ANNUAIRE

DE

L'INSTITUT DES PROVINCES.

ANNUAIRE

DE

L'INSTITUT DES PROVINCES,

DES SOCIÉTÉS SAVANTES

ET

DES CONGRÈS SCIENTIFIQUES.

SECONDE SÉRIE.—2e. VOLUME.—XIIe. VOLUME DE LA COLLECTION.

1860.

Paraît tous les ans, du 1er. au 15 février.



PARIS, { DERACHE, RUE DU BOULOY 7;
DENTU, PALAIS-ROYAL;

CAEN, A. HARDEL, RUE FROIDE, 2.



PERSONNEL

DE L'INSTITUT DES PROVINCES

en 1860 ;

PAR M. DE CAUMONT.

La mort a enlevé, en 1859, à l'Institut des provinces quatorze de ses membres : MM. le comte Alexandre DE HUMBOLDT, de Berlin ; BONNET, de Lyon ; l'abbé CROIZET, curé de Neschers ; LEGRAND, de St.-Pierre-sur-Dive ; le général baron RÉMOND, grand-officier de la Légion-d'Honneur ; J. DE FONTENAY, d'Autun ; le comte DE TOCQUEVILLE ; l'abbé TEXIER, de Limoges ; SERINGE, de Lyon ; DE CAYROL, de Compiègne ; MOUGEOT, des Vosges ; Noël CHAMPOISEAU, de Tours ; Mgr. RENDU, évêque d'Annecy ; et l'abbé GAZZERA, de Turin.

La mort de M. le comte DE HUMBOLDT a été pour le monde savant et l'humanité tout entière, une perte irréparable. Cet homme gigantesque auquel rien n'était étranger, dont l'esprit synthétique avait tout embrassé, tout compris ; cet homme que les empereurs, les rois et tous les grands de la terre honoraient, respectaient comme une puissance supérieure à la leur, parce que le génie sera toujours au-dessus de la puissance matérielle, le comte de Humboldt, est mort à Berlin, âgé de 90 ans !!! Jusqu'à sa dernière heure, cet esprit extraordinaire a conservé sa lucidité, sa simplicité, sa modestie : nul homme, en

effet, n'a été plus modeste que M. de Humboldt : il était accessible aux petits comme aux grands ; toujours heureux d'encourager les premiers efforts, comme il était empressé d'applaudir à des succès.

M. Bonnet, né à Ambérieux, département de l'Ain, chirurgien en chef du grand hôpital de Lyon, correspondant de l'Institut de France, membre titulaire de l'Institut des provinces, est mort à Lyon, en décembre 1858, dans sa 49e. année. Tous ceux qui ont assisté au Congrès scientifique de France, à Lyon, en 1841, ont apprécié le caractère aimable et les profondes connaissances de M. Bonnet, dont les ouvrages sont placés au premier rang dans la spécialité qui en fait l'objet. M. Bonnet fut, en 1841, un des secrétaires du Congrès scientifique de France et, nous pouvons le dire, un des plus chauds promoteurs de l'institution à laquelle il porta toujours le plus vif intérêt. M. Bonnet avait été décoré en 1847.

M. l'abbé Croizet, curé de Neschers, naturaliste d'un grand mérite, fut appelé à présider la section d'histoire naturelle au Congrès scientifique de France, à Lyon, en 1841, quoiqu'il eût pour concurrent le feu prince de Canino. M. Croizet, qui avait fait partie d'un bureau au Congrès scientifique de France tenu à Clermont en 1838, siégea encore, comme vice-président de la section des sciences physiques, au Congrès scientifique tenu au Puy en 1855 ; il avait présidé, en 1850, une des séances tenues à Clermont par l'Institut des provinces.

A la demande du Congrès scientifique de France, M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique, avait acheté, pour le muséum d'histoire naturelle, la précieuse collection d'ossements fossiles qu'avait formée M. Croizet et l'avait décoré du ruban de la Légion-d'Honneur.

Quoique M. l'abbé Croizet s'occupât spécialement de géologie, il a publié aussi quelques bonnes notices sur l'histoire. Son mémoire sur les tombeaux mérovingiens trouvés à Coudes a été souvent cité.

M. l'abbé Croizet avait fait un voyage en Italie, en 1841, et il prit part aux travaux du Congrès scientifique qui eut lieu à Florence la même année, après celui de France.

M. LEGRAND, ancien membre du Conseil général et ancien maire de St.-Pierre-sur-Dive, est mort d'une congestion cérébrale, le samedi 10 décembre, au château d'Ifs-sur-Laizon (Calvados), dont il était allé visiter le propriétaire (M. de Bellecourt). Les regrets d'une population qui appréciait, aimait et estimait M. Legrand ont été unanimes. Plus de 2,000 personnes suivaient son convoi, et de cinq lieues à la ronde, tous avaient voulu rendre un dernier devoir à l'homme honorable qui venait d'être frappé. Deux membres de l'Institut des provinces étaient au nombre des assistants, aussi bien que presque tous les membres de l'Association normande domiciliés dans le canton de St.-Pierre-sur-Dive et les cantons voisins.

M. Legrand avait fait d'excellentes observations archéologiques, géologiques et botaniques, dans le pays. Il était chevalier de la Légion-d'Honneur.

Le général du génie baron RÉMOND, grand-officier de la Légion-d'Honneur, vient de s'éteindre à l'âge de 86 ans, après avoir conservé jusqu'à la fin ses facultés intellectuelles et physiques.

M. le général Rémond portait un vif intérêt à tout ce qui touchait l'encouragement des études dans nos départements : il était un des membres les plus assidus du Congrès des délégués des Sociétés savantes. A Dijon, en 1854, il fut élu *vice-président général* du Congrès scientifique de France : nous l'avons vu assister à plusieurs réunions du Congrès provincial de l'Association normande, notamment à Domfront en 1853 et à Alençon en 1857; il siégeait, en 1859, au Congrès des délégués à Paris. Dans toutes ces réunions, le général avait de judicieuses observations à présenter, était bienveillant pour tous, et se faisait écouter avec intérêt. Il a laissé plusieurs ouvrages importants sur la stratégie et sur le perfectionnement des armes à feu. Le baron Rémond, qui avait payé de sa personne dans toutes les guerres depuis 1794

jusqu'en 1815, a été élu député de l'Orne à deux époques différentes, en 1815 et en 1831.

Si le général Rémond s'éteignait à 86 ans, au moins il avait passé sur cette terre le temps que la nature a fixé pour les limites les plus longues de la vie humaine; mais il n'en était pas de même pour M. J. DE FONTENAY, d'Autun, qui vient de mourir à 48 ans, et dont la perte laisse un vide immense. M. J. de Fontenay employait effectivement une partie de sa fortune à donner l'impulsion aux études dans la ville d'Autun : pendant long-temps il a, de concert avec Mgr. Devoucoux, aujourd'hui évêque d'Evreux, présidé aux belles publications de la Société Éduenne; il était auteur de divers mémoires et de plusieurs volumes sur la numismatique; il avait rédigé une partie du volume orné de gravures sur bois représentant les monuments romains d'Autun, qui a été gratuitement distribué par la Société Éduenne; M. de Fontenay avait présidé aux premiers dégagements des monuments romains de sa ville. Inspecteur de la Société française d'archéologie, pour le département de Saône-et-Loire, il avait rempli avec M. Baudot, en 1852, les fonctions de secrétaire-général du Congrès archéologique de France qui eut lieu à Dijon. Ce fut un des organisateurs de la session de la Société française d'archéologie tenue à Autun en 1846 et dont plusieurs séances furent présidées par l'illustre comte F. de Mérode, de Bruxelles. Nous avons vu M. de Fontenay assister plusieurs fois au Congrès des délégués des Sociétés savantes à Paris, et prendre part à plusieurs sessions du Congrès scientifique de France.

A tant de titres M. de Fontenay unissait les meilleures qualités du cœur. Président de la Société de St.-Vincent-de-Paul, membre du Conseil municipal d'Autun, il a fait pour ses concitoyens tout ce qu'il lui était possible de faire. Aussi sa mort doit être considérée comme un malheur public.

M. le comte DE TOCQUEVILLE, ancien ministre, est mort à Cannes, où il était allé chercher la température douce dont sa

poitrine avait besoin. Cette mort laisse deux fauteuils vacants à l'Institut : l'un à l'*Académie française*, l'autre à l'*Académie des sciences morales et politiques.* D'autres feront l'histoire de M. le comte de Tocqueville, apprécieront ses ouvrages et sa vie politique ; nous devons seulement rappeler la part qu'il a prise plusieurs fois au Congrès, et les services qu'il avait rendus à nos institutions littéraires provinciales. Il avait donné son adhésion à la création de l'Institut des provinces. Il avait assisté à plusieurs séances du Congrès des délégués, à Paris. Précédemment, en 1841, il avait été, à Cherbourg, un des membres les plus assidus du Congrès de l'Association normande.

M. l'abbé TEXIER, l'auteur de recherches importantes sur les émaux, sur l'architecture et sur l'épigraphie, est mort à Bourganeuf, où il était allé pour diriger la construction de la chapelle N.-D.-du-Puy. La ville entière a compris toute la grandeur de la perte qu'a faite la France religieuse, savante et artistique. Riches et pauvres assistaient en masse, sans invitation préalable, aux funérailles de notre savant confrère, et les ouvriers, les peintres, les sculpteurs, se sont disputé l'honneur de porter son corps. M. Texier était un des plus anciens membres de la Société française d'archéologie, un de ceux qui avaient concouru à la création de la Compagnie.

M. Texier avait réuni d'immenses matériaux pour l'histoire ecclésiastique du Limousin : il avait commencé l'impression du *Dictionnaire de l'ancien diocèse de Limoges.*

En 1847, quand la Société française d'archéologie se réunit à Limoges, sous la présidence de M. Alluaud, M. Texier fut le secrétaire-général de la session. Pendant long-temps M. Texier avait donné l'impulsion à la Société archéologique du Limousin ; pendant long-temps aussi il avait dirigé avec talent le séminaire du Dorat.

M. Noël CHAMPOISEAU fut un des membres les plus dévoués de la Société française d'archéologie, toutes les fois qu'elle réclama son concours ; et on se rappelle la part considérable qu'il prit au Congrès archéologique tenu à Tours, en 1838. Précédemment

M. Champoiseau avait exploré les murs gallo-romains de cette cité ; il s'était livré à des recherches sur les voies romaines de la Touraine. Quelque temps après le Congrès archéologique de 1838, il fonda, de concert avec quelques-uns de ses compatriotes, la *Société archéologique de Touraine.*

M. le baron Lambron de Lignim, membre de la Société française d'archéologie, obtint, à Marseille, en 1846, une décision qui fixait le Congrès scientifique de France à Tours, pour 1847 ; et M. Noël Champoiseau, quoiqu'absent, fut désigné, avec MM. Lambron et de Sourdeval, pour former le secrétariat. Cette session du Congrès eut lieu à l'époque indiquée (septembre 1847) et ce fut une des plus brillantes et des plus nombreuses qui aient eu lieu après celles de Lyon et de Strasbourg. M. Champoiseau avait été décoré de la croix d'honneur peu de temps avant le Congrès; il fut nommé membre de l'Institut des provinces deux mois après, en récompense du dévouement qu'il avait apporté dans l'exercice de ses fonctions. M. Noël Champoiseau a assisté à plusieurs autres sessions du Congrès scientifique, notamment à la session de Lyon, en 1841 ; il avait pris part, en 1858, aux Assises scientifiques de Touraine et aux séances tenues, à la même époque, à Tours par la Société française d'archéologie. La Société archéologique de Touraine a publié plusieurs de ses Notices. M. Champoiseau n'avait que 64 ans quand il est mort, au Mans, en juillet 1859.

M. Seringe, professeur de botanique à la Faculté des sciences de Lyon, auteur de plusieurs ouvrages estimés sur la physiologie végétale, avait pris une part active au Congrès scientifique de France quand il tint sa session à Lyon, en 1841. Il fut présenté comme candidat à l'Institut des provinces par les bureaux de cette grande Assemblée, et élu peu de temps après.

M. Seringe a écrit aussi sur l'agriculture. Son petit *Manuel de l'agriculteur* a été distribué dans les campagnes par un assez grand nombre de Sociétés agricoles.

M. de Cayrol, ancien député, chevalier de la Légion-d'Hon-

neur, mort à Compiègne dans un âge très-avancé, avait été élu membre de l'Institut des provinces sur la présentation du Congrès archéologique de France. Homme érudit, M. de Cayrol avait partagé ses loisirs entre la littérature et l'archéologie. Plusieurs de ses mémoires historiques ont été imprimés ; d'autres œuvres ont été publiées dans divers recueils.

M. de Cayrol était un des plus anciens membres de la Société française d'archéologie, et il avait sauvé plusieurs monuments précieux par son intervention et ses réclamations.

M. MOUGEOT, des Vosges, officier de la Légion-d'Honneur, était un des doyens de l'Institut des provinces et en même temps un des botanistes de France les plus savants. La biographie de M. Mougeot a été imprimée à Épinal, et l'on y voit combien a été remplie cette vie d'étude, d'observation, de dévouement au pays des Vosges. Il y a plus de trente ans que nous étions en correspondance avec M. Mougeot, et nous nous féliciterons toujours de ces rapports qui nous ont été infiniment utiles. M. Mougeot n'était pas seulement botaniste, il connaissait aussi parfaitement la géologie des Vosges : c'est à ce sujet que nous avons eu l'honneur de correspondre avec lui (1).

La mort de deux membres étrangers nous a été notifiée.

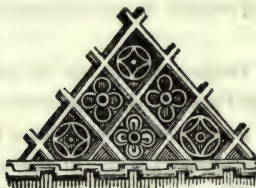
M. l'abbé GAZZERA est mort à Turin, dans un âge avancé, après avoir long-temps rempli les fonctions de secrétaire de l'Académie royale des sciences, arts et belles-lettres de cette ville pour la classe des lettres.

M. Gazzera, philologue très-instruit, avait été nommé membre étranger de l'Institut des provinces après la session du Congrès scientifique italien tenu à Turin en 1840.

Mg^r^. RENDU, évêque d'Annecy, fut nommé à la même époque que

(1) Nous croyons que M. Mougeot est mort en 1858, mais nous n'avons été informé de sa mort qu'en 1859.

M. Gazzera, sur ma présentation : il n'était pas encore évêque. Il fut élu principalement pour ses importants travaux sur la géologie : ce fut un des géologues les plus éminents du Congrès scientifique italien. Les travaux et les publications de Mgr. Rendu sont très-estimés dans le monde savant.



COMPOSITION DU BUREAU.

Directeur-général : M. de Caumont ✻ O ✻ C ✻, fondateur des Congrès scientifiques de France.

Sous-directeurs régionaux :

MM. Le Gall ✻, conseiller à la Cour impériale, sous-directeur pour le Nord-Ouest, à Rennes.

Des Moulins, inspecteur divisionnaire des monuments, sous-directeur pour la région du Sud-Ouest, à Bordeaux.

P.-M. Roux ✻ C ✻, membre de l'Académie, sous-directeur pour la région du Sud-Est, à Marseille.

Victor Simon ✻, conseiller à la Cour impériale, sous-directeur pour la région du Nord-Est, à Metz.

Challe ✻, sous-directeur pour la région du Centre, à Auxerre.

Secrétaires-généraux :

Pour la classe des sciences, M. Eudes-Deslongchamps ✻, doyen de la Faculté des sciences, à *Caen*, correspondant de l'Institut de France.

Pour la classe des lettres, MM. Bordeaux ✻, docteur en Droit, à *Évreux ;* Renault, inspecteur-divisionnaire de l'Association normande, conseiller à la Cour impériale, à *Caen.*

Trésorier : M. Gaugain ✻, inspecteur de l'Association normande, rue de la Marine, à *Caen.*

LISTE

Des Membres de l'Institut des provinces (1).

S. M. NAPOLÉON III, Empereur des Français.

MM. J. GIRARDIN O ✻, correspondant de l'Institut de France, à Lille.
Le vicomte DE CUSSY O ✻ C ✻, membre de plusieurs Académies, à Paris, et à Vouilly (Calvados).
LAMBERT, conservateur de la Bibliothèque publique de Bayeux.
Baron DE LA FRESNAYE ✻, membre de plusieurs Académies, à Falaise.
ETOC-DEMAZY, ancien secrétaire-général de l'Institut, au Mans.
L'abbé LOTTIN, ancien trésorier de l'Institut, id.
L'abbé BOUVET, ancien membre du Conseil, id.
DE MARSEUL, chef d'institution, à Paris.
AUBER, chanoine titulaire de Poitiers.
BOUILLET ✻, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Clermont-Ferrand.
LECOQ ✻, secrétaire perpétuel de l'Académie, à Clermont-Ferrand.
Léon DE LA SICOTIÈRE, avocat, à Alençon.
TAILLIAR ✻, conseiller à la Cour impériale de Douai.
Guerrier DE DUMAST ✻, membre de l'Académie, à Nancy.
BONNET ✻, professeur d'agriculture, à Besançon.
BUVIGNIER ✻, membre de plusieurs Académies, à Verdun.
SOYET-WILLEMET ✻, trésorier-archiviste de l'Académie, à Nancy.
WEISS O ✻, bibliothécaire, correspondant de l'Institut de France, à Besançon.
MILLET, naturaliste, président de la Société d'agriculture, à Angers.
FOURNET ✻, professeur d'histoire naturelle à la Faculté des sciences, correspondant de l'Institut de France, à Lyon.
Victor SIMON ✻, ancien secrétaire-général du Congrès, conseiller à la Cour impériale, à Metz.
HEPP ✻, professeur à la Faculté de Droit, à Strasbourg.
Mg[r]. DONNET O ✻, cardinal-archevêque de Bordeaux.
Mg[r]. GOUSSET O ✻, cardinal-archevêque de Reims.
FERET, conservateur de la Bibliothèque, à Dieppe.
Mg[r]. COUSSEAU ✻, évêque d'Angoulême.
DE LA FARELLE ✻, ancien représentant du Gard, à Nîmes.

(1) On a suivi, pour cette liste, l'ordre chronologique des nominations.

MM. L'abbé DESROCHES, curé d'Isigny (Manche).
BIZEUL, membre du Conseil général, à Blain (Loire-Inférieure).
DROUET, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, au Mans.
Marquis DE VIBRAYE, géologue, à Cheverny, près Blois.
DU CHATELLIER, correspondant de l'Institut de France, à Pont-l'Abbé (Finistère).
DE LA BAUME ✻, conseiller à la Cour impériale, à Nîmes.
Comte DE MONTALEMBERT ✻, ancien pair de France, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments, à Paris.
REIDET, conservateur des Archives de la Vienne, à Poitiers.
V. HUCHER, membre de plusieurs Sociétés savantes, au Mans (Sarthe).
TESSIER, membre de plusieurs Académies, à Anduse.
Vicomte A. DE GOURGUES, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Lanquais (Dordogne).
VALSS ✻, directeur de l'Observatoire, correspondant de l'Institut de France, à Marseille.
GOGUEL ✻, membre de plusieurs Académies, quai Shœpflin, 3, à Strasbourg.
L'abbé VOISIN, membre de plusieurs Académies, au Mans.
LE GLAY ✻ ✻, conservateur des Archives, correspondant de l'Académie des Inscriptions, à Lille (Nord).
KUHLMAN O ✻, directeur de la Monnaie, membre du Conseil général du commerce, à Lille (Nord).
JOURDAIN, chanoine de la cathédrale, à Amiens.
L'abbé DUVAL, membre de la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments, à Amiens.
F. WOILLEZ, membre de plusieurs Académies, à St.-Quentin.
Baron DU TAYA ✻, président de la Société d'agriculture des Côtes-du-Nord, à St.-Brieuc.
DESNOYERS, vicaire-général d'Orléans, inspecteur des monuments du Loiret.
MALHERBE, président de la Société d'histoire naturelle, à Metz, conseiller à la Cour impériale.
BALLIN, archiviste de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Rouen.
BALLY O ✻, ancien président de l'Académie de Médecine, à Villeneuve-le-Roy (Yonne).
PETIT ✻, proviseur du Lycée de Rennes.

MM. Marquis DE TRISTAN ✻, membre de plusieurs Académies, à Orléans.

Comte DE LOCHARD ✻, directeur du musée d'histoire naturelle, à Orléans.

BAYE-MOUILLARD O ✻, membre de l'Académie de Clermont, conseiller à la Cour de cassation.

PETIT-LAFFITTE, membre de l'Académie de Bordeaux.

L'abbé BLATAIROU, chanoine, professeur à la Faculté de Théologie de Bordeaux.

BARTHÉLEMY ✻, conservateur du musée d'histoire naturelle, à Marseille.

BERTHULUS ✻, médecin de la Marine, à Marseille, membre de plusieurs Académies.

COQUAND ✻, ingénieur des mines, prof[r]. de géologie, à Besançon.

CASTEL, agent-voyer chef, à St.-Lo.

Mg[r]. DEVOUCOUX ✻, évêque d'Évreux.

NIEPCE, procureur impérial, à Brignolles (Var).

Baron DE CONTENCIN O ✻, directeur-général de l'Administration des cultes, à Paris.

Comte OLIVIER DE SESMAISONS, ancien directeur de l'Association bretonne, à Nantes.

DE SOURDEVAL ✻, secrétaire-général de la XV[e]. session du Congrès scientifique, juge au Tribunal civil, membre du Conseil général de la Vendée, à Tours.

Mg[r]. PARISIS O ✻, évêque d'Arras, ancien représentant du Morbihan.

DE GLANVILLE, inspecteur des monuments de la Seine-Inférieure, président de l'Académie, à Rouen.

L'abbé LE PETIT, chanoine honoraire de Bayeux, secrétaire-général de la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments, à Tilly (Calvados).

DE BLOIS, ancien représentant du Finistère, ancien président de la classe d'histoire de l'Association bretonne, à Quimper.

L'abbé LACURIE, chanoine honoraire de La Rochelle, inspecteur divisionnaire des monuments historiques, à Saintes.

MATHERON (Ph.) ✻, ingénieur, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Marseille.

DE BUZONNIÈRE, secrétaire-général de la XVIII[e]. session du Congrès scientifique de France, membre de plus. Académies, à Orléans.

LA CROSSE C ✻ ✻, sénateur, ancien ministre des travaux publics à Paris.

MM. Dufaur de Montfort ✻, ex-président de la Société de statistique des Bouches-du-Rhône, à Marseille.

Godelle ✻, membre de plusieurs Académies, conseiller d'État.

Morière, secrétaire-général de l'Association normande, professeur à la Faculté des sciences, à Caen.

Lefebvre-Duruflé C ✻, sénateur, inspecteur divisionnaire de l'Association normande, ancien ministre, à Pont-Authou.

Le Normand, ancien sous-préfet, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Vire.

Vicomte de Falloux ✻, ancien ministre de l'instruction publique, à Segré (Maine-et-Loire).

De Kerdrel, ancien représentant d'Ille-et-Vilaine, ancien élève de l'École des chartes, à Rennes.

Alp. Le Flaguais, membre des Académies de Caen et de Rouen, à Caen.

L'abbé Crosnier, protonotaire apostolique du Saint-Siége, vicaire-général de Nevers, inspecteur des monuments de la Nièvre, à Nevers.

Noget-Lacoudre, supérieur du Séminaire de Sommervieu.

Aussant, membre de plusieurs Académies, professeur en Médecine, à Rennes.

Tarot ✻, président de chambre à la Cour d'appel de Rennes, secrétaire-général de la XVIe. session du Congrès.

Comte Louis de Kergorlay, ancien secrétaire-général de l'Association bretonne, à Fossieux (Seine-et-Oise).

A. Taslé ✻, conseiller à la Cour d'appel de Rennes.

Barré ✻, sculpteur, lauréat de l'Exposition régionale de l'Ouest, à Rennes.

Baron de Girardot ✻ O ✻, membre de plusieurs Académies, sous-préfet, à Nantes.

Guéranger, ancien président de la Société académique de la Sarthe, au Mans.

L. De La Motte, membre de l'Académie, inspecteur des établissements de bienfaisance, à Bordeaux.

Maréchal ✻, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Bourges.

Machard ✻, ingénieur en chef, id.

Bertrand O ✻, maire de Caen, doyen de la Faculté des lettres, à Caen.

Vallat, ancien recteur de l'Académie du Lot, membre de l'Académie, à Bordeaux.

MM. Boucher-de-Perthes ✻, président de la Société d'émulation, à Abbeville.

Raynal O ✻, avocat-général près la Cour de cassation.

De La Monneraye, président du Conseil général du Morbihan, à Rennes.

Nicias Gaillard, C ✻, président de chambre à la Cour de cassation.

Pottier ✻, conservateur de la Bibliothèque publique de Rouen.

Thévenot, chef d'escadron, secrétaire de section à la VIe. session du Congrès scientifique de France, à Clermont-Ferrand.

Marquis de Chennevières-Pointel ✻, membre de plusieurs Académies, inspecteur-général des musées de province, à Paris.

Guillory aîné ✻, secrétaire-général de la Xe. session du Congrès scientifique de France, président de la Société industrielle, à Angers.

Raymond Bordeaux ✻, docteur en Droit, membre de plusieurs Académies, à Évreux.

De Verneilh-Puirazeau, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments, à Nontron (Dordogne).

De Surigny, membre de l'Académie de Mâcon, à Mâcon (Saône-et-Loire).

Canat de Chizy, président de la Société académique de Châlon-sur-Saône.

Boulangé, ingénieur des ponts-et-chaussées, rue Olivier, 27, à Paris.

Comte de Mellet, inspecteur divisionnaire des monuments, membre de plusieurs Académies, à Chaltrait (Marne).

Victor Petit, membre de plusieurs Sociétés archéologiques, à Sens (Yonne).

Travers, professeur honoraire de littérature latine à la Faculté des lettres de Caen, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres, à Caen.

Dupré La Mahérie, docteur en Droit, secrétaire de section à la XVIe. session du Congrès scientifique de France, substitut, à Caen.

Rostan, inspecteur des monuments historiques, maire de St.-Maximin (Var).

Hardel, imprimeur de l'Institut, membre du Conseil de la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments, à Caen.

MM. De Quatrefages ✻, ancien professeur d'histoire naturelle à la Faculté de Toulouse, membre de l'Institut, à Paris.

Pauffin, ancien magistrat, membre de plusieurs Académies, à Paris, rue de Rivoli, 13.

Mahul ✻, ancien préfet, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Carcassonne, et à Paris, rue de Las-Cases, 16.

Marquis Eugène de Montlaur ✻, membre de plusieurs Académies, à Moulins (Allier).

L'abbé Boudant, curé de Chantelle (Allier).

Le Pelletier-Sautelet ✻, docteur-médecin, à Orléans.

Comte de Vigneral, président du Comice agricole, à Ry (Orne).

De Behague O ✻, membre du Conseil général de l'agriculture, à Dampierre (Loiret), rue des Saussayes, à Paris.

Le Vot ✻, bibliothécaire de la Marine, à Brest.

L'abbé Cirot de Laville, membre de l'Académie de Bordeaux.

Comte Achmet-d'Héricourt ✻, membre de l'Académie d'Arras.

Baron de Montreuil ✻, ancien député, à Gisors.

Comte de Nieuwerkerke O ✻ C ✻, directeur-général des musées, à Paris.

Quantin ✻, archiviste du département de l'Yonne, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Auxerre.

D'Espaulart, président de la Société académique du Mans, adjoint au maire de la même ville.

Gomart ✻, membre de plusieurs Académies, secrétaire du Comice agricole de St.-Quentin (Aisne).

De Verneuil O ✻ C ✻, membre de l'Institut de France, à Paris.

Baron James de Rothschild C ✻, membre de plusieurs Académies, à Paris.

De Répécaud C ✻, membre de plusieurs Académies, à Arras.

Ricart, secrétaire de la Société archéologique de Montpellier.

Arrondeau, inspecteur de l'Académie de Rennes, en résidence à Vannes.

Du Bois O ✻, de la Loire-Inférieure, inspecteur-général honoraire de l'Université.

Comte de Vaublanc ✻, membre de plusieurs Académies, à Paris et à Munich (Bavière).

Gayot, ancien député, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de l'Aube, à Troyes.

L'abbé Tridon, inspecteur des monuments de l'Aube, chanoine honoraire, à Troyes.

MM. ALLUAUD aîné O ✱, membre du Conseil général de l'agriculture, président des Sociétés savantes de Limoges.

MOSSELMAN ✱, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, passage Sendrié.

A. RAMÉ, inspecteur divisionnaire des monuments, à Rennes.

Vicomte DU MONCEL ✱, membre de plusieurs Académies, à Caen.

PIFTEAU, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Toulouse.

BOUET, membre de plusieurs Académies, à Caen.

Mgr. RIVET ✱, évêque de Dijon, président de la XXIe. session du Congrès scientifique de France.

Henri BEAUDOT, secrétaire-général de la même session, président de la Commission archéologique de la Côte-d'Or.

Le marquis DE SAINT-SEINE, vice-président général de la même session du Congrès.

DE LA GRÈZE ✱, chevalier de l'Étoile-Polaire de Suède et de l'Ordre de Charles III d'Espagne, conseiller à la Cour impériale de Pau.

FRANTIN, membre de l'Académie de Dijon.

BESNOU ✱, pharmacien en chef de la Marine, à Cherbourg.

Le Vte. DE JUILLAC, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments, à Toulouse.

Comte DE PONTGIBAULT, membre de plusieurs Académies, à Fontenay (Manche).

Gustave DE LORIÈRE ✱, docteur en Droit, chevalier de l'Ordre d'Isabelle-la-Catholique, au Mans et à Paris, rue de l'Est, 7.

CALEMARD DE LAFAYETTE, membre de plusieurs Académies, au Puy (Haute-Loire).

Le comte Georges DE SOULTRAIT ✱✱✱, inspecteur des monuments de l'Allier, membre du Conseil général de la Nièvre, à Lyon.

MABIRE ✱, maire de Neufchâtel, inspecteur de l'Association normande, à Neufchâtel.

Le vicomte DE GENOUILLAC, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Rennes.

Albert DE BRIVES ✱, secrétaire-général de la XXIIe. session du Congrès scientifique de France, président de la Société d'agriculture, sciences et arts, au Puy.

DUMON C ✱, ancien ministre, rue de la Ferme-des-Mathurins, 12, à Paris.

DE BOUIS, D.-M.-P., membre de plusieurs Académies, à Paris.

Baron DOYEN ✱, membre de plusieurs Académies, receveur-général de l'Aube, à Troyes.

MM. Comte Van der Straten-Ponthoz, membre de plusieurs Académies, à Metz.

D'Albigny de Villeneuve, secrétaire-général de la Société académique de St.-Étienne, inspecteur des monuments de la Loire, à St.-Étienne.

E. de Beaurepaire, ancien élève de l'École des chartes, à Alençon.

Mgr. Landriot ✵, évêque de La Rochelle, président général de la XXIIIe. session du Congrès scientifique de France.

L'abbé Person, secrétaire-général adjoint de la XXIIIe. session du Congrès.

Jouvin ✵, professeur de la Marine, à Rochefort.

Nau, architecte, inspecteur des monuments de la Loire-Inférieure, à Nantes.

Valère Martin, inspecteur des monuments historiques de Vaucluse, à Cavaillon.

Caillaud ✵, conservateur du musée d'histoire naturelle, à Nantes.

De La Borderie, membre de plusieurs Sociétés savantes, ancien élève de l'École des chartes, à Rennes.

Semichon, membre de plusieurs Académies et du Conseil général de la Seine-Inférieure, à Neufchâtel.

De Longuemar ✵, membre de plusieurs Académies, ancien capitaine d'état-major, à Poitiers.

Olivier ✵, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Caen.

Blavier ✵, inspecteur divisionnaire des mines, à Paris.

Campion, chef de division à la préfecture de Caen, membre de plusieurs Académies.

L'abbé Jouve, chanoine, inspecteur des monuments, à Valence (Drôme).

J. La Barthe ✵, membre de plusieurs Académies, à Paris.

Albert Du Boys, secrétaire-général de la XXIVe. session du Congrès scientifique de France, à Grenoble.

Le comte de Mailly O ✵ ✵, ancien pair de France, inspecteur divisionnaire des monuments.

L'abbé Barbier de Montault, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Angers.

C. Maher O ✵, médecin en chef de la Marine, à Rochefort.

Auriol O ✵ ✵, ingénieur en chef des constructions navales, à Rochefort.

Le baron de Chapelain de Saint-Sauveur, membre de plusieurs Académies, à Mende.

MM. Pichon-Prémèlé ✵, maire de Séez, membre du Conseil général de l'Orne.

Gueymard O ✵, ingénieur en chef, directeur des mines, en retraite, doyen honoraire de la Faculté des sciences de Grenoble.

Lecadre ✵, médecin en chef des Hospices, au Havre.

Le Harivel-du-Rocher, sculpteur, à Paris.

Dupuis, ancien président de la Société archéologique de l'Orléanais, conseiller à la Cour impériale, à Orléans.

Pillot, archiviste du département de l'Isère, à Grenoble.

Bourdaloue ✵ ✵, chevalier de la Légion-d'Honneur, de l'Ordre de St-Maurice, à Bourges.

Raullin, prof^{r}. de géologie à la Faculté des sciences de Bordeaux.

Le marquis Godefroy de Mesnilglaise ✵, ancien sous-préfet, membre de plusieurs Académies, à Paris et à Lille.

Le comte de Gourcy, agriculteur, membre de plusieurs Académies, à Paris.

Paquerée, botaniste et géologue, à Castillon-sur-Dordogne (Gironde).

Léo Drouyn, professeur de peinture, inspecteur des monuments historiques, à Bordeaux.

Manès O ✵, ingénieur en chef, directeur des mines, à Bordeaux.

Baudrimont ✵, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux.

Durieu de Maisonneuve ✵, directeur du jardin des plantes de Bordeaux.

Mg^{r}. Mellon-Jolly O ✵, archevêque de Sens, président-général de la XXVe. session du Congrès scientifique de France.

Le baron Martineau des Chesnetz G O ✵, maire d'Auxerre, vice-président général de la XXVe. session du Congrès.

Bodin ✵, directeur de la ferme-école des Trois-Croix, près Rennes.

Prétavoine, maire de Louviers, membre de plusieurs Sociétés savantes.

Robiou de La Tréhonnais, membre de plusieurs Sociétés savantes françaises et étrangères.

Le comte Alexis de Chasteigner, membre de la Société française d'archéologie, à Preuilly (Indre-et-Loire), et à Bordeaux (Gironde).

René Taillandier ✵, membre de plusieurs Académies, à Paris.

Comte de Bonneuil, inspecteur de la Société française d'archéologie pour le département de Seine-et-Marne, rue St.-Guillaume, 39, à Paris.

MM. Marquis de Fournès, secrétaire-général du Congrès des délégués des Sociétés savantes, au château de Vaussieu (Calvados), et à Paris, rue de Lille, 71.

Thiac ※ ※ ※, membre du Conseil général de la Charente et de plusieurs Sociétés savantes, à Angoulême et à Paris, rue St.-Lazare, 26.

Cotteau, juge à Coulommiers, ancien secrétaire-général adjoint du Congrès scientifique de France (session de 1858), à Auxerre.

Ed. de Barthélemy ※, secrétaire de la Commission du sceau des titres au Conseil d'État, inspecteur de la Société française d'archéologie, rue Casimir-Périer, 3, à Paris.

Baron des Rotours ※, ancien sous-préfet, inspecteur de l'Association normande, président de la Société d'agriculture de Vire, au château de la Graverie (Calvados).

A. Wilbert, président de la Société d'émulation de Cambrai, ancien secrétaire-général du Congrès archéologique de France, à Cambrai.

Silbermann ※, ancien secrétaire-général adjoint du Congrès scientifique de France, membre de plusieurs Académies, imprimeur, à Strasbourg.

Edmond Le Grain, peintre, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Vire (Calvados).

Bulliot, membre de la Société académique d'Autun et de la Société française d'archéologie, à Autun.

Jung, chanoine de St.-Thomas, professeur au séminaire protestant, conservateur de la Bibliothèque publique, à Strasbourg.

De Lustrac, ancien officier d'artillerie, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Baron de Castelnau-d'Essenault, membre de plusieurs Académies, au château de Latresne, près Bordeaux.

Le baron Gay de Vernon ※, ancien officier d'état-major, membre de plusieurs Académies, à St.-Léonard (Haute-Vienne).

L'abbé La Croix, botaniste, curé de St.-Romain-sur-Vienne, près Châtellerault.

Le comte de Nexon ※, agriculteur, au château de Nexon (Haute-Vienne).

Périer, D.-M.-P., botaniste, à Épernay (Marne).

Bénard-Le-Duc ※, président de l'Exposition régionale et de la Société d'Émulation, à Rouen.

Membres Étrangers.

S. M. le ROI DE SAXE, président honoraire des Sociétés académiques de Dresde et du Congrès archéologique allemand.

MM. Lopez C ✻, conservateur en chef du Musée, à Parme.
Marquis Paretto C ✻, à Gênes.
Marquis de Ridolfi C ✻, ancien ministre, à Florence.
Pasteur Duby ✻, à Genève.
Baron de Selis-Longchamp ✻, à Liége.
Whewheel, professeur, à Cambridge.
James Iates, à Londres.
San-Quintino ✻, conservateur honoraire du Musée, à Turin.
Despines C ✻, directeur des mines du Piémont, à Turin.
Warnkœnig ✻, professeur à l'Université de Tubinge.
Baehr ✻, professeur à l'Université de Heidelberg.
Schadow O ✻, directeur de l'École des beaux-arts, à Dusseldorf.
Kupfer O ✻, professeur de physique, à St.-Pétersbourg.
Krieg de Hochfelden O ✻, ancien directeur des fortifications du grand-duché de Baden, à Baden.
De Brinckeu, conseiller d'État, à Brunswick.
D'Homalius-d'Halloy C ✻, correspondant de l'Institut de France, à Namur, et à Paris, rue Mondovi, 6.
Maravigna, professeur d'histoire naturelle, à Catane (Sicile).
Duc Serra di Falco G ✻, prince de Santo-Pietro, à Florence (Toscane) et à Palerme.
Baron de Roisin ✻ ✻, à Bruxelles.
Marquis de Santo-Angelo G ✻, ancien ministre de S. M. le Roi des Deux-Siciles, à Naples.
Comte de Furstemberg O ✻, chambellan de S. M. le Roi de Prusse, à Apollinarisberg, près Cologne.
Baron de Quast ✻, inspecteur-général des monuments historiques de Prusse, chevalier de l'Ordre de St.-Jean de Jérusalem, à Berlin.
Roulez ✻, professeur d'archéologie à l'Université de Gand.
Sismonda ✻, professeur de géologie à l'Université de Turin, membre de l'Académie de la même ville.
Comte de Selmour O ✻, gentilhomme de la Chambre du Roi de Sardaigne, président de l'Association agricole de Piémont.

MM. JACQUEMONT O ✻ ✻, membre du Sénat et président de la Société académique de Chambéry.

Mgr. MULLER, évêque de Munster.

REICHENSPERGER ✻, conseiller à la Cour royale et membre de plusieurs Académies, à Cologne, vice-président de la Chambre législative de Berlin.

Mgr. GEISSEL ✻, cardinal-archevêque de Cologne.

BOTOWSKI ✻ ✻ ✻, gouverneur provincial, à Moscou.

Comte DE LA MARMORA G ✻, directeur de l'École de Marine, à Gênes.

DONALSTON, secrétaire de l'Institut des architectes, à Londres.

LE MAISTRE-D'ANSTAING ✻, président de la Société archéologique, à Tournay.

QUÉTELET O ✻, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles.

JOBARD O ✻, membre de plusieurs Académies, à Bruxelles.

DE WILMOSKI, chanoine de la cathédrale de Trèves, à Trèves.

Baron DE PLANCKET, docteur en Droit, membre de plusieurs Académies, à Bruxelles.

MURCHISON, membre de la Société royale de Londres, correspondant de l'Institut de France, à Londres.

PARKER, membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Oxford.

Comte Ernest DE BEUST C ✻, directeur-général des mines, à Berlin.

BARUFFI ✻ ✻, professeur de géométrie à l'Université de Turin.

Comte AVOYARDO DE QUAREGNY C ✻, professeur de physique à l'Université de Turin.

Comte CÉSAR BALBO C ✻, député, ex-président du Conseil des ministres, à Turin.

CIBRARIO C ✻, sénateur de Piémont, professeur de chimie à l'Université de Turin.

RAGOZINI ROCH, secrétaire perpétuel de l'Académie royale d'agriculture de Turin.

Baron Joseph MANNO C ✻, président du Sénat du royaume de Sardaigne et de la Cour d'appel de Turin.

J. MORRIS ✻, sénateur du royaume de Sardaigne, à Turin.

Professeur CANTU ✻, sénateur du royaume de Sardaigne, à Turin.

Le comte Joseph TELEKI C ✻, membre de l'Académie impériale d'Autriche, à Szerach.

Joseph ARNETH, directeur du cabinet impérial des Antiques, à Vienne.

MM. Davidson, membre de la Société géologique, à Londres.

D'Olfers C ✻, directeur-général des Musées, commandeur de plusieurs ordres, à Berlin.

Le Rév. Petit, membre de plusieurs Académies, à Londres.

Thomsen C ✻, directeur du Cabinet des médailles, à Copenhague.

Baron Stilfrid G ✻, grand-maître des cérémonies du Palais, à Berlin.

Namur, secrétaire-général de la Société archéologique du grand-duché de Luxembourg.

Kerwin de Lettenhowe ✻, membre de plusieurs Académies, à Bruges.

Forster ✻, professeur à l'Académie des Beaux-Arts de Vienne, président de la 26e. classe du Jury international à l'Exposition universelle de Paris.

Le baron de Mayenfisch ✻ ✻ ✻, chambellan de S. M. le Roi de Prusse et de S. A. R. le Prince de Holinzoltein-Sigmaringen, à Sigmaringen.

Le Roy, professeur à l'Université de Liége.

Le docteur de Vigandt, à Wetzlar (Prusse).

Fayder G ✻ ✻ ✻, procureur général, à Bruxelles.

Mitter-Mayer ✻ ✻, professeur à l'Université de Heidelberg.

Ducpétiaux O ✻, inspecteur-général des prisons, à Bruxelles.

D'Otreppe de Bouvette ✻ ✻, membre de plusieurs Académies, à Liége.

Steingel O ✻, officier supérieur en retraite, à Wetzlar (Prusse).

Ami Boué, membre de l'Académie impériale de Vienne.

César Cantu, membre de plusieurs Académies, à Milan.

Le colonel Komaroff, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Paris et à St.-Pétersbourg.

Van der Hoeven ✻, professeur de zoologie, à Leyde.

Le comte de Merey-Argenteau O ✻, président honoraire de la Société libre d'Émulation de Liége, etc., etc., à Liége.

Le chevalier Rossy ✻, conservateur de la bibliothèque du Vatican, à Rome.

CONGRÈS

DES

DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS,

SOUS LA DIRECTION DE L'INSTITUT DES PROVINCES DE FRANCE.

SESSION DE 1859.

SÉANCE GÉNÉRALE D'OUVERTURE.

Présidence de M. de Caumont, directeur de l'Institut des provinces.

La séance est ouverte, à 2 heures 1/2, dans la grande salle des séances de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.

Sont appelés au bureau : MM. le duc d'Harcourt, ancien pair de France et ancien ministre plénipotentiaire, délégué de l'Association normande ; le comte d'Héricourt, délégué de l'Académie d'Arras, le marquis de Saint-Seine, membre de l'Institut des provinces, délégué de Dijon ; de La Chauvinière, délégué des Sociétés savantes d'Angers, Saumur, etc., etc. ; d'Otreppe de Bouvette, délégué des Académies de la Belgique, membre étranger de l'Institut des provinces ; le colonel de Répécaud, membre de l'Institut des provinces, délégué de l'Académie d'Arras.

Secrétaires-généraux : MM. Raymond *Bordeaux*, d'Evreux ; Charles *Gomart*, de St.-Quentin ; le marquis *de Fournès*, de Bayeux ; le docteur *de Bouis*, de Paris ; le comte *de Soultrait*, de Lyon ; *Gaugain*, archiviste-trésorier.

On remarque dans la salle un grand nombre de délégués des Sociétés savantes des départements, savoir :

MM. De Beaulieu, correspondant de l'Institut de France, délégué de Niort.

Pernot, délégué de la Société archéologique de Langres (Haute-Marne).

Abaquesné de Parfouru, délégué de Valognes.

Le comte de Mellet, membre de l'Institut des provinces, délégué de Châlons-sur-Marne.

Le comte d'Héricourt, membre de l'Institut des provinces, délégué de l'Académie impériale d'Arras.

Le comte de Beaurepaire, ancien ministre plénipotentiaire, délégué de Falaise.

Le vicomte de Cussy, membre de l'Institut des provinces, délégué de la Société d'agriculture de Bayeux.

D'Otreppe de Bouvette, conseiller honoraire à la Cour de Liége et du Conseil des Mines en Belgique, à Liége.

Ch. Gomart, membre de l'Institut des provinces, délégué du Comice agricole de St.-Quentin.

Le marquis de Fournès, inspecteur et délégué de l'Association normande.

Le vicomte Du Moncel, membre de l'Institut des provinces, délégué de la Société des sciences naturelles de Cherbourg.

Charlot, conseiller à la Cour impériale de Nancy.

Mennechet, juge, à Abbeville, délégué de la Société française d'archéologie (division du nord).

Vallin, délégué de l'Association bretonne.

Le baron Le Guay, délégué de la Société d'horticulture de Paris.

Salmon de Villiers, délégué de Nancy.

Robiou de La Tréhonnais, membre de l'Institut des provinces, délégué de Londres.

Pichon-Prémêlé, membre de l'Institut des provinces, délégué de Séez.

Beaudouin, président et délégué du Comice de Rouen.

Le vicomte de Louvencourt, délégué de la Société d'Autun.

MM. DE LESTANG, délégué de la Société des arts du Mans.

Le colonel DE RÉPÉCAUD, délégué de l'Académie d'Arras.

Eug^e^. DORVILLE, id.

Le docteur ANCELON, délégué de la Société des sciences médicales de Metz.

Le docteur Fridericus BIALLOBLOTZKI, délégué des Sociétés savantes de l'Allemagne.

MOSSELMAN, membre de l'Institut des provinces, à St.-Lo.

Jules PAUTET DU ROZIER, délégué de la Société d'histoire de l'arrondissement de Beaune.

DE LA LONDE, délégué de la Société française d'archéologie, à Rouen.

COUSIN, délégué de la Société d'agriculture, sciences et arts de Dunkerque.

ALARD, id.

JOUANNE, délégué de la Société française d'archéologie, à Paris.

Th. BRUAND D'UZELLE, délégué de la Société d'émulation du département du Doubs.

MARCHAL, délégué de la Société d'archéologie, sciences et arts d'Avranches.

LABORDE, délégué du Comice agricole de Villeneuve-sur-Lot.

LEROYER, délégué de la Société industrielle d'Angers.

CUMINGE, délégué de la Société scientifique et littéraire de Castres.

H. ABORD-BELIN, délégué de la Société archéologique de Beaune.

Le comte DE BLAGNY, délégué de l'Association normande.

DE BOUIS, membre de l'Institut des provinces, délégué de Rouen et de Caen.

DESVAUX, délégué du Comice agricole de Vendôme.

DE LA CHAUVINIÈRE, délégué de la Société industrielle d'Angers.

ASCHERMANN, délégué de la Société d'agriculture, sciences et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire.

CORDIER, délégué de l'Association normande, à Lisieux.

Le marquis DE SIEYÈS, délégué de Valence (Drôme).

MM. DE LA ROUVRAYE, membre du Conseil général de l'Orne, délégué du Comice agricole d'Alençon.

CHAUBRY DE TRONCENORD, délégué de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne.

Jules DUVAL, délégué de la Société centrale d'agriculture de l'Aveyron.

Le général RÉMOND, membre de l'Institut des provinces, à Gisors.

Albert DU BOYS, membre de l'Institut des provinces, délégué de Grenoble.

DE BUZONNIÈRE, président de la Société archéologique de l'Orléanais.

Comte DE GENOUILHAC, délégué de la Société archéologique de Rennes.

DE SAINT-SEINE, membre de l'Institut des provinces, délégué de Dijon.

SOCARD, délégué de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube.

GELLIBERT DES SEGUINS, délégué de la Société d'agriculture et de la Société d'archéologie de la Charente.

Le baron de GUILLERVILLE, délégué de l'Association normande, à Rouen.

Gabriel D'ERCEVILLE, délégué de la Société française d'archéologie (Seine-et-Marne).

Le marquis DE BÉRENGER, délégué de l'Académie delphinale, à Grenoble.

CARLIER, délégué du Comité flamand de France, à Dunkerque.

Ernest MAHIAS, délégué des Sociétés d'horticulture, d'agriculture et d'archéologie de Rennes.

Le marquis de GODEFROY DE MESNILGLAISE, délégué de la Société des Antiquaires de la Morinie.

CHALLE, sous-directeur de l'Institut des provinces, délégué d'Auxerre.

Le vicomte Armand DE POMEREU, délégué de la Société française d'archéologie.

Louis GAUTIER, président de l'Académie delphinale.

MM. PAULMIER, ancien député, délégué de l'Association normande.
Ernest BERTRAND, juge d'instruction, à Paris, délégué de la Société d'agriculture de l'Aube.
SAINT-JEAN, membre du Conseil général du Calvados.
Le vicomte DE KÉRIDEC, délégué de la Société archéologique du Morbihan.
Nicias GAILLARD, président à la Cour de cassation.
THIAC, délégué de la Société d'agriculture, arts et commerce de la Charente.
DARBLAY, président et délégué de la Société impériale d'agriculture de la Seine.
DE LIESVILLE, délégué de la Société française d'archéologie.
Le comte DE MAILLY, membre de l'Institut des provinces, délégué de la Sarthe.
Le duc DE MAILLÉ, délégué des Sociétés agricoles de l'Indre.
HOUBIGANT, délégué de la Société archéologique de Beauvais.
Le docteur FABRE, délégué du Comice agricole de Villeneuve-sur-Lot.
D'ÉPINNEVILLE, délégué de l'Association normande (division de l'Orne).
MOUTIER, délégué de l'Association normande (division du Calvados).
Marcel CANAT DE CHIZY, président de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlons-sur-Marne.
MAHUL, délégué de la Société des sciences et arts de Carcassonne.
HARDOUIN, délégué de la Société des antiquaires de Picardie,
DE MORISSURE, délégué du Comice agricole de Nogent-le-Rotrou.
DE BONNEUIL, inspecteur de la Société française d'archéologie (Seine-et-Marne).
PERROT, président du Comice d'Orléans.
Le comte DE VENDEUVRE, délégué de la Société d'agriculture de Falaise.
DUVAL DE FRAVILLE, délégué de la Société française d'archéologie (Haute-Marne).

MM. GOFFINT-DELRUE, avocat, à Mons (Belgique).
RAUDOT, délégué de la Société centrale d'agriculture de l'Yonne.
DEBACQ, délégué de la Société d'agriculture de la Marne.
Raymond BORDEAUX, membre de l'Institut des provinces, délégué d'Évreux.
BOURDIN, délégué de l'Association normande, à Rouen.
Le marquis DE TANLAY, président et délégué du Comice de l'Yonne.
L'abbé NOGET, membre de l'Institut des provinces, supérieur du séminaire de Sommervieu, près Bayeux.
PONSARD, président et délégué du Comice agricole de la Marne.
PROST, délégué de l'Académie de Metz et de la Société archéologique de la Moselle.
TAILLANDIER, délégué de la Société industrielle d'Angers.
D'ERMIGNY, délégué du Comice agricole de Péronne.
BIZEUL, membre du Conseil général de la Loire-Inférieure, à Blain.
Le comte DE GOURCY, membre de l'Institut des provinces, à Paris.
GOSSE, délégué de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.
DE GLANVILLE, délégué de l'Académie de Rouen.
LÉTOT, délégué de l'Association normande.
Le marquis DE MONTLAUR, membre du Conseil général de l'Allier.
DE MONTREUIL, membre du Conseil général de l'Eure.
MAURENQ, délégué du Comice agricole de l'Indre.
GADEBLED, délégué de la Société académique de l'Eure.
DUPUIS, conseiller à la Cour impériale d'Orléans, délégué de la Société archéologique d'Orléans.
LAFOND, id., id.
DE LAURIÈRE, délégué de la Charente, à Angoulême.
Le docteur DE LA ROIÈRE, ancien membre du Conseil général, délégué de la Société Dunkerquoise.
LE PÈRE, avocat, délégué de la Société des sciences histo-

riques et naturelles de l'Yonne, de la Société centrale d'agriculture de l'Yonne et du Comice agricole et viticole de l'arrondissement d'Auxerre.

MM. Rossey, délégué de l'Association normande (division de l'Eure).

De Bogard, vice-président du Comice agricole et viticole de l'arrondissement d'Auxerre.

Le comte de Tramecourt, délégué du Comice de Provins.

Félix de Verneilh, membre de l'Institut des provinces, délégué de Périgueux.

Le comte de Charmassé, délégué de la Société Éduenne.

Le comte d'Estaintot, délégué de la Société d'émulation de Rouen.

Dréolle, délégué de Libourne

Le marquis de Bryas, délégué de l'Académie de l'industrie.

Thiollet, délégué de la Société de Poitiers.

Le marquis de Vogué, délégué de la Société d'agriculture du Cher.

Le marquis de Vibraye, membre de l'Institut des provinces, délégué de Blois.

De Bonnand, délégué de la Société française d'archéologie (Nièvre).

Claye, délégué du Comice agricole de Maintenon.

Le vicomte de Cumont, délégué de la Sarthe.

Paquerée, membre de l'Institut des provinces, délégué de la Société Linnéenne de Bordeaux.

Paul Durand, délégué de Chartres.

Léonce de Lavergne, membre de l'Institut impérial de France.

De Boisrenaud, délégué de la Société française d'archéologie (Nièvre).

Jules de Buyer, inspecteur des monuments de la Haute-Saône.

Le comte Georges de Soultrait, délégué de Lyon.

Le marquis de Barthélemy, délégué du Comice agricole du canton d'Aubagne.

De La Cour, membre du Conseil général du Calvados.

De Courcelles, de Lille, délégué de la Société française d'archéologie.

M. LE MAISTRE-CHABERT, président du Comice agricole de l'arrondissement de Strasbourg.

M. de Caumont ouvre la séance par un discours dans lequel il entre dans des considérations étendues sur la marche et l'avenir des études sérieuses dans les départements ; puis il continue en ces termes :

« Le Congrès scientifique de France a produit, en 1858, d'im-
« menses résultats à Auxerre. L'esprit élevé, le savant que vous
« voyez constamment siéger dans cette enceinte, M. Challe,
« sous-directeur de l'Institut des provinces, avait imprimé au
« Congrès une direction excellente qui a rallié tout ce que le
« centre de la France renferme d'hommes studieux.

« La même impulsion a été donnée à la publication des Actes
« du Congrès, et déjà les deux volumes qui les renferment sont
« entre nos mains depuis plus d'un mois. Jamais le compte-
« rendu d'aucune session n'avait été si rapidement ni si bien
« imprimé, nous devons en féliciter M. Challe et le Comité de
« publication d'Auxerre.

« En 1858, le Congrès archéologique de France a siégé d'abord
« à Périgueux, puis à Cambrai. Dans chacune de ces deux villes,
« les travaux ont été parfaitement conduits, grâce surtout aux
« secrétaires-généraux, MM. F. de Verneilh et A. Wilbert. Le
« Compte-rendu de cette session va paraître prochainement,
« illustré d'un grand nombre de figures.

« Enfin, les Assises scientifiques, convoquées par l'Institut des
« provinces, à Bourges, à Tours, à Limoges, à Périgueux, à
« Cambrai, à Bordeaux, ont été très-remarquables. Les Assises
« scientifiques de Bordeaux, quoiqu'elles n'aient duré que deux
« jours, ont produit plus de Mémoires qu'il n'en eût fallu
« pour composer un volume in-8°. de 600 pages. L'Institut
« des provinces a vivement regretté de ne pouvoir publier
« dans son *Annuaire* qu'une partie de ces travaux *vraiment*
« *importants*, et qui montrent combien de ressources scien-
« tifiques et littéraires existent dans la plupart de nos grandes
« villes.

« Malheureusement, il faut le dire, ces ressources demeu-
« rent trop souvent à *l'état latent*, jusqu'à ce qu'une force
« venant de l'extérieur permette qu'elles se montrent au grand
« jour.

« D'ailleurs, dans la France académique, comme dans la
« France agricole, le morcellement continue, et chaque Société
« nouvelle se fait une atmosphère à elle, un domaine un peu
« exclusif, quoique souvent très-restreint ; de sorte qu'il devient
« très-nécessaire de convoquer, de temps à autre, des *Assises*
« *scientifiques,* qui ne sont que des Congrès très-courts, POUR
« RÉTABLIR L'UNITÉ. A ce moyen, les hommes qui se regardaient
« par la fenêtre finissent par se réunir sur le terrain dont un
« étranger fait les honneurs, et les rivalités cessent, assez long-
« temps, au moins, pour que les communications se rétablissent
« au profit de la science. L'Institut des provinces, qui connaissait
« parfaitement cet état des choses, a donc eu une *pensée fé-*
« *conde* quand il a créé les Assises : il en a recueilli, cette
« année surtout, des fruits très-abondants.

« Mais je me hâte, Messieurs, d'arriver à la fin de l'aperçu
« qu'il est de mon devoir de vous présenter sur les travaux de
« l'Institut des provinces et des Congrès dont il est l'âme, pen-
« dant l'année 1858.

« Un événement que je ne puis passer sous silence, c'est la
« publication du volume grand in-4°. que vient de faire paraître
« la classe des sciences de notre *Institut provincial.* Ce volume
« de 500 pages renferme des travaux considérables, de bonnes
« planches, des cartes.

« Quand on voit de tels ouvrages, on regrette que l'Institut
« des provinces n'en publie pas à des époques plus rapprochées ;
« ce ne sont pas les matériaux qui manquent, Messieurs, mais
« l'argent. Les frais d'impression ne sont jamais couverts par la
« vente, et l'Institut, n'ayant pas de dotation, doit mettre un
« certain intervalle entre la publication de ses volumes in-4°.
« Du reste, l'*Annuaire,* dont le format s'est agrandi et dont le
« tirage s'est accru, donnera place à un plus grand nombre de
« Mémoires que par le passé ; il pourra, nous le croyons, ré-

« pondre aux besoins les plus pressants par sa publicité consi-
« dérable, rapide et régulière.

« M. le comte d'Héricourt, qui a présidé l'année dernière, « avec tant de distinction, la section chargée d'entendre les rap- « ports des délégués sur les travaux de leurs Sociétés respec- « tives, va prendre la parole et vous lire son résumé du mou- « vement académique en France pendant l'année 1857. Ce « discours va dignement inaugurer votre session de 1859.

« Les craintes que nous inspirait, l'année dernière, l'état de « M. Sellier, de Châlons-sur-Marne, n'étaient que trop fondées, « et notre savant confrère a succombé deux mois après la réu- « nion du Congrès. Cette perte sera vivement sentie de nous « tous, car nous avions pu apprécier la haute capacité de ce con- « frère et son dévouement aux intérêts du pays : elle laissait dans « votre secrétariat un vide que nous avons heureusement comblé. « M. le marquis de Fournès, que vous avez apprécié dans votre « dernière session, a bien voulu accepter un siége parmi vos « secrétaires-généraux. Le Congrès remercie M. le marquis de « Fournès de cette preuve de dévouement qu'il veut bien lui « donner.

« Nous aurions à vous parler des délégations qui ont été faites « cette année, et des illustrations qui siégeront pour la première « fois au Congrès des délégués ; mais ces noms vont être pro- « noncés dans les lettres que je suis chargé de vous faire con- « naître, et je passe au dépouillement de la correspondance. »

Ce discours, écouté avec le plus vif intérêt, est accueilli avec des marques unanimes d'approbation.

M. le Président donne ensuite à l'Assemblée communication de la correspondance.

Le Comice agricole du canton d'Aubagne (Bouches-du-Rhône) délègue au Congrès M. le marquis de Barthélemy, son président honoraire.

La Société Eduenne délègue, pour la représenter au Congrès des Sociétés savantes, MM. le comte d'Esterno, A. de Charmassé et le vicomte de Louvencourt.

La Société d'agriculture des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, délègue MM. le baron Doyen, Jules Greau, Soclard, Ernest Bertrand et Gabriel de Vandeuvre.

La Société de Falaise délègue M. le baron de La Fresnaye.

La Société d'émulation du Doubs délègue M. Bruand d'Uzelle.

La Société d'émulation du département des Vosges délègue MM. Baudrillard, professeur d'économie politique au collége de France, et M. Gley, officier principal d'administration des subsistances militaires.

La Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, délègue au Congrès MM. Cousin, Derode et Allart.

La Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, annonce qu'elle a délégué au Congrès MM. Garinet, Chaubry de Troncenord, de Mellet, Eugène Gayot, de Pinteville et Debacq.

La Société archéologique et historique de la Charente délègue au Congrès M. Gellibert des Seguins.

La Société centrale d'agriculture de l'Aveyron délègue au Congrès M. Monseignat du Clusel, son président, et M. Jules Duval.

Le Comice agricole de l'arrondissement de Vendôme délégue au Congrès M. Desvaux, maire de Beauchesne.

La Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire a délégué M. Joseph Aschermann.

La Société des Antiquaires de l'Ouest délègue au Congrès MM. Nicias Gaillard, président de Chambre à la Cour de cassation, et Gustave Bardy, conseiller à la Cour impériale de Poitiers.

Le Comice agricole de St.-Quentin délègue au Congrès, pour le représenter, M. Ch. Gomart, son secrétaire-général.

La Société impériale et centrale d'agriculture délègue, pour la représenter : MM. Passy, Darblay aîné, Huzard et Payen.

La Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, délègue MM. Peigné et Houbigant.

La Société d'histoire de l'arrondissement de Beaune (Côte-d'Or) délègue MM. Abord-Belin et Jules Pautet.

L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Caen a désigné, pour la représenter au Congrès des Sociétés savantes de 1859, MM. Boulatignier et de Bouis.

La Société archéologique de l'Orléanais a nommé délégués au Congrès: MM. de Buzonnière, président; l'abbé Rocher, secrétaire; Bagnenault et Dupuis.

Le Comice central agricole de Villeneuve-sur-Lot a délégué au Congrès M. le docteur Fabvre, son ancien président.

La Société archéologique d'Ille-et-Vilaine a délégué M. le vicomte de Genouilhac.

La Société industrielle d'Angers délègue : MM. de La Chauvinière, Leroyer et Taillandier père.

La Société centrale d'agriculture d'Ille-et-Vilaine délègue M. Mahias, avocat.

La Société académique de Cherbourg délègue M. Baude.

Cinq Sociétés de la Belgique ont délégué M. d'Otreppe de Bouvette. Ces Sociétés sont:

1°. L'Institut archéologique Liégeois;

2°. L'Académie des beaux-arts et littérature de Gand;

3°. La Société archéologique de Namur;

4°. La Société d'histoire et de littérature de Limbourg, à Tongres;

5°. La Société libre d'émulation de Liége.

M. de Caumont donne connaissance à l'Assemblée des ouvrages adressés au Congrès des Sociétés savantes soit par des Sociétés, soit par des membres du Congrès, et qui sont déposés sur le bureau. En voici les titres :

Institut des provinces de France (sciences physiques et naturelles), tome I. 1859.

Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, t. (IX, 1re. partie). 1858.

Société littéraire et scientifique de Castres (Procès-verbaux des séances), 2e. année. 1858.

Société d'agriculture, des belles-lettres, sciences et arts de Rochefort. 3 volumes. 1856-1859.

Société de statistique de Marseille (Compte-rendu des tervaux). 1854-1856.

Annales de la Société d'horticulture de la Gironde, 2e. série, tome XI. 1859.

Bulletin de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Dijon. 2 vol. 1857.

Publications de la Société archéologique de Montpellier. 1858.

Procès-verbal de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron. 1857.

Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne. 1858.

Annuaire de la Société libre d'émulation de Liége pour l'année 1858.

Dessèchement des moëres par Cobergher en 1622; par M. Bortier.

Observations sur le métamorphisme et recherches expérimentales sur quelques-uns des agents qui ont pu le produire; par M. Daubrée.

Situation financière des villes de Picardie sous saint Louis; par M. Ch. Dufour. 1858.

Cause première de toutes les crises sociales, financières, alimentaires, industrielles, etc., par M. le marquis d'Eurville. Paris, 1858.

Histoire de l'affranchissement communal dans les anciens diocèses de Laon, Soissons et Noyon; par M. Melleville.

Hagiologie nivernaise ou vies des saints et autres pieux personnages qui ont édifié le diocèse de Nevers par leurs vertus; par Mgr. Crosnier. 1re. livraison. 1858.

Congrès scientifique d'Auxerre. Petit guide non officiel; par M. Victor Petit.

Description et gravure de médailles commémoratives de plusieurs événements intéressant la ville de Metz; par M. Chabert. 1858.

Rapport fait à la Société Dunkerquoise; par M. Alard.

Conférences de la Société de St.-Vincent-de-Paul d'Autun. Assemblée générale du 13 mars 1859, par M. de Fontenay.

La Décentralisation, par M. Kuntz de Rouvaire.

Archéologie rouennaise. Le premier vieux Rouen souterrain, son enceinte militaire et ses produits industriels au commencement de la domination romaine, par M. Thaurin.

Vaine pâture ; des réglements municipaux sur les troupeaux communs et les troupeaux séparés; par M. le comte Van der Strathen-Ponthoz.

L'Ombre de Molière. Poème lu, à Grenoble, à la 24e. session du Congrès scientifique de France; par M. Philibert Soupé. 1857.

Allocution prononcée à la rentrée solennelle des Facultés, le 17 *novembre* 1858 *;* par M. de La Saussaye, de l'Institut, recteur à Lyon.

Lettre à M. Villiet, sur son dernier travail dans l'église St.-André, par Mgr. Donnet, archevêque de Bordeaux. 1857.

Archéologie du département de l'Ariège; par M. H. Cartillon.

Etudes historiques. La belle Pope, femme de Rollon, duc de Normandie, née à Bayeux au IXe. siècle, suivi du siége de Paris par les Normands ; par M. J. de Barghon Fort-Rion. 1858.

Rapport présenté à l'Assemblée générale de la Société de littérature wallonne ; par M. Alph. Leroy. 1858.

Bulletin monumental publié par M. de Caumont. 3e. série, tome IV. — 24e. vol. de la collection. 1 vol. in-8°. (1858) illustré de nombreuses gravures.

Histoire du Droit criminel des peuples modernes, par M. Albert Du Boys. Tome IIe. 1858.

Congrès scientifique de France, 25e. session tenue à Auxerre (septembre 1858). 2 vol. in-8°. 1859.

Ambassade en Espagne et en Portugal, en 1582, *de R. P. en Dieu Jean Sarrazin, abbé de St.-Vaast;* par M. Philippe de Caverel. 1 vol. in-8°. Arras, 1859.

Mémoires de l'Académie d'Arras, tome XXXe. 1 vol. in-8°. Arras, 1858.

Ernest ou la profession de foi d'un autre vicaire Savoyard ; par M. Jules Pautet. 1 vol. in-12. 1858.

Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine. Procès-verbaux. 1re. livraison, 1844-1857; 2e. livraison, 1858.

Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie, publié par l'Association normande. 25e. année. 1 fort vol. in-8°. 1859.

Rapport pour l'examen de la question des céréales fait à la Société départementale d'agriculture et d'industrie d'Ille-et-Vilaine. Brochure in-8°.

Rapport sur la situation de la Société archéologique de Namur, pendant l'année 1858. Brochure in-8°.

Vœu du Comice de St.-Quentin sur la législation des céréales, et déposition faite devant le Conseil d'Etat par MM. Georges et Gomart. Brochure in-8°. 1859.

Le cimetière mérovingien de Vendhuile; par M. Ch. Gomart. Brochure in-8°. illustrée de gravures sur bois. St.-Quentin, 1858.

Appel aux amis des arts et des sciences, 22e. livraison; — *Impulsion ou association intellectuelle*, 24e. livraison; — *L'Emulation*, 26e. livraison; — *Puissance de la pensée pour remuer la poussière des siècles, ou assises de l'intelligence*, 27e. livraison; — *Incendie de Ninane*, 29e. livraison. — *Essais de Tablettes liégeoises*; par M. Alb. d'Otreppe de Bouvette. Cinq brochures in-12. 1858-1859.

Causeries de salons: Le savoir-vivre, 1er. volume; — *Excursions dans le monde moral*, 2e. volume; — *Récits, anecdotes, souvenirs*, 3e. volume; par M. Alb. d'Otreppe de Bouvette. Liége, 1858-1859.

Études chimiques sur le phosphate de chaux et son emploi en agriculture; par M. Adolphe Bobierre. 1 vol. in-8°. Paris, 1859.

Esquisse d'un projet de réforme du Calendrier; par M. le colonel Répécaud. Brochure in-8°. 1859.

Rapport sur les monuments historiques, présenté au Conseil général du département de la Marne; par M. le baron de Chaubry. Brochure in-8°.

Annuaire de la Société libre d'émulation de Liége, pendant l'année 1859. Un petit vol. in-12. Liége, 1859

Rapport historique, lu à la Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand; par M. Edmond de Basscher. Brochure in-8°. Gand, 1859.

La baronnie du Pont (Pont-l'Abbé), ancien évêché de Cornouailles; par M. Du Châtellier. Brochure grand in-8°. 1858.

Fouilles, recherches, découvertes et indications archéologiques, dans la province de Liége; par M. d'Otreppe de Bouvette. Brochure in-8°. Liége.

Programme des sujets proposés par la Société d'émulation de Liége pour le concours de l'année 1859.

Bulletins du Comice agricole de St.-Quentin, tome VII (année 1858). 1 vol. in-8°.

Programme du Congrès scientifique de France qui se tiendra à Limoges, le 12 septembre 1859.

M. le comte d'Héricourt lit à l'Assemblée le compte-rendu suivant, sur les travaux des Sociétés savantes de la France pendant l'année 1857-1858.

MESSIEURS,

L'importance que vous attachez aux travaux des Sociétés savantes de province m'impose le périlleux honneur de porter le premier la parole après notre Directeur, de la prendre dans une réunion où vous allez entendre des orateurs si éloquents, suivre des discussions éminemment savantes. Jamais l'indulgence à laquelle vous m'avez habitué ne m'a été aussi nécessaire, car avec un auteur du moyen-âge je peux m'écrier: de chaque côté que je tourne les yeux, je ne vois que labeurs et périls; danger d'être comparé à des hommes que je regarde comme maîtres dans l'art d'écrire et de bien-dire, et dont les travaux remarquables d'érudition et de science, proprement dits, ont depuis long-temps assuré la gloire de leurs noms; danger d'omettre des œuvres remarquables, dans l'impossibilité où je me trouve de vous faire connaître les deux cents et quelques volumes éparpillés sur ma table de travail.

Une simple nomenclature occuperait cette séance, mais elle vous fatiguerait par sa sécheresse, et avec raison vous me diriez que vous n'attendez pas de moi un catalogue de librairie.

Pendant les années précédentes, notre honorable et savant collègue, M. Sellier, de regrettable mémoire, divisait les travaux des académies par province; mais plusieurs d'entre vous, Messieurs, ont trouvé que, malgré le talent de l'annaliste, les recherches étaient difficiles ; on était obligé de parcourir tout ce résumé, pour connaître les publications qui offraient des travaux en rapport avec vos études. Vous avez donc exprimé le vœu, et je m'y suis conformé autant que possible, d'analyser, sous diverses subdivisions, ces publications si nombreuses dues à l'activité provinciale, de telle sorte qu'un simple coup-d'œil permît de connaître les travaux spéciaux à telle branche des connaissances humaines.

Avant d'adopter ce nouveau mode, nous avons désiré que vous puissiez juger par vous-mêmes de ses avantages ; telle est la raison pour laquelle le compte-rendu des travaux accomplis, pendant l'année 1857, par les Sociétés savantes de province, n'a point paru dans notre dernier *Annuaire*.

Toutefois, Messieurs, dans le rapide résumé que je vais avoir l'honneur de vous soumettre, vous remarquerez des lacunes, des omissions ; il ne peut en être autrement dans une lecture publique.

Dans ce Rapport, je me suis proposé trois buts. D'abord, j'ai voulu être concis, pour ne point arrêter la discussion des importantes questions que vous devez traiter; en second lieu, je devais montrer avec quel zèle et quel généreux dévouement travaillent les Sociétés savantes de la province ; enfin, il était de mon devoir de vous soumettre la division de mon travail.

J'ai conservé aux sciences exactes le premier rang ; il leur appartient non-seulement par le classement bibliographique, mais à cause des nombreux adeptes qu'elles recueillent chaque jour. En parlant des Sociétés et des Comices agricoles, j'ai passé sous silence les concours, les distributions de primes. Presque partout, en effet, nous voyons récompenser ces anciens serviteurs qui font pour ainsi dire partie de la famille ; qui, selon la remarque

judicieuse d'un habile agriculteur du nord de la France, M. le marquis d'Havrincourt, sont tellement dévoués à ses intérêts, qu'ils disent : nos champs, nos bestiaux; le nombre heureusement n'en est pas encore restreint, et parmi ceux qui obtiennent ces nombreuses primes, il n'est guère de serviteurs qui n'aient au moins 30 ans de bons, de fidèles et de loyaux services. L'enseignement agricole se répand de plus en plus ; il se propage par les instituteurs, et des médailles récompensent les plus actifs et les plus dévoués ; quant aux concours, ils sont organisés généralement selon les besoins du pays : ici ils comprennent l'arrondissement tout entier ; là, au contraire, ils ne sont ouverts qu'à un seul canton. Vous ne vous attendez pas, Messieurs, à me voir discuter ces deux systèmes; ils ont l'un et l'autre d'habiles défenseurs, et quant à moi, je me renfermerai toujours dans le rôle modeste qui me convient, celui d'être historien fidèle.

L'histoire et l'archéologie sont trop unies pour les séparer. Mais, hélas ! nous sommes obligé de le déclarer, les travaux publiés sur ce sujet deviennent, chaque année, plus rares : si l'on en excepte les Sociétés spéciales, celles des antiquaires de Normandie, de l'Ouest, de la Picardie, de la Morinie, les autres associations scientifiques sacrifient un peu ces études à l'agriculture et à l'industrie.

Cependant, que de points restent obscurs, que de monuments n'ont pas été décrits, monuments que le temps et, plus encore, le mauvais goût, la manie de produire ou de restaurer, feront disparaître bientôt ; sans doute, il y a encore dans nos provinces des érudits qui dépouillent les chartes de nos archives, consultent les bibliothèques, fouillent la terre et lui arrachent ses secrets. Mais, nous sommes obligé de le répéter, leur nombre est moins grand en province qu'il y a dix ans.

Néanmoins, les Conseils généraux se montrent plus généreux : à Rouen, ils mettent à la disposition de M. l'abbé Cochet des fonds pour des recherches, et le résultat en est constaté dans cet excellent ouvrage, la *Normandie souterraine,* que l'Institut de France a récompensé de sa première médaille ; à Arras,

une subvention permet de continuer avec luxe la statistique monumentale du Pas-de-Calais ; dans d'autres départements, on crée des musées, on les enrichit, quelquefois même on entreprend la restauration de monuments précieux. Profitons donc de ce bon vouloir, usons des libéralités qui sont faites aux études archéologiques, et en appelant l'attention des magistrats sur ces nombreux monuments, éclatants témoins de la piété de nos pères, assurons leur conservation ; faisons qu'à leur exemple s'élèvent des édifices dont le style soit vraiment religieux.

En province, la littérature n'est à proprement parler qu'une distraction de l'esprit, un repos après les occupations d'affaires ou d'administration. Nous classons, en effet, dans l'histoire, les considérations sur les *Sermons* de Maurice de Sully, par M. de Beaurepaire, et les précieux travaux philologiques publiés par la Société de Castres. La poésie elle-même est timide : elle attend qu'un grand événement l'inspire : tel M. Papion-Duchâteau, dont les beaux vers répondent à l'enthousiasme de la France.

Plus souvent, la morale se cache sous les traits de la fable : M. d'Herbigny, à Arras, M. Deletant, à La Rochelle, excellent dans ce genre ; l'idée est simple, le vers se poursuit régulièrement et sans fatigue ; vous trouvez de bonnes leçons dont vous pouvez profiter. Telle n'est pas Mme. Denoix des Vergues, de Beauvais ; elle sent vivement, et dans son cœur de femme et de poète s'agitent des sentiments divers. Elle chante les gloires, salue la victoire, applaudit aux généreuses pensées. Sébastopol lui inspire un chant glorieux ; puis elle félicite le czar de l'appui qu'il donne à l'affranchissement des serfs. Mme. Denoix a intitulé un volume de poésie : *guerrières et sentimentales ;* tels sont, en effet, les noms que méritent les filles de sa pensée. Nous voudrions vous citer quelques beaux vers de la Muse de Beauvais, comme on l'appelle dans le Nord, de celle qui chanta Jeanne Hachette ; mais nous craindrions de leur faire perdre cet éclat qu'ils gagnent lorsque l'auteur les récite.

Il y a, parmi nos collègues, des hommes d'élite qui échappent à un classement régulier par la multiplicité de leurs travaux ;

ils trouvent, dans leur activité, le temps et les moyens de mener de front des études diverses, et l'on pourrait dire que leur spécialité est de traiter, en connaissance de cause, les sujets les plus différents. Le premier rang, parmi eux, appartient, sans contredit, à M. de Caumont. Non content de diriger, avec cette haute supériorité qu'on lui connaît, les travaux si multiples des divers Congrès, de cette institution qu'il a formée, qu'il anime de son souffle et de son énergie, qu'il occupe par des dissertations dont la science ne le cède qu'à la modestie, il poursuit le cours de ses études archéologiques avec un succès dont tout autre se montrerait satisfait. Après avoir posé les bases de l'archéologie, cette science nouvelle, indiqué les styles différents, déterminé leur âge; après avoir créé ce *Bulletin monumental* qui a déjà rendu tant de services à la science, provoqué des études sur tous les points de la France, et des mémoires qui n'ont guère servi qu'à prouver la justesse de ses observations, M. de Caumont a voulu laisser un modèle qui pût être facilement suivi. Ce qu'il a fait pour les cartes agronomiques, il le poursuit, avec le même succès, pour l'archéologie. Nous le voyons parcourir cette vieille France, si riche en souvenirs historiques; s'arrêter partout où se dresse une ruine; relever avec soin les moindres vestiges qui peuvent servir à la noble cause de l'art ancien, et dresser la statistique monumentale de son département. Le troisième volume a paru : il comprend la statistique de l'arrondissement de Bayeux, et il est beaucoup plus riche en monuments que celui de Vire, contenu dans le même tome. Notre savant Directeur explique cette différence par la présence des matériaux faciles à tailler. Vous ne vous attendez pas, sans doute, que, suivant un guide aussi habile, je vous retrace les richesses de ce pays, je vous montre ses belles tours romanes, j'évoque ses souvenirs anciens. Vous connaissez le style de M. de Caumont : il est sobre, clair et éloquent même dans sa concision : le résumer, ce ne serait qu'une aride chronologie. Inutile d'ajouter que des planches nombreuses complètent les descriptions.

Du moins, Messieurs, nous sommes heureux de le constater, si M. de Caumont, en enfant prodigue de son intelligence et de sa

santé, n'a rien épargné pour développer dans nos provinces le goût des études sérieuses, la conservation de nos précieux monuments; si constamment on le voit, d'une extrémité de la France à l'autre, suivre l'accomplissement de son œuvre, réchauffer le zèle de ses correspondants, presser les administrations municipales pour la création de musées, pour le développement du mouvement intellectuel; du moins, disons-nous, non-seulement ses efforts n'ont pas été stériles, mais partout son nom est vénéré, car il est le synonyme de science, d'activité et de dévouement.

La province avec son exubérance de sentiments généreux, ses études paisibles, sa vie calme et tranquille, ne peut rester indifférente aux grandes découvertes scientifiques ; à Lille, à Metz, à Cherbourg, à Bordeaux, sur d'autres points encore, on s'occupe avec succès des plus hautes questions de la science proprement dite, et en cherchant son application pour l'industrie, on amène de nouvelles découvertes. C'est à Metz, M. Soleirol, faisant une nouvelle application de la géométrie descriptive; au Havre, les observations de M. Renaud prouvant que l'image est droite et non renversée sur la rétine comme on le pense généralement; Bordeaux nous fournit des travaux sur l'électricité, par MM. Pellis et Henry; sous l'inspiration de M. le colonel Répécaud, son digne président, l'Académie d'Arras ouvre un concours sur cet important sujet, et deux mémoires, dont l'un est dû à un professeur de la Faculté des sciences de Lille, lui donnent un éclat inusité. Nous aurions aimé à vous entretenir d'efforts si souvent couronnés par le succès; mais ici, nous avons été devancé par M. Du Moncel qui, l'année dernière, dans des rapports dont vous avez conservé le souvenir vous a fait connaître les progrès des sciences physiques; qui, cette année encore, les résumera pendant le laps de temps qui s'est écoulé depuis le dernier Congrès. Nous sommes heureux de céder la parole à un juge si compétent ; nous nous contenterons d'établir que M. Du Moncel, dans sa modestie, oublie trop le contingent qu'il apporte à la science, et nous croyons être le fidèle écho de vos sentiments en demandant que, cette année, notre collègue, après avoir constaté les progrès réalisés, nous entretienne des résultats qu'il a personnellement obtenus, nous fasse con-

naître ses études. La séance dans laquelle il voudra bien faire cette communication ne sera pas l'une des moins bien remplies.

Nous en dirons autant des sciences naturelles, notamment de la botanique ; M. Parseval de Grandmaison, dont la réputation est trop bien établie pour avoir besoin de nos éloges, complétera, cette année, la communication qu'il vous a faite lors du dernier Congrès. Botaniste distingué, en relation avec toutes les Sociétés linnéennes qui existent en France, il nous fera connaître les travaux qui ont paru récemment, il les appréciera avec l'autorité que donnent des études sérieuses, et ce serait déflorer un sujet qu'il doit traiter complètement que d'en détacher quelques titres. Notre savant collègue nous permettra toutefois de constater que l'histoire naturelle si long-temps négligée dans nos provinces, y fait chaque jour de nouveaux prosélytes. L'attrait qu'elle présente, le calme de cette étude, les innocentes découvertes qui sont réservées à l'observation, tout entraîne vers elle. C'est un repos après les fatigues prolongées de l'esprit, les agitations des affaires ; d'abord, ce n'est qu'un simple objet de curiosité, le désir de connaître les plantes qu'on a sous les yeux ; puis, lorsqu'on les voit si belles et si fraîches, parées de leurs brillantes couleurs, nous allions presque dire de leurs gracieux sourires, l'on se sent entraîné; on détache la feuille; le microscope nous montre la finesse de ses membranes; on veut connaître les richesses de son pays, et, le parapluie d'une main, l'étui sur le dos, on collectionne les plantes de la montagne, on recueille celles de la vallée, et bientôt on possède la flore de son canton. Par malheur, le collectionneur, au milieu de cette vie douce et tranquille des champs, s'endort dans son repos ; il a grand'peine à publier le résultat de ses recherches; et cependant, il serait bon que, dans chaque canton, ou tout au moins dans chaque département, on fît le catalogue de la flore locale : c'est le seul moyen d'arriver à la connaissance de la botanique française. Espérons que les excellents rapports de M. Parseval de Grandmaison activeront le zèle des collectionneurs, et que, marchant sur ses traces, ils feront connaître les richesses qu'ils ont amassées.

AGRICULTURE.

L'Académie Impériale de Metz s'occupe aussi d'agriculture, mais elle le fait à un point de vue essentiellement scientifique ; c'est ainsi que M. Emilien Bouchotte a dirigé ses études vers l'électrométrie agricole. Il y a déjà quelques années, ce savant chimiste entretint l'Académie d'un procédé simple à l'aide duquel on pouvait approximativement déterminer la richesse en engrais d'un sol soumis à la culture. Ses nouvelles expériences avec le galvanomètre l'ont amené à conclure que la proportion d'ammoniaque contenue dans le sol n'est pas constante. Au printemps, le terrain donnera moins d'ammoniaque, parce que la plante s'en sera nourrie ; cet appauvrissement sera plus sensible encore si les plantes ont été repiquées, notamment les jeunes colzas. Le galvanomètre à la main, M. Bouchotte a constaté que, dans un champ, la partie la plus vigoureuse était celle où il avait préalablement reconnu les courants les plus énergiques. Cette découverte est très-importante, mais est-elle vraiment pratique ? Nous craignons qu'un temps très-long encore ne s'écoule avant que l'instruction de nos cultivateurs soit assez avancée pour qu'ils puissent se servir de semblables instruments. M. Bouchotte, néanmoins, continue ses recherches et le monde agricole suivra avec le plus vif intérêt le résultat de ses nouvelles études.

M. André, qui appartient à la même Société, s'est montré plus pratique dans son Mémoire sur l'opportunité de l'admission des fourrages artificiels dans les magasins militaires affectés au service de la Moselle ; il résulte de ses calculs que 100 kilogrammes de foin ne renferment, en effet, pas plus de principes nutritifs que 64 de trèfle ou 62 de luzerne. Si le trèfle ne peut toujours être cultivé, il n'en est pas de même de la luzerne. Cette plante, lorsqu'elle rencontre un sous-sol qui lui convient, acquiert une production qui dépasse l'espoir du cultivateur. Lorsqu'on voit la Moselle tributaire des départements voisins pour la nourriture de ses bestiaux ; lorsqu'on reconnaît que, dans ce

pays, il y a encore 16 ou 17 °/o de terres en jachères, on ne saurait trop exciter le cultivateur à multiplier les fourrages. Et ce n'est pas seulement à la Moselle que nous nous adressons ; augmentons la production des herbes fourragères et des racines, nous aurons un plus grand nombre de bestiaux, et nos terres, mieux fumées, produiront davantage. Combattons cette pensée qui conduit le cultivateur à entreprendre de vastes exploitations. Au moment où la main-d'œuvre est élevée; lorsque, sur divers points de la France, l'industrie reçoit de nouveaux accroissements; que, dans la Moselle, dans le Pas-de-Calais, dans la Corrèze, la terre découvre des richesses houillères si longtemps cachées, imitons l'exemple de l'Angleterre : restreignons l'étendue de la ferme, mais faisons-lui rendre davantage. Nous avons vu des cultures où trois vaches étaient nourries par hectare de prairie. Que ce résultat est rare ! Que de fois, au contraire, ne voit-on pas le métayer négliger ses foins pour la culture industrielle qui, dans certaines années, épuise non-seulement ses terres, ruine ses attelages, compromet la récolte suivante, mais, à la suite d'une crise financière, ne le couvre même pas des dépenses qu'il a faites ?

Il est incontestable, Messieurs, qu'en agriculture prolonger la lactation et disposer à l'engraissement est une double richesse que le cultivateur ne saurait négliger. Un vétérinaire de Reims a découvert, il y a environ sept ans, la solution de ce problème par le bœuvonnage ou la castration des vaches. Nous ne reviendrions plus sur ce sujet, maintes fois traité dans les Congrès et notamment dans celui de l'année dernière, si nous n'y étions ramené par deux brochures dues à M. Morière, dont on connaît la haute expérience, et à M. Marchand, de Fécamp, qui a publié son travail dans l'*Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie*. On avait nié, ici même, les avantages du bœuvonnage; on prétendait que la lactation s'était tarie après un certain temps, et que la vache avait éprouvé les mêmes sensations lorsqu'était revenue l'époque fixée par la nature. Quant à la facilité de l'opération, nous ne pensons pas

qu'elle ait été mise en doute, car M. Charlier, son inventeur, l'a pratiquée avec la plus grande habileté. La disette des fourrages, le haut prix de leur vente donnent cette année une nouvelle importance à une découverte qui, au lieu de tarir la lactation, tendrait à l'augmenter. Que de cultivateurs imprudents, en effet, ont été obligés de diminuer le nombre de leurs bestiaux! Sans doute, par le bœuvonnage on ne pourrait combler le déficit des engrais, mais la production du lait et du beurre reprendrait le chiffre normal.

Il y a pourtant péril à trop prôner cette méthode, car on diminue ainsi la production, tandis que les efforts des Sociétés d'agriculture doivent tendre à la développer; aussi, en constatant les éloges donnés à M. Charlier par MM. Morière et Marchand, nous n'avons d'autre but que d'être historien fidèle du progrès agricole.

D'après les expériences faites par M. Marchand, une vache bœuvonnée donnerait un lait butyreux et plus riche en matières caséeuses. M. Charlier continue ses opérations à Paris, et, avec une grande bienveillance, en fait connaître le résultat aux agriculteurs.

Vous vous rappelez, Messieurs, ce cri d'effroi poussé il y a quelques années; il retentit des rives de la Moselle jusqu'à la Méditerranée et aux hautes montagnes des Pyrénées; la vigne était malade; l'oïdium arrêtait la sève, couvrait le grain de sa poussière blanchâtre, et ruinait le producteur, tandis qu'en élevant le prix du vin, il diminuait le bien-être des classes ouvrières. Notre rapport ne remontant qu'en 1857, nous n'avons pas à mentionner les nombreuses discussions que causa l'apparition de cette terrible maladie; il est bien démontré aujourd'hui que ce fléau tient à une cause externe, à la présence d'un végétal parasite, l'*oïdium Tuckeri*, engendré dans une serre chaude d'Angleterre, reproduit avec une rapidité telle qu'en peu d'années il avait couvert de ses sporules destructeurs presque toutes les vignes de l'Europe. Il est également inutile de démontrer que le soufrage est un remède certain, qu'il détruit les spores vénéneux, puisque

son usage vient d'être adopté généralement. D'ailleurs, le fléau a diminué dans une proportion si considérable qu'on peut le regarder comme vaincu. Peu importe le nom des inventeurs ; qu'un jardinier nommé Kyte soit l'auteur de l'un des premiers essais ; il n'en reste pas moins démontré que l'un des plus énergiques promoteurs de ce système est M. Mares, secrétaire de la Société d'agriculture du département de l'Hérault. Son Mémoire sur la maladie de la vigne, publié en 1856, a été l'objet de vives contestations, et le fléau a disparu avant que les viticulteurs fussent d'accord.

Nous mentionnerons cependant le Manuel du soufrage pour combattre l'oïdium, par M. le comte de Lavergne ; ce travail, à juste titre, a fixé l'attention, surtout parce que l'auteur indiquait plusieurs perfectionnements économiques sur les soufflets destinés à l'égale répartition de la fleur de soufre sur toutes les parties de la vigne.

Mais comme si ce n'était encore assez de la violence de ce fléau, les éléments conspirèrent contre les ceps. Vous vous rappelez sans doute l'hiver rigoureux de 1856, précédé de pluies abondantes qui avaient, si je puis m'exprimer ainsi, élargi les pores de la terre ; la gelée pénétra dans les vignobles et y fit de nombreux dégâts, surtout au début du printemps, lorsque la végétation allait recevoir son développement. Dans ces circonstances, l'attention de la Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de l'Aube fut appelée sur un préservatif inventé par M. Martin de Thieffrain. Cet appareil si simple consiste en deux tubes concaves, chargés par le bas et qui, rapprochés, forment un véritable cône tronqué. M. l'abbé Cornet, dans un Rapport très-lucide, fait un grand éloge de ce préservatif.

Dans d'autres régions, notamment à Saumur, on a pensé que l'un des meilleurs moyens pour protéger la vigne contre la gelée, et lui assurer une maturité plus productive serait, de changer les ceps, de les remplacer par des espèces plus précoces ; il faut long-temps pour connaître ce résultat et nous ne pouvons guère que signaler les efforts du Comice agricole de Saumur.

La Société d'agriculture de la Marne ne s'est pas contentée d'observer la maladie de la vigne, elle a suivi avec le plus vif intérêt les essais tentés par M. de Lambertye, de Chaltrait, sur la floraison de la vigne forcée, et de celle des vignobles. On a constaté que toujours il y a corrélation entre les deux floraisons, et l'expérience a jusqu'à présent justifié cette observation. Comme on le voit, sur tous les points où la température permet de se livrer à la culture de la vigne, les Sociétés savantes, les Comices apportent leur activité pour réaliser des améliorations. Si l'agriculture et l'industrie sont deux sources de richesses pour la France, il ne faut point oublier que la viticulture en est non-seulement un des principaux produits, mais celui qui assure notre supériorité. Qui, en Europe, l'oserait nier? Sans négliger aucune de nos forces et de nos productions, réunissons donc nos efforts pour que le vin français retrouve son ancien arôme, qu'il continue dans les deux mondes à couler sans rival sur les tables des gourmets.

Mais à côté du vin, à son défaut même, nous devrions dire, nous avons dans certaines de nos provinces du Nord, le cidre qui désaltère nos travailleurs, qui pétille dans leurs verres aux jours de fêtes et de plaisirs. Le cidre ne pouvait échapper à cette étude générale qui n'a peut-être pas toujours rencontré le progrès, mais qui, du moins, signale d'heureux efforts. M. Morière, de Caen a, dans ses Conférences, traité de la préparation et de la conservation du cidre. Ce travail, par sa date, échapperait à notre appréciation, mais l'un de nos plus actifs et de nos plus aimés secrétaires-généraux, M. Gomart, a, pendant l'année 1857, analysé les Conférences de M. Morière; il l'a fait avec cette intelligence qui caractérise un homme d'études, et il y a joint des observations personnelles qui attachent un grand prix à cette brochure que l'on ne saurait trop répandre. M. Gomart, d'ailleurs, vous est connu depuis long-temps; vous avez apprécié ses nombreux écrits sur les engrais commerciaux, sur l'influence de la culture de la betterave, sur la production du blé, travail qui lui a valu une médaille d'or à la Société centrale d'agriculture de Paris. Il a, en outre, étudié

sérieusement la statistique agricole du département de l'Aisne ; la brochure qu'il a publiée en 1854, le résumé qu'il en a fait cette année, pour le *Dictionnaire d'agriculture* de M. Moll, font vivement désirer qu'il complète ce travail et qu'il en forme un de ces volumes qu'il sait rendre si attrayants. M. Gomart a obtenu, cette année, une précieuse distinction.

La décoration de la Légion-d'Honneur a-t-elle été donnée à l'agriculteur, à l'archéologue érudit, au citoyen zélé dont le nom est attaché à toutes les œuvres utiles de l'arrondissement de St.-Quentin? Nous constaterons qu'à ce triple point de vue il méritait cette récompense d'un dévouement non interrompu, et que les habitants de St.-Quentin, agriculteurs et archéologues, se sont réunis dans une commune pensée de sympathie.

Nous ne croyons pas devoir nous étendre sur les concours ouverts par les Sociétés d'agriculture ou les Comices, car dans la rédaction de leurs programmes, ils doivent se préoccuper des besoins du pays ; loin de nous également la pensée de renouveler des discussions sur les meilleurs modes de croisement : l'amélioration doit-elle être cherchée en dedans, c'est-à-dire par des reproducteurs de la race topique, ou en dehors par l'immixtion d'un sang étranger? Après avoir parcouru les nombreuses brochures dont on a fait hommage au Congrès, étudié les rapports de vos délégués, nous sommes obligé de conclure en déclarant qu'aucun de ces travaux ne présente de solution satisfaisante ; mais, comme nous ne voulons pas substituer notre opinion personnelle à celle de juges plus compétents, nous ne pouvons que provoquer de nouvelles et actives études. Nous devons le faire remarquer, cette question aura grand'peine à être résolue. L'agriculture est sujette à de nombreuses variations ; elle ressent l'action climatérique locale, l'influence du capital intellectuel, c'est-à-dire de l'habileté du directeur et de ses agents. On ne peut donc la soumettre aux mêmes lois. Ici, la race du pays aura été conservée dans toute sa pureté, améliorée par les meilleurs reproducteurs indigènes ; là, au contraire, on aura fait venir à grands frais des animaux étrangers ; ils auront été acclimatés prudemment, et récompen-

seront le cultivateur des sacrifices qu'il s'est imposés. Il est difficile, dans ces conditions, de dire qui a le mieux réussi, puisque tous deux ont atteint le but vers lequel ils tendaient. Ce que nous voyons avec plaisir, c'est le zèle des Sociétés d'agriculture à récompenser ces anciens domestiques qui, par leurs longs et fidèles services, font pour ainsi dire partie de la famille. Plusieurs même ont succédé à leur père ; ils sont fiers de cet héritage de travail, et ils transmettent à leurs enfants avec un juste orgueil la médaille qu'ils ont reçue dans les comices.

Mais en dehors de ces études que j'appellerai pratiques, les bulletins contiennent des dissertations véritablement remarquables. On s'est beaucoup occupé de l'émigration des ouvriers agricoles vers les centres industriels ; cette question n'est pas seulement traitée au point de vue général, mais on a su lui donner un intérêt local ; elle prend place dans le bulletin, non pas pour fournir à un auteur la vaine satisfaction de se voir imprimé, mais parce que cette plaie se fait plus ou moins sentir. Ici, c'est un bassin houiller tout entier qu'on découvre. L'ouvrier agricole se laisse séduire par l'importance du salaire ; en quittant les champs qu'il a l'habitude de cultiver, il descendra dans les profondeurs de la terre et puisera, au milieu de périls incessants, le germe de vices plus pernicieux encore. Sur d'autres points, il se renfermera dans de grandes manufactures, où l'air circule difficilement, où l'on respire des miasmes mortels, et peut-être encore moins délétères que la corruption dont il ne pourra se préserver. Emues par ces tristes exemples, les sociétés en grand nombre ont proposé le travail à la tâche. Mais, sous le rapport de la moralisation des classes laborieuses, nous préférons de beaucoup l'opinion de M. Decrombecque, maire de Lens (Pas-de-Calais). Il a toutes nos sympathies, lorsqu'il déclare qu'au prix même de sacrifices, il y a profit à nourrir les ouvriers, même ceux de fabrique ; c'est qu'alors ils deviennent pour ainsi dire de la famille, les rapports plus fréquents leur font mieux connaître ceux qui les emploient. Ils s'éloignent du cabaret, lieu de débauche et de fâcheux entraînements. A un autre point de vue, des habitudes régulières doublent leurs forces ; le travail s'en ressent

et le maître en profite. Naguères, dans un des grands journaux de Paris, on rendait compte des généreux efforts tentés par l'ingénieur du chemin de fer d'Orléans pour loger et nourrir les ouvriers; on constatait les avantages qu'il avait déjà obtenus, non-seulement comme moralisation, mais pour le succès de la Compagnie. Il en sera de même dans les campagnes: que l'ouvrier reprenne, à la table de la ferme, la place qu'il n'aurait pas dû quitter; qu'il soit associé à l'exploitation par l'abandon, à prix réduit, de quelques parcelles qu'il cultivera à ses moments perdus; en peu de temps, il redeviendra sobre, probe et laborieux; la santé augmentera ses forces, et avec la satisfaction d'avoir rempli ses devoirs, il portera au sein de sa propre famille la paix, le repos et le bonheur.

Lorsqu'un rapport est présenté long-temps après l'époque où il a été fait, il en résulte nécessairement que telle amélioration est devenue populaire; il en est ainsi du drainage, aujourd'hui très-répandu, encouragé par le gouvernement et qui, en 1857, était bien moins protégé qu'aujourd'hui. Maintenant le drainage est naturalisé parmi nous, appliqué presque partout. Quel est l'arrondissement où l'on n'en connaît pas les heureux résultats? Il divise les terres denses ou trop compactes, fait circuler l'air sous le sol végétal, arrête la moisissure, absorbe les eaux stagnantes, et, dans un délai très-rapproché, couvre, par l'abondance des récoltes, les frais d'établissement. Le drainage a été appliqué aux constructions; on s'accorde à en signaler les avantages. Toutefois nous blâmerions le cultivateur qui voudrait réaliser une économie sur la main-d'œuvre : que le drainage soit fait avec soin sous l'œil du maître; les drains ne doivent point être trop espacés, la pente sera régulière sous peine de tromper l'espérance du cultivateur. Mais ce n'est pas à vous, Messieurs, qu'il faut faire ces recommandations. Dans vos comices, dans vos sociétés d'agriculture, vous avez, en effet, publié des travaux, des traités pratiques, afin de populariser les meilleures méthodes. En dehors des ouvrages dus aux maîtres de la science, n'avez-vous pas, d'ailleurs, pour guide le Manuel que nous devons à M. le marquis de Bryas?

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

Si, pour l'agriculture, nous avons pu poser à l'avance certaines questions résolues par les différents comices et sociétés placés sur le territoire français, il n'en est pas de même des sociétés qui s'occupent d'histoire et d'archéologie. Qu'on ouvre les *Mémoires* des antiquaires, et l'on y trouvera une bien grande diversité; les résultats de fouilles s'intercalent entre deux études de mœurs; tel érudit consigne dans le même volume des discussions critiques, des observations bibliographiques. Aussi on nous permettra d'être très-concis, car beaucoup de sociétés n'ont pas répondu à l'appel que nous leur avions adressé. Nous prendrons donc, pour ainsi dire, au hasard quelques-unes des publications, nous réservant d'être plus complet l'année prochaine, puisque la bienveillance de notre savant Directeur nous a valu l'honneur de faire le même travail. On nous permettra de reproduire *in extenso* le rapport si lucide, si complet et en même temps si éloquemment écrit de notre collègue M. de Godefroy de Ménilglaise. Descendant d'une famille qui est la gloire de l'érudition française, M. de Godefroy se recommande par des œuvres personnelles, et le plus bel éloge qu'on puisse en faire, c'est de constater que ses ancêtres ne les auraient pas reniés. Est-il nécessaire de rappeler cette publication de Lambert d'Ardres, revue avec une minutieuse attention sur tous les textes connus, et augmentée de notes savantes? Quoique les travaux d'érudition n'aient point le privilége d'appeler l'attention, la presse a été unanime à faire l'éloge de ce bon livre. On doit aussi à notre collègue une intéressante notice sur les archives de Cisoing. Espérons que M. de Godefroy marchera courageusement dans la voie où il a déjà recueilli des succès, et que nos prochains rapports mentionneront ses nouvelles publications. Une heureuse indiscrétion nous a appris qu'il avait préparé la traduction d'un annaliste flamand, de ce Meyeer que l'on a surnommé avec emphase le Tacite des provinces orientales de la Belgique, et qui se signale par son exactitude et par sa concision. Cette traduction, en facilitant la lecture d'un ouvrage

écrit en latin, rendra de grands services aux études historiques, et permettra aux personnes qui écrivent sur la France de mieux connaître ce pays dont les échos répètent la gloire de nos pères.

Toutefois nous regrettons que M. de Mesnilglaise n'ait point constaté les travaux de M. Deschamps de Pas, ingénieur des ponts-et-chaussées à St.-Omer. Cet érudit écrit avec une conscience qui, chaque jour, devient peut-être plus rare. Son frère, artiste bien connu dans les provinces du Nord, lui prête son habile crayon, et les *Annales archéologiques* s'enrichissent de leurs publications. On n'a pas oublié leurs recherches sur les pavés anciens, sur l'orfévrerie au moyen-âge. M. Deschamps prépare un grand travail sur la sigillographie artésienne, travail auquel nous serons heureux d'accorder une large place dans notre prochain compte-rendu; cette réserve faite, nous cédons la plume à M. de Godefroy. Il s'exprimait ainsi, dans la séance du 11 août 1858 :

« Messieurs, je n'ai point à vous annoncer, de la part de la Société que j'ai l'honneur de représenter ici, des œuvres aussi importantes que l'an dernier. Quelques circonstances matérielles, indépendantes du bon vouloir de mes collègues, retardent encore l'apparition du Xe. volume de ses *Mémoires*, fourvoyé malencontreusement dans une imprimerie en désordre.

« On y lira, entre autres, une étude sur Guillaume, abbé d'Ardre, dont la Chronique, rédigée dans le courant du XIIIe. siècle, est précieuse pour les détails de mœurs et de localité, reproduit quantité de titres originaux, et forme avec celles de Lambert d'Ardres et d'Ipérius, comme le fonds historique de l'ancienne Morinie. Déjà nous devons à son docte et modeste auteur, M. l'abbé Parenty, de nombreux et utiles travaux, particulièrement sur l'hagiographie de nos contrées.

« En attendant la mise au jour du Xe. volume, la Société a publié trois bulletins contenant le compte-rendu de ses séances, et de petites pièces historiques tirées des archives, ou exhumées de recueils oubliés. Ainsi le dernier reproduit une complainte assez bizarre sur la situation critique d'Arras après la mort de Charles-le-Téméraire, alors que Louis XI tendait autour de l'Artois les filets de sa politique astucieuse et cruelle.

« Dans les précédents, on trouve un obituaire de la cathédrale d'Arras au XIIIe. siècle, et un calendrier à l'usage des ouvriers de l'abbaye de St.-Bertin au XVIe. siècle, ayant pour objet de régler la durée de leurs journées.

« M. de Laplane, l'actif secrétaire-général, y a joint une notice sur un exercice du droit d'arsin, à St.-Omer, en 1405. Nous lui en devrons bientôt une plus étendue sur Renty, petite place qui figure assez grandement dans nos cartes militaires du XVIe. et du XVIIe. siècle. Ces menues études ne sont pour lui qu'une diversion aux recherches approfondies que lui demande, en ce moment, l'histoire de l'abbaye de Clairmarais, digne suite de l'histoire de l'abbaye de St.-Bertin, laquelle obtint (notre Société s'honore de le rappeler) la première médaille au concours des antiquités nationales en 1856.

« M. Courtois, si familier avec l'ancienne géographie et l'ancien langage de nos contrées, a rédigé une notice sur le village d'Eperlecques et étudié le poète audomarois Simon Ogier, humaniste du XVIe. siècle, trop oublié.

« M. Albert Legrand a fait de l'illustre et infortunée Thérouane l'objet d'érudites investigations, que complèteront bientôt des fouilles pratiquées dans ce sol où sont superposées tant de ruines.

« M. Vincent, de l'Académie des inscriptions, a terminé un travail développé sur Hesdin, sa patrie. Nous regrettons que ses occupations ne lui aient pas permis de venir siéger ici et de vous en donner lui-même connaissance.

« L'histoire ecclésiastique locale s'enrichira bientôt de l'impression des fouilles de Thérouane et de Boulogne, d'un examen de documents récemment retrouvés, relatifs à l'abbaye de Beaulieu en Boulonnais, et du grand travail de M. Jules Rouyer sur la belle collégiale de St.-Pierre-d'Aire.

« Nous regretterons de ne pouvoir désormais placer dans nos énumérations le nom d'un de nos plus savants et laborieux collègues, M. Alexandre Hermand, qui vient d'être prématurément enlevé par une courte maladie. Il tenait un rang très-honorable dans la numismatique. Celle de nos provinces fut singulièrement

élucidée par lui. Le petit nombre de sujets qu'elle offre à l'examen lui fournit l'occasion d'ingénieux et abondants commentaires; et si parfois il a pu manquer quelque chose à sa remarquable érudition, ce n'a été que de savoir mieux se borner.

« Le caractère sérieux et vraiment utile des travaux qui s'exécutent au sein de la Société, elle veut l'imprimer à ceux qu'elle provoque au-dehors. Vous en avez la preuve dans le choix des sujets qu'elle met au concours. C'est ainsi qu'elle a eu à couronner récemment la monographie de St.-Pierre-d'Aire que je viens de rappeler, et un mémoire de M. Pailliar de St.-Aiglan, élève de l'École des chartes, enlevé par l'Administration à la paléographie, mémoire qui examine ces terribles invasions normandes dont est restée dans nos annales une trace de sang et de feu.

« Pour 1858, elle demande :

1°. Un inventaire critique, analytique et raisonné des manuscrits historiques relatifs au pays qu'embrassait la circonscription de l'ancienne Morinie;

2°. Une monographie de l'une des communes, ou de l'un des établissements civils et religieux, des arrondissements de Boulogne ou de St.-Omer. »

Le département du Pas-de-Calais a été administré par M. Desmousseaux de Givré, et cet habile magistrat, qui y a laissé des regrets augmentés par les sympathies qu'il avait su s'y concilier, y a établi une commission dont nous voudrions vous faire connaître les travaux; mais nous craindrions que les liens par lesquels nous sommes uni à cette généreuse institution, ainsi qu'à l'Académie d'Arras, ne fissent suspecter la sincérité de nos éloges. Ce Rapport est, d'ailleurs, trop sommaire pour que nous ayons la prétention d'indiquer toutes les études sérieuses qui ont paru dans nos provinces pendant l'année 1857. Nous espérons présenter, l'année prochaine, en réponse à l'une des questions de votre programme, un tableau de toutes les Sociétés savantes de France. Et alors, donnant cours à notre patriotisme, nous vous parlerons des trente volumes qu'a publiés l'Académie d'Arras; nous vous rappellerons les efforts persévérants de la Commission

archéologique ; ces notices, complétées par des dessins, qui dans un temps peu éloigné formeront la statistique départementale ; son *Bulletin* renfermant des dissertations curieuses, des discussions animées qui ne pourraient trouver place dans l'*Album*. Les noms de M. le colonel Répécaud qui siége parmi nous et dont nous avons déjà mentionné les travaux ; de M. Harbaville, l'érudit auteur du *Mémorial statistique et historique du Pas-de-Calais*, sont, du reste, une suffisante garantie de recherches sérieuses et de véritable érudition.

Nous regrettons que la Société des Antiquaires de Picardie ne nous ait point fait parvenir le compte-rendu de ses travaux de 1857 ; nous nous contenterons donc de constater qu'elle poursuit activement la mission qu'elle s'est imposée.

M. Prarond, d'Abbeville, est d'une activité que nous ne saurions trop louer ; dans sa juvénile ardeur, il embrasse tous les travaux historiques, de quelque nature qu'ils soient. Son ambition (et il a raison de ne point la cacher, car il a ce qu'il faut pour réussir dans l'aride carrière de l'érudition), c'est d'élever le monument d'Abbeville. Déjà cinq volumes ont paru ; cinq autres les suivront ; M. Prarond, à travers les rues d'Abbeville, a cherché les souvenirs que rappelaient les ruines ; il a rétabli la topographie ancienne, il a indiqué les maisons où se trouvaient des objets dignes de fixer l'attention de l'archéologue. Franchissant l'enceinte des fortifications, il a étendu ses études à tout l'arrondissement ; deux volumes seulement sont publiés ; mais ils ne comprennent guère que le tiers de la surface topographique que doit embrasser son travail. Non content d'avoir mentionné dans chaque localité les hommes célèbres qu'elle a produits, nous n'osons dire illustres à cause de leur grand nombre, M. Prarond a fait une biographie générale ; nous croyons inutile de constater qu'il ne meurt pas à Abbeville un homme ayant rendu des services, jouissant de l'estime de ses concitoyens et leur inspirant des regrets, sans que notre laborieux historien ne rappelle ses titres à la reconnaissance publique.

A ces publications si diverses, il faut joindre une chronique abrégée de saint Riquier ; et cependant, malgré les nombreux

volumes placés sous nos yeux, malgré le dévouement, le zèle infatigable et jusqu'à un certain point l'érudition de M. Prarond, notre éloge ne peut être sans réserve. Est-il utile de multiplier ainsi les écrits sur l'histoire, non-seulement pour préparer des difficultés aux futurs érudits, mais parce qu'il importe peu de sauver de l'oubli qu'à Epagnette, par exemple, on expose, pendant le mois consacré à Marie, la statue de saint Michel ? Abbeville comptait déjà une bonne monographie due à M. Louandre, conservateur de la bibliothèque ; des notices ont paru dans diverses publications ou revues, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation ; si vous y joignez les ouvrages de M. Prarond, il faudra un corps de bibliothèque pour le Ponthieu ; voyez donc quelle pinacothèque devrait être élevée pour contenir les richesses historiques de la France !

Toutefois, nous regretterions que M. Prarond vît dans ces observations un mauvais vouloir, une pensée qui lui fût hostile. Il a droit à tous les égards des hommes qui travaillent, car il est dévoué à son œuvre, et il se propose un but désintéressé. En outre, il ne néglige aucun des renseignements qu'il peut se procurer, et quelquefois même il fait copier à grands frais les documents qui se trouvent à Paris, ou dans d'autres grands centres intellectuels. Mais, en raison même de sa valeur, nous nous servons de son nom pour protester contre une regrettable manie des antiquaires de notre époque, celle de décrire les infiniment petits, de s'attacher à des détails minuscules, d'étudier l'histoire locale à la loupe ou avec le microscope. A M. Prarond nous dirons : Résumez les nombreux travaux que vous avez publiés, élaguez tout ce qui ne peut avoir qu'un intérêt de curiosité locale, négligez toute la partie moderne : vous ferez un bon livre, et le succès récompensera vos efforts persévérants.

La ville de Rouen n'est pas seulement remarquable par le dévoloppement de son industrie, la beauté de ses quais, la générosité de ses habitants, elle rappelle à l'historien de nombreux souvenirs ; c'est ici Roll, le célèbre normand, dont un château a gardé le nom ; la prison de Jeanne-d'Arc, et l'on montre encore dans le donjon la chambre où cette héroïne fut interrogée et mise

en présence de ses instruments de torture ; la côte S^te^.-Catherine qui répéta, pendant plusieurs siècles, les chants des moines ; les fortifications si souvent attaquées. M. Léon de Duranville évoque ces souvenirs. Son *Essai sur la côte de St^e^.-Catherine* est un livre plein de recherches et qui tiendra une place honorable dans les bibliothèques. Il nous montre les commencements de la chapelle, la fondation d'une abbaye fortifiée contre ces aventuriers et routiers si nombreux au moyen-âge. Il redit les luttes des catholiques et des calvinistes, leurs efforts pour se rendre maîtres de ce point important ou pour le conserver ; et enfin la destruction des fortifications par l'ordre de Henri IV. Des fouilles furent faites en 1813 et en 1851 ; elles ont amené la découverte de plusieurs sépultures et d'un grand nombre de souterrains. M. de Duranville a complété son travail par plusieurs dissertations sur les antiquités de Rouen et sur l'histoire de la Normandie ; son livre sera consulté avec fruit par quiconque voudra étudier les annales de cette importante province.

L'une des meilleures publications dont nous ayons à rendre compte est sans contredit l'*Essai historique sur l'église collégiale de St-Hilaire-le-Grand de Poitiers*, par M. de Longuemar. Déjà, en 1847, la Société des Antiquaires de l'Ouest avait publié un volume de chartes originales ; le second devait paraître peu de temps après ; mais sa publication fut ajournée pour des motifs dont il est inutile de parler. Sur ces entrefaites, d'importants travaux de restauration furent entrepris sous la direction de M. Joly et ils amenèrent de précieuses découvertes. M. de Longuemar suivit avec soin la marche des ouvriers, et, dans une séance publique, il fit connaître le résultat de ses observations. Plus tard, il compléta ses recherches au moyen des chartes déjà publiées et des documents dont il eut la disposition ; telle est l'origine de cet important ouvrage que l'auteur intitule trop modestement *Un Essai*. Ce volume, qui contient près de 400 pages grand in-8°., des pièces justificatives, des planches nombreuses, est la principale publication des Antiquaires de l'Ouest. Cette Société est connue par son activité, son dévouement aux travaux d'érudition, et en publiant le Mémoire de M. de Lon-

guemar, elle a rendu un nouveau service aux sciences historiques. Qu'on nous permette d'émettre un double vœu : c'est que l'on ne retarde pas plus long-temps la publication du second volume de chartes depuis si long-temps annoncée, et enfin que cette église mieux connue provoque de nouvelles libéralités du Gouvernement ; que sa restauration se poursuive activement et qu'elle reprenne son rang parmi les belles cathédrales dont s'honore notre pays.

Nous retrouvons en Normandie le zèle actif et intelligent de M. de Caumont. C'est là, en effet, qu'est un des principaux centres de la Société française pour la conservation des monuments, de cette institution à laquelle la France doit tant de richesses qui auraient disparu sous le vandalisme moderne, soit par la pioche des démolisseurs, soit par la manie de l'ornementation. La Société française continue ses persévérants efforts, et le XXIV[e]. volume, qui se publie par livraisons, montre que notre directeur n'a rien perdu de sa puissante énergie ; que, chaque année, il sait provoquer de nouveaux travaux ; qu'en un mot il rend ce recueil digne du patronage dont il le couvre.

La Société française tiendra prochainement à Dunkerque une de ses séances qui offrent toujours un puissant intérêt. Cette ville, qui s'est fait représenter au Congrès par M. Carlier, le savant numismate, compte plusieurs sociétés savantes. Nons regrettons que l'espace nous manque pour vous faire connaître les œuvres du Comité flamand de France qui, sous l'habile direction de M. de Coussemaker, poursuit ses persévérants efforts. Il nous sera toutefois permis d'emprunter au Rapport de M. Carlier l'extrait suivant des *Mémoires* de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. Après avoir signalé de nombreuses dissertations, notre honorable collègue appelle plus spécialement l'attention sur les suivants. Il s'exprime ainsi :

« *Requête des Dunkerquois à la Dame de Vendôme (*1532*).* Ce document, exhumé des archives de Dunkerque par le secrétaire de la Société Dunkerquoise, est un curieux spécimen de la législation féodale. Madame de Vendôme, Marie de Luxem-

bourg, était la petite-fille du connétable que Louis XI fit décapiter en place de Grève, et elle fut la bisaïeule de Henri IV. Ses domaines de Flandre étaient si considérables qu'ils lui permirent de venir en aide au roi François Ier, pour le paiement de sa rançon à Charles-Quint. On va voir que la Dame de Vendôme, qui était en même temps dame de Dunkerque, savait administrer ses biens, et ne rien laisser perdre de ses droits et revenus. Les magistrats de Dunkerque lui ayant présenté requête pour être autorisés à détruire les conins (les lapins) qui infestaient les alentours de la ville « à la perdition et ruine d'icelle ville et du « port » (textuel), Madame accorda que quatre personnages, gens de bien de sa bonne ville et assermentés, fussent préposés à tenir la campagne contre les lapins agresseurs ; mais à la condition que les conins tués sur le champ de bataille ne fussent enlevés que par son bailli, qui les ferait vendre à son profit ; sinon ceux qui emporteraient des conins seraient mis à l'amende, comme larrons et malfaiteurs.

« M. Raymond de Bertrand, membre de la Société Dunkerquoise, a publié, en-dehors des *Mémoires* de la Société, une *Histoire du couvent des pauvres Clarisses anglaises de Gravelines* (1575 à 1838), en un volume in-8°.

« M. Bergerot, autre membre de la Société Dunkerquoise, a publié, avec le concours de M. Diegericks, archiviste, à Ypres, la monographie fort intéressante de son château d'Ekelsbeque, comprenant l'histoire des seigneurs de cette ancienne baronnie. Ce livre, qui est imprimé avec un certain luxe de gravures, de sceaux, de fac-simile, etc., rapporte les faits et gestes des familles qui ont possédé ce noble fief flamand : les Ghistelles du XIIIe. siècle ; les Halluyn du XVe., Valentin de Pardieu, le grand général de Philippe II, qui fut mutilé de la main droite au siége de l'Ecluse, en 1587 ; après lui, les Guernouval jusqu'en 1820. Mme. de Béthisy, dame d'honneur de Mme. la duchesse de Berry, en était la dernière héritière.

« Une partie non moins digne d'attention dans l'histoire de la baronnie d'Ekelsbeque est le récit de la mort, arrivée à Ekelsbeque, en l'an 855, de saint Folquin, 15e. évêque de Térouanne,

alors en tournée épiscopale. Les restes de ce saint homme, qui était parent de l'empereur Charlemagne, furent transportés à l'abbaye de St.-Bertin, à St.-Omer, d'où le seigneur d'Ekelsbeque obtint, en 1618, que des parcelles d'ossements lui fussent données pour l'église de son village. Ces reliques furent soustraites au pillage de l'église, dans la Révolution, par le curé constitutionnel de l'époque. Cet homme, mourant en 1802, les rendit à l'église d'Ekelsbeque, qui venait d'être rouverte au culte. Une nouvelle information sur ces vénérables restes fut ordonnée par l'archevêque de Cambrai, en 1854, et la Commission, dont faisaient partie deux honorables médecins du pays, les reconnut conformes à ce qu'en avait dit le procès-verbal de 1618 : en suite de quoi eut lieu une importante cérémonie religieuse, où l'on vit accourir des multitudes de populations. Cette grande solennité fut accomplie juste 1000 ans après l'année de la mort du saint évêque Folquin, dans l'endroit même où il avait rendu son âme à Dieu. »

La Société archéologique d'Eure-et-Loir, dont le secrétaire est M. Merlet, est toute récente ; elle date de 1856 ; mais elle a déjà rendu de nombreux services. Elle a sauvé d'une destruction imminente une des portes du cloître de Notre-Dame, que sa date reculée (le XIe. siècle) place au nombre des constructions les plus intéressantes. Dans le but de répandre le goût de l'antiquité, elle a ouvert des cours gratuits d'archéologie, de numismatique, de paléographie et d'histoire locale, dont elle a confié la direction à ses membres. Elle publie, en outre, un bulletin où l'on remarque des articles sur la porte Guillaume, le cloître de Notre-Dame, le monastère de St.-Martin-en-Val, et une lettre inédite de Charles VI relative à la révolte des Cabochiens. D'autres travaux nous sont annoncés, et nous sommes persuadé que, dans notre prochain compte-rendu, une part très-large sera réservée à cette société.

Cherbourg est un centre scientifique ; depuis que ce rapport a été soumis au Congrès, on a imprimé plusieurs travaux remarquables d'histoire locale. Nous nous contenterons donc de renvoyer à cet intéressant volume.

Le délégué des Deux-Sèvres nous annonce la publication du cartulaire de l'abbaye de St.-Jouin-des-Marnes. Ce volume n'a pas été déposé sur le bureau du Congrès ; nous ne pouvons donc qu'en mentionner la publication. Le rapporteur ajoute, qu'au village de Périgné, près de Niort, on a fouillé sous des ruines romaines. Ces recherches ont été couronnées par le succès : elles ont produit une inscription inédite, des chapiteaux et des mosaïques dont on a pu assurer la conservation.

Nous devons constater l'activité de l'Académie de Caen ; son délégué l'a justifiée par une longue nomenclature de ses travaux. Vous nous excuserez, Messieurs, de ne point la reproduire ici, et d'exprimer le vœu que, pour faciliter un travail aussi vaste que celui confié à nos soins, nos collègues se bornent à nous faire connaître les plus importantes publications du ressort qu'ils représentent.

Nous craignons que la Société archéologique de Dinan n'ait peu produit. Son éloquent représentant, M. le vicomte de Genouilhac s'est borné, en effet, à nous faire connaître des restaurations, à nous indiquer des monuments d'un haut intérêt, sans doute, mais qu'il s'est chargé de décrire. M. de Genouilhac est l'un des membres les plus assidus de nos congrès, auxquels il prend une grande part. Nous serions donc heureux de pouvoir consigner ici ses intéressantes observations ; mais elles seraient perdues au milieu de ce Rapport. Nous nous bornons donc à les renvoyer à M. de Caumont, qui, nous en sommes certain, tiendra à les consigner, soit dans le *Bulletin monumental*, soit dans l'*Annuaire* de l'Institut des provinces. M. Mahul est aussi un de nos collègues les plus dévoués aux sciences historiques, et nous n'avons pas besoin de rappeler ici tous les services qu'il leur a rendus. Délégué des Sociétés de l'Aube, il vous a présenté un rapport que nous croyons utile de reproduire, en partie.

« M. Mouynès, archiviste du département de l'Aude, membre de la Société, a découvert dans le bourg de Fanjaux, où saint Dominique exerça le ministère évangélique pendant les années qui précédèrent la croisade de 1210, deux documents intéres-

sants dont il a enrichi les archives départementales : 1°. Statuts, en langue vulgaire, d'une confrérie organisée à Fanjaux au XIII[e]. siècle, avec tous les caractères d'une société de secours mutuels indépendante. Cette pièce n'a point de titre. On lit sur la couverture, en majuscules romaines, caractères du XVII[e]. siècle : ACTE PRIMORDIAL. *Le premier Estatut de la Confrairie N.-Dame-de-Faniaux, fondée par les sieurs Bailles et confrai de ladite Confre*[re] M.CC.LXV. Sous le millésime, la croix de Toulouse ; — 2°. Lettres-patentes de Charles VI, roi de France, datées de 1393, qui mentionnent la destruction de Fanjaux par les compagnies anglaises du Prince de Galles, et constatent la fondation de l'hospice du lieu, ainsi que l'origine de la Confrairie, ou consorce, dont il vient d'être question et qui a subsisté jusqu'à la Révolution de 1789, mais dont les archives ne se retrouvent plus. La Société a voté l'impression des deux documents dont il s'agit dans le 2[e]. volume de ses *Mémoires*, actuellement sous presse.

« M. l'abbé Berthe, chanoine de la cathédrale, membre de la Société, donne communication d'une inscription qui vient d'être mise à jour à Périgueux, par les travaux du chemin de fer, sur le sol de l'antique Vésone, et qui lui a été transmise par M. le comte de La Chapelle, officier de cavalerie de la garnison de Carcassonne. Cette inscription intéresse le département de l'Aude, car elle contient le nom de Narbonne. En voici le texte, d'après un estampage déposé sur le bureau de la Société :

PUBLIUS VINICIUS PUBLII FILIUS PAPIRIUS SECUNDUS ÆDILIS DUUMVIR QUAESTOR COLONIA JULIA PATERNA CLAUDIA NARBO-MARTIUS DE SUO DEDERUNT.

« On a supposé, à Périgueux, que l'inscription était complète et qu'elle indiquait un monument érigé en l'honneur de Vinicius. M. l'abbé Berthe pense, au contraire, que le nom du personnage qu'on a voulu honorer devait se trouver sur une autre partie de l'inscription qu'on n'a pas découverte ou peut-être qu'on n'a pas eu l'idée de rapprocher de celle-ci : tandis que la partie que l'on pos-

sède ne donne que les noms de ceux qui ont contribué à l'érection du monument. M. Berthe fait remarquer, dans les diversions attribuées à la ville de Narbonne par l'inscription dont il s'agit, la suppression du mot *Decumanorum*, et l'addition du mot *Claudia.* Il rappelle, à ce sujet, que l'empereur Claude prononça personnellement au Sénat un discours, dans le but d'obtenir l'admissibilité des citoyens de Narbonne dans l'ordre des Sénateurs. — L'inscription sera communiquée à la Société archéologique de Narbonne.

« M. l'abbé Berthe, qui est chargé de la direction du cabinet des médailles du Musée, et qui s'acquitte de cette tâche difficile avec le discernement le plus éclairé et un zèle infatigable, a déposé sur le bureau, dans les diverses séances de l'année, une foule de médailles anciennes et modernes, acquises ou données dans le courant de l'année 1857, et parmi lesquelles nous citerons :

« *Médailles ou pièces anciennes.* — Un quinaire romain de Sévère III (V^e^. siècle), trouvé à Arques, ancien diocèse d'Alet. — 25 médailles (argent ou bronze) du Haut-Empire romain, dont un denier de Sallustia Orbana, pièce rare trouvée au pied de la montagne d'Alaric, arrondissement de Carcassonne : 14 de ces médailles, de l'an 35 avant J.-C., ont été trouvées dans un vase de terre près de l'étang de Marceillette (*Massiliæ*). — 8 pièces de monnaie données par M. le capitaine Barbaza, parmi lesquelles un grand bronze de Vespasien, portant au revers, *Judæa capta*, et un moyen bronze celtibérien, attribué à Emporinus. — 43 petits bronzes donnés par M. Cornet, membre de la Société, parmi lesquels 1 Hélène, femme de Constance-Chlore, 8 *Urbs Roma*, 3 *Constantinopolis*, 20 Constantin-le-Grand, 11 Constantin Junior. — Une jolie cornaline antique, récemment trouvée en déblayant des terres à la cité de Carcassonne.

« *Médailles ou pièces modernes.* — Une monnaie de Carcassonne, au millésime de 1012. — Une pièce d'or de Charles-Emmanuel de Savoie, au millésime de 1590, trouvée à Marceillette. Le Prince, nommé comte de Provence par les seigneurs de cette province, y pénétra, en effet, à la date de sa monnaie.—

Médaille en or des provinces unies des Pays-Bas, à la date de 1616. — Un poids bien conservé de la cité de Carcassonne, à la date de 1555. — Médaille à l'effigie de Pierre-le-Grand, grand module, commémorative (revers) de la prise de Derpt en Livonie. — Médaille à l'effigie de Catherine-la-Grande, grand module, commémorative (revers) de la fondation, en 1765, de l'Hospice des Enfants-Trouvés à côté du palais de la Czarine, à St.-Pétersbourg. Les deux médailles ont été trouvées au Kremlin de Moscow, par M. le baron Peyrusse, donateur, attaché à la personne de l'empereur Napoléon, en qualité de payeur de la Maison impériale.

« M. H. Faure, administrateur des hospices de Narbonne, a fait hommage à la Société des arts de Carcassonne, de la 2e. partie de son catalogue méthodique et chronologique des archives des hospices de Narbonne, contenant les archives postérieures à 1790 (un vol. in-4°.); le 1er. vol., contenant les archives antérieures à 1790, a été annoncé dans l'*Annuaire* de 1857, p. 233 du t. IX. Ce titre modeste cache un ouvrage riche d'érudition et qui mérite de servir de modèle à tous les archivistes d'hospices et hôpitaux de villes importantes.

« En dehors du cercle de la Société des sciences et arts de Carcassonne, on doit signaler, parmi les publications locales de l'année 1857, un *Essai sur la géologie du département de l'Aude*, par M. Noguès, professeur des sciences physiques à l'Ecole libre et de plein exercice de Gorèze, dirigée par le R. P. Lacordaire, et un *Essai d'apiculture,* par M. Bazairiés, secrétaire du Comice agricole de Limoux. »

Il est une science qui, pendant long-temps, compta de nombreux adeptes, qui illustra les Cherin, les Ménétrier, les Anselme, et les d'Hozier, science qui est tombée dans un discrédit que rien ne justifiait. Sans doute, si l'on ne recherche dans le blason que la vaine satisfaction de l'amour-propre, si on le réduit à la discussion des émaux, des couleurs, des cimiers et des supports, il paraît stérile; mais le blason est un des caractères de la noblesse, et il serait à désirer que chaque province eût son armorial. Ce travail, ne présentât-il d'autre intérêt que de nous

indiquer les familles nobles, qu'il formerait un bon livre, car il paierait une dette de reconnaissance. Depuis la croisade, la noblesse n'a-t-elle pas rendu d'immenses services à son pays; n'était-ce pas elle qui jusqu'au XVe. siècle avait le monopole de verser son sang pour sa défense, elle qui planta son étendard sur les murs de Jérusalem, combattit avec le père de saint Louis au centre même de l'Angleterre, conquit la Sicile, et sut, par sa valeur, illustrer les défaites de Crécy et de Poitiers? Mais, lorsque la paix avait fait déposer les armes, les chevaliers, rentrés dans leur châteaux, protégeaient les lettres, encourageaient les troubadours et les trouvères et ne dédaignaient pas de lutter avec eux dans l'art du gai *saber*. Raymond de Toulouse, René d'Anjou, Quesners de Béthune, Hugues d'Oisy, ne sont-ils pas à la tête de cette nombreuse pléïade dont les chants se conservent dans nos bibliothèques, après avoir été répétés dans toute l'Europe, et avoir assuré la gloire littéraire de la France. Ne sont-ce pas les nobles qui, par leurs pieuses libéralités, ont assuré la fondation des monastères, développé les institutions de bienfaisance? Plus tard, dans les pays d'Etats surtout, où ils jouaient un si grand rôle, ils surent défendre les libertés de la province, percèrent des canaux, tracèrent des routes, et développèrent par leur protection le mouvement commercial. Un armorial, n'eût-il d'autre but que de nous faire connaître les familles qui ont rendu des services si importants, de payer la dette de reconnaissance du pays, qu'il aurait son incontestable utilité.

A Paris, trop souvent, les ouvrages héraldiques ont pour but de satisfaire une vaine curiosité, quelquefois même de donner à certains noms une illustration qui ne leur appartient pas. La province repousse ces travaux, car, habituée à voir la vérité dans l'histoire, elle la cherche partout. Aussi a-t-elle salué avec enthousiasme le beau livre de M. de Soultrait, intitulé l'*Armorial du Nivernais.*

Notre collègue n'a, en effet, rien négligé pour le rendre aussi complet et aussi exact que possible: il a compulsé une foule de matériaux manuscrits, et l'on peut dire qu'il ne reste rien à ajouter à cette page des gloires nivernaises.

Espérons que M. de Soultrait aura des imitateurs, et que des travaux semblables, entrepris sur les divers points du territoire français, compléteront les ouvrages de d'Hozier et que la France, enfin, aura son armorial.

Un autre moyen d'être utile à son pays serait d'indiquer, dans un résumé lucide, les expositions qui, placées trop loin pour être visitées par les cultivateurs, les industriels et les artistes, offriraient cependant de précieux sujets d'étude. Plusieurs Sociétés savantes sont entrées dans cette voie, et nous ne saurions trop les en féliciter. Toutefois, nous regrettons que les rapports embrassent quelquefois des sujets trop différents, qu'il n'y ait point entre eux une assez grande connexité. Il en résulte que l'auteur reste, pour certaines parties qu'il connaît moins, dans des termes vagues, qu'il fatigue en dissimulant son ignorance sous une phrase allongée et quelquefois lourde. M. Darcel, lors de l'exposition de Manchester, s'est proposé d'étudier les arts industriels du moyen-âge et de la Renaissance. Ce travail, qui a paru dans la *Revue française*, échapperait à notre appréciation si l'auteur ne vous en avait fait hommage cette année. Nous sommes heureux, en le remerciant de ce souvenir, de constater le juste succès qu'a obtenu ce mémoire. Là se bornera notre analyse; car tous les archéologues connaissent l'œuvre de M. Darcel; tous l'ont lue avec l'intérêt qui s'attache à une production sérieuse.

Depuis long-temps, Messieurs, on s'occupe de rendre à la province sa gloire et son individualité artistiques, et votre attention a été souvent appelée sur ce point. Déjà l'on a obtenu de brillants résultats : des expositions ont été ouvertes, et si toutes les toiles n'étaient pas sans défaut (le sont-elles à Paris dans ce centre intellectuel ouvert à tous les arts?), du moins elles ont montré que l'on ne devait pas désespérer. De grands artistes, illustrés par des distinctions, n'ont pas craint de prendre part à ces luttes plus modestes : ils sont revenus au foyer domestique et au sein de leur famille recevoir une nouvelle consécration de leur talent, retremper leurs forces et leur énergie au milieu des éloges de leurs concitoyens. Ce fait est important, car il prouve que

tout lien n'est point rompu entre l'artiste arrivé au triomphe et ceux qui marchent sur ses traces. Naguères, nous nous trouvions dans une ville du Nord, à Valenciennes, la patrie de Pujol et de tant de peintres éminents. La gare était ornée de festons, la Garde nationale avait pris les armes, les Autorités étaient réunies. Bientôt la locomotive fait entendre son sifflet strident ; tous se pressent et reçoivent dans leurs bras un jeune et modeste artiste à qui son talent avait fait décerner le premier prix de Rome. Tous se confondent dans la même pensée, la nouvelle gloire qui rejaillit pour la ville, et les yeux pleins de douces larmes, le peintre cherche son vieux maître, et c'est à lui qu'il réserve sa première étreinte ; ses mains s'allongent vers ses anciens camarades, et tous ensemble vont visiter l'école où il a reçu les premières leçons de dessin. Qu'une exposition s'ouvre à Valenciennes ; le peintre se souviendra qu'il est le fils aimé de cette ville, et ses toiles contribueront à l'embellissement de cette fête. A Cambrai cette année, pendant que le Congrès était réuni, on avait ouvert une exposition, et presque tous les artistes du Nord y avaient pris part. On pouvait apprécier que cette belle École flamande, qui pendant si long-temps fut en honneur, n'était point encore morte, qu'elle ne demandait qu'à sortir de son sommeil léthargique. Multiplions donc les expositions ; le goût s'en répand chaque jour davantage ; aidons cet heureux mouvement, et nous aurons beaucoup fait pour l'art provincial.

Un autre moyen d'activer la régénérescence, c'est de rappeler les titres artistiques de chaque province. On aime à connaître ses illustrations, et si maintenant personne n'oserait nier que la province ne puisse produire de grands artistes, ces noms répétés n'en seront pas moins un puissant encouragement. Aussi, nos félicitations les plus sincères s'adressent à M. le baron Chaubry de Troncenord qui, dans une excellente notice remplie de faits et de détails curieux, a rappelé les artistes graveurs de la Champagne. Il est le second sur la liste générale des artistes français, ce Duvat né à Langres en 1485 et dont l'œuvre ne comprend pas moins de 45 pièces. L'illustration de la Champagne est assurée par trois graveurs du XVIe. siècle, cinq de l'époque suivante parmi lesquels se

trouvait ce Nanteuil, au burin fin et délicat, dont un poete a pu dire :

> Et grâce au burin de Nanteuil,
> Que de grands hommes se survivent!

Cette excellente notice, tirée à part à un nombre malheureusement trop restreint d'exemplaires, a paru dans les *Mémoires* de la Société d'agriculture de la Marne, savante association dont nous regrettons de ne pouvoir analyser tous les travaux. Pour en faire connaître l'importance, nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer au compte-rendu si complet qu'a rédigé son secrétaire, M. Debacq, et dont un résumé a été écouté l'année dernière avec un vif intérêt par les membres du Congrès. Nous signalerons encore, dans les *Mémoires* de la Société dela Marne, une heureuse amélioration qui, si elle était acceptée par les associations scientifiques, serait de nature à simplifier les recherches. M. Debacq ne se contente pas de publier un compte-rendu très-complet des travaux de la Société, mais à la table des matières il fait autant de divisions qu'il a traité de sujets différents; il suffit donc d'un simple coup-d'œil pour connaître les communications qui rentrent dans la nature de vos études. Au milieu des publications si variées et si diverses que produit la province, nous dirons, avec le proverbe anglais, que le temps a sa valeur; c'est donc un service rendu que de le ménager. Dans cette table si habilement rédigée, nous avons appris la prochaine publication de la monographie de l'église d'Epernay, par notre honorable et savant collègue, M. le comte de Mellet. Maintes fois, nous l'avons entendu dans les Congrès; vous savez avec quelle judicieuse érudition il traite les questions archéologiques, quel charme il sait porter dans les arides discussions de l'art; vous avez écouté ses communications si diverses, et avec moi, vous formerez le vœu que la publication de ce savant ouvrage ne soit plus retardée.

Mais, Messieurs, si nous réclamons des expositions de peinture et de beaux-arts, à plus forte raison applaudirons-nous à ces exhibitions générales qui, se renfermant dans les limites d'une région, comprennent toutes les productions, les découvertes du

génie moderne, ainsi que les améliorations lentes et réfléchies de l'agriculture. On connaît ainsi les forces vitales du pays, ses ressources; on voit ce qui lui manque, et, dans ces circonstances, les conseils ne doivent pas être épargnés. Nous n'avons pas à parler des concours de bestiaux, des expositions de produits agricoles: ils tendent chaque jour à se généraliser, et, si cette expression ne contrastait avec la précédente, à se localiser.

Nous ne parlerons pas de Limoges: cette cité industrielle a pris des proportions qui l'ont suffisamment fait connaître; mais on nous permettra de constater tout l'éclat qu'avaient, en 1857, les expositions de Rouen, quoiqu'elles ne fussent que départementales, et celle du Mans. Lors de cette dernière, on a publié les rapports du jury d'examen, et ce beau volume ne contient pas moins de 280 pages grand in-8°. Inutile de dire qu'on y trouve de précieux renseignements qui ne sauraient être trop consultés; de nombreuses illustrations font suffisamment connaître les objets qui y sont décrits.

Mais, Messieurs, votre influence ne s'arrête pas aux limites de nos frontières; elle franchit le Rhin et l'Escaut, et vous entretenez de fraternelles relations au-delà même des mers. Je n'en veux, pour preuve, que les hommages qui vous sont faits. C'est la Société de Madison, dans les Etats-Unis, qui vous adresse le compte-rendu de ses travaux, beau volume de plus de 300 pages imprimé avec ce luxe que les Américains savent donner à leurs publications; ce recueil, qui contient des observations météorologiques et de savantes dissertations géologiques, est plus spécial à l'agriculture. Un moment, nous avions la pensée d'en faire une analyse complète, de montrer que ce jeune pays, sous certains rapports, l'emporte sur le nôtre; d'indiquer les races de ses animaux, ses modes de culture; de comparer, en un mot, sa force agricole avec notre agriculture française. Ce travail nous eût entraîné trop loin, et nous nous bornons à un simple accusé de réception qui montre l'influence qu'exercent vos travaux.

La Société du grand-duché de Luxembourg vous a fait parvenir un nouveau fascicule de ses *Mémoires*. Placée depuis douze ans sous le patronage du Grand-Duc, elle se montre digne de cette fa-

veur, par son activité et par les services qu'elle a rendus à la science archéologique. Ses mémoires sont écrits en français et en allemand et même, lorsqu'on ne sait pas cette dernière langue, on consulte avec intérêt cette publication à cause des planches qui reproduisent les objets les plus précieux. Que nos collègues du Luxembourg reçoivent nos remercîments ; qu'ils continuent à poursuivre, avec nous, la noble mission qu'ils ont entreprise, de développer le goût des études historiques, de relever les faits glorieux de leur passé, de protéger les nombreux monuments qu'ils possèdent encore ; en un mot, de conserver et d'instruire.

En 1843, le Congrès archéologique était réuni à Lille, et un grand nombre de savants belges s'étaient joints à nos travaux ; on proposa une excursion à Tournai, et cette ville hospitalière nous reçut avec un éclat dont plusieurs d'entre vous ont conservé la mémoire. L'évêque, sur le porche même de la cathédrale, nous adressa des paroles sympathiques : « Ces cloches, nous dit-il, qui annonçaient autrefois la visite des souverains, saluent aujourd'hui les princes de la science. » Depuis lors, les Belges, dont on connaît la profonde érudition, suivirent les congrès ; on les vit à Metz, à Arras, et l'année dernière à Cambrai ; bien plus, ils envoient des délégations officielles ; et si la maladie retient loin de nous M. Kervin de Lettenhove, nous sommes heureux de retrouver, parmi nous, M. d'Otreppe de Bouvette qui a tant fait pour le développement intellectuel dans les provinces de Liége et de Namur. L'année dernière, notre honorable collègue représentait quatre sociétés ; il nous a entretenus des développements que reçoit le musée de Liége, des travaux des diverses sociétés de cette ville. Constatant les progrès archéologiques, M. d'Otreppe s'écrie : Que dire de trois contrées qui éveillent tant de souvenirs ? Le nom de la fontaine de Pline et les vestiges de la tour de César à Tongres, le berceau des Carlovingiens à Liége, la grande époque féodale à Namur, Charles-le-Téméraire à Dinant, les trois châtelaines à Bouvignes, Don Juan d'Autriche expirant sur les bords de notre belle Meuse ; tel est le champ ouvert aux recherches, aux investigations de la science histo-

rique. Nous ajouterons que ce programme, si grand et si vaste, a été accepté courageusement par l'Institut Liégeois : MM. Grandgagnage, Polain et tant d'autres y récoltent de belles moissons et préparent de précieux compléments à l'histoire de Liége. M. d'Otreppe y apporte aussi sa part ; il active le zèle, provoque le dévouement et dans des brochures, trop nombreuses pour que nous puissions même en citer les titres, contribue puissamment au développement intellectuel de ces provinces. Un de ces opuscules est intitulé : *Où est le bonheur?* L'auteur, dans une spirituelle boutade, passe en revue les diverses positions où le bonheur se montre sous des couleurs mensongères, dans le monde, dans ses grandeurs, et il ne néglige pas de nous décrire les beautés et les richesses de sa chère province de Liége. Le bonheur, il nous permettra de le lui dire, il existe dans le cœur du magistrat qui a rempli ses devoirs, entouré de l'estime et de l'affection de ses concitoyens; dans celui de l'historien qui décrit éloquemment les ruines de son pays, ouvre des musées pour en conserver les vestiges, et enfin sait développer le mouvement intellectuel. Le bonheur, il est pour ceux qui comprennent le dévouement, les sentiments généreux qui ont toujours inspiré M. d'Otreppe de Bouvette.

En terminant, Messieurs, ce Rapport déjà si long, et dans lequel cependant vous signalerez tant de lacunes, ce rapport qui n'est, à proprement parler, que l'analyse d'un résumé, nous aurions voulu vous montrer les nombreux services que, grâce à votre concours, l'Institut des provinces a déjà rendus. Vingt-cinq congrès scientifiques tenus sur les divers points de la France, et dont presque tous ont produit deux volumes; vingt congrès archéologiques dont, chaque année, une double session se tient au nord et au midi, et où l'on discute les plus hautes questions de cette science, où l'on fait connaître les plus curieux monuments du pays ; douze annuaires dont le format s'agrandit pour renfermer le résumé de ces assises scientifiques tenues sur tous les points de la France ; deux volumes dont la beauté typographique ne le cède qu'au remarquable talent des écrivains : telle est, en un mot, une part de ce que vous avez fait.

Il y a quinze ans, Messieurs, que vous avez publié le Glossaire géographique du diocèse du Mans, et ce travail, dû à notre regrettable collègue M. Cauvin, n'a point encore été imité dans les autres provinces; vous avez pris l'initiative d'un bulletin bibliographique des Sociétés savantes, et cette publication n'a été abandonnée qu'à l'époque où le Ministre de l'instruction publique a conçu la pensée de publier une revue spéciale; vous avez créé entre les Académies de province un lien sympathique d'étude et de travail, et préparé ainsi cette grande organisation administrative qui produira peut-être des résultats pour l'histoire nationale. Toutes ces choses, vous les avez faites sans aucune allocation, avec vos modiques souscriptions, avec le généreux dévouement de votre directeur.

Il y a vingt-cinq ans, les Sociétés savantes n'avaient entre elles aucune relation : elles vivaient isolées, publiant quelquefois des mémoires qui s'amoncelaient dans leurs bibliothèques ou venaient s'égarer à l'arrière-plan de la boutique d'un libraire de Paris. Maintenant, au contraire, qu'un travail paraisse en province : il est lu, analysé, apprécié par des juges compétents et capables; les journaux de Paris, eux-mêmes, le font connaître, et nous osons le déclarer, aucune découverte importante n'a lieu en province sans que l'Europe savante n'en soit informée. Sans doute, il y a encore beaucoup à faire; les mémoires des Académies ne se vendent pas, et dans cette session même, l'un de nos collègues M. Raymond Bordeaux, doit vous proposer des mesures pour obvier à ce regrettable état de choses; mais, du moins, on ne saurait nier que des analyses appellent l'attention sur les travaux qui ont de la valeur. Le dévouement des Sociétés provinciales est apprécié, et chaque année nous voyons prendre part à nos travaux, les diriger même, les membres de cet Institut qui est la gloire la plus grande et la plus pure de la France; ils nous font connaître le résultat de leurs recherches, et suivent nos études avec une fraternelle sympathie.

En présence de résultats si importants, devons-nous, Messieurs, nous reposer dans la voie du triomphe? Incontestablement, non; car le progrès ne peut être arrêté, et si nos efforts et notre zèle

ne se continuaient, nous perdrions bientôt les avantages que nous avons obtenus.

Nous devons travailler et redoubler d'activité. Protestons, Messieurs, par nos calmes études, nos recherches poursuivies dans le silence du cabinet, contre ce besoin de luxe qui envahit la province elle-même; cette fièvre industrielle qui fatigue et énerve l'esprit; soutenons, en présence des Académies de l'Allemagne, des Universités anglaises, et surtout de la laborieuse Belgique, notre ancienne réputation ; montrons que nous sommes les descendants des Montfaucon et des Du Cange, et lorsque, peut-être au moment actuel, notre armée soutient l'honneur français au-delà des Alpes, défendons par des études sérieuses, des recherches actives, des livres savants, la gloire de notre érudition.

Cette intéressante revue, qui mérite à si bon droit l'attention du Congrès, plusieurs fois interrompue par des marques d'approbation, est couverte d'unanimes applaudissements.

Sur la proposition de M. de Caumont, un grand nombre de membres se font inscrire pour parler sur les diverses questions portées au programme.

L'ordre des séances du Congrès est ensuite réglé de la manière suivante :

1°. Tous les jours, à midi, lecture des rapports sur les travaux des Sociétés savantes.

2°. A 1 heure, séance générale de la section des sciences physiques, naturelles et d'agriculture.

3°. A 3 heures, séance générale de la section de littérature archéologie et beaux-arts.

L'un des Secrétaires-généraux,

GOMART.

SÉANCE DU 26 MARS 1859



AGRICULTURE ET SCIENCES PHYSIQUES.



Présidence de M. de Buzonnière.

M. de Caumont, directeur, appelle au bureau : MM. Beaudouin, de Rouen ; le marquis de Bérenger, de Grenoble ; le comte de Blagny, du Calvados ; de Morissure, d'Eure-et-Loir, et le baron de Chaubry de Troncenord, de la Marne.

M. de Caumont annonce ensuite que M. Amédée Bertin, ancien sous-préfet et ancien représentant d'Ille-et-Vilaine, a fait au Congrès un nouvel envoi de plusieurs exemplaires de son *Credo agricole*. Cette simple feuille résume, comme on le sait, sous une forme ingénieuse et populaire, les adages les plus incontestables de l'expérience agricole. M. de Caumont recommande la lecture et surtout la pratique de ce symbole et le distribue, suivant les intentions de M. Bertin, aux membres présents de l'Assemblée.

L'ordre du jour indique le *compte-rendu des progrès de la géologie en* 1858. M. de Bouis donne lecture au Congrès d'un excellent rapport de M. Cotteau sur ce sujet.

RAPPORT SUR LES PROGRÈS DE LA GÉOLOGIE EN FRANCE

Pendant l'année 1858 ;

PAR M. G. COTTEAU,

Membre de l'Institut des provinces.

Parmi les sciences naturelles la plus attrayante est, sans contredit, la géologie. Qu'on l'envisage à un point de vue purement scientifique ou dans ses rapports avec l'industrie et

l'agriculture, elle présente un intérêt toujours nouveau. Plus les recherches se multiplient, plus on éprouve le besoin de les étendre encore, de contrôler et de discuter les faits observés. Cet attrait qui s'attache à la géologie explique comment cette science, née avec le siècle, grâce aux efforts de tant d'hommes éminents, nous a donné déjà des travaux si remarquables.

Le rapport que nous avons l'honneur de vous soumettre ne concerne que les publications faites en France dans le courant de l'année 1858. Vous verrez, par leur nombre, par l'importance de plusieurs d'entr'elles, que le mouvement, si heureusement imprimé aux études géologiques, loin de se ralentir, suit son cours; vous verrez qu'il pénètre de plus en plus dans les provinces et que nos Sociétés départementales contribuent à le propager, en publiant des mémoires dont la valeur ne saurait être contestée.

Tous les travaux que nous avons étudiés offrent de l'intérêt. Nous voudrions pouvoir vous en rendre un compte détaillé, mais ce serait sortir du cadre qui nous est tracé et nous devons nous borner à une rapide analyse. Pour la rendre plus facile, nous diviserons, d'après leur nature, ces travaux en plusieurs catégories, sans que cependant ces divisions aient rien de rigoureux.

§ I. TERRAINS IGNÉS ET PALÉOZOIQUES.

Nous mentionnerons en première ligne la *Description géologique et minéralogique du département de la Loire*, par M. L. Grüner (1). Ce travail, accompagné d'un magnifique atlas, est certainement une des monographies départementales les plus belles que nous connaissions. Des deux volumes de texte le premier seulement a paru ; il comprend la description géologique et topographique des terrains, envisagés toujours au

(1) *Descript. géol. et minéral. du dép*t*. de la Loire*, par M. L. Grüner, ingénieur en chef. Paris, 1857.

double point de vue de la science et de l'industrie. Le second volume sera entièrement consacré à l'étude des terrains houillers qui occupent une si large place dans le département de la Loire. Indépendamment de la carte géologique, l'atlas comprend des coupes détaillées, des cartes spéciales représentant les bassins anthraxifères, et un tableau des eaux de la Loire observées au pont de Roanne, de 1846 à 1856, document précieux qui témoigne du soin que l'auteur a apporté à l'étude hydrographique si difficile de ce fleuve.

Les roches ignées, considérées sous le rapport de leur influence métamorphique, ont donné lieu à des recherches intéressantes. M. Delesse a présenté à ce sujet plusieurs mémoires à l'Académie; il a étudié, notamment, le métamorphisme exercé par les roches trappéennes et les roches siliceuses et argileuses qui se trouvent à leur contact (1).

M. Fournet, le savant professeur à la Faculté de Lyon, a lu à la Société géologique de France des considérations générales au sujet des Mélaphyres (2), travail plein d'érudition et qui jette un nouveau jour sur leur mode de formation. MM. de Verneuil et Triger ont découvert, à la partie la plus inférieure du système silurien de la Sarthe, au-dessous même des Trilobites, un grès renfermant des Lingules. Ce fait, suivant M. de Verneuil, confirme d'une manière frappante l'uniformité des lois qui ont présidé à la distribution des êtres; il démontre que sur notre sol, comme dans le pays de Galles, comme dans l'État de Newgathe et jusqu'au Mississipi, les premiers débris organisés qu'on rencontre appartiennent à un même genre de brachiopodes, et, chose remarquable, bien que le plus ancien de tous les mollusques, ce genre a encore des représentants dans la nature actuelle (3).

M. Noguès a publié des détails intéressants sur les roches

(1) *Comptes-rendus de l'Institut*, t. XLVII, p. 219, 448 et 495. 1858; — et t. XLVI, p. 638.

(2) *Bull. Soc. géol. de France*, 2e. série, t. XV, p. 284. 1858.

(3) *Comptes-rendus de l'Institut*, t. XLVII, p. 463.

paléozoïques de Durban dans le département de l'Aude (1). Nous trouvons dans les *Comptes-rendus de l'Institut* une lettre de M. Leymerie, dans laquelle il signale, près de Luchon, l'existence du terrain de transition ; il a reconnu, dans la vallée de la Pique, les étages silurien et dévonien reposant sur des schistes azoïques (2).

§ II. TERRAIN JURASSIQUE.

Les terrains secondaires sont largement développés en France et riches en débris organiques de toute nature ; aussi les travaux qui les concernent sont-ils plus nombreux et plus variés. Nous suivrons, autant que possible, l'ordre stratigraphique des étages. Les gisements de fossiles végétaux des terrains anthraxifères des Alpes qui, depuis la fin du siècle dernier, ont donné lieu à tant de publications diverses, à tant d'opinions contradictoires, ont été, de la part de MM. Élie de Beaumont et d'Archiac, au sein même de l'Académie, l'objet d'une savante discussion (3). Suivant M. Élie de Beaumont, la présence des végétaux houillers dans les couches du lias ne fait opposition à aucune théorie ; car aucune théorie ne démontre que ces végétaux, après avoir existé depuis l'époque silurienne jusqu'à la fin de l'époque houillère, n'aient pas continué, en partie, à se développer et à faire naître encore de petits gîtes de combustibles pendant la période jurassique. M. d'Archiac, de son côté, persistant dans l'opinion qu'il a exposée dans son *Histoire des progrès de la géologie*, a soutenu que ce n'est point une théorie, mais bien l'observation et la comparaison des faits connus jusqu'à présent qui constatent que la flore paléozoïque s'est éteinte avec le système Permien, après avoir éprouvé déjà des modifications et un appauvrissement graduel dans cette der-

(1) *Notice sur les roches paléozoïques de Seguin et de Durban* (*Aude*), par M. Noguès. Bordeaux, 1858.

(2) *Comptes-rendus de l'Institut*, t. XLVI, p. 636.

(3) *Id.*, p. 390.

nière période ; il a ajouté qu'aucun fait régulier, et par conséquent d'une importance réelle dans la question, n'appuyait l'hypothèse qu'une partie de la flore houillère ait pu continuer à exister pendant la période jurassique. Plus tard, à l'une des séances de la Société géologique, la question a été agitée de nouveau entre MM. Scipion Gras (1) et Charles Lory (2), qui ont publié l'un et l'autre une carte détaillée du Dauphiné. Ces deux observateurs s'entendent pour reconnaître que les grès à Anthracites du Briançonnais sont supérieurs aux schistes argilo-calcaires du lias rempli de Bélemnites ; mais ils sont en désaccord sur des points nombreux d'alternance et de superposition. La science, comme on le voit, n'a pas encore dit son dernier mot sur cet important problème de stratigraphie et de paléontologie.

La question de l'âge des grès liasiques du Luxembourg, si vivement débattue dans ces dernières années, a reparu. M. Terquem a cherché à démontrer que le grès d'Hettange n'est point un accident, une lentille au milieu du lias inférieur, mais un dépôt normal, continu, et dont la présence, avec des caractères identiques, a été constatée dans la Bourgogne, l'Angleterre, la Westphalie, la Souabe et le Wurtemberg (3). Nous citerons, à l'appui de cette opinion, les observations si intéressantes de M. Martin, de Dijon, et notamment le beau mémoire qu'il a lu au Congrès scientifique d'Auxerre, et qui établit d'une manière certaine l'existence de la faune d'Hettange dans les couches inférieures du lias de la Côte-d'Or et de l'Yonne (4).

M. Engellart a donné un tableau comparé des diverses assises du lias en France, en Allemagne, en Angleterre, suivant l'opinion des différents auteurs (5) ; ce tableau permet de saisir

(1) *Bull. Soc. géol. de France*, t. XV, p. 426, et t. XVI, p. 21. 1858.

(2) *Id.*, t. XVI, p. 25.

(3) *Id.*, t. XV, p. 625.

(4) *Congrès scientifique de France*, XXVe. session, t. I, p. 343. Auxerre, 1859.

(5) *Bull. Soc. géol. de France*, t. XV, p. 422.

d'un seul coup-d'œil les rapports que toutes ces couches ont entr'elles. M. Pellat a présenté des renseignements intéressants sur le lias des environs d'Autun et indiqué les fossiles qui, dans cette localité, caractérisent chacun des étages (1).

M. Élie de Beaumont, d'après une lettre de M. Pentland, a appelé l'attention de l'Académie sur les ossements de mammifères récemment découverts dans les couches de Dundry, près Bristol, à la partie supérieure du trias ou plutôt à la base du lias (2). Ces mammifères, voisins des Marsupiaux, sont beaucoup plus anciens encore que ceux de Stonesfield et de Purbeck; aussi cette découverte prend-elle un haut intérêt au point de vue de la distribution géologique des mammifères, dont on a fait si long-temps remonter l'apparition au terrain tertiaire.

M. Terquem a fait paraître une monographie descriptive des Foraminifères du lias (3); quelques-uns de ces êtres curieux étaient déjà connus, mais le plus grand nombre se trouvent décrits et figurés pour la première fois; M. Terquem comble ainsi une lacune dans la faune déjà si riche du lias. Ce travail est accompagné d'un tableau indiquant la dispersion des Foraminifères dans les différents terrains.

M. Etallon a commencé la publication d'études paléontologiques sur le haut Jura (4). Les rayonnés du coral-rag ont été l'objet de ses observations. La première livraison, la seule parue en 1858, comprend une introduction géologique et la description des Échinides. Nous regrettons que ce travail, très-bien fait du reste, ne soit point accompagné de planches toujours si utiles lorsqu'il s'agit d'espèces nouvelles. Nous devons encore à M. Etallon un excellent mémoire sur les Crustacés de la Haute-Saône, cette fois avec des planches représentant toutes les espèces (5). Les Crustacés fossiles ne se rencontrent

(1) *Bull. Soc. géol. de France*, t. XVI, p. 166.
(2) *Comptes-rendus de l'Institut*, t. XLVII, p. 955.
(3) *Mém. de l'Acad. imp. de Metz.* 1857-1858.
(4) *Mém. de la Soc. d'Émulation du Doubs.* 1858.
(5) *Bull. Soc. géol. de France*, t. XVI, p. 169.

ordinairement dans les terrains jurassiques que par débris isolés; aussi jusqu'ici, en France, n'ont-ils été étudiés que superficiellement. Les localités explorées par M. Etallon sont d'une richesse exceptionnelle, et l'habile professeur en a tiré tout le parti désirable. La petite monographie qu'il nous a donnée nous a paru complète; les gisements sont scrupuleusement indiqués; les genres, les espèces, ainsi que leurs variétés d'âge et de sexe, sont étudiés et décrits avec le plus grand soin. Nous n'adresserons à M. Etallon qu'un seul reproche, qui concerne également ses *Etudes paléontologiques.* Pourquoi donner les dénominations nouvelles de Dicératien, de Spongitien, de Glypticien à des sous-étages, à des assises souvent locales? N'est-ce pas compliquer la nomenclature sans profit pour la science, et n'est-il pas plus simple de continuer à distinguer ces assises, comme par le passé, sous les noms de couches à *Spongiaires*, à *Dicérates* et à *Glypticus*? M. Coquand, dans un long et savant mémoire, a décrit un système particulier de couches jurassiques, caractérisées par la présence du gypse et par des fossiles d'eau douce (1). Parfaitement développée dans les deux Charentes, intermédiaire entre le Portland et le terrain crétacé, cette formation correspond, suivant lui, aux couches de Purbeck de l'Angleterre méridionale. Le travail de M. Coquand mérite d'autant plus de fixer l'attention, que les couches de Purbeck n'ont encore été signalées que sur un seul point de la France, dans le Bas-Boulonnais.

M. Marcel de Serres a lu à l'Académie, et publié dans le *Bulletin* de la Société géologique, une notice sur les houilles sèches ou stipites du terrain jurassique et particulièrement du plateau de Larzac (2). Ce dépôt, précieux pour l'industrie, est intéressant surtout au point de vue géologique et paléontologique; car il démontre l'existence en France, au milieu des terrains jurassiques les mieux caractérisés, de bassins lacustres

(1) *Bull. Soc. géol. de France*, t. XV, p. 577.

(2) *Comptes-rendus*, t. XLVI, p. 999; — *Bull. Soc. géol.*, t. XVI, p. 97.

renfermant des Paludines, des Mélanies et des Unios. — Les recherches de M. Leymerie ont étendu considérablement dans les Pyrénées les limites du terrain jurassique et constaté la présence, dans la Haute-Garonne et les Hautes-Pyrénées, des calcaires à Dicérates du Coral-rag qu'on avait confondus jusqu'ici avec les calcaires à *Chama Ammonia* de l'étage Néocomien (1).

M. Eudes-Deslongchamps, l'illustre doyen de la Faculté des sciences de Caen, a publié un travail paléontologique sur les Plicatules fossiles des terrains secondaires du Calvados (2) ; plus de 80 espèces sont décrites et figurées dans ce mémoire qui renferme, en outre, des observations approfondies sur la nature et l'organisation de ces curieuses coquilles.

Nous citerons encore, en terminant le terrain jurassique, la Monographie des Echinides de la Sarthe que nous publions, en collaboration avec M. Triger (3). Les deux premières livraisons ont paru en 1858 : elles contiennent la description des oursins du Lias, de l'Oolithe inférieure, de la grande Oolithe et du Callovien ferrugineux.

§ III. TERRAIN CRÉTACÉ.

M. Passy a publié la carte géologique de l'Eure ; bien que ce travail date de la fin de 1857, nous ne pouvons résister au désir de le mentionner ici. Le massif crétacé, recouvert par les derniers affleurements des couches tertiaires, par le Diluvium et des alluvions plus ou moins anciennes, occupe la majeure partie de ce département. Les terrains inférieurs à la craie ne se montrent que vers les limites du Calvados. C'est une nouvelle et excellente carte géologique départementale à joindre à celles que nous possédons déjà.

M. Marcou a fait paraître un mémoire sur le Néocomien du

(1) *Comptes-rendus*, t. XLVI, p. 848.

(2) *Mém. de la Soc. Linnéenne de Caen*, t. XI (en cours de publication).

(3) *Echinides du département de la Sarthe*, par MM. Cotteau et Triger. Paris, 1858-1859.

Jura (1); il examine d'abord et discute les travaux nombreux dont ce terrain a été l'objet; il en fixe ensuite les limites inférieures et supérieures et décrit avec soin les diverses assises dont il se compose. En terminant, il insiste sur le synchronisme qui existe entre les couches fluvio-marines de Purbeck et les strates supérieures de la formation jurassique. Les observations de M. Marcou, recueillies dans le pays même où le terrain Néocomien a été signalé pour la première fois, et où se développe son type le plus complet, offrent un intérêt qu'on ne saurait contester.

M. de Hennezel a publié, d'après les indications de M. Triger, une notice sur la composition du terrain crétacé de la Sarthe (2). Cette notice ne comprend que quelques pages, mais elle est d'un intérêt de premier ordre relativement à la classification de la craie de la Loire et du sud-ouest de la France. C'est le résultat des recherches que M. Triger multiplie depuis vingt ans sur le sol du département de la Sarthe. Nous avons enfin un tableau stratigraphique et paléontologique du terrain crétacé de cette partie de la France, et d'un seul coup-d'œil nous pouvons saisir, dans leur ensemble et dans leurs détails, ces différents groupes dont il était jusqu'ici si difficile de préciser les limites.

Le *Bulletin* de la Société géologique renferme plusieurs mémoires sur les limites de l'étage Cénomanien et les couches qui le constituent. Le désaccord règne à ce sujet : aussi la discussion s'est-elle renouvelée plusieurs fois, toujours vive et animée. MM. Saemann (3), Hébert (4), Triger (5), Renevier (6) y ont pris part. Il ne nous appartient pas, dans un résumé de la nature de celui-ci, de discuter à notre tour cette ques-

(1) *Archives des Soc. de la Bibliothèque univ. de Genève.* 1859.

(2) *Bulletin de la Soc. d'Agriculture de la Sarthe.* Le Mans, 1858.

(3) *Bull. de la Soc. géol. de France*, t. XV, p. 500.

(4) *Id.*, t. XVI, p. 150.

(5) *Id.*, t. XVI, p. 157.

(6) *Id.*, *Ibid.*

tion ; nous dirons seulement que ce désaccord ne porte aujourd'hui que sur des points secondaires, car tous les observateurs que nous venons de nommer reconnaissent que la craie cénomanienne de Rouen, si parfaitement caractérisée par ses fossiles, n'est pas, comme on l'avait cru pendant long-temps, supérieure au grès vert du Mans.

Nous devons à M. Hébert un mémoire sur la faune de la craie de Meudon (1). D'après le savant professeur, cette assise est bien distincte de la craie blanche proprement dite ; elle n'est représentée, dans le nord de l'Europe, que par lambeaux isolés et disséminés, et la plupart des fossiles qu'on y rencontre ne s'étaient pas encore montrés dans les couches inférieures.

Parmi les travaux qui concernent à la fois les terrains jurassiques et crétacés, nous signalerons les études paléontologiques et géologiques de M. Ebray (2). Les trois premières livraisons ont paru ; nous y trouvons d'intéressantes notices sur quelques genres d'Echinides et la structure si compliquée de leur appareil apicial, sur les horizons ferrugineux, sur la nature des silex qui se rencontrent dans les différents étages et sur une faille importante qui traverse le département. Quelques-unes de ces notices et d'autres encore ont été publiées dans le *Bulletin de la Société géologique*. L'idée que M. Ebray a eue de les fondre en un corps d'ouvrage spécial donnera à la Nièvre un recueil de matériaux précieux pour son histoire géologique.

§ IV. TERRAINS TERTIAIRES.

M. Deshayes poursuit avec activité son beau travail sur les animaux sans vertèbres du bassin de Paris (3). Les Acéphales sont

(1) *Bull. Soc. géol. de France*, t. XVI, p. 143.

(2) *Études géologiques sur le département de la Nièvre*, par M. Ebray. Nevers, 1858. — *Études paléont.*, par le même. Nevers, 1858.

(3) *Desc. des animaux sans vertèbres découverts dans le bassin de Paris pour servir de suppl. à la Description des coq. foss. des environs de Paris*, par M. Deshayes. Paris, 1857-1859.

terminés et la publication des Gastéropodes commence. Des descriptions savantes et minutieuses, des planches parfaitement exécutées représentant l'espèce à ses différents âges et avec ses nombreuses variétés, font de cet ouvrage un véritable monument paléontologique.

M. Noulet a fait paraître un mémoire sur les calcaires d'eau douce des Pyrénées (1); il cherche à déterminer leur âge : les plus anciens sont rapportés par lui à la partie supérieure du terrain éocène, et les plus récents au terrain miocène; il démontre que ces calcaires diffèrent entr'eux, non-seulement par les corps organisés fossiles qui s'y rencontrent, mais aussi par leur stratification et arrive à cette conclusion: que le relèvement des Pyrénées a eu lieu entre le dépôt de ces deux terrains; ce qui explique la disposition oblique et tourmentée des couches éocènes et la stratification parfaitement régulière des calcaires miocènes.

M. Leymerie ne partage pas entièrement l'opinion de M. Noulet; nous lisons, dans les *Comptes-rendus* de l'Académie des sciences, une note relative à ces mêmes terrains (2). Suivant M. Leymerie, ces calcaires d'eau douce ne sont qu'une dépendance du terrain épicrétacé ; leur découverte ne modifie nullement sa manière de voir concernant l'âge du soulèvement des Pyrénées, qu'il a placé depuis long-temps entre l'époque éocène et l'époque miocène.

M. Vezian a publié un *Essai* de classification des terrains éocènes du midi (3). Prenant pour point de départ les observations qu'il a faites en Catalogne, où la formation nummulitique est si complètement développée, l'auteur poursuit et retrouve les mêmes assises dans le bassin méditerranéen. C'est un travail consciencieux, résultat d'explorations multipliées. Nous adresserons seulement à M. Vezian un reproche que nous formulions tout à l'heure contre M. Etallon : nous regrettons qu'il ait érigé en étages, et désigné sous des noms nouveaux, des assises le plus souvent locales.

(1) *Bull. Soc. géol. de France*, t. XV, p. 277.
(2) *Comptes-rendus*, t. XLVI, p. 140.
(3) *Bull. Soc. géol.*, t. XV, p. 433.

La présence d'un poisson malacoptérygien, dans les terrains d'eau douce d'Amissan, a fourni à M. Marcel de Serres l'occasion de comparer les terrains lacustres du nord avec ceux du midi de la France (1).

M. Gratiolet a signalé la découverte d'un fragment de crâne recueilli à Montrouge, près Paris (2), curieux débris appartenant, suivant l'auteur, à un nouveau genre de carnassiers aquatiques, intermédiaire entre les Phoques et les Morses.

Nous devons à M. Lagrèze-Fossat une note sur une tortue fossile, trouvée à Moissac (Gironde) (3), et identique, suivant toutes probabilités, à une espèce rencontrée dans les sables éocènes d'Issel, près Castelnaudary et déjà décrite par M. Marcel de Serres *(Testudo Isselensis)*. M. Lagrèze, s'appuyant sur la découverte de ce chélonien, cherche à préciser l'âge des terrains tertiaires des environs de Moissac.

Nous trouvons encore dans les *Comptes-rendus* de l'Académie plusieurs notes de M. Pomel sur les terrains tertiaires de l'Algérie, et notamment sur le système de Vercors (4) et les subdivisions du terrain miocène (5).

§ V. TERRAINS QUATERNAIRE ET RÉCENT.

M. Benoît, dans un long mémoire, a décrit les terrains si peu connus de la Bresse et de toute cette grande plaine qui s'étend de Lyon aux Vosges (6), tâche ingrate et difficile. Au milieu de ces alluvions plus ou moins anciennes, de ces dépôts de cailloux, de sable et de limon qui ne renferment que bien rarement des débris organiques, M. Benoît a su trouver des points de repère, et le bassin de la Bresse lui a offert, avec plus ou moins de développement, la série complète des terrains tertiaires et quaternaires.

(1) *Bull. Soc. géol.*, t. XV, p. 492.
(2) *Id.*, p. 621.
(3) *Actes de la Soc. Linnéenne de Bordeaux*, t. II, p. 71. 1858.
(4) *Comptes-rendus*, t. XLVII, p. 479.
(5) *Id.*, p. 949.
(6) *Bull. Soc. géol. de France*, t. XV, p. 315.

L'étude des cavernes ossifères, si intéressante au point de vue surtout de la distribution géographique des mammifères pendant l'époque quaternaire, a été l'objet de plusieurs travaux importants : M. Delbos a publié une notice sur les cavernes de Sentheim et de Laula (Haut-Rhin) (1) ; il insiste sur la prédominance vraiment remarquable des ossements d'ours : sur deux cent cinquante pièces, parfaitement déterminables, deux cents appartiennent à ce genre et représentent une seule espèce *(Ursus spelæus)* que M. Delbos considère comme distincte des ours des Alpes et des Pyrénées. — M. Lartet, à propos des débris d'éléphant découverts par M. Ponzi dans le terrain pliocène des environs de Rome, a passé en revue les différentes espèces constatées jusqu'ici dans les dépôts tertiaires et quaternaires, et s'est livré à des considérations générales sur leur distribution géographique (2).

Nous devons à M. Monceau une notice intéressante sur les nombreux débris découverts récemment dans les grottes d'Arcy-sur-Cure (3). Comme dans les cavernes du Haut-Rhin, les débris d'ours *(Ursus spelæus)* sont communs, mais les ossements de chevaux *(Equus fossilis)* sont beaucoup plus abondants encore.

M. Fontan a signalé, dans les cavernes à ossements de Massat (Ariège), des dents humaines et des ustensiles (4) ; mais ces débris provenaient sans doute d'une couche superficielle.

M. Paul Marès a observé, près de l'oasis de Laghouat en Algérie, une grotte servant de repaire à des hyènes et dans laquelle se trouvent réunis des ossements de divers mammifères d'espèces vivantes (5). C'est là un fait contemporain, mais il a son importance et peut expliquer, dans quelques cas exceptionnels suivant nous, la présence des débris d'hyènes et d'autres animaux dans les cavernes ossifères de l'époque quaternaire.

(1) *Bull. Soc. géolog. de France,* t. XV, p. 300.
(2) *Id.*, p. 555.
(3) *Bull. Soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne.* 1858.
(4) *Comptes-rendus*, t. XLVI, p. 900.
(5) *Bull. Soc. géol. de France,* t. XLVI, p. 111.

M. Pissiz a continué ses recherches sur les systèmes de soulèvement de l'Amérique du sud (1). Après avoir décrit chacun des grands cataclysmes qui se sont successivement produits sur le sol de ce pays, il divise en autant de formations distinctes la série des terrains stratifiés et cherche à établir un parallèle entre l'Europe et l'Amérique du sud.

M. de Fancq a exposé de nouveau sa théorie sur la formation et la répartition des reliefs terrestres (2) ; prenant pour point de départ les principes fondamentaux posés par M. Elie de Beaumont, dans son beau travail sur les systèmes de montagnes et dont sa théorie, suivant lui, n'est que le corollaire, il examine à quelles conclusions conduisent ces deux ordres d'idées lorsque l'on combine leurs résultats entr'eux.

M. Deville, qui a étudié et décrit avec tant de soin les phénomènes éruptifs de l'Italie méridionale, a publié une note fort intéressante sur la nature des éruptions actuelles du volcan Stromboli (3). Il résulte de ces observations que le Stromboli qui, depuis si long-temps, est dans un état continuel d'éruption, ne projette au dehors de son cratère que des scories solides et qu'il n'a jamais existé, à l'extérieur du volcan, un de ces petits courants de lave signalés par Frédéric Hoffman.

M. Marcel de Serres a présenté à l'Académie un mémoire sur les falaises des côtes de la Méditerranée comprises entre Cette et Agde (Hérault) (4), appartenant les unes au terrain secondaire, les autres à des formations volcaniques beaucoup plus récentes ; il insiste principalement sur la promptitude avec laquelle, sous l'action de la mer, ces falaises s'écroulent et disparaissent. Dans le même ordre d'idées, nous citerons encore une notice du même auteur sur les dunes et leurs effets (5), et un mé-

(1) *Comptes-rendus*, t. XLVI, p. 239.

(2) *Id.*, p. 523.

(3) *Bull. Soc. géol. de France*, t. XV, p. 345.

(4) *Comptes-rendus*, t. XLVII, p. 498. — *Bull. Soc. géol. de France*, t. XV, p. 36.

(5) *Bull. Soc, géol. de France*, t. XVI, p. 32.

moire de M. Mairand sur les dépôts littoraux observés de Nantes à Bordeaux (1).

Mentionnons ici quelques travaux qui n'ont point trouvé place dans les divisions que nous avons établies :

Les *Actes de la Société Linnéenne de Bordeaux* ont commencé la publication de la description physique de l'île de Crète, par M. Raulin (2). C'est la relation du voyage exécuté, il y a dix ans, par le savant professeur. Ce qui a paru nous permet de juger le caractère et l'importance de ce travail : à côté des notices scientifiques et surtout géologiques qui occupent une large place, nous y trouvons une foule d'aperçus ingénieux, de rapprochements historiques, de détails de mœurs, d'impressions de voyage, qui en rendent la lecture d'autant plus attachante et nous font connaître une île relativement si voisine de nous et pourtant si peu connue.

M. Ville a publié un fort beau mémoire sur la minéralogie des provinces d'Oran et d'Alger (3). Ce travail, fruit de longues et patientes recherches, contient une étude géologique approfondie des terrains ignés et sédimentaires de cette partie de l'Algérie. Mais c'est surtout au point de vue minéralogique que l'œuvre de M. Ville présente de l'importance : nous y trouvons de précieux détails sur les gisements métallifères, sur les mines de fer, de plomb, de cuivre et d'argent qu'on y rencontre et sur la nature chimique des eaux.

La *Revue* de l'Académie de Toulouse renferme une Esquisse géognostique des Pyrénées, de la Haute-Garonne, par M. Leymerie (4). C'est le prodrome d'une carte géologique et d'une description de ce département. Tracé de main de maître, cet exposé rapide démontre combien sont intéressants et variés les terrains qui forment le sol de la Haute-Garonne, et nous pouvons déjà apprécier toute l'importance de la Monographie départementale que nous prépare M. Leymerie.

(1) *Actes de la Soc. Linnéenne de Bordeaux*, t. II, p. 78.

(2) *Id.*, p. 109.

(3) *Notice minéralogique sur les prov. d'Oran et d'Alger*, par M. Ville, ingénieur. 1858.

(4) *Revue de l'Académie de Toulouse*. 1858.

N'oublions pas, en terminant, la *Statistique géologique du département de l'Yonne* (1). La carte a paru en 1855; le volume de texte est depuis long-temps terminé, mais la publication en a été retardée jusqu'à la fin de 1858 par suite des difficultés qui se sont élevées entre les auteurs, discussions regrettables, à tout égard, entre des hommes de la valeur de MM. Leymerie et Raulin. La Statistique de l'Yonne est un travail d'une importance réelle, non-seulement pour le département, mais encore à un point de vue plus général : les terrains y sont décrits avec une scrupuleuse exactitude ; les questions, souvent très-délicates, d'âge et de superposition y sont étudiées et discutées avec soin. L'ouvrage est terminé par un tableau de tous les corps organisés, recueillis dans le département, vaste ensemble qui comprend près de deux mille espèces.

Nous ne rendrions pas un compte exact des progrès de la géologie, si nous ne parlions ici de ces réunions générales qui contribuent dans une si large mesure au développement de la science. C'est à la géologie surtout qu'il appartient d'en profiter. Combien devient plus facile la solution des problèmes les plus ardus quand, après la lecture d'un mémoire ou à la suite d'une discussion, on peut aller constater les faits sur le sol même; et, d'ailleurs, que de profit pour la science dans ce contact d'hommes réunis dans un même but; que de questions se trouvent éclaircies par cet échange d'idées si profitable pour tous !...

Le Congrès scientifique de France a eu lieu, en 1857, à Grenoble ; la géologie y a été l'objet de plusieurs communications d'un intérêt incontestable ; ceux d'entre vous qui ont assisté à cette réunion n'ont point oublié la clarté vraiment remarquable avec laquelle M. Lory, qui connaît si parfaitement les terrains du Dauphiné, a exposé, à plusieurs reprises, ses opinions sur la géologie de cette région accidentée. En 1858, c'est à Auxerre que s'est tenue la session du Congrès scientifique :

(1) *Statistique géol. du département de l'Yonne,* avec la direct. et la coopération de M. Leymerie, par M. V. Raulin.

l'affluence était plus considérable encore qu'à Grenoble ; la section d'histoire naturelle a consacré la plus grande partie de ses séances à l'examen des questions géologiques ; le *Bulletin* vient d'en être publié : les mémoires qu'il renferme, les discussions qu'il résume, les excursions dont il rend compte, témoignent de l'importance de cette réunion scientifique pour la géologie de la Bourgogne.

A peu près à la même époque, la Société géologique de France tenait à Nevers sa session annuelle. Nous regrettons que le compte-rendu n'ait pas encore paru, mais nous sommes certain d'avance de l'intérêt qu'il présentera ; car à Nevers, comme à Auxerre, la réunion était nombreuse et comptait des hommes éminents.

Tel est l'ensemble des études géologiques exécutées en France pendant l'année 1858. Vous le voyez, nous n'avons eu à vous signaler aucun de ces travaux exceptionnels, aucune de ces découvertes qui ouvrent tout à coup à la science de nouveaux horizons ; mais nous avons pu enregistrer, sur les questions géologiques les plus intéressantes, une foule de recherches, d'observations, d'aperçus nouveaux, d'études consciencieuses et des publications locales souvent considérables. C'est donc avec raison que nous disions, en commençant, que l'année 1858 ne le cède en rien à ses devancières.

Le Bureau adresse des félicitations à l'auteur, pour cet intéressant rapport.

On passe à l'examen de la question du programme qui a trait aux progrès de l'agriculture.

M. de La Tréhonnais a la parole sur cette question.

D'après M. de La Tréhonnais, il n'est point de progrès agricole qui n'ait son origine en Angleterre. En fait d'agriculture, l'Angleterre montre la voie aux autres nations et il n'y a qu'à la suivre. M. de La Tréhonnais ne croit donc pouvoir mieux faire, pour donner au Congrès une idée des progrès agricoles réalisés en 1858, que de lui lire des fragments d'une nouvelle Revue dont il est le fondateur et qui a pour titre : *Revue agricole de l'Angleterre*.

La seconde livraison contiendra un très-important chapitre sur la culture à la vapeur, déjà si répandue dans les exploitations agricoles en Angleterre. La lecture de ce travail, promise pour la prochaine séance, ne manquera pas d'intéresser vivement les agriculteurs, surtout à une époque où l'on se plaint si justement de la rareté des bras et de la cherté de la main-d'œuvre dans les campagnes. En attendant, M. de La Tréhonnais entre dans quelques détails « zootechniques » tirés de la première livraison de sa Revue et dont il a déjà fait part au Congrès d'Auxerre. Avant d'avoir refondu et complété cette belle et consciencieuse étude, l'auteur examine, à un point de vue purement pratique, quelle influence il faut attribuer au mâle et à la femelle dans la reproduction et dans le croisement des races.

A côté de la loi générale qui préside à la reproduction des êtres organisés, il y a certaines lois corollaires qui en modifient les effets et qui, selon leur application ignorante ou intelligente, abâtardissent ou régénèrent les postérités. Production normale et généralement identique, quand les parents sont de même espèce; production hybride et parfois monstrueuse, lorsque les accouplements ont lieu entre des animaux de différentes espèces: telle est la loi naturelle. Mais si, dans l'un ou dans l'autre cas, l'accouplement est livré au hasard, il arrive promptement que les races s'étiolent et finissent par disparaître.

Lorsqu'au contraire on a calculé les aptitudes du mâle et de la femelle d'après des principes certains, lorsqu'on a cherché à contrebalancer les défauts de l'un par les qualités de l'autre, on réussit à ce qu'on appelle créer ou maintenir une race : expression tout-à-fait de convention, puisque la nature ne produit pas de races, mais simplement des individus.

Malheureusement les grands éleveurs de bestiaux, entr'autres Bakwell et les frères Colling, n'ont jamais révélé leurs secrets d'une manière précise. On se demande toujours s'ils ont agi en vertu de principes raisonnés, ou s'ils ont seulement obéi à l'inspiration d'un génie particulier, à un tact irréfléchi et indépendant de toute règle. La science physiologique cependant, par des recherches assidues, a jeté un peu de jour sur les procédés de ces

illustres praticiens. On a pu établir quelques notions vraies sur l'influence du père et de la mère dans les qualités ou les défauts de leurs produits ; on a déterminé, d'une manière assez certaine, quelles parties du corps du produit viennent du mâle, quelles parties viennent de la femelle. De ces observations répétées, sont sorties les trois principes suivants :

1°. Le mâle donne au produit la série d'organes qui comprend le système locomoteur, la charpente osseuse et son enveloppe musculaire, les ligaments, les tendons; en un mot, la forme extérieure. La femelle donne, au contraire, les organes nutritifs, le cœur, l'estomac, les poumons et en général tous les viscères et toutes les surfaces de sécrétion muqueuse. La femelle détermine l'ampleur de la cavité pectorale par le volume des viscères que cette cavité contient. Elle fournit, enfin, l'appareil lactifère et le système lymphatique.

2°. La femelle reçoit du mâle, par l'accouplement, une certaine influence qui se manifeste, non-seulement sur les produits immédiats de cet accouplement, mais encore sur les produits subséquents, quand bien même ceux-ci seraient issus de mâles différents.

3°. Lorsque les produits ne sont pas mâles, c'est-à-dire lorsqu'ils proviennent d'individus de même espèce et de races assez rapprochées, il peut arriver deux choses : ou les races des reproducteurs ont leurs points distinctifs aussi fortement typifiés et persistants chez l'un que chez l'autre; alors les produits ressemblent, en tous points, tantôt au mâle, tantôt à la femelle;—ou l'un des reproducteurs, soit le mâle, soit la femelle, a plus de fixité que l'autre dans les caractères de la race; alors c'est lui qui transmet au produit la force extérieure, la couleur, tous les signes enfin, qui peuvent établir la similitude parfaite avec ce reproducteur. C'est cette influence incontestable que M. Baudement a qualifiée du nom d'*atavisme*.

Comme exemple frappant de ces principes fondamentaux, M. de La Tréhonnais a choisi le produit hybride des races asine et chevaline, le mulet. Le mulet peut être le produit d'un âne et d'une jument, ou d'un cheval et d'une ânesse.

Dans les deux cas, les éléments sont les mêmes et cependant les résultats diffèrent. Le mulet, produit d'un âne et d'une jument, est presque un âne, en apparence du moins : les oreilles longues, la crinière droite et hérissée, la queue mince et dénuée de crins à sa naissance, les jambes grêles, les hauts sabots étroits ; même peau, même couleur, tout enfin jusqu'à cette croix noire dessinée sur son dos dénote, au premier coup-d'œil, les formes extérieures de l'âne ; ajoutez à cela qu'il brait presque comme son père. Mais l'influence de sa mère se retrouve dans l'ampleur et la tournure cylindrique de son corps et surtout dans la largeur de sa poitrine, car sa structure intérieure doit être celle de sa mère.

L'autre mulet, par contre, ressemble beaucoup au cheval : son cri est presqu'un hennissement ; ses oreilles sont seulement un peu plus longues que celles de son père ; la crinière tombe sur le cou ; la queue est fournie de crins ; sa peau est fine comme celle du cheval et son pelage varie ; ses jambes sont fortes ; son sabot est aplati et large. Seulement chez lui le tronc est aplati sur les côtés, et la poitrine est étroite comme chez l'ânesse, sa mère.

Ce que l'on observe dans le croisement des races asine et chevaline se remarque également dans tous les autres croisements. Ainsi le bélier d'Ancône, dont les jambes sont torses, produit avec les brebis ordinaires un hybride qui lui est identiquement semblable. Le croisement du bouc avec la brebis donne un métis, ressemblant au bouc par la longueur des jambes et par le poil ; et le métis femelle, selon la remarque de Buffon, a le même nombre de trayons à la mamelle que la chèvre. L'hybride du loup avec une chienne ressemble au loup, tandis que l'hybride du chien avec une louve est très-semblable au chien.

Il en est de même pour la race porcine. Croisez un de ces verrats à longues oreilles pendantes, à longues jambes de lévrier, aux flancs aplatis comme une lame de sabre, à l'échine arquée en plein-cintre, tels, hélas ! qu'on les rencontre si souvent dans nos campagnes, avec une truie de petite race améliorée, ronde, cu-

bique, sans tête, sans oreilles, sans pattes, droite et dodue, et vous aurez des produits, moins plats sans doute, mais presque semblables au père.

Un gentilhomme écossais ayant eu l'idée de féconder le frai d'un saumon femelle avec une truite mâle, les produits ressemblaient, presqu'en tous points, à la truite.

Enfin, M. Réginald Orton, de Sunderland, a fait, avec des poules communes et un coq de pure race cochinchinoise, une expérience tout-à-fait concluante. Les femelles métis de ces deux races ont pondu des œufs blancs, tandis que les œufs de race cochinchinoise sont couleur de chocolat, tant il est vrai que la sécrétion des œufs procède de l'influence de la femelle. Bien plus, les poussins naquirent avec les pattes emplumées jusqu'aux ongles comme leur père; mais comme ces plumes ne peuvent se maintenir que grâce à une sécrétion dont l'influence de leur mère n'avait pas doté les jeunes poulets, les plumes des pattes tombèrent au bout de quelques semaines et ne revinrent pas.

Il est donc constant et irrévocablement établi que, dans la reproduction des êtres vivants, le père donne au produit les formes extérieures, l'appareil locomoteur et, de plus, les parties qui le caractérisent d'une manière spéciale: comme les cornes, le pelage, la queue, à tel point, par exemple, que les produits d'un chat *manx* sans queue naissent également sans queue, tandis que les petits d'une femelle *manx* avec un chat ordinaire portent tous l'appendice caudal; le père donne encore aux produits le cœur et l'appareil circulatoire du sang, tel que les veines et les artères. La femelle, en revanche, fournit les organes intérieurs et lègue de plus à ses rejetons son caractère, ses instincts et même ses maladies héréditaires. C'est ce que savent parfaitement, en Angleterre, tous ceux qui s'occupent de l'examen et du choix des animaux.

Et pour ce qui est de la race humaine, les inspecteurs médicaux des compagnies d'assurances sur la vie font beaucoup plus d'attention aux maladies de la ligne maternelle des candidats, qu'à celles du père.

La communication de M. de La Tréhonnais, si pleine de faits et

de remarques instructives, est écoutée par l'Assemblée avec le plus grand intérêt. Il semblerait, néanmoins, que les conclusions de l'honorable agronome ne satisfont pas complètement M. Coffin-Delrue (de Mons) qui voudrait qu'on tînt un peu plus de compte, dans l'étude des phénomènes de la reproduction, de l'influence énorme qu'a toujours chez les animaux vertébrés la formation préalable de l'œuf chez la femelle, ce qui amoindrirait considérablement la prépondérance du mâle. Mais M. de La Tréhonnais n'a pas cru qu'il fût de sa compétence de simple éleveur d'entrer dans ces détails purement médicaux. Les principes pratiques qu'il a émis sont, d'ailleurs, puissamment corroborés par le témoignage intéressant de M. le docteur Fridericus Bialloblotzki qui vient affirmer qu'en Syrie, où les mulets sont si répandus, on distingue parfaitement les mulets de *cheval* des mulets d'*âne*, parce que les premiers ont généralement des châtaignes aux quatre jambes comme les chevaux, tandis que les seconds n'en ont que deux comme les ânes.

M. Marchal, ingénieur des ponts-et-chaussées, reproche à M. de La Tréhonnais d'avoir trop exclusivement accordé à l'Angleterre la palme de l'agriculture. La France aussi ne peut-elle pas revendiquer une large part dans l'initiative des progrès agricoles? Sans parler de la culture de la vigne, culture nationale par excellence, dont l'Angleterre n'a aucune idée, et que la France pratique d'une manière si supérieure, ne sommes-nous pas passés maîtres en fait d'irrigations, surtout dans nos provinces du midi? Quant à ce qui a été dit du croisement des races, il y a peut-être un peu d'anglomanie à proclamer qu'en fait de races d'animaux, les Anglais ont tout et que nous n'avons rien.

Les Anglais ont de beaux types de chevaux de trait et d'équipage. Mais nos chevaux de trait, nos chevaux de guerre (la campagne de Crimée l'a bien prouvé), ont aussi leur mérite, et la France, sous ce rapport comme sous beaucoup d'autres, est loin d'être déshéritée.

M. de La Tréhonnais répond qu'à propos d'améliorations agricoles il s'est exprimé d'une manière générale; à ses yeux, le progrès n'a point de patrie; il le prend où il le trouve. Assuré-

ment les Anglais ne cultivent point la vigne, mais leurs irrigations d'après le système Kennedy sont organisées d'une manière très-remarquable.

M. Marchal maintient son opinion contre M. de La Tréhonnais et la discussion est close.

PROGRÈS DES SCIENCES PHYSIQUES EN 1858.

La séance continue par l'exposition, que fait M. le vicomte Du Moncel, des principaux progrès des sciences physiques en 1858. Il annonce que, grâce aux perfectionnements réalisés par les machines magnéto-électriques, le problème de la lumière électrique est à peu près résolu, au moins en ce qui concerne les phares, les signaux, les éclairages de mines et de grands travaux. La lumière électrique, produite par ces machines, ne coûte plus que 0 fr. 10 centimes par heure pour une lumière équivalente en intensité à 230 bougies ; la même lumière coûterait 0 fr. 90 avec le gaz, et 7 fr. avec des bougies stéariques. Seulement on n'est pas encore parvenu à fractionner cette lumière, ni à lui faire produire un éclat uniforme et fixe. L'intensité de la lumière dépendant beaucoup de la qualité des charbons qui la produisent, on comprend l'intérêt qu'il peut y avoir à fabriquer des charbons parfaitement purs.

Si les particules charbonnées, que le courant de la machine entraîne et qui, chauffées au rouge-blanc, donnent naissance à la lumière électrique, se trouvaient mélangées à des substances étrangères, à des silicates, par exemple, la présence de ces substances affaiblirait l'intensité du courant en lui donnant une conductibilité trop grande dans la solution de continuité où se manifeste la lumière. M. Jacquelin, préparateur à l'Ecole centrale, fabrique des charbons de carbone pur qui peuvent rayer le verre et qui brûlent sans résidu. Etant donné un même courant électrique, on obtient avec ces charbons une intensité de lumière double de celle que produisent les autres. Les machines magnéto-électriques qui développent le courant, sont mues, comme on le sait déjà, par la vapeur. Sous ce

rapport, il y a cette année un grand progrès à signaler: pour donner une lumière équivalente à 230 bougies, il ne faut plus que deux rouleaux composés chacun de 16 bobines et de 24 aimants, le tout mis en action par une force d'1/2 cheval-vapeur, ce qui ne représente pas, à beaucoup près, la valeur des acides que l'on emploierait pour une pile.

M. Edmond Becquerel a inventé un ingénieux appareil pour constater et mesurer la phosphorescence des corps. M. Becquerel a ainsi prouvé que tous les corps sont phosphorescents; la phosphorescence est tout simplement la continuation de la vibration lumineuse, produite sur eux par la lumière qui les a primitivement frappés. Les corps vibrent plus ou moins longtemps suivant leur température, la manière dont ils ont été préparés et aussi suivant celle des couleurs du spectre qui les a impressionnés. Au moyen de son appareil, M. Becquerel est arrivé à mesurer des phosphorescences presqu'imperceptibles, égales à peine à 1/100e. de seconde.

La télégraphie électrique a subi, elle aussi, de grands perfectionnements. Une heureuse modification des machines magnéto-électriques, imaginée par M. Siemeus, de Berlin, permet maintenant d'appliquer ces machines à la transmission des signaux télégraphiques: dans ces machines, le courant est développé de la manière la plus simple par la manivelle du télégraphe. Ces appareils se règlent eux-mêmes, à toute distance, ce qui simplifie beaucoup les manœuvres. M. Siemeus a construit, pour les chemins de fer prussiens, plusieurs de ces télégraphes qui agissent à plus de 400 kilomètres. M. Wheastone a réduit les dimensions de ces machines pour les employer dans des usines ; ce sont alors des espèces de petits chronomètres dont la portée ne dépasse pas 10 lieues.

M. Du Moncel expose ensuite et démontre, sous les yeux du Congrès, un régulateur électrique du niveau d'eau dans les chaudières des machines à vapeur. Cet appareil est destiné à prévenir les explosions. Un flotteur placé sur l'eau de la chaudière est disposé de manière à toucher, lorsque le niveau baisse, un interrupteur électrique. Le courant, produit par une pile, étant alors

fermé, aimante un barreau d'acier qui est porté sur un balancier mis en mouvement par la vapeur; le barreau aimanté attire alors un cliquet dont l'action est d'ouvrir le robinet de la pompe alimentaire. Quand le courant électrique cesse, le cliquet retombe; il s'organise ainsi un mouvement de va-et-vient qui maintient le niveau de l'eau dans la chaudière à 2 millim. près. Ce régulateur est déjà très-répandu dans les usines de Paris et de Lyon.

Le frein simultané de M. Achard pour les convois de chemin de fer est aussi fort ingénieux. Le train, par sa propre vitesse, presse de plus en plus sur le frein et produit une résistance d'autant plus grande qu'il est lancé plus rapidement.

M. Du Moncel termine par la description du petit appareil télégraphique de Morse, construit par M. Digneye, sans relais, et qui, combiné avec le transmetteur de M. Wheastone, imprime lui-même les dépêches et permet d'expédier cinq cents signaux par minute.

L'Assemblée vote des remercîments unanimes à M. Du Moncel, pour la complaisance, la clarté et le talent éprouvé avec lesquels il s'est acquitté de sa tâche envers elle.

La séance est levée à 3 heures 1/4.

L'un des secrétaires-généraux,

Marquis DE FOURNÈS,

de l'Institut des provinces.



SÉANCE DU 27 AVRIL 1859.

Présidence de M. PICHON-PRÉMÊLÉ, de l'Orne, membre de l'Institut des provinces.

M. de Caumont appelle au bureau : MM. DE GENOUILHAC, de Rennes; D'ERMIGNY, de Péronne; MOUTIER, du Calvados; ANCELON, de la Meurthe; le colonel RÉPÉCAUD, d'Arras; BRUAND D'UZELLE, de Besançon.

M. Le Directeur annonce que le Congrès a reçu de nouveaux

délégués des Sociétés savantes des départements: la Société d'études diverses du Havre a envoyé M. Lafon ; le département de la Somme, M. d'Ermigny ; et l'Académie de Metz, M. Prost.

L'ordre du jour appelle la continuation de l'enquête sur les progrès agricoles de 1858, soit au point de vue pratique, soit au point de vue de l'enseignement.

M. le Directeur constate que l'introduction de l'enseignement agricole dans les écoles primaires n'a pas fait autant de progrès qu'on l'avait espéré, l'administration n'ayant pas donné suite aux demandes qui lui avaient été adressées plusieurs fois à ce sujet par le Congrès scientifique de France et par d'autres corps savants.

La circulaire de M. Fortoul, qui avait recommandé cet enseignement dans les écoles, est restée à l'état de lettre-morte. En France, on compte seulement quatre ou cinq départements où l'on a commencé à suivre cette impulsion en votant des fonds (1,000 à 1,200 fr.) pour le professeur attaché aux écoles normales ; mais quelques Sociétés ont donné l'impulsion et ont promis des récompenses aux instituteurs primaires qui enseigneront l'agriculture dans leurs écoles. C'est de là qu'on doit attendre des résultats pour l'avenir.

Les cours nomades d'agriculture, à l'exemple de ceux qui ont été professés par MM. Girardin et Morière, ont été adoptés par trois nouveaux départements: sous ce rapport, il y a progrès.

M. Ernest Mahias, délégué d'Ille-et-Vilaine, signale avec satisfaction au Congrès le bon vouloir de M. le Recteur de l'Académie de Rennes pour l'enseignement horticole. Un jardinier se rend trois fois par semaine à l'École normale, pour y donner des leçons et des explications relatives à toutes les opérations de cet art modeste et utile. Chaque élève peut, s'il le désire, cultiver un petit jardin qui lui est affecté. La Société d'horticulture distribue aux agriculteurs son Almanach et le résumé de ses travaux. De bons établissements se sont formés à Rennes pour les pépinières; on y produit à meilleur marché qu'à Angers. Sous le rapport agricole, on a fait des progrès. M. Bodin construit de bons instruments et à bas prix. Il y a

une école normale considérable qui exploite deux fermes aux portes de Rennes. On ne distille pas encore la betterave; mais on en nourrit le bétail. Le colza est une culture qui a fait des progrès. Aussi l'assolement breton ancien est abandonné dans les environs de Rennes.

M. Robiou de La Tréhonnais fait l'histoire de l'application de la vapeur à l'agriculture et il entre dans des développements extraits de l'excellent recueil qu'il publie sur l'agriculture de l'Angleterre.

M. de La Tréhonnais s'exprime ainsi :

« Un des plus grands avantages de l'application générale de la vapeur aux travaux des champs, c'est l'émancipation de l'agriculture, de cet esclavage auquel deux tyrans impitoyables, deux ennemis terribles, le *temps* et la *main-d'œuvre,* l'ont asservie. Le temps, c'est,comme je l'ai fait remarquer dans mon travail sur les engrais spéciaux, l'agent le plus énergique de notre ruine ou de notre prospérité; c'est la base fondamentale de l'économie agricole. Mais c'est une base incertaine, vacillante à l'excès, qui fait trembler à chaque instant, dans la balance de ses caprices, l'inquiétude de nos craintes, ou la joie de nos espérances.

« Dans les conditions nouvelles que la civilisation moderne a faites aux sociétés humaines; avec cette ambition qui, dans les classes ouvrières, naît d'une éducation plus générale, et sous la pression de plus grands besoins, la main-d'œuvre tend à devenir une des plus sérieuses difficultés de l'agriculture, tant par le prix de plus en plus élevé des salaires, que par la rareté des bras. Le travail des chevaux lui-même devient plus difficile, car les races chevalines, tout en s'améliorant pour le luxe, se sont détériorées pour le travail, et les bons chevaux de gros trait deviennent de plus en plus difficiles à trouver.

« En présence de ces dangers de l'agriculture, l'application de la vapeur aux travaux des champs est un événement tout providentiel : en effet, avec l'accroissement de la population et de ses besoins de plus en plus difficiles à satisfaire; avec une consommation qui tend à s'accroître plus vite encore que la population, car les

classes ouvrières se nourissent mieux et plus abondamment : il faut que la production des denrées alimentaires soit et plus abondante et moins coûteuse, et cela dans l'intérêt du producteur comme dans celui du consommateur.

« Les calculs suivants pourront donner une idée de la différence qui existe entre le travail des chevaux et celui de la vapeur.

« Un cheval vivant coûte 2 fr. par jour; un cheval de vapeur, dont la puissance est égale à celle de deux chevaux vivants, ne coûte que 1 fr. 50 c., tout au plus.

« Sur une exploitation de 200 hectares qui emploie 25 chevaux, pendant 245 jours de l'année, déduction faite des dimanches et fêtes et des jours de repos forcé, la nourriture seule de ces animaux, pendant 120 jours de chômage, se monte à 9,000 fr. par an ; tandis que le cheval de vapeur ne dépense que quand il travaille.

« Les animaux de travail consomment au moins le cinquième du produit de la terre cultivée ; en calculant les produits agricoles de la France, par exemple, à 5,000 millions, on peut sûrement conclure que les animaux de trait coûtent à l'agriculture, pour leur nourriture seulement, un milliard par an.

« D'après les faits authentiques que je vais exposer tout à l'heure, il est prouvé que, dans l'état actuel de l'application de la vapeur aux travaux des champs, telle qu'elle existe aujourd'hui en Angleterre, on peut économiser au moins le tiers des chevaux; et je suis persuadé qu'avec le système de Fowler, perfectionné tel qu'il l'est aujourd'hui, on pourra se dispenser de la moitié des animaux de trait.

« Il résulte de l'expérience pratique de l'application de la vapeur à la culture du sol en Angleterre, avec le système Smith, qu'on peut labourer un hectare, en comptant le salaire des ouvriers pour 15 fr. En ne considérant que la force motrice seulement, ce chiffre se réduit à 7 fr. 50 c. l'hectare. Avec les chevaux, un hectare de terre coûte, pour la force motrice seulement, 100 fr., puisque 10 hectares demandent l'emploi d'un cheval calculé à 1,000 fr. par an, y compris l'amortissement. Mais cette somme de 100 fr. représente non-seulement le labour

des terres, mais aussi le transport des fumiers et des moissons, le hersage, le roulage et la traction des semoirs, etc., etc., tandis que le chiffre de 7 fr. 50 c. ci-dessus ne représente que le coût d'un seul labour. Pour arriver à une comparaison équivalente, il faut donc avoir recours à un calcul plus général. Prenons une exploitation de 200 hectares. Supposons que la culture à vapeur dispense de huit chevaux sur vingt, cela fait une économie de 8,000 fr. par an. Ces huit chevaux représentent donc la force motrice nécessaire au labourage des 200 hectares, les douze autres chevaux étant suffisants pour accomplir les autres travaux. Or, comme il est reconnu qu'un hectare de terre ne coûte en force motrice à vapeur que 7 fr. 50 c. à labourer, il s'ensuit qu'au lieu de dépenser 8,000 fr. par an, on ne dépensera que 1,500 fr., ce qui constitue une économie de 6,500 fr. par an. Mais, dira-t-on, l'appareil à vapeur coûte très-cher, l'intérêt seul de la mise de fonds, ajouté à l'usure des machines, doit grever le labourage d'une somme importante. A cela je répondrai que, dans le chiffre de 7 fr. 50 c., l'intérêt de la machine à 15 pour 100 est compté. Mais voyons si cette mise de fonds est aussi formidable qu'on pourrait le croire. Il y a d'abord le prix de la locomobile, c'est le plus sérieux; mais cette locomobile, non-seulement sert au labourage à vapeur, mais on l'emploie même à tous les travaux de la grange et aux manipulations de la nourriture des animaux. Même en dehors de la culture à vapeur, la locomobile est aujourd'hui considérée comme un instrument indispensable dans une exploitation de 100 hectares seulement. En dehors de la locomobile, tous les appareils de culture à vapeur nécessaires pour une culture de 200 hectares reviennent à 5,000 fr. tout au plus. C'est, à peu de chose près, la valeur des huit chevaux dont on peut se défaire. Pour une exploitation plus considérable, le coût des appareils à vapeur est positivement au-dessous de la valeur des chevaux dont le travail deviendrait inutile. Mais ces appareils ne sont pas seulement substitués aux animaux de trait, ils le sont encore aux instruments ordinaires de labourage, aux harnais, aux charrues, etc.; de sorte que, même pour une exploitation de 200 hectares, le prix des appareils à vapeur est au-dessous de la valeur des chevaux,

des harnais et des instruments ordinaires, dont la vapeur permet immédiatement la défaite. Ainsi, en considérant cette économie énorme de près de 7,000 fr. par an, il est permis de conclure que la culture à vapeur demande une mise de fonds moins considérable qu'avec le système actuel, et qu'elle réalise un premier bénéfice de 35 fr. par hectare pour une exploitation de 200 hectares, et d'au moins 50 fr. pour une exploitation plus considérable.

« Avec le système Fowler, l'économie est encore plus grande, car ce système s'adapte non-seulement à la traction du scarificateur, mais à celle de la charrue, de la herse et du rouleau. Avec ce système, on peut se dispenser au moins de onze chevaux sur vingt.

« Le système de Halkett est encore plus complet, puisque, sans le secours d'un seul cheval, on accomplit tous les travaux possibles d'une exploitation, depuis le transport des engrais jusqu'à celui des moissons; seulement, pour ce système, la mise de fonds est beaucoup plus considérable, car la pose des rails seulement demande 1,200 fr. par hectare.

« Mais, quelle que soit l'économie manifeste qui résulte du labourage à la vapeur, l'avantage qui découle de cette économie, tout considérable qu'il est, est comparativement insignifiant en présence des bienfaits incalculables que la préparation du sol au moyen de la vapeur apporte à l'agriculture, par la rapidité et la perfection des cultures, et par l'augmentation dans les produits, qui en est la légitime et certaine conséquence. Ces avantages ressortent d'une manière si claire et si évidente des principes les plus vulgaires de la culture du sol, que je me contenterai d'en énumérer les principaux, sans m'arrêter à les définir.

« Tout le monde, par exemple, est convaincu de la nécessité des labours profonds dans les sols argileux. Ce que j'ai dit au sujet du système de Lois Weedon, et ce que j'aurai plus tard occasion de dire sur les cultures profondes des fermes de Yester en Ecosse, en est une preuve pratique qu'on ne saurait mettre en doute. La facilité avec laquelle les terres alumineuses absorbent

l'ammoniaque et l'acide nitrique de l'air, et la propriété qu'elles ont de l'accumuler dans leur sein, indiquent suffisamment la nécessité d'une pulvérisation complète, qui augmente les surfaces en contact avec l'atmosphère, à la plus grande profondeur possible. Le sol, dans cette condition friable, agit sur l'atmosphère comme une éponge agit sur les liquides. On connaît, par exemple, cette transmutation extraordinaire de l'oxygène à laquelle les chimistes ont donné le nom d'*ozone*. Dans cette nouvelle condition, l'oxygène acquiert une plus grande affinité avec l'azote, et cette condition est surtout amenée par le tamisage de l'air à travers une couche poreuse dont la nature est alcaline. Les expériences de Cloëtz ont prouvé que les terres argileuses bien drainées, bien pulvérisées et rendues alcalines par les sels de potasse et d'ammoniaque qu'elles contiennent, exercent sur l'air l'influence nécessaire pour former l'ozone: ce qui produit dans le sol une plus grande absorption d'azote. Ce raisonnement est pleinement soutenu par la singulière fertilité des terres argileuses, lorsqu'elles sont drainées et cultivées par des labours profonds. Il est si vrai que la condition indispensable de la fertilité des terres fortes, c'est la pulvérisation de la couche végétale et l'exposition du sous-sol à l'action de l'atmosphère; qu'une des plus grandes difficultés de la culture de ces terres consiste dans la pression des instruments, des animaux et des conducteurs sur la surface du sol. Partout où cette pression s'exerce, la végétation est impossible, car la surface est pétrie en ciment, surtout par un temps humide; et l'air étant exclu, la semence ne peut ni germer, ni percer la croûte qui l'étouffe. Avec le labourage à vapeur, non-seulement toutes ces difficultés disparaissent, car rien, pas même le conducteur, ne saurait exercer aucune pression sur le sol; mais, l'instrument passant à travers la couche végétale et plus profondément et plus rapidement, la tenacité du sol offre moins de résistance, et la bande de terre se couche complètement brisée dans les raies larges et profondes que le parcours des socs qui précèdent a tracées.

« A cet avantage suprême, il faut ajouter celui de pouvoir profiter des journées favorables, et même de labourer les terres

fortes par un temps humide, ce qui est complètement impossible avec les chevaux.

« Ici se pose encore cette question vitale de l'agriculture : Le Temps ? Il est difficile à ceux qui n'ont point pratiqué l'agriculture et qui ne la connaissent que par leurs études, de se faire une idée de l'importance du temps dans les opérations de la culture. Quel est le cultivateur qui ne voulût pas faire les plus grands sacrifices pour pouvoir labourer les terres qu'il destine à ses blés d'hiver, ou à ses racines et à ses céréales de printemps, dans huit jours de temps favorable, au lieu de risquer la chance des vicissitudes d'une saison généralement pluvieuse pendant un mois, quelquefois deux, surtout si ses terres sont argileuses ? Quelle différence dans sa position ! Quelle différence dans sa récolte ! Puis, quelle écocomie il réaliserait dans ses frais d'exploitation par la défaite de la moitié de ses chevaux ! Ces chevaux, il pourrait les remplacer par une fois et demie de plus en bestiaux de rente, et ces bestiaux lui donneraient une augmentation équivalente de produits, en viande et en fumier.

« Mais c'est surtout pour l'opération des labours d'automne, et du défrichement des éteules de céréales, que la vapeur est d'une importance qu'un cultivateur pratique est seul à même d'apprécier. Il est reconnu que cette opération seule économise un ou deux labours au printemps, en même temps qu'elle ouvre le sein de la terre épuisée par la récolte céréale aux bienfaisantes influences de l'atmosphère, et à celles, non moins précieuses, des pluies d'automne et des frimas de l'hiver. Cette seule opération fait plus pour la destruction des mauvaises herbes, ces ennemis terribles du cultivateur, que les binages les plus assidus et les plus fréquents du printemps. Eh bien ! quand on n'a que des chevaux pour force motrice, le transport des moissons absorbe leur travail dans le temps même où le défrichement des éteules est le plus fécond en bons résultats; et lorsque la récolte est mise en grange, on ne peut plus songer au labour des éteules, car la préparation des terres pour les sèmailles d'automne réclame

immédiatement et exclusivement le travail de tous les animaux de trait dont on peut disposer. »

M. de La Tréhonnais a ensuite, dans une communication qui a duré une heure, décrit les différents systèmes qui ont occupé l'attention publique, depuis les premiers efforts des inventeurs, jusqu'aux derniers perfectionnements de M. John Fowler, dont le système peut être considéré comme le plus généralement et utilement pratiqué. Ces détails précieux pourront être lus dans l'excellente *Revue agricole de l'Angleterre* qu'il publie et qui devient le livre indispensable des agriculteurs progressifs (Paris, Firmin Didot).

M. de La Tréhonnais a terminé par les considérations qui suivent :

« La culture à vapeur est-elle possible en France? Le morcellement de la propriété et l'exiguité des exploitations ne sont-ils point des obstacles insurmontables à l'introduction de ce nouvel élément de richesse et de prospérité dans notre agriculture? Ma conviction profonde est que non-seulement cette introduction est possible, mais que, dans un avenir peu éloigné, elle deviendra fatalement nécessaire; car tout nous y pousse, tout nous y conduit irrésistiblement : l'avilissement des denrées alimentaires, et par conséquent la nécessité de produire à bon marché, la rareté des bras, la hausse des salaires, l'accroissement de la population et celui, non moins impérieux, de ses besoins et de son bien-être, qui nous demandent chaque jour plus de pain, et surtout plus de viande. Il faudra que, bon gré mal gré, nous assimilions nos fermes aux usines de l'industrie; pour gagner beaucoup, il faudra que nous produisions beaucoup et à bon marché. Ce qui a fait la richesse industrielle de l'Angleterre, et ce qui fait aujourd'hui celle de son agriculture, c'est qu'elle peut lancer sur les marchés du monde tous les produits possibles, à des prix merveilleusement réduits; et c'est par l'application de la vapeur à la manufacture, et au moyen des machines les plus ingénieuses, que nos voisins ont pu apporter dans leur fabrication une économie aussi extraordinaire. Notre agriculture est on ne peut mieux placée pour jouir des avantages de marchés toujours suffi-

sants, et que, par les moyens mécaniques que j'indique, elle peut rendre toujours rémunérateurs; car nous avons en France une population qui consomme beaucoup et qui tend tous les jours à consommer davantage ; et puis, nous avons à nos portes l'Angleterre elle-même, qui ne peut produire assez pour les besoins de son énorme population et de son commerce. Placés sur son immédiate frontière, séparés seulement par un bras de mer sillonné dans tous les sens par de rapides bateaux à vapeur, qu'est-ce qui nous empêche d'exporter sur ce gigantesque et insatiable marché le surplus de notre production ? Notre climat est on ne peut plus favorable à la production agricole, notre sol est naturellement et généralement fertile ; nos moissons mûrissent mieux et plus rapidement que dans les pays septentrionaux. Nous sommes moins sujets aux vicissitudes de la température, et cependant, chose étrange ! c'est la Prusse et la Hollande, et surtout la Russie, qui, des bords de la mer Baltique et de ceux plus éloignés encore de la mer Noire, viennent nous faire concurrence, non-seulement sur les marchés anglais, mais sur les nôtres même ! Il y a dans ce phénomène une anomalie inexplicable, ou plutôt, je me trompe, cette anomalie n'est que trop facile à expliquer : cette explication, la voici : c'est que nous produisons trop peu et trop cher ! »

Le Secrétaire,

DE BOUIS,

De l'Institut des provinces.

SÉANCE DU 28 AVRIL.

Présidence de M. le duc D'HARCOURT, ancien ministre plénipotentiaire.

Siégent au bureau : MM. DE CAUMONT, le comte DE GOURCY, le colonel DE RÉPÉCAUD et ANCELON, délégué de Nancy.

M. le marquis de Fournès donne lecture du procès-verbal de la séance précédente. Ce procès-verbal est adopté.

M. le Président appelle l'attention de l'Assemblée sur une question importante, posée par le Comice agricole de Villeneuve-sur-Lot, et qui établit que l'on ne saurait espérer de bons

résultats des expositions ou concours régionaux qu'en publiant les rapports détaillés sur lesquels la grande prime d'honneur est décernée et surtout les comptes exacts des dépenses et des produits des domaines couronnés, le gouvernement ne devant et ne voulant encourager et récompenser que les exploitations véritablement progressives et productives à la fois, et non les exploitations brillantes, mais onéreuses.

Il ressort de la proposition du Comice de Villeneuve qu'il y aurait lieu de modifier les concours, notamment en ce qui concerne la prime d'honneur destinée à l'exploitation tenue de la manière la plus parfaite sous tous les rapports, mais aussi la plus productive.

M. Mahias demande la parole. Les concours ordinaires, dit-il, (je ne parle pas des concours régionaux), tels qu'ils sont organisés, un défaut grave : les prix, les encouragements qu'ils décernent ne sont pas suffisamment rémunérateurs. On dit beaucoup qu'il faut rendre l'agriculture profitable ; mais quel profit les lauréats peuvent-ils trouver dans des primes de quelques cents francs qui représentent des sacrifices bien autrement considérables ? Les grands propriétaires, les riches cultivateurs qui obtiennent les grands prix, n'y gagnent pas plus que d'autres ; mais, au moins, ils sont de force à supporter les dépenses qu'il leur a fallu faire pour briller au concours ; tandis que les petits, même lorsqu'ils sont couronnés, en sont, en grande partie, pour leurs frais ; il faudrait donc récompenser leur zèle d'une manière efficace. Pour cela il n'y a qu'une chose à faire : établir deux sortes de prix : un pour les grands cultivateurs, un pour les petits, et rendre dans les deux cas le chiffre des prix égal à une année de bail. Une année de bail, c'est là, au moins, une indemnité représentative des sommes engagées dans le perfectionnement que l'on veut encourager ; et il est impossible que cette satisfaction ne soit pas accordée aux efforts de ceux qui cultivent la terre. A cette condition, les concours, devenant accessibles à tous, produiront de sérieux et féconds résultats.

M. de Montreuil ne peut qu'applaudir à la pensée généreuse de M. Mahias ; ce serait la perfection, si l'on trouvait le secret de stimuler, de récompenser tout le monde : la race des fermiers et

celle des laboureurs. Mais tout système doit avoir ses voies et moyens, et comment trouver l'argent nécessaire pour fournir le chiffre des primes que propose l'honorable préopinant? On peut dire qu'en France, 40 ou 50 hectares de terre représentent en moyenne un fermage de 2,000 fr. ; ce sont les petites fermes; les grands domaines se louent, dans le nord et dans l'ouest, jusqu'à 20,000 fr. par an; sur quelles ressources prendrait-on ces années de bail qu'il s'agirait de distribuer dans les concours, à titre de somptueux encouragements ? Et puis, faut-il ne compter pour rien l'émulation basée sur l'honneur? Doit-on s'appliquer à détruire, en surexcitant l'amour du gain, les restes de ce noble sentiment qui fait préférer une distinction flatteuse à une somme d'argent? Il m'est arrivé à moi-même, ajoute M. de Montreuil, de couronner, dans des concours, de pauvres ouvriers ; j'ai retrouvé ces mêmes hommes dans la misère, sans pain, sans feu, sans remèdes dans leurs maladies : ils n'avaient point vendu leurs médailles, preuve qu'ils y attachaient en quelque sorte plus de prix qu'à leur propre existence. On reproche au grand propriétaire d'accaparer les récompenses dans les concours : on dit qu'il n'y en a que pour lui, à l'exclusion des plus humbles. Cela est exagéré. Mais, à tout prendre, le grand propriétaire n'a-t-il pas plus de mérite que d'autres? N'a-t-il pas eu le courage de rompre avec toutes les séductions de la ville, pour venir dépenser sa fortune aux champs, pour y donner l'exemple de tous les perfectionnements agricoles? Ne faut-il pas lui savoir gré d'avoir pris le goût de la campagne, le goût de sa propriété? En se mêlant à ses fermiers, en distribuant autour de lui le travail et le bien-être, il apprend à connaître le prix des sueurs du laboureur; il apprend à estimer l'ouvrier des champs; bien plus, il l'élève jusqu'à lui et fait naître en son cœur les meilleurs sentiments; il ne faut donc pas marchander aux grands propriétaires les récompenses qu'ils méritent.

M. Mahias reconnaît avec bonheur que l'absentéisme a presque complètement cessé; il s'en réjouit pour l'avenir des campagnes, pour le succès de l'agriculture : il croit néanmoins qu'il

y aurait lieu d'augmenter le chiffre des primes accordées dans les concours. Dans son département, l'Ille-et-Vilaine, on a fondé un prix de 1,000 fr. pour les petites exploitations; pourquoi n'en ferait-on pas autant dans les 85 autres? 86,000 fr. ne seraient pas si difficiles à trouver!

M. d'Ermigny pense que l'utilité des comices agricoles s'accroîtrait inévitablement, si, dans ces comices, on se préoccupait un peu davantage des bonnes et sûres pratiques agricoles : si, par exemple, en ce qui concerne les animaux, on avait un peu moins d'engouement pour les croisements irréfléchis, impossibles. On va chercher très-loin, et à de très-grands frais, des reproducteurs qui ne conviennent pas dans les contrées où on les introduit, et on s'étonne après cela des résultats désastreux auxquels on arrive. Il y a assez d'argent à dépenser à propos de l'agriculture, sans aller en gaspiller encore dans des entreprises incertaines. On ne réussira jamais, tant qu'on ne travaillera pas à améliorer la race d'un pays par elle-même. M. d'Ermigny peut parler de cela par expérience : il a vu tenter autour de lui des essais déplorables; et ce n'est qu'en se maintenant strictement dans le principe d'améliorer les races par elles-mêmes, que le Comice de Péronne, qu'il a long-temps présidé, a toujours évité de cruels mécomptes. M. d'Ermigny proposerait donc d'exclure des concours toute race qui n'appartiendrait pas au pays qu'elle habite.

M. de Caumont regrette qu'on se soit écarté de la question posée par le Comice agricole de Villeneuve-sur-Lot.

Il s'agissait de décider s'il y aurait avantage à ce que la grande prime d'honneur, accordée aux grandes exploitations, fût remplacée par des récompenses distribuées aux moyens et aux petits cultivateurs.

M. de Gourcy appuie fermement l'institution des primes et des concours. C'est aux concours que l'Angleterre doit sa prospérité agricole. L'Écosse, il y a 70 ans, était moins avancée que le dernier de nos départements du centre, et c'est beaucoup dire; aujourd'hui, grâce à la Société des highlands, dont les réunions chaque année changent de place et qui prodigue ses encourage-

ments aux cultivateurs, l'Écosse est devenue, non-seulement égale, mais supérieure à l'Angleterre pour son agriculture. La Société royale anglaise, fondée depuis 21 ans sur le modèle de la Société des highlands, a produit aussi de grands résultats. Outre ses concours, la Société royale publie chaque année deux volumes pleins de renseignements instructifs pour ceux qui ne peuvent assister aux réunions. Pour ce qui est des races d'animaux, il faut dire qu'en Angleterre chaque agriculteur n'a pas la prétention de créer une race à lui. Trois ou quatre grands créateurs ont eu le génie et les moyens suffisants pour se faire les dépositaires de types reproducteurs, et tout le monde vient les chercher là. La race Durham a, par-dessus toutes les autres, une grande faveur qu'elle mérite à tous égards par sa précocité, et, quoi qu'on en dise, son aptitude laitière est très-suffisante. M. de Gourcy a visité beaucoup d'exploitations agricoles en France : il a vu que l'organisation des concours satisfaisait tout le monde et produisait les meilleurs résultats.

M. de Montreuil a le plus grand désir de rentrer dans la question et de traiter enfin ce sujet de la grande prime d'honneur, qu'on semble vouloir passer presque complètement sous silence. La prime d'honneur est accordée à la meilleure culture de la région du concours, qui peut fort bien n'être pas la meilleure de toute la France, à beaucoup près; c'est tout simplement une question de comparaison et il n'y a pas trop lieu de s'arrêter aux objections que l'on fait contre l'établissement de cette récompense régionale.

Pour en revenir à l'amélioration des races, dont on paraît se préoccuper spécialement dans cette séance, ce n'est pas le tout, on en conviendra, d'introduire sur une terre des animaux perfectionnés : il faut encore pouvoir les nourrir. Les races sont toujours appropriées au sol qui les a produites ; les vaches bretonnes tiennent de la chèvre, parce que leur nourriture tient de celle de cet animal ; on rirait de les voir paître dans la vallée d'Auge au milieu des grandes herbes, côte à côte avec les énormes bestiaux qu'engraissent ces pâturages. Ainsi ne mettons pas la charrue avant les bœufs : produisons de quoi nourrir le bétail, et puis nous

aurons du bétail. L'orateur, ayant quitté la Normandie pour le Berry, avait eu l'idée de transplanter dans cette dernière contrée des ouvriers et des bestiaux normands et il se rappellera toujours ce qu'il y a perdu. Il n'a réussi à élever, dans le Berry, qu'en se conformant aux usages et en améliorant de son mieux les races du pays.

M. d'Ermigny dit qu'il peut ajouter aux conditions de nourriture les conditions de climat. Tel animal, créé pour habiter une contrée, ne vivra jamais bien dans une autre. On peut dire qu'il y a manie à vouloir introduire partout une race unique, le Durham, par exemple, qui peut fort bien convenir à l'Angleterre, mais qui, pour d'autres contrées, ne vaut pas les races indigènes. Que serait devenue l'admirable race des moutons mérinos si on avait essayé de la croiser avec des moutons de race différente? En résumé, on peut très-bien obtenir en France, par une sélection intelligente parmi les animaux du pays, les beaux résultats qu'a obtenus l'Angleterre.

M. de Gourcy se défend d'avoir dit que, dans une culture quelconque, il fallait amener immédiatement les meilleurs bestiaux : il faut agir progressivement. Quant à la race des mérinos, dont a parlé M. d'Ermigny, il est bien prouvé que, pour améliorer les mérinos, corriger les vices de conformation de plusieurs de ces animaux, on a été obligé de recourir à des races qui ont des qualités que les mérinos n'ont pas.

L'un des secrétaires-généraux,

Marquis DE FOURNÈS.

SÉANCE DU 29 AVRIL.

Présidence de M. DARBLAY aîné, délégué de la Société impériale d'agriculture.

Siégent au bureau : MM. DE CAUMONT, CHALLE, DE GENOUILHAC, DE LA CHAUVINIÈRE, LE ROYER, MAHUL, DESVAUX, secrétaire.

M. Darblay lit un rapport fait au nom de la Commission chargée d'étudier la question n°. 9 du programme.

RAPPORT DE M. DARBLAY.

Messieurs,

Quand une question d'un intérêt général de premier ordre occupe tous les esprits, et que sa mise aux enquêtes tient l'opinion publique attentive, votre Association, qui se compose de délégués des Sociétés savantes, et s'étend à toutes les parties de la France, ne pouvait rester étrangère à son examen.

Aussi, au neuvième paragraphe de votre programme pour 1859, trouvons-nous posée cette question :

« Quels sont les principes d'économie commerciale et politique « qui doivent réglementer le commerce des denrées agricoles, « afin d'assurer au cultivateur un prix rémunérateur pour ses « produits ? »

Pour l'examen de cette question, vous avez formé une commission spéciale chargée de vous faire un rapport.

C'est ce rapport que j'ai l'honneur de venir offrir à votre jugement et à votre vote.

Ce sujet ayant déjà été traité par un grand nombre de sociétés et de comices agricoles, dans les enquêtes ouvertes par le Conseil d'Etat, maintenant imprimées; dans une foule d'écrits particuliers, qui ont traité et retourné la question dans tous les sens ; la loi aujourd'hui mise en question ayant fonctionné depuis près de trente années, tous vos commissaires se présentaient avec des opinions plus ou moins formées, mais tous avec la connaissance des faits et des débats qui ont eu lieu depuis plus de deux mois.

Après s'être recordés par une discussion préliminaire, où chacun d'eux a fait connaître le point de vue sous lequel il considérait plus particulièrement le sujet soumis à son examen, il est résulté que tous vos commissaires voulaient trouver dans une loi :

1°. La plus grande sécurité possible pour l'alimentation générale de la population ;

2°. Un mode qui, sans faire peser sur la production du grain

des mesures exceptionnelles de protection, qui ne seraient pas en harmonie avec l'état général de notre législation, permît au producteur de se livrer aux travaux de son industrie,avec l'espoir d'y trouver la juste et légitime récompense sans laquelle nulle profession , ni industrie , ne peut continuer d'être exercée. Nous n'avons pas besoin de dire que celle de l'agriculture ne peut ni cesser, ni être suspendue un seul jour : le cultivateur est attaché à son champ, il faut qu'il travaille et produise toujours , heureux quand la compensation des temps favorables couvre les déficits laissés par les temps contraires ;

3°. Des règles douanières qui laissent au commerce avec l'étranger les moyens de suppléer aux déficits des récoltes de notre sol, comme aussi de livrer à l'étranger leur excédant quand les saisons nous en accordent.

Une telle loi, Messieurs, n'est pas aussi facile à faire que ne serait grand le désir à tous de trouver le moyen de la rendre propre à satisfaire à tous les intérêts.

Il faut d'abord bien considérer l'état du pays auquel on veut l'appliquer. Si notre pays place son principal intérêt dans le commerce et la navigation ; si le succès immense de ses manufactures a porté sa population industrielle à un chiffre supérieur à celui que présentent toutes les autres nations ; si son sol, quoique parfaitement cultivé, et élevé à toute sa force productrice par une longue série d'années, pendant lesquelles la protection de ses produits contre la concurrence étrangère en avait élevé et maintenu les prix à un taux d'une exagération sans exemple ; si ce sol ne fournit plus, bien évidemment, le nécessaire à l'alimentation de la nation, alors vous devez sans hésiter ouvrir vos ports et appeler toujours l'étranger à combler un déficit certain et constant.

Si, au contraire, l'étendue de votre sol,en rapport avec la population qui le couvre, suffit ou à bien peu près à l'alimentation de tous ; si depuis trente ans vous avez vu la production s'accroître incessamment, et passer de moins de 50 millions à plus de 90 millions d'hectolitres de blé ; si la nourriture de tous s'est améliorée et transformée d'une manière heureuse ; si vous avez l'espoir bien fondé de voir cette production s'augmenter et s'améliorer encore :

car les éléments, Dieu merci, n'en manquent pas; si enfin, malgré une augmentation considérable des frais de production, les prix du produit sont restés les mêmes depuis cinquante années, n'est-il pas du véritable intérêt d'un pays placé dans de telles conditions de diriger sa législation vers l'excitation à une production toujours croissante, et l'industrie qui doit l'y conduire ne mérite-t-elle pas l'intérêt de tous et la protection des lois?

Votre Commission, Messieurs, a été d'avis que cette protection était nécessaire et méritée, et m'a chargé à l'unanimité de proposer à votre adoption ce premier vote :

« La culture des céréales a, en France, un besoin indispensable « de protection. »

Mais, pour satisfaire à cette déclaration, il faut dire quel moyen, quelle loi y parviendra ou s'en approchera le plus sans exercer une influence onéreuse pour les consommateurs ou une gêne décourageante pour le commerce que nous devons toujours avoir en vue de ne pas entraver au-delà de ce que réclame cette protection due à la production de notre sol.

Messieurs, depuis 1832 une loi existe; de cette époque à celle de 1846, elle a fonctionné sans donner lieu à des plaintes graves; quelques imperfections faciles à corriger s'y faisaient toutefois remarquer; il était facile d'y pourvoir, et les grands changements produits depuis 30 ans par la multiplication, la rapidité et la puissance des moyens de communication et de transports en offraient tous les moyens.

Cette loi est connue sous la dénomination de loi de l'échelle mobile; elle a, en effet, pour principe la mobilité des droits répondant à la mobilité des cours des blés.

Tous, partisans ou détracteurs de cette loi, ceux même qui lui imputent d'être la cause de ces grandes différences de prix, qui se représentent par périodes presque régulières, et qui lui font un crime d'avoir été suspendue deux fois en 27 ans, en 1846-47 et 1853-59, sont pourtant bien d'accord que rien n'est plus en dehors de la puissance et de la prévision humaines que le sort plus ou moins heureux des récoltes, en ce qui dépend des chances favorables ou contraires par les saisons.

Pourquoi donc rendre la loi responsable de ce qu'il n'est en son pouvoir de faire ni d'empêcher?

Pourquoi une loi, me répondra-t-on, si elle ne remédie à rien?

Je ne concède pas ce dernier point.

J'accorde que la loi dite de l'échelle mobile n'est pas une panacée : elle ne fait pas la pluie et le beau temps; mais je crois pouvoir affirmer que c'est une loi modératrice, une loi de balance, qui tempère tour à tour les dangers de l'exportation trop forte et rapide, compromettante pour l'approvisionnement du pays, et ceux d'uné importation gênante pour la production indigène. Ceux qui voudraient qu'elle maintînt un prix uniforme et presque permanent devraient bien nous prouver que la liberté absolue a produit cet effet en Angleterre, pays d'importation; en Russie et en Amérique, pays d'exportation. Ni ici, ni là, il n'en est ainsi : il y a eu en Russie des différences qui ont été de 1 à 11 sur le seigle, nourriture ordinaire de la généralité de la population, et de 1 à 7 sur le blé. En Angleterre, nous voyons les prix du simple au double de 1853 à 1856. En Amérique, en ce moment même, le blé vaut à New-York et à Philadelphie 25 fr. l'hectolitre, quand il ne vaut chez nous que de 13 à 15 fr.

Et antérieurement à la loi, sans remonter au-delà de ce siècle, n'avons-nous pas eu entre les hauts et les bas prix des différences plus grandes encore que depuis sa mise à exécution; et si sa suspension n'eût pas été en dernier lieu inopportunément prolongée, son effet naturel n'aurait-il pas été, sans nous retirer la faculté d'exporter par le nord et l'ouest, de nous conserver un débouché pour notre midi?

Mais ces variations si regrettables, nuisibles à tous, producteurs et consommateurs de grains, sont-elles particulières à notre pays?

Nous venons d'exposer le contraire, et de montrer les pays importateurs avec liberté entière et les pays exportateurs exposés aux mêmes accidents.

Je suis bien convaincu qu'en l'absence de toute loi, nous verrions ces variations plus fortes encore et plus fréquentes que nous ne les avons éprouvées sous la loi de 1832-33.

Toute loi ne remédiera que très-incomplètement à ces caprices des saisons. Pour juger tous les principes que l'on nous offre, il faudrait les avoir expérimentés, et alors on leur reconnaîtrait bien d'autres inconvénients. Je le dis de celui d'un droit fixe qui a été proposé en un certain nombre d'écrits, ou énoncé dans des votes; et, pour juger le peu d'accord qui existe entre ceux qui le mettent en avant, quelques-uns le proposent de 0 fr. 50 à 1 fr. 25 par quintal ou hectolitre; d'autres, de 3 fr. et plus par hectolitre. Pour les premiers, il ne fait que masquer le libre-échange; pour les autres, il prouve combien peu ils apprécient l'impossibilité de son maintien. Comment, en effet, concevoir qu'un droit de 3 fr. par hectol., ou plus, sera invariablement imposé à l'entrée du blé étranger ou, à la sortie du blé indigène, aussi bien quand le prix coûtant ou celui de vente (1) sera de 18 à 19 fr. le quintal, que lorsqu'il sera de 33 à 36 fr.? La simple énonciation en fait voir l'impossibilité, pour ne pas se servir d'une autre expression. Aussi la plupart de ceux qui parlent de droit fixe ne le font que comme d'une chose abstraite, sans énoncer aucun chiffre, de peur de compromettre leur principe.

Votre Commission m'a chargé, Messieurs, à l'unanimité, de proposer à votre vote cette expression de sa pensée :

« La protection doit consister en un droit variable suivant les « cours. »

Elle a émis aussi l'avis que ce troisième principe vous fût également soumis :

« Le droit doit varier mensuellement. »

Ici nous avons eu, dans la Commission, une dissidence. Un membre a demandé que le droit ne variât que de trois en trois mois. La pensée de notre collègue a été plusieurs fois produite dans les discussions qui ont eu lieu sur ces sujets depuis deux mois. Les auteurs croyaient y voir une simplification et des facilités à accorder au commerce; quelques-uns même ont pensé à des droits annuels; d'autres, à des fixations semestrielles.

(1) Il y a des personnes qui n'imposent que l'entrée, laissant la sortie libre et sans droit; nous ne saurions partager cette pensée.

A première vue, on pourrait croire ces innovations très-innocentes; mais, quand on y regarde, on y découvre des dangers pour la sécurité publique, qui ont fait reculer dès qu'ils ont été mis en évidence; et des hommes considérables, qui avaient embrassé cette idée, se sont empressés d'y renoncer.

En principe, elle est diamétralement opposée à celle qui fait la base de la présente proposition, que vous avez adoptée :

« Un droit variable selon les cours. »

Il est bien sensible que, pour donner la vérité à ce principe, il faut que le droit marche toujours parallèlement avec les cours.

S'il pouvait y correspondre jour pour jour, la vérité serait entière; mais, en tout, il ne faut vouloir que le possible : la pratique ne permet pas d'adopter une distance de moins d'un mois pour recueillir les prix d'un assez grand nombre de marchés, et les combiner pour en faire sortir la moyenne qui servira de base au droit.

Mais j'ai dit que j'en ferais ressortir le danger, et le voici :

Prenez telle époque de l'année qui vous conviendra le mieux : le 1er. mai, je suppose; les prix des blés sont bas, conséquemment le droit est à son maximum; le voilà fixé pour trois mois, c'est-à-dire jusqu'au 1er. août; à moins d'accidents graves à la récolte, *ou d'un vide fait par une sortie excessive de nos grains,* ces trois mois n'offrent qu'incertitude et les affaires en grains ont peu d'activité : on attend; les mercuriales ne varient que peu sensiblement; il en sera donc de même du droit à percevoir, du 1er. août au 1er. novembre ; cependant, pendant les mois de juillet et août, les récoltes ont périclité ; en septembre, on le reconnaît aux dépiquages et battages; mais votre droit n'en reste pas moins à son maximum ou bien près jusqu'au 1er. novembre. Ce droit excessif arrête toute importation : si quelques opérations commerciales se sont faites, les blés ne pourront entrer chez vous et seront dirigés sur d'autres points ; et pendant que l'importation sera rendue impossible par le droit élevé, celui de l'exportation sera resté au minimum ou à peu près, et vos récoltes passeront presque sans droit à l'étranger, à l'Angleterre qui est si près de nos côtes granifères

de l'ouest et du nord. Ainsi vous aurez empêché l'importation et favorisé l'exportation, précisément au moment où le contraire était la nécessité du pays...

Le danger ayant apparu avec évidence à votre Commission, elle m'a chargé, à l'unanimité, moins un membre, de présenter à votre adoption cette formule :

« Le droit doit varier mensuellement. »

Enfin le 4me. vote que votre Commission m'a confié le soin de vous inviter à émettre est celui-ci :

« La loi de l'échelle mobile doit être révisée, en ce qui concerne les zones. »

Telles sont, sur ce sujet important, les propositions que Messieurs mes collègues m'ont chargé de soumettre aux délibérations du Congrès. Nous souhaitons, Messieurs, que vous y donniez votre adhésion.

Nous ne proposons pas de nouveautés; nous ne prétendons pas qu'une loi reposant sur ces bases répondra aux exigences des esprits, qui courent après des perfectionnements et tombent souvent dans des illusions. Le progrès s'opère à l'aide du temps; rarement il se devine.

M. Darblay donne ensuite lecture d'un mémoire qu'il a rédigé pour être présenté au Conseil d'État, en faveur de l'échelle mobile variant de mois en mois.

La discussion s'ouvre successivement sur chacun des quatre points dont se composent les conclusions de la Commission, savoir :

1°. La culture des céréales, en France, a besoin de protection ;

2°. Cette protection doit consister en un droit variable;

3°. Le droit variera chaque mois.

4°. La loi de l'échelle mobile doit être révisée en ce qui concerne les zônes.

M. Jules Pautet nie l'utilité et la réalité de la protection de l'agriculture par l'échelle mobile; il dit que la liberté du commerce, pour l'industrie et surtout pour l'agriculture, a été favorable à

l'Angleterre et que cette liberté est indispensable pour une bonne distribution des richesses.

Il ajoute que l'échelle mobile agit d'une manière inutile au producteur ou même contraire à ses intérêts. Lorsque le grain est à bas prix sur notre marché, elle fonctionne pour empêcher l'introduction des blés étrangers qui n'y entreraient pas en raison même de ce prix. Lorsque le blé français est cher, l'échelle mobile disparaît au moment où le producteur commence à trouver un prix rémunérateur.

On a beaucoup parlé du prix de l'hectolitre de blé, qui ne vaut que 6 fr. en Russie. Soit, mais il faut ajouter ensuite tous les frais de transport : 4 fr. pour l'amener jusqu'à Odessa, 3 fr. 50 de fret ; soit 13 fr. 50 ; et si la demande est un peu considérable pour l'Angleterre, l'Espagne, la Hollande, les négociants d'Odessa augmenteront bien vite de 2 fr. : l'hectolitre de grain vaudrait donc à Marseille, qualité moyenne, 15 fr. 50, et, pour les 1[res]. qualités, on atteindrait facilement 18 à 19 fr. : chiffre très-éloigné du point de départ ; 6 fr. est plus rapproché du prix de 20 fr. regardé comme rémunérateur en France.

M. Pautet blâme les émeutes qui ont eu lieu à Bayonne lorsque les Anglais venaient embarquer du maïs, parce qu'ils donnaient aux habitants l'argent représentant la valeur de l'échange. Il ajoute qu'à l'ombre de la liberté commerciale, l'Angleterre a grandi ; que son commerce de céréales s'est élevé à des proportions immenses ; qu'elle est une mine inépuisable d'exportation et que son marché ouvert à nos grains attend en vain nos produits, retenus chez nous par l'échelle mobile au grand détriment de la culture et du commerce.

M. de Genouilhac ne partage pas l'avis de M. Pautet, qui, d'ailleurs, admet que le prix rémunérateur doit être de 20 fr., et montre que la Russie peut débarquer à Marseille du blé à 15 fr. 50 c. l'hectolitre. Il rappelle l'opinion de M. de Gasparin qui, en 1854, tremblait pour l'avenir de la France du jour où les machines agricoles et les chemins de fer seraient installés en Russie.

Maintenant que les cultivateurs ne vendent pas en attendant la

hausse, le blé sera dévoré dans les greniers par les animaux nuisibles; le jour où le prix sera plus élevé, ils ne trouveront que gêne et misère en présence de leur récolte.

M. Raudot demande qu'on ajoute le mot *douanière* à la fin de la phrase : La culture des céréales, en France, a besoin de protection.

M. d'Ermigny ne veut pas parler des difficultés que présente la marche de l'échelle mobile, il fait observer seulement que le blé se vend aujourd'hui 15 fr. l'hectolitre sans la protection douanière, et qu'il ne se vendait pas plus cher quand cette protection existait;

Que le droit d'entrée fixé par l'ancienne échelle mobile serait aujourd'hui de 12 fr. 50 c., ce qui équivaudrait à une prohibition.

Il est fatigué d'entendre dire que l'agriculture est protégée, quand elle ne l'est pas : c'est pour cela qu'il ne veut pas de l'échelle mobile. Il craint que ce ne soit le commerce qui demande cette protection pour venir ensuite se moquer du producteur, et regrette enfin de voir toujours l'administration protéger les consommateurs et faire de la popularité aux dépens des agriculteurs.

M. le duc d'Harcourt demande à remplacer la protection par une liberté progressive.

Il a lu des pièces de l'enquête faite par le Conseil d'Etat; il a entendu reprocher aux partisans de la liberté commerciale d'être des utopistes, des théoriciens, des esprits abstraits, des gens absolus qui n'admettent que leur opinion, qui ouvriraient volontiers tous les ports à leur système et sacrifieraient l'Etat lui-même à leur idée.

Il trouve singulier qu'on protége le public en lui faisant payer plus cher ses vêtements et une foule d'autres choses. Il repousse, comme inexactes, ces accusations dirigées contre des partisans de la liberté commerciale. Certainement ceux-ci trouvent leur principe bon, mais ils savent que tous les soubresauts sont mauvais et demandent une transition.

Il ne faudrait pas que les protectionnistes fussent absolus.

L'industrie aura-t-elle toujours besoin d'être protégée, ou pourra-t-elle se soutenir par ses propres forces ?

Quand on a imposé le sucre indigène, on a cru qu'il allait périr. On l'a grevé de droits égaux à ceux perçus sur les sucres coloniaux; certains établissements ont été fermés; mais maintenant on consomme plus de sucre indigène que de sucre colonial.

Dans les colonies il y a d'abord eu protection, sous le régime de laquelle on a cultivé de mauvaises terres qui ont été abandonnées après l'émancipation, ce qui prouve que la protection n'inspire pas toujours les choses les plus utiles. Le meilleur moyen de s'en passer, et de se mettre à l'abri des influences climatologiques, consiste à varier les cultures, comme on le fait en Normandie.

M. Albert Du Boys répond à M. Jules Pautet que les blés de Russie arrivent plus souvent à Marseille au prix de 12 fr. qu'à celui de 18 fr., et que, le prix rémunérateur étant fixé à 19 ou 20 fr., l'introduction des blés de Russie ne permettrait plus au cultivateur français de faire ses frais. Il a donc besoin, pour être protégé, qu'on mette des droits *fixes* ou *mobiles* à l'entrée des blés étrangers.

On dit à cela : vous ferez autre chose; mais nous n'avons pas toujours eu la paix ; en temps de guerre, nous n'avons pas autant de navires à notre disposition; les communications sont interceptées; et, comme le peuple français a besoin de manger du pain, nous ne devons pas cesser de faire du blé.

M. Goffin-Delrue, de Mons, affirme que le libre-échange est une spéculation de l'esprit et que M. le Président a parfaitement résumé la question de l'échelle mobile par ces mots: *salus populi;* il faut que le peuple vive. Il demande à M. Jules Pautet s'il est vrai que l'Angleterre ait gagné au libre-échange et ce qu'il arriverait si, dans des temps de disette, les Anglais venaient enlever nos blés : ils pourraient nous donner de l'argent, mais on ne mange pas de l'argent.

M. Mahias, de Rennes, est libre-échangiste en théorie ; mais, dans la pratique, il distingue : pour l'importation il demande une protection ; pour l'exportation il ne voudrait pas de droits;

et dit qu'en Bretagne, on cesserait de faire du blé le jour où des droits empêcheraient les Anglais de l'enlever.

M. Perrot, d'Orléans, ne demande pas une protection indéfinie, il voudrait que le cultivateur obtînt des prix rémunérateurs de ses travaux et qu'il fût protégé jusqu'à une certaine limite : lorsque le blé aurait dépassé, par exemple, 27 fr. l'hectolitre; il ne demande plus de protection ; il veut ainsi mettre le cultivateur français sur la même ligne que les producteurs étrangers. Il cite un envoi pour la Russie de 20 *moissonneuses*, de machines à battre, et il est effrayé de la production qui va suivre l'émancipation des serfs, et de la quantité de grains qui pourra nous arriver par suite de progrès réalisés dans les moyens de transport.

La 1re. proposition est mise aux voix et adoptée à la majorité.

2°. Cette protection doit consister en un droit variable.

M. Raudot est contraire à l'échelle mobile, parce qu'elle n'a jamais protégé le producteur. Le but de la loi de 1832 était de procurer au producteur le prix rémunérateur de 19 à 20 fr. l'hectolitre. Cependant, en 1833, nous voyons le blé à 16 fr. 62 l'hect.

	1834, à	15	25
	1835, à	15	25
plus tard, en	1848, à	16	25
	1849, à	15	25
	1850, à	14	26
	1851. à	14	64

On dit que, sans l'échelle mobile, le mal eût été plus grand; M. Raudot ne le pense pas, parce que le commerce n'aurait pu amener de blés étrangers à meilleur marché.

Sous la loi de 1821, la prohibition complète d'importation n'a même pas pu faire augmenter les prix. On voit l'hectolitre de blé, en 1821, à 15 fr. 68.

1822, à	17	26
1824, à	15	85
1825, à	14	80
1826, à	15	25
1827, à	15	97

Si, comme les faits le démontrent, l'échelle mobile est insuffisante pour protéger le cultivateur, il faut chercher un autre moyen.

Le commerce ne peut pas entreprendre de grandes opérations à cause de l'incertitude des droits. En effet, si, au bout de quelques jours, le blé diminue, les droits d'entrée augmentent et le négociant y trouve une double cause de perte qui peut le ruiner. Les mêmes phénomènes se présentent à l'exportation si le prix du blé augmente à l'extérieur.

L'échelle mobile détruit donc le commerce régulier et considérable, qui seul peut établir l'équilibre.

Les Anglais ont admis un droit fixe à l'entrée et ont supprimé tout droit à la sortie.

En Belgique, en Hollande, en Sardaigne, les lois ont changé depuis quelques années, les nôtres doivent également changer.

Tous ces pays ont une population de 48 millions d'habitants qui mangent du blé plus qu'ils n'en produisent. Les blés russes iront chez eux. Du reste, les prix s'établissent par le cours naturel des choses : les blés iront toujours là où on les paiera le plus cher.

Nous avons peur de l'importation et ne considérons pas que notre fortune est dans l'*exportation.*

Autrefois les famines étaient le résultat d'une culture trop uniforme ; si le blé faisait défaut, toute alimentation disparaissait ; quand la récolte manquait dans une province, les chemins étaient tellement mauvais qu'on n'en pouvait faire venir de la province voisine où elle était abondante.

Les famines ont cessé quand on a pu faire circuler les denrées alimentaires, et nous n'avons plus que des disettes. Ce résultat a éte obtenu par la liberté du commerce intérieur contre lequel on avait, pendant des siècles, dit tout ce qu'on répète aujourd'hui contre le commerce extérieur. Avec des droits fixes, le négociant sera toujours sûr de ses opérations.

En France, on croit que le gouvernement doit faire payer le pain à bon marché et protéger l'agriculture. Tous les gouvernements veulent le faire. C'est vain et dangereux.

Si le pain est cher, le consommateur trouve le gouvernement mauvais.

C'est le producteur qui se plaint, si le pain est à bon marché.

Si, au contraire, tout le monde savait que le gouvernement ne se mêle pas de cette question, il y aurait un élément de désordre de moins.

En Suisse, il n'y a jamais d'émeute pour les grains, parce que le gouvernement ne se mêle ni de la hausse, ni de la baisse.

M. Déhaut croit que la protection la plus efficace à l'agriculture consiste dans le droit variable. En 1821, 4,680,000 hectares ensemencés en blé donnaient 50 millions d'hectolitres.

Aujourd'hui on en sème 6,587,000 hectares qui produisent de 90 à 100 millions d'hectolitres.

M. Déhaut ne prétend pas que ce soit l'œuvre de l'échelle mobile; mais si ce système avait été mauvais, l'agriculture n'aurait pas prospéré.

On ne doit pas mettre de droits fixes sur les céréales, parce que l'industrie agricole ne ressemble nullement à l'industrie manufacturière. Celle-ci sait d'avance quels seront les débouchés et règle sa production à coup sûr.

En agriculture, nous ne sommes pas maîtres de notre industrie; nous ne sommes que des instruments qui préparent ce que les saisons viennent perfectionner ou détruire. Nous devons donc toujours chercher à produire le plus possible et personne ne peut nous en faire de reproche.

L'incertitude de notre production réclame donc un droit variable, tandis que la production calculée d'avance des autres industries peut supporter un droit fixe.

M. Raudot a dit « que le gouvernement ne se mêle de rien; « il n'y aura plus ni disettes ni émeutes. » Mais le gouvernement doit prévoir, il doit avoir des renseignements exacts et prévenir le public. Après avoir prévu, il doit agir en vertu de la loi. Le peuple français est un volcan toujours prêt à faire explosion lorsqu'il manque de pain.

Les Suisses et les Allemands sont calmes et ne peuvent lui être comparés.

Nous avons besoin d'un droit protecteur variable en raison même de l'aléatoire de la production, et, sous ce rapport, l'échelle mobile a fait ses preuves depuis 38 ans.

L'Angleterre a fait autrement, parce qu'elle était dans d'autres conditions; s'en trouve-t-elle bien ?

En supprimant les droits, sir Robert Peel a dit aux agriculteurs : Vous êtes les grands et les puissants, et vous devez faire les sacrifices.

En France il y a deux commerces : le commerce intérieur qui équilibre la production et la consommation dans les différents départements et demande l'échelle mobile ; le commerce extérieur qui seul réclame contre cette loi.

Nous ne sommes pas dans les mêmes conditions que l'Angleterre, et, par conséquent, nous ne devons pas admettre les mêmes principes.

L'Assemblée entend avec satisfaction cette improvisation de M. Dehaut, faite avec une grande facilité d'élocution.

La clôture est mise aux voix et adoptée.

Le deuxième paragraphe, ainsi formulé : Cette protection doit consister en un droit variable, est adopté par la majorité de l'Assemblée.

Le Secrétaire,

DESVAUX.

SÉANCE DU 30 AVRIL.

Présidence de M. DARBLAY.

Siégent au bureau : MM. DE CAUMONT, CHALLE, DE GENOUILHAC, DE LA CHAUVINIÈRE, PICHON-PRÉMÉLÉ, DE KÉRIDEC, DESVAUX, secrétaire.

On continue la discussion sur la loi de l'échelle mobile. Le troisième paragraphe des conclusions du rapport est ainsi conçu :

3°. Le droit variera chaque mois.

M. Challe rappelle que, dans la précédente séance, le Congrès a

admis les deux principes de la protection et du droit variable dans l'intérêt de la production agricole et de l'alimentation publique.

Mais quelles seront les périodes de cette variation? La Commission a admis que les droits devaient être fixés chaque mois.

M. Challe pense que, dans l'intérêt de l'échelle mobile elle-même, cette période d'un mois n'est pas assez longue.

En effet, en temps ordinaire, chaque province produit à peu près pour la consommation de ses habitants. Si l'année est mauvaise, le commerce intérieur équilibre d'abord les produits et les prix; puis, on s'adresse au commerce extérieur qui est le salut du peuple; il faut nourrir la population, éviter les émeutes.

Ce commerce extérieur, pour agir d'une manière efficace, a besoin de sûreté et de liberté dans ses allures; il doit, avec l'échelle mobile, calculer toutes les chances qu'elle lui présente en dehors des chances d'achat, d'avarie sur mer et des dangers des émeutes pendant lesquelles la vie des négociants en grains est souvent en danger.

Au port de Marseille, le négociant s'adresse à Odessa, à son commissionnaire; en temps ordinaire, il trouve toujours du blé; mais, en temps de disette, c'est différent; puis alors chaque navire ne peut charger qu'à son tour, souvent au bout d'un ou deux mois.

Pendant ce temps, le blé baisse en France et le négociant éprouve une perte sur le prix du blé, puis une seconde sur les droits qui ont augmenté chaque mois pendant son voyage. Donc la période d'un mois est trop courte.

C'est en 1847 qu'eut lieu la première disette depuis l'échelle mobile.

En septembre, le Ministre mal renseigné avait publié une circulaire rassurante sur la récolte.

En novembre, après le battage, tout le monde était fixé sur le rendement et assuré de la hausse. On s'adresse à Marseille. Il y a de grandes maisons, beaucoup de prudence, et on trouve de l'hésitation.

Les Marseillais attendirent avant de faire des commandes en

Russie.—La hausse avait fait des progrès et, à la fin de janvier, on suspendait l'échelle mobile.

Les blés demandés trop tard en Russie avaient été payés plus cher, ils arrivèrent très-tard à Marseille, il y eut encombrement, puis les moyens de transport devinrent difficiles, les eaux manquaient; après la crue, les bateliers augmentent leur prix. Il en fut de même par la voie de terre. On mit les prolonges de l'artillerie à la disposition du commerce, bientôt les routes furent défoncées.

On peut croire que, par les chemins de fer, maintenant ces inconvénients disparaîtront; c'est une erreur, car dernièrement le chemin de fer laissait perdre en gare des vins de Bourgogne qui n'avaient pas encore fermenté et qui auraient eu besoin d'être rendus à Paris dans les 48 heures.

Puis, en 1854, une nouvelle disette et par suite suspension de l'échelle mobile qui dure depuis cinq ans.

On parle de la rétablir, mais pour qu'elle puisse se maintenir, il faut qu'elle soit bonne en tous points et pour l'agriculture et pour le commerce.

Quelle sera donc la longueur d'une période pendant laquelle le droit ne variera pas?

On a demandé un an, ce serait trop long; six mois, encore trop long; ce temps excède les besoins du commerce; un délai de trois mois est bon et indispensable pour que le négociant termine une opération.

M. Goffin s'étonne de voir M. Challe, membre de la Commission, prendre une conclusion contraire à celle de la Commission; il opine pour une fixation mensuelle des droits et même il demande qu'on les modifie plus souvent dans le cas d'une nécessité pressante.

M. Cordier demande la clôture.

M. Laborde trouve que M. Challe a pour le commerce une sollicitude exagérée. Le commerce a plutôt besoin de mouvement que de fixité.

Le délai d'un mois est bon; les périodes courtes peuvent seules empêcher les trop fortes variations.

Il faudrait supposer que, dans l'espace de trois mois, le négociant compléterait ses opérations; ce qui n'est pas possible, puisqu'il achète aussi bien au milieu et à la fin qu'au commencement de la période.

Pourquoi le gouvernement a-t-il suspendu l'échelle mobile? Parce que le commerce n'en veut pas et qu'il assiége le gouvernement, qui, d'ailleurs, par popularité, est tenté de sacrifier le producteur au consommateur.

M. Mahias dit qu'à la Société d'agriculture d'Ille-et-Vilaine, on a demandé un droit fixe de trois mois en trois mois; que, de l'avis de trois minotiers qui s'y trouvaient, le délai d'un mois était trop rapproché.

M. de Genouilhac observe qu'il a distribué le rapport de la Société d'agriculture d'Ille-et-Vilaine qui, dans son vote, a demandé le rétablissement de l'ancienne échelle mobile purement et simplement; qu'une autre opinion avait été émise dans une brochure par M. Bodin, qui trouvait cette période d'un mois encore trop longue.

M. Darblay dit que c'est dans l'intérêt de l'alimentation publique qu'il demande un droit variant chaque mois. Tout commerçant honnête peut faire ses affaires avec un droit mensuel.

Le commerce n'est pas chargé de nourrir le peuple par philanthropie; il achète pour gagner et, par des droits trimestriels, il a beaucoup plus de chances qu'avec des droits mensuels.

Si le commerce n'est pas missionnaire chargé de nourrir le peuple, nous devons penser à son alimentation qui serait compromise par des droits à longs termes.

Si l'échelle mobile présente quelques inconvénients, ils ne sont pas dans la mensualité, c'est son bon côté; examinons:

Aujourd'hui le blé n'est pas cher et la hausse commence. Si l'échelle mobile fonctionnait, les droits seraient au maximum. Du blé acheté à bon marché à Taganrog trouverait encore, en arrivant en France, un droit maximum de 5 à 6 francs par hectolitre, fixé pour trois mois. Il y a disette en Espagne: au lieu de débarquer, le commerce conduit son blé en Espagne ou en Portugal, sauf à faire mieux une autre fois pour la France.

Pendant ce temps, la hausse s'opère avec différentes variations et, à la fin des trois mois, le droit baisse de 2 fr.

Mais le blé a augmenté également au point de départ et voilà le négociant dans la même position.

Il achète et, si la hausse s'est déclarée, il entre en France où il retrouve encore son nouveau droit pour trois mois; tandis qu'avec une échelle mensuelle, le fléau est bien plus sensible : le négociant l'observe et peut marcher plus sûrement.

S'il était possible de faire varier les droits chaque semaine, même chaque jour, ce serait bien préférable.

La clôture est prononcée.

La priorité est accordée à la proposition de M. Challe, de ne faire varier les droits que tous les trois mois.

Cette proposition est rejetée.

La majorité adopte la proposition de la Commission, *de faire varier le droit chaque mois.*

4°. La loi de l'échelle mobile doit être révisée en ce qui concerne les zônes.

M. Laborde demande que le Congrès se prononce sur la question de savoir si les zones doivent être augmentées ou diminuées.

M. de Genouilhac dit que, dans la Commission, on a pensé que le gouvernement avait seul entre les mains les matériaux nécessaires pour fixer les zones.

M. Perrot demande que le centre soit représenté dans les mercuriales qui servent à fixer les droits d'importation et d'exportation, et qu'il y ait moins de zones qu'autrefois.

La proposition de la Commission ainsi modifiée : La loi de l'échelle mobile doit être révisée en ce qui concerne les zones notamment, dont le nombre doit être diminué, est mise aux voix et adoptée à la majorité.

Le Secrétaire,

DESVAUX.

SÉANCE DU 1er. MAI.

Présidence de M. Darblay.

Sont appelés au bureau : MM. Challe, de Genouilhac, Pichon-Prémêlé et Desvaux, secrétaire.

M. Bourdin lit un mémoire sur la purification des eaux pour l'usage des bestiaux dans les fermes.

Il rappelle le conseil donné par M. Girardin, de Rouen, de diviser les mares en deux parties de telle manière que celle où les bestiaux vont boire ne recevrait les eaux de l'autre partie qu'après filtration. Ce système a l'inconvénient de laisser l'eau filtrée recevoir les rayons solaires, les feuilles et tous les animaux qui peuvent y tomber. M. Bourdin a employé avec avantage un système de drainage qui évite tous ces inconvénients : il a creusé, à côté de la mare, une citerne qu'il alimente par des drains envoyés sous la mare. L'eau clarifiée se trouve toujours de niveau avec l'eau de la mare. Il énumère toutes les précautions prises pour la réussite du travail.

Il ajoute qu'on pourrait de cette manière créer artificiellement des fontaines dans les villes, en établissant sur les coteaux des environs de grands réservoirs chargés de conserver des eaux pluviales.

M. Challe confirme ce que vient de dire M. Bourdin et communique au Congrès un fait particulier qui lui est arrivé :

Il a établi une fontaine en faisant drainer, à 400 fr. l'hectare, un marais dont l'eau était chargée d'oxyde de fer. Au bout d'un an, certains tuyaux furent obstrués par un dépôt d'oxyde de fer, et la fontaine cessa de fonctionner. Il voulut alors dépouiller l'eau de son oxyde de fer avant son introduction dans les tuyaux. Pour cela il mit au-dessus des drains une couche de sable argileux non ferrugineux bien pilonné, une couche de galets, et la terre du marais.

Depuis trois ans, l'eau sort des drains très-pure et n'a pas varié un seul instant.

PROGRÈS DE L'AGRICULTURE EN 1858.

M. de Gourcy rend compte des progrès de l'agriculture en 1858. Il ne parle pas des machines à vapeur dites *moissonneuses*, sujet traité par M. de La Tréhonnais. Au concours de Denain et à celui de Belgique, M. de Gourcy a vu fonctionner cinq moissonneuses; celle de Mac-Cormick perfectionnée par Burgess et celle de Mazier ne fonctionnent bien que dans les blés clairs. Avec la machine Mazier, un homme ne suffit pas pour rejeter le blé ; il en faut deux ou trois.

De même avec la machine de Mac-Cormick, qui est convenu de la nécessité d'un perfectionnement pour faire la gerbe.

Avec la machine Mac-Cormick, perfectionnée par Burgess, un homme n'est pas nécessaire pour rejeter le blé ; mais le conducteur est obligé de marcher et les andains ne sont pas parfaits.

La machine de Houssey, perfectionnée par Dray, a cet avantage que la gerbe se fait d'elle-même.

Dès qu'il y a une épaisseur de 20 centimètres de blé sur le plateau, le conducteur lève le pied, la machine fait la bascule et dépose le grain à terre.

M. Dervaux, fabricant de sucre près Valenciennes, cultive 360 hectares et possède trois de ces dernières machines ; il faut pour chacune : un homme sur les chevaux, un sur la machine, puis derrière huit hommes et huit femmes pour lier les gerbes et faire des moyettes. Sa machine, en Angleterre, coûte 600 fr. et peut couper de 4 à 5 hectares de blé par jour, ce qui porte la récolte, chez M. Dervaux, a 10 ou 12 fr. l'hectare.

Elle est en grand usage en Autriche.

L'inconvénient qu'elle présente est de jeter la javelle derrière la machine, de sorte qu'il faut lier immédiatement pour que les chevaux puissent passer au tour suivant.

Dans la Mayenne et l'ouest il y avait, en 1815, un assolement dans lequel les genêts restaient quatre ou cinq ans, puis faisaient

place à de très-chétives récoltes. Aujourd'hui, par suite de la découverte de l'anthracite et l'emploi de la chaux, tout a changé. Le four est établi dans la carrière et, à l'aide de bonnes routes, on transporte, pour faire le blé, de la chaux qui coûte 1 fr. 50 à 1 fr.60 l'hectolitre.

Le Berry se trouve également très-bien de l'emploi de la chaux. M. de Gourcy a visité, près de Châteauroux, une famille belge qui, depuis quatre ans, cultive six fermes et qui, l'année prochaine, en cultivera une septième : en tout, 1,100 hectares.

M. de Gourcy parle ensuite d'une méthode très-économique de faire la chaux, au moyen de fours dormants en usage en Belgique, fours qui ne sont que de simples excavations formées dans des tertres ou dans d'anciennes carrières.

La belle terre d'Argy, composée d'environ 1,100 hectares, située à 8 kilomètres de la ville de Busançay et à 28 de celle de Châteauroux, station de chemin de fer la plus rapprochée, a été acquise à raison de 700 fr. l'hectare, par une société belge formée de quelques membres d'une famille des environs de Charleroy.

Cette Société a chargé un habile cultivateur belge, M. Bernier, de faire tout ce qui est nécessaire pour rendre cette propriété aussi productive que possible, et elle lui fournit tous les fonds dont il a besoin pour arriver à ce but. M. Bernier, pensant que la chaux est un immense moyen de fertilisation, a commencé, peu de temps après son arrivée en 1856, à en faire; il en a fabriqué cette année et la suivante 264 mètres cubes; il en a fait l'an dernier 463 mètres; ce qui fait un total de 727 mètres fabriqués dans des fours dormants.

Toute cette chaux a été employée au chaulage des terres de la propriété, dont une bonne partie sont calcaires et d'où l'on arrachait, à une petite profondeur, les pierres dures employées à faire de la chaux grasse, très-bonne pour l'emploi auquel elle est principalement destinée, c'est-à-dire, à l'amélioration des terres sur lesquelles elle a déjà produit de merveilleux résultats, ce qui a décidé M. Bernier à augmenter de beaucoup cette fabrication dans l'année où nous venons d'entrer.

Celle de ses fermes dans laquelle il a commencé les chaulages rapportait, du temps de l'ancien propriétaire, une moyenne de 238 hectolitres de tous grains; elle était cultivée par un fermier des environs; cette même ferme a donné, l'an dernier, après un chaulage de 80 hectolitres par hectare et avec une meilleure culture, 650 et quelques hectolitres de froment, sans mentionner les méteils, seigles et céréales de printemps.

Les 463 mètres cubes de chaux, dans l'été dernier, ont exigé une dépense en main-d'œuvre de 470 fr., pour l'extraction des pierres dans les champs, leur transport au four, leur cassage de manière que les plus fortes ne dépassent pas la grosseur de la tête d'un homme, l'enfournement, la mise en feu, le défournement et le chargement de la chaux dans les tombereaux.

M. Bernier a employé 1 hectolitre 68 litres d'anthracite, pour la cuisson d'un mètre cube de chaux grasse; elle lui revient à 6 fr. 30 le mètre, tandis que le prix le moins cher que je connaisse est au moins de 10 fr. le mètre, il est le plus souvent de 15 et monte fréquemment à 20 fr.

J'ai été fort étonné, lors de mon voyage agricole de 1857, de voir que la chaux se vendait dans la Mayenne de 15 à 16 fr. en la prenant dans d'énormes fours à chaux placés habituellement près des carrières de pierres calcaires, qui elles-mêmes se trouvaient souvent à côté d'une mine d'anthracite; en faisant ensuite le tour de la Bretagne, j'ai été encore bien plus surpris, de voir que la barrique contenant 1 hect. 75 litres se vendait 9 fr. sur les bords de la mer, où le charbon de terre anglais se payait 3 fr. l'hectolitre, et où la pierre à chaux venait d'environ 15 lieues par mer.

Je crois que si les propriétaires qui cultivent et qui connaissent le grand mérite de la chaux grasse, pour l'amélioration de la plupart des terres, avaient entendu parler de la manière de faire la chaux que M. Bernier emploie, et du prix réduit auquel elle lui revient, quoique le combustible dont il fait usage ait à supporter un transport par canal de 32 lieues pour se rendre de Montluçon à Vierzon, de là à Châteauroux 16 lieues de chemin de fer, et de là à Argy (7 lieues par tombereaux), beaucoup s'empresseraient de se rendre à Argy, pour étudier cette méthode économique de

produire de la chaux, et qu'ils forceraient ainsi les chaufourniers à devenir plus raisonnables.

M. Moll, au Vert-Galant (chemin de fer de l'Est), a créé, continue M. de Gourcy, de grands herbages par le système Kennedy. Il a employé, pour l'irrigation de ces herbages, des vidanges et des urines qui conviennent mieux pour les prairies que pour les autres cultures. Sur 100 hectares, il en avait déjà transformé 60 en prés et voulait encore en convertir 20 hectares.

Du ray-grass d'Italie, semé en août, avait 0,20 de hauteur en octobre.

M. de Gourcy dépose une note dans laquelle il rend compte d'une visite qu'il a faite chez M. de Nathuzins, agronome distingué des environs de Magdebourg.

NOTE DE M. LE COMTE DE GOURCY.

J'avais déjà visité, dit M. de Gourcy, cette remarquable culture en 1856, sans y trouver M. de Nathuzins, ni sa famille; je venais de faire la connaissance de cet habile agronome, au Congrès des agriculteurs et forestiers de toute l'Allemagne qui venait d'avoir lieu à Brunswick et j'ai été assez heureux pour le trouver chez lui dans sa grande et belle propriété qui se compose de 675 hectares de terre, 27 de prés et 135 de bois, plantés en grande partie par cet actif propriétaire, qui cultive depuis vingt-deux ans. Il est souvent allé en Angleterre depuis lors, et il en a importé, depuis onze ans, d'excellents reproducteurs, mâles et femelles, des meilleures races chevalines, bovines, ovines et porcines, ainsi que les meilleurs instruments et machines agricoles.

Le bétail de M. de Nathuzins se compose de trois étalons dont un de pur sang et deux de travail, l'un percheron et l'autre anglais ayant tous-deux un peu de sang; vingt juments ou poulains: il vend ces derniers âgés de trois ans; ceux qu'il ne peut vendre font ses travaux; six de ses juments sont des percheronnes que M. de Nathuzins a fait venir de France.

Il a quarante chevaux de travail et six de luxe; trente-deux

bœufs de trait, venus de la Bohême, de la jolie race d'Eger ; ils ressemblent aux Devon et pèsent, vivants, 990 kilogrammes ; les dernières huit paires, arrivées récemment, ont coûté 570 fr. chacune ; ils sont bons travailleurs, mais s'engraissent difficilement ; aussi M. de Nathuzins les vend-il maigres, âgés de onze à douze ans, en perdant environ 10 p. 0/0 de leur prix d'achat.

Cet agronome a deux taureaux Durham faisant le service et trois jeunes ; il vend ceux-ci facilement, âgés de trois à quatre mois, dans les prix de 5 à 600 fr. Il a quatorze vaches ou génisses de cette excellente race ; un taureau et seize vaches ou génisses Ayrshire, un taureau et des vaches d'espèce hollandaise, des vaches, jeunes bœufs, et élèves croisés Durham ; le chiffre de ces bêtes s'élève à cent quarante têtes, dont quatre-vingts vaches laitières.

Il vend habituellement ses jeunes bœufs croisés Durham gras, âgés de trente mois à trois ans ; ce printemps, les bouchers de Berlin lui ont acheté même ceux de deux ans n'ayant pas été engraissés ; la disette de fourrages l'a décidé à s'en défaire à cet âge.

Il a vendu, pour la même raison, tous les agneaux mâles après les avoir sevrés.

M. de Nathuzins a habituellement, dans cette culture, deux mille cinq cents bêtes à laine ; il n'en a, pour le moment, que mille neuf cents, par suite de l'extrême sécheresse.

Il a cent trente brebis de pure race Southdown, dont les bêtes élevées chez lui sont aussi belles que celles qui viennent de lui arriver récemment d'Angleterre, quoique toutes les bêtes importées aient été prises dans les meilleurs troupeaux de ce pays. M. de Nathuzins a cent sept béliers purs ou croisés des races Southdown, Dishley, Cotswold et un Oxfordshire ; ces bêtes sont fort belles, et il s'en trouve parmi elles qui viennent de chez Jonas Webb.

Il trouve un bon et facile débit de ses béliers purs dans les prix de 160 à 300 fr. ; les croisés se paient de 80 à 120 fr.

Il possède trois cents brebis mérinos, principalement pour pouvoir vendre les élèves comme reproducteurs, car ses bêtes pro-

venant de croisements anglais lui paient mieux ce qu'elles consomment que les mérinos. Il a soixante-dix béliers de cette dernière race qu'il vend ordinairement de 120 à 200 fr. ; mais il en a vendu quelquefois jusqu'à 5 à 600 fr. ; il a aussi des béliers de Rambouillet. Les cinq cents brebis qui proviennent d'un premier croisement entre béliers Dishley et brebis mérinos, aux produits femelles desquels il a donné des béliers Southdown, ne reçoivent plus que des béliers résultant dudit croisement; car cette espèce de bêtes à laine lui produirait plus que les Southdown de pure race, s'il ne pouvait en vendre avantageusement les produits pour la reproduction.

Il a un certain nombre de brebis Cotswold, parce qu'on lui en demande souvent des béliers; mais il n'a plus de brebis Dishley : cette race a mal réussi chez lui, ses herbages n'étant pas assez riches pour elle.

Il vend les moutons croisés, âgés de treize à quatorze mois, après les avoir tondus, 9 talers ou 33 fr. 75 ; leur toison, du poids de 2 kilos en moyenne, vaut 2 talers ou 7 fr. 50 ; les toisons des Southdown de pure race ne pèsent que 1 kilog. 25 g. ; les croisés Southdown-mérinos, sans avoir une partie de sang de bélier à longue laine, donnent 1 kilog. 500 ; les mérinos purs, 1 kilog. 750 ; la laine mérinos de son troupeau s'est vendue, la balle de 55 kil., 300 fr. ; celle des croisés qui forment le fond de son troupeau vaut 255 fr. ; enfin, celle du croisement de béliers à longue laine avec brebis mérinos ne se vend que 206 fr.

Ce cultivateur avait exposé au concours de Brunswick trois moutons croisés, dont l'âge moyen était de cinq cent deux jours, ils furent vendus 281 fr. ou 93 fr. 75 la pièce ; le plus lourd pesait 100 kil., il était Dishley-mérinos ; le second (94 kil.) était Southdown-mérinos et le troisième pesait 89 kil. : il était Dishley-mérinos. Deux jeunes moutons croisés âgés de dix-huit mois ont été vendus 72 fr. 50 la pièce. Un bœuf gras, provenant d'une très-petite vache du pays et d'un taureau Durham, a été vendu par M. de Nathuzins, à ce concours, 768 fr. — Vingt de ses jeunes moutons croisés, vendus à des bouchers des petites villes voisines, ont produit, après avoir été tondus, 35 fr. la pièce.

Le nombre des cochons tenus dans cette ferme est d'environ quatre cents, dont quarante truies mères; elles sont, pour moitié, des meilleures races anglaises, telles que Essex-Napolitains, Suffolk et de la très-grande espèce du Yorkshire, dont un mâle et une femelle adultes lui sont arrivés récemment du Concours agricole de la Société du comté de York, qui venait de se tenir à Northallerton et venaient d'y remporter les premiers prix. Ces deux énormes bêtes avaient coûté : le mâle, 887 fr. ; la femelle, 625 fr.

M. de Nathuzins, qui avait déjà cette race chez lui, ne l'estime pas, car elle est lente de croissance et difficile à engraisser; mais le préjugé général qui existe en faveur des grandes races fait qu'on lui en demande beaucoup pour la reproduction ; les petits, âgés de six semaines ou deux mois, se vendent, comme ceux des deux autres races, de 40 à 50 fr. la pièce. Ceux de dix mois se sont vendus, étant gras, 0 fr. 65 cent. le kil., poids vivant.

Il n'engraisse pas les cochons croisés : on les garde dans les champs et les bois, sans autre nourriture pendant la bonne saison que celle qu'ils y trouvent, et ils se vendent, âgés de dix à douze mois, entre 50 et 60 fr.

Il a établi trois assolements dans sa culture: le premier sur ses bonnes terres naturellement saines, dont il a 378 hectares, est comme suit : 1re. sole : betteraves globes fumées à 60,000 kilog. à l'hectare, elles sont destinées à son bétail ; 2e. sole : orge ; 3e. sole : trèfle donnant de 6 à 8,000 kilog. ; 4e. sole : froment avec 20,000 kil. de fumier ; 5e. sole : betteraves à sucre avec 300 kil. de guano ; 6e. sole : féverolles ou orge avec 60,000 kil. de fumier ; 7e. sole : froment. Les betteraves à sucre sont destinées à la sucrerie qu'il fait valoir de compte à demi avec son frère.

2e. assolement établi sur 662 hectares de terre légère posée sur un sous-sol très-imperméable, qu'il a drainé à 8 mètres d'intervalle et à 1m. 30 de profondeur. 1re. sole : moitié en pommes de terre et le reste en rutabagas anglais sur fumure de 60,000 kil. et 200 kil. d'os, pulvérisés aussi fin que de la farine. La fabrique qui les fournit se trouve à Lherté, dans le pays de Hanovre ; on les vend 17 fr. 50 les 100 kil. ; 2e. sole : grains de printemps dans les-

quels on sème un mélange de trèfle rouge, blanc, hybride, lupuline et ray-grass qui forme les 3e. et 4e. soles; on fauche cet herbage la première année et il est pâturé ensuite par les moutons; 5e. sole: froment; 6e. sole: moitié en betteraves à sucre avec 500 kil. de guano, et le reste en vesces fumées à 60,000 kil. à l'hectare; 7e. sole: froment après vesces, et avoine après betteraves.

3e. assolement sur sable mêlé de petites pierres. 1re. sole: pommes de terre ou rutabagas sur 60,000 kil. de fumier et 200 k. de poudre d'os par hectare; 2e. sole: avoine; 3e. et 4e. soles: herbage mêlé comme le précédent; 5e. sole: seigle sur 40,000 kil. de fumier; 6e. sole: lupins jaunes qui produisent de 6 à 8 et même 12,000 kil. de fourrage sec et de 15 à 30 hectolitres de graine par hectare.

Voici les gages des domestiques et le prix des journées :

Les bons bergers ont de 243 fr. à 282 fr.; les laboureurs ont de 143 fr. à 157 fr.; les servantes, 75 fr. et le produit en lin de 11 ares; les journaliers employés à l'année ont 0 fr. 98 c., on leur fournit assez de terre pour récolter les pommes de terre nécessaires à leur ménage, et du lin, en proportion du nombre des membres de la famille; enfin ils sont logés à moitié prix; les hommes de journée, employés seulement lorsqu'on en a besoin, ont 1 fr. 25; les femmes, 0 fr. 75 c.

M. de Nathuzins a construit de très-belles bergeries pour loger à l'aise 2,500 bêtes à laine. Il a mis, dans tous les murs des bâtiments qu'il a fait construire, des tuyaux de drainage d'un grand diamètre, pour servir de cheminée facilitant l'expulsion du mauvais air.

Il possède une machine à vapeur à poste fixe, dont la vapeur perdue sert à cuire les aliments des cochons; elle fait manœuvrer la machine à battre de Garrett, qui bat, dans 12 heures, 80 hectolitres de froment, en le nettoyant si bien qu'on peut l'envoyer au marché ou bien le semer; une paire de meules est aussi mise en mouvement par ce moteur, ainsi qu'un laveur et un coupe-racines, le hache-paille, une pompe, etc., etc.

Il importe d'Angleterre les meilleurs instruments agricoles:

il a deux grands semoirs et plusieurs houes à cheval de Garrett. Depuis huit ans, toutes ses céréales sont semées en lignes et sarclées à la houe à cheval ; il a des semoirs à engrais pulvérulents, de gros rouleaux Crosskill, des scarificateurs Colmon, des herses articulées anglaises, des charrues perfectionnées. Il compte faire venir des machines à faucher les prés et à moissonner les grains.

M. de Nathuzins cultive encore une autre grande ferme à 12 kilomètres de Hundisburg, où le fonds de terre n'est qu'un sol maigre dans lequel il ne peut cultiver que des lupins jaunes sur une étendue d'environ 100 hectares ; en deuxième sole, il fait du seigle fumé, dans lequel il seme de la fétuque ovine qui occupe les troisième et quatrième soles, puis il recommence par les lupins.

Pendant que j'étais à Hundisburg, on rentrait les lupins jaunes, liés en bottes, encore humides : le temps était pluvieux depuis plusieurs jours. Pour éviter l'échauffement de cet excellent fourrage à moutons, on en formait une meule très-longue, qui n'avait que 3 mètres de largeur à sa base et se rétrécissait de suite en montant ; on la couvrait en paille de seigle à travers laquelle le vent devait sécher les bottes, cette meule étant placée sur une hauteur. On avait mis des toiles sur les chariots, afin de ne pas perdre la graine des lupins qui est très-abondante et excellente pour l'engraissement du bétail. Ce fourrage n'est consommé que par des bêtes à laine, à qui, par son amertume, il sert de préservatif contre la cachexie aqueuse. On a de la peine à les accoutumer à cette nourriture, et voici comment on s'y prend pour vaincre la difficulté : on leur donne d'abord des lupins jaunes secs et garnis de leur graine qu'on mélange à un autre fourrage, lorsqu'on sème un champ de lupins jaunes qui doivent être pâturés ; on y mêle une autre plante, telle que de la serradelle qui vient mieux dans les sables que des vesces ; lorsque les lupins sont entièrement défleuris, ils sont bons à faucher pour fourrage sec ou pour les faire pâturer : alors on y envoie le troupeau à jeun, et on le laisse dans les lupins pendant une heure ou deux, quoiqu'il n'y touche pas, et au bout de huit ou dix jours de ces séances ré-

pétées et ennuyeuses, les moutons finissent, de guerre-lasse, par y mordre; ensuite il ne faut pas long-temps pour les amener à les dévorer avec avidité.

La culture des lupins à fleurs jaunes ne réussit que dans les terres qui ne contiennent point de calcaire ; ils préfèrent les sables aux terres fortes et craignent celles qui sont très-humides ; on les sème, pour fourrage ou semence, de la seconde quinzaine d'avril à celle de mai, dans une terre propre et surtout exempte de chiendent. Il faut de 135 à 180 kil. de semence par hectare ; si la terre n'est pas suffisamment propre, on en mettra davantage.

On doit les enterrer par un léger hersage et ne pas les rouler.

On fauche les lupins pour fourrage lorsqu'ils sont complètement défleuris, et pour semence lorsque les premières gousses sont mûres; on les met d'abord en petits tas ayant 66 centimètres de diamètre et 33 de haut; au bout de huit jours, si le temps est beau, on amoncelle cinq tas en un qui doit avoir un mètre de haut, autant de diamètre au pied , et ne pas être serré.

Il faut trois semaines ou un mois de beau temps pour le sécher. Si le temps ne le permettait pas, ce fourrage pourrait rester ainsi jusqu'en janvier; on le ferait alors consommer, même étant mouillé ou couvert de neige, dans le champ, en le mettant dans des râteliers doubles,ou bien à la bergerie s'il faisait trop mauvais pour faire sortir le troupeau. On bat la graine aussitôt que possible et on la met mélangée à ses gousses au grenier sur une petite épaisseur où elle devra être fréquemment remuée, car elle s'échauffe facilement.

On en sème encore, après la récolte du seigle, pour être pâturé.

Cette plante, des plus utiles pour les pays maigres non calcaires, vient dans des sables pauvres, mais produit plus quand la terre a été fumée pour le seigle qu'elle suit.

En 1858, M. de Gourcy a fait une course en Champagne. Il remet au Congrès une note sur l'éducation des volailles à la faisanderie de M. Jacquesson, marchand de vin de Champagne, à Châlons-sur-Marne.

NOTE DE M. DE GOURCY.

Pour voir la faisanderie de M. Jacquesson, il faut s'y rendre vers le milieu du jour.

M. Méret, directeur de cette faisanderie, a été, pendant de longues années, l'intendant de la duchesse douairière de Maillé, qui lui permettait de se livrer à son goût pour l'éducation des volailles.

Après la mort de la duchesse, il s'est fait marchand de belles volailles, derrière l'École militaire où son élève Gérard l'a remplacé. Avant de porter son établissement à Grenelle, M. Méret a bien voulu me mettre au courant de sa manière de diriger l'éclosion, l'élevage et la nourriture des volailles. — Il m'a montré d'abord ses couveuses artificielles, qui sont de petites armoires de 60 et quelques centimètres en carré, ayant quatre tiroirs, deux en haut et deux au-dessous ; il se trouve un petit compartiment entre chaque paire de tiroirs superposée qui contient une lampe placée au-dessous d'une petite chaudière en cuivre jaune qui envoie la vapeur à droite et à gauche, par des conduits aussi en cuivre ; ils chauffent un petit espace placé entre les tiroirs du bas et du haut ; on met les œufs, après les avoir examinés au jour afin de savoir s'ils ont le germe du poulet, dans les deux tiroirs de dessous, on chauffe ensuite la petite chaudière en allumant la lampe de manière que la chaleur interne des tiroirs ne dépasse ni ne diminue de 32 à 35 degrés centigrades, pendant les sept premiers jours de l'incubation ; cette chaleur doit être, pendant les sept jours suivants, de 30 à 32 degrés ; enfin, pendant la troisième série de sept jours, elle doit être entre 28 et 30 degrés. Les poulets arrivent au bout de trois semaines : on les laisse sortir de leur coque et ensuite se sécher dans les tiroirs du bas où ils se trouvent ; on les remonte ensuite dans les tiroirs supérieurs dans lesquels se trouvent des plaques de tôle courbées à peu près comme ceci ⌒, dont l'intérieur est garni de peau de mouton ayant conservé sa laine. Les poulets s'y réfugient s'ils n'ont pas assez chaud ; ils ont dans ce tiroir leur nourriture ; ils doivent être mis, au bout d'une couple de jours, dans des boîtes ou

compartiments couverts de carreaux en verre, comme le sont les deux tiroirs du haut de la couveuse, car il faut qu'ils puissent voir pour manger; ce nouveau logement est un peu plus élevé que les précédents; il doit être maintenu, pendant cinq ou sept jours suivant la température extérieure du moment, à 10 degrés, et ensuite, pendant le même espace de temps, à 5 degrés, en réduisant la chaleur, petit à petit, pour passer du degré supérieur à l'inférieur, et de même pour ménager la transition entre le compartiment chauffé et celui qui vient ensuite et qui ne l'est plus, mais qui a un couvercle en fil de fer pour le jour et un autre en verre pour la nuit; ils habitent ce logement pendant dix ou quinze jours, suivant la température extérieure, pour passer dans une cage plus spacieuse, placée sous un toit, mais exposée à l'air extérieur, d'où ils vont rejoindre les grandes volailles dans la cour, étant âgés d'un mois, cinq ou six semaines, suivant qu'il fait chaud ou froid dehors. Comme sur l'énorme quantité de poules qu'on tient dans cet établissement modèle, il y en a toujours beaucoup qui demandent à couver, M. Méret a trouvé, avec le temps, que la méthode suivante était la plus expéditive, pour les remettre en état de pondre; il donne aux couveuses des œufs qui ont passé sept jours dans la couveuse artificielle, les leur laisse couver pendant une semaine et les met en cage jusqu'à ce qu'elles recommencent à pondre, ce qui arrive huit ou dix jours après qu'on les a ôtées de dessus les œufs qui sont remis dans une couveuse artificielle jusqu'à leur éclosion. La nourriture des petits poulets se compose d'un tiers de sang de boucherie auquel on ajoute un tiers d'eau avant de le faire bouillir au bain-marie, jusqu'à ce que son humidité soit évaporée; il se trouve alors en caillots qu'on réduit en poudre pour les jeunes poulets, on en met un tiers dans leur pâtée, qui se compose : un tiers en petit riz bouilli et un tiers en salade hachée menu; si cette nourriture se trouve un peu trop humide, on la saupoudre avec du son. La nourriture de tout le reste de la basse-cour et de la faisanderie, comme dindons, oies de Toulouse, pintades, poules, canards barbottiers du Japon et mandarins, faisans ordinaires, de la Chine et du Japon, et des perdrix, se compose d'un tiers de sang desséché, un tiers de pommes de terre cuites, enfin

un tiers de feuilles de salade ou de choux, le tout haché bien menu au moyen d'une petite machine faite exprès pour cela. Dans ce pays vignoble, où l'on distille les marcs de raisin, on ajoute les résidus de cette distillation à la pâtée des volailles. M. Méret assure que les poulets, âgés de trois mois, gras et prêts à mettre à la broche, n'ont mangé, pendant chaque jour de leur existence, que pour un centime. M. Méret n'estime pas les cochinchinois, parce que leur chair n'est pas fine et qu'ils sont difficiles à élever; il fait cas des Crèvecœur et des deux variétés de Padoue; mais ce qu'il préfère à tout, parce qu'il les trouve faciles à élever, très-gros et à chair aussi estimée que celle des trois précédentes espèces, ce sont les Brahma-Poutrah; aussi veut-il les vendre fort cher pour en élever : 50 fr. la paire âgés de trois mois et 100 fr. à un an; on les a à meilleur marché à Paris. Il estime ses canards mandarins à 100 fr. le couple, et ses faisans dorés du Japon, dont j'ai compté plus de quarante mâles, aussi à 100 fr. le couple. M. Méret dit que quatre établissements, dans le genre du sien, mais sans luxe et coûtant chacun 50,000 fr., placés près de Paris, fourniraient une grande partie des volailles consommées dans la capitale, et seraient une bonne affaire.

Je n'ai jamais vu d'établissement de ce genre, si bien tenu et dirigé par une personne aussi entendue et aussi capable, que celui qui est depuis cinq ans sous la direction de M. Méret. Il a deux jeunes gens pour le seconder dans ses travaux. M. Méret dit que, lorsqu'on veut élever des poules de Padoue, il faut les avoir seules, parce que leur crâne est si mince qu'elles sont tuées facilement p r les coups de bec des autres volailles. — Les amateurs qui élèvent des volailles feraient bien d'aller étudier la faisanderie de M. Jacquesson, à Châlons-sur-Marne.

M. de Gourcy présente également au Congrès un mémoire sur une visite faite à MM. Denys frères, cultivateurs à Bout, près Bazancourt, seconde station du chemin de fer des Ardennes à partir de Reims.

MÉMOIRE DE M. DE GOURCY.

Dans mon voyage agricole de 1858, j'ai parcouru l'intérieur et le nord de la France, la Belgique; j'ai traversé la Hollande afin de visiter le lac desséché de Harlem; j'ai assisté au XX[e]. Congrès des agriculteurs de toute l'Allemagne, qui s'est réuni, cette année, à Brunswick; j'ai visité les très-pauvres sables de l'Altmare prussienne, afin d'y voir des cultures considérables de lupins à fleurs jaunes : une seule ferme en avait semé 75 hectares, et M. de Nathuzins, fameux agriculteur des environs de Magdebourg, en avait 120 hectares sur deux fermes. Je suis allé ensuite voir six grands cultivateurs de la vallée de l'Elbe.

J'ai passé un jour chez M. Villeroy, près Hombourg (Bavière rhénane), et un autre chez M. Ponsard, président du Comice de Châlons-sur-Marne.

J'ai parcouru le camp et visité deux des dix fermes que l'Empereur fait construire et sur lesquelles six sont terminées.

A mon arrivée à Reims, M. Charpentier eut la complaisance de quitter ses occupations pour m'accompagner au village de Boul, qui est à une demi-lieue de Bazancourt, seconde station du chemin de fer des Ardennes.

MM. Saint-Denys, les deux frères cadets de cette famille de cultivateurs, dont le plus âgé a 75 ans, nous reçurent de la manière la plus cordiale; ils n'ont jamais été mariés; ils ont perdu, il y a quelques années, deux sœurs qui conduisaient leur ménage: leurs fortunes réunies se composaient, en 1819, au moment où les armées étrangères retournaient dans leurs foyers, d'une vingtaine d'hectares de terre dont les meilleures, qui bordaient la rivière de Suippe, valaient alors 1,600 fr. et se vendraient maintenant près du double; mais ils avaient une vingtaine de mille francs de dettes, pour s'être fait remplacer, et par suite des pertes éprouvées par l'occupation des étrangers. L'activité et l'économie sans pareilles de cette famille très-intelligente l'a mise, en peu d'années, en état d'abord de payer ses dettes, ensuite

d'augmenter sa fortune d'une manière extraordinaire. MM. Saint-Denys attribuent le changement de leur fortune, d'abord à l'achat du fumier d'une caserne de la cavalerie étrangère, qui se trouvait à 12 kilomètres de chez eux, et ensuite aux énormes plantations qu'ils ont faites dans des terres crayeuses sans valeur. M. Quentin, l'aîné des deux, a employé quarante années de sa vie à aller, deux fois tous les jours, chercher une énorme voiture de fumier qu'il chargeait et déchargeait tout seul, ce qui l'employait chaque fois pendant plusieurs heures, pendant lesquelles ses quatre gros chevaux avaient le temps de manger et de se reposer.

Comme lui seul nourrissait et pansait ses chevaux, il n'avait que le temps de manger et il ne dormait jamais que sur sa voiture, lorsque ses chevaux, qui connaissaient bien leur chemin, vogageaient à vide Depuis que M. Quentin a renoncé à faire ce fatigant métier, deux charretiers et six chevaux avec des aides, ne font jamais qu'un voyage par jour pour chercher du fumier, et n'en amènent guère que moitié de ce que leur maître en voiturait dans le même temps. M. Quentin, ne s'en rapportant à personne, se lève toujours à minuit pour faire boire et donner à manger à ses onze chevaux. Lorsque cela est fait, il se recouche pour se relever à l'heure où l'on attelle.

Cette masse de fumier qu'ils ajoutent depuis si long-temps à celui qui se fait chez eux, a permis à MM. Saint-Denys d'adopter un assolement extraordinaire qui a été imité par les cultivateurs du voisinage, dans leurs terres naturellement bonnes ou bien dans les terres crayeuses devenues bonnes par les labours profonds et de très-fortes fumures; première sole: orge sur jachère avec 45 mètres de fumier, coûtant d'achat, de transport rendu dans le champ, et épandu, 8 fr. le mètre, ou 600 fr. par hectare; deuxième sole: trèfle; troisième sole: froment avec une nouvelle fumure de 75 mètres; quatrième et cinquième soles: seigle; sixième sole: avoine. Ils assurent que le second seigle est meilleur que le premier; ils cultivent environ 60 hectares près de leur habitation, mais ils ont des terres éloignées d'une bonne qualité qu'ils cultivent sans jamais les fumer; première

sole : jachère complète; deuxième sole : seigle, dans lequel on sème du sainfoin qui dure 3 ou 4 ans; ils donnent à leurs luzernes, sainfoins ou trèfles, dont ils ont habituellement une cinquantaine d'hectares, des cendres pyriteuses, ou mille kilog. de plâtre par hectare.

Sur environ 600 hectares de terre qu'ils possèdent, ils en cultivent à peu près 150 hectares; ils en louent autant, et le reste se compose de terrains crayeux et en coteaux, destinés à être plantés; leurs bonnes terres sont louées 60 fr.; les médiocres, de 20 à 30 fr. l'hectare. Ces Messieurs n'ont point de troupeau, mais seulement quelques vaches laitières pour le service du ménage, et 11 chevaux : tout ce qui n'est pas consommé à la ferme est vendu; j'ai vu livrer 100 bottes de paille pour 26 fr.

M. Quentin Saint-Denys dirige les affaires du dehors; son frère, l'intérieur; il reçoit l'argent qui rentre et paie les achats; depuis que les sœurs sont mortes, il ne s'en rapporte pas à une servante, qui est, je crois, la seule dans le ménage, pour faire les parts de nourriture destinées aux onze domestiques, il les fait lui-même, et les domestiques les tirent au sort; sans cette précaution, il y aurait continuellement des réclamations.

M. Saint-Denys le second, encore si actif, ne peut plus changer de place sans se servir de deux cannes, ce qui ne l'empêche pas de soigner seul ses nombreuses planches de jeunes Laricio, pins noirs d'Autriche et sylvestres. Ces planches sont creusées comme des couches à 30 centimètres de profondeur, elles sont remplies de terre de bruyère, apportée de 5 ou 6 lieues. Anciennement le second des deux frères creusait à lui tout seul les nombreuses couches; il sème, sarcle et arrache encore ses jeunes plants d'un ou deux ans; il les repiquait autrefois dans des terres labourées profondément, où ils restaient 2 ou 3 ans; il les arrachait, les mettait en bottes, ensuite en jauge, ce qui se faisait souvent sur le champ touchant la pépinière, champ appartenant à des voisins. Pour mettre en jauge, il fallait creuser à 30 ou 40 centimètres et, dans ce sol crayeux, on ramenait de la craie à la surface. Les voisins se plaignaient dans le commencement : M. Saint-Denys leur répondait que, si le froment n'était pas plus

beau sur la partie défoncée, il les indemniserait ; et il m'a assuré que jamais ils n'étaient venus lui demander une indemnité, tant les labours profonds favorisent la végétation des plantes qu'on y sème. On est d'un avis complètement opposé dans les parties de la Champagne qui ne se rapprochent pas de la propriété de ces Messieurs. J'ai visité souvent, et encore cette année, de bons cultivateurs champenois soutenant que, dans les terres crayeuses, il ne faut pas labourer profondément.

Les pépinières de MM. Saint-Denys sont fort considérables, car elles ont servi depuis une trentaine d'années à planter plus de 4,000 hectares de ces mauvaises terres crayeuses, principalement placées sur les éminences du pays et loin des villages, qui sont presque tous situés dans des vallées où se trouvent des rivières ou ruisseaux. Ces terres vagues et, en grande partie, communales se vendaient, il y a une trentaine d'années, 25 fr. l'hectare ; maintenant on les paie de 100 à 200 fr. l'hectare. C'est M. Saint-Denys, l'aîné de la famille, dont nous n'avons pas encore parlé, qui a commencé alors à planter ses plus mauvaises terres en pins sylvestres. Plus tard, il a appris à connaître en visitant les pépinières des château et forêts de Compiègne, les pins Laricio et noirs d'Autriche, et il regrette maintenant de n'avoir pas connu, il y a 30 ans, l'immense avantage que les Laricio et les pins noirs d'Autriche ont sur les pins sylvestres et d'Écosse, pour les terres crayeuses. Les premiers pins sylvestres, plantés il y a 30 ans, sont tous tortus et ne peuvent fournir que du bois de chauffage ; il faut 4 à 5 pins sylvestres âgés de 30 ans pour former un stère de bois qui se vend, dans ce pays où le bois est très-rare, de 8 à 9 fr. ; les fagots de branches de pins ne font que payer les frais d'exploitation. Ces messieurs blâment complètement l'élagage des pins ; ils assurent, d'après leur expérience, que le corps des jeunes pins élagués perd, dans la croissance, plus que la valeur des branches qu'on leur a enlevées. » MM. Saint-Denys les deux frères, n'ayant point d'enfants à faire élever dans des colléges, ont pu annuellement employer leurs grandes économies, qui, depuis une quinzaine d'années, s'élèvent à une somme d'environ 40 mille fr., à acheter de mauvaises terres

qui, lorsqu'on les labourait tous les six ans pour renouveler la triste pâture à moutons, en y semant du seigle ou de l'avoine, ne rendaient que rarement deux fois la semence; ils sont arrivés ainsi à en planter plus de 4 mille hectares, dont environ moitié pour eux, et le reste pour des propriétaires champenois, parmi lesquels figure M. Charpentier-Courtin le père, pour 7 ou 800 hectares. MM. Saint-Denys, ayant planté la plupart de ces forêts sur les parties élevées de la Champagne, ont encore rendu le service à ce pays d'abriter les plaines par ces plantations d'arbres à hautes tiges, qui conservent en hiver leurs aiguilles.

Voici la manière de planter ces terres crayeuses, que ces Messieurs avaient adoptée dans le principe : ils plantaient les pins sylvestres, ou d'Écosse, en lignes distantes de 10 à 12 pieds : cela se faisait sur une terre qui avait reçu un labour profond dans l'année qui avait précédé la plantation ; ils plantaient, entre les lignes des résineux, d'autres lignes en marsaults, aunes et bouleaux. Ils ont bientôt vu que ces derniers ne pouvaient pas prospérer à côté des pins, et, avec le temps, ils sont arrivés à la conviction, que les plantations de bois feuillus, qui coûtent beaucoup à cause du grand nombre de plants nécessaires, ne peuvent durer que 15 ou 16 ans, et sont ensuite étouffées par les pins. Des deux coupes qu'ils peuvent produire, la première n'est pas abondante à cause de son jeune âge, et la seconde, pas beaucoup meilleure, ayant déjà souffert par le voisinage des pins. Ces deux coupes ne donnent ordinairement pas beaucoup plus que la dépense qu'elles ont occasionnée, en y ajoutant l'intérêt du capital employé à la plantation. Elles ont, en outre, l'inconvénient de rendre plus difficiles les cultures à la charrue, que ces Messieurs font donner pendant les 3 ou 4 premières années après la plantation ; ils conseillent donc de ne rien planter entre les lignes de pins et de planter des pins Laricio ou des pins noirs d'Autriche au lieu de pins sylvestres, ou d'Écosse ; car les Laricio, surtout, viennent infiniment plus vite et mieux que les autres ; et quoique les pins noirs d'Autriche viennent fort bien aussi, ils sont bien moins forts que les Laricio à âge égal ; ces deux dernières espèces ont, en outre, le grand mérite de s'élever très-droits, quoiqu'ils soient

isolés de leurs voisins : on peut donc les mettre à une assez grande distance les uns des autres, ce qui permettra, dans les premières années de la plantation, de labourer facilement et d'y obtenir d'assez bonnes récoltes de gaude, plante tinctoriale qui vient facilement dans les terres crayeuses; ces Messieurs m'ont dit que la gaude payait ordinairement les labours et hersages donnés à leurs jeunes bois.

J'ai remarqué, dans les plantations anciennes de ces Messieurs, que le sol, entre les pins, se garnissait de grandes plaques très-épaisses de lotier corniculé, qui forme une excellente pâture pour les moutons; on pourrait semer, sur le dernier labour accordé à la jeune plantation, des lotiers et d'autres plantes qui conviendraient aux moutons, et pourraient réussir dans les craies.

Un Laricio, âgé de 20 ans, avait, étant mesuré auprès de terre, 84 centimètres de tour, et la circonférence, à 2 mètres au-dessus du sol, était de 60 ; sa hauteur m'a paru être d'environ 30 pieds. M. Saint-Denys pensait qu'il faudrait 8 ou 10 des pins sylvestres plantés à côté de lui à la même époque pour fournir autant de bois de chauffage que ce Laricio.

Je pense, Messieurs, que les frères Saint-Denys ont rendu de très-grands services aux propriétaires des mauvaises terres crayeuses, en leur faisant voir que les pins, et principalement les Laricio et pins noirs d'Autriche, viennent fort bien dans ces plaines incultes, lorsqu'on leur donne un labour profond avant de faire la plantation, puis un labour et un hersage pendant chacune des 3 ou 4 années qui suivent; au lieu que la plupart des bois de pins qui ont été plantés, depuis une quarantaine d'années, dans les diverses parties de la Champagne ont mal tourné, faute de ces quatre ou cinq cultures ; ils ont prouvé que les labours profonds sont fort utiles dans ces craies, que l'habitude du pays ne fait cultiver que très-superficiellement.

Enfin ces braves gens ont encore bien mérité, en couvrant ces coteaux et ces plateaux tristes et désolés de 4 mille hectares de plantations, qui serviront aussi à abriter une partie de ce pays, contre les grands vents, nuisibles partout, mais surtout dans des contrées plates et dégarnies.

SÉANCE DU 2 MAI.

Présidence de M. A. Du Boys, membre de l'Institut des provinces, à Grenoble.

Siégent au bureau : MM. BOULATIGNIER, DE CAUMONT, BEAUDOIN, DESVAUX, GAUTHIER, NOUGUIER, BORDEAUX, GOMART, DE BUZONNIÈRE, Ernest BERTRAND, secrétaire.

La séance est consacrée à la lecture du rapport de la Commission du Code rural. M. Bertrand prend la parole et lit le rapport suivant :

RAPPORT DE M. BERTRAND.

MESSIEURS,

Vous avez nommé une Commission pour étudier les questions n°s. 6 et 7 de votre programme, ainsi conçues : « Le projet de « Code rural présenté en 1858 satisfait-il, sous tous les rapports, « aux besoins de l'agriculture ? présente-t-il quelque lacune ? In- « diquer les améliorations que ce projet pourrait recevoir ». Cette Commission s'est réunie, sous la présidence de M. Boulatignier, dont vous connaissez tous la haute expérience et le savoir. Elle a dû d'abord constater qu'il n'a pas été présenté en 1858 un projet de Code rural. Dans la session de 1854, M. de Ladoucette, sénateur, avait présenté au Sénat une proposition ayant pour but de poser les bases d'un Code rural : cette proposition a été renvoyée à une Commission qui a soumis à un examen approfondi les nombreux essais tentés depuis soixante-dix ans dans le même but, et rassemblé tous les matériaux épars dans la législation ancienne et moderne. Mais, ainsi qu'elle l'a déclaré elle-même, elle n'a « envi- « sagé ces matériaux que dans leur ensemble, en se bornant à « classer les dispositions fondamentales et à énoncer les principes « qui les régissent, sans entrer dans les détails, sans empiéter sur la « mission de ceux qui seront appelés à rédiger le projet définitif. » Dans trois rapports élaborés avec soin, M. le comte de Casabianca,

rapporteur de la Commission, a déterminé les matières qui doivent entrer dans la composition d'un Code rural; il les a classées; il a énoncé des principes généraux, il n'est pas allé au-delà. Le Sénat n'a pas discuté ces rapports, il s'est borné à les soumettre à l'Empereur qui les a renvoyés au Conseil d'Etat. On ne connaît jusqu'à présent aucune délibération émanée de ce corps. Ainsi votre Commission s'est trouvée en présence, non d'un Code rural, c'est-à-dire d'un corps de lois formulées en articles, mais seulement de trois rapports qui ne sont en quelque sorte qu'un exposé des motifs du Code projeté. Toutefois, elle a été d'avis que, le gouvernement lui-même paraissant avoir provoqué la discussion sur ces rapports en les livrant à la publicité dans le *Moniteur*, il pouvait être utile de les étudier et de rechercher s'il y avait lieu d'appeler l'attention du Congrès sur les matières qui y sont traitées.

La première question qui se présentait naturellement était celle de l'opportunité de la réunion en un seul Code de toutes les lois intéressant l'agriculture. Votre Commission a pensé qu'il était peu nécessaire que le Congrès discutât les avantages ou les inconvénients d'une codification des lois rurales, et qu'il ne devait s'en préoccuper que pour tâcher de prévenir un danger sérieux. Ce danger, c'est que cette question, qui a déjà tant de fois fait ajourner le Code rural, ne devienne encore cette fois une cause d'ajournement. Ce qui importe à l'agriculture, c'est moins de savoir comment les lois qu'elle réclame seront numérotées, que d'avoir ces lois le plus promptement possible et de voir cesser la confusion jetée dans la législation rurale par la trop fameuse formule qui, en abrogeant les lois antérieures, les laisse subsister « en tant qu'elles « ne sont pas contraires » aux dernières lois votées. Votre Commission a donc décidé qu'elle vous proposerait d'émettre le vœu que : « si la pensée de réunir en un seul corps (ou Code) *toutes* les « lois qui intéressent l'agriculture rencontre dans son exécution « des difficultés trop considérables, le gouvernement veuille bien « persister dans l'idée de soumettre à révision les lois rurales ou « les dispositions de loi isolées qui se trouvent éparses dans l'im« mense collection de nos lois, et qu'il prépare sur chaque ma« tière des lois spéciales qui, à partir de leur mise en vigueur,

« remplaceraient, *au moyen d'une abrogation expresse*, toutes « les dispositions antérieures. »

La question de codification écartée, la Commission a procédé à une étude attentive et sérieuse des rapports de la Commission du Sénat. Dans ces rapports, les matières traitées sont classées sous trois grandes divisions qui correspondent à une division générale du Code rural projeté, en trois livres, qui seraient intitulés : le premier, *Régime du sol ;* le second, *Régime des eaux ;* le troisième, *Police rurale.* Pour faciliter le travail, M. Boulatignier avait eu l'obligeance de dresser trois tables des matières dans l'ordre des propositions faites par le Sénat.

La Commission n'a pas tardé à reconnaître que la limite du temps qui lui était accordé, ainsi qu'au Congrès, ne permettait pas un examen approfondi de toutes les questions, et qu'elle devrait se borner à signaler celles dont l'intérêt lui paraîtrait le plus pressant. Tout en regrettant de ne pouvoir vous faire connaître, dans toutes ses parties, le travail si consciencieux de M. de Casabianca, elle a dû réduire à un très-petit nombre les points sur lesquels elle appellera votre attention, en vous proposant d'émettre des vœux, soit pour prévenir une mesure qui lui a paru dangereuse, soit pour combler une lacune, soit pour appuyer des propositions faites par le Sénat, dont la réalisation lui semble urgente. Elle doit le dire, d'ailleurs, pour la plupart des dispositions qu'elle passera sous silence, elle n'aurait eu qu'à vous proposer de les sanctionner par une approbation.

En tête du livre du *Régime du sol*, au titre des *Dispositions générales*, immédiatement après *la liberté de l'agriculture* qu'elle consacre de nouveau en principe, la Commission du Sénat a placé *le morcellement.* Après avoir constaté que la division du sol, qui a permis aux cultivateurs de devenir propriétaires, a quadruplé et quintuplé la valeur des terrains de qualité inférieure; qu'elle est un gage de sécurité publique et un élément de richesse, elle rappelle que la division, poussée à l'extrême, peut devenir un obstacle au progrès agricole et entraver la culture. Pour prévenir les progrès incessants du morcellement et y porter remède, elle propose : 1°. de remettre en vigueur la loi du 16 juin 1824 qui ne

soumettait qu'à un droit fixe de 1 fr. les actes d'échange à l'égard des immeubles contigus ; loi qui a été abrogée, parce qu'il y a eu des fraudes et des abus ; 2°. de déclarer que, dans les partages des successions, les immeubles ruraux ne seraient pas susceptibles de division au-dessous d'un minimum de contenance qui serait fixé.

Il a semblé à votre Commission que cette dernière disposition pourrait avoir des conséquences fâcheuses. Si la prohibition n'atteint que les partages dans les successions, elle est insuffisante : il faudrait qu'elle atteignît aussi le vendeur en détail qui pourrait faire ce qui aurait été défendu à l'héritier. Si la prohibition est absolue, on porte atteinte au droit de propriété, et en raison du nombre infini des parcelles qui existent aujourd'hui, on se jette, pour l'exécution, dans des difficultés inextricables. Est-ce, d'ailleurs, au moment où l'on veut ralentir le mouvement d'émigration des ouvriers des campagnes vers les villes, qu'il convient d'entraver la division du sol ? Le seul moyen d'empêcher les ouvriers agricoles d'émigrer, c'est de les attacher au sol par l'attrait de la propriété. Prohiber le partage des terres dans les successions, c'est le plus souvent déshériter de la possession du sol tous les héritiers qui, hors d'état de payer une soulte, seraient obligés de vendre. D'un autre côté, il a paru qu'on exagérait les conséquences du morcellement : il ne va pas, comme on l'a dit, jusqu'à appauvrir le sol, souvent au contraire il enrichit les sols pauvres. On a rappelé que s'il s'opère un morcellement, il s'opère aussi une reconstitution assez rapide de la propriété moyenne, ainsi que l'a démontré M. Passy pour une partie de la Normandie. Ce qu'il y aurait de mieux à faire, ce serait de ne pas toucher au droit de division qui a produit en France de si merveilleux résultats ; ce serait de se borner à favoriser le travail de reconstitution de la propriété moyenne et le rapprochement des parcelles, en remettant en vigueur la loi du 16 juin 1824, sauf à prendre toutes les précautions nécessaires pour prévenir les abus qui ont fait abroger cette loi.

Par ces motifs, la Commission vous proposera d'émettre le vœu : « qu'il ne soit porté aucune atteinte au droit absolu de division « et de morcellement de la propriété foncière ; mais que, pour venir

« en aide à la culture et faciliter la réunion des parcelles, le gou-
« vernement veuille bien remettre en vigueur la loi du 16 juin
« 1824, qui ne soumettait les échanges entre héritages contigus
« qu'au droit fixe de 1 fr. »

Au titre 11, qui traite des servitudes, la Commission du Sénat propose l'abolition du parcours et de la vaine pâture. Seulement, pour concilier tous les intérêts et tenir compte des réclamations de quelques départements où l'on paraît retirer quelques avantages du parcours et de la vaine pâture, elle serait d'avis de les conserver dans les localités qui préfèrent l'état actuel des choses, jusqu'à ce que les habitants, appelés à se prononcer, de trois ans en trois ans, par leurs organes légaux, reconnaissent eux-mêmes les avantages de la législation générale.

Votre Commission a partagé l'opinion de la Commission du Sénat, mais, en raison de l'importance de la question et de l'urgence de sa solution qui est depuis si long-temps attendue, elle croit devoir vous proposer d'appuyer les conclusions du Sénat en émettant le veu : « que le droit de vaine pâture soit aboli en prin-
« cipe, en autorisant, toutefois, à le conserver les départements
« où, les Conseils généraux entendus, il aura été constaté que
« ce droit présente des avantages réels pour l'agriculture. »

Quelques-uns des membres de votre Commission ont pensé qu'il serait utile de rattacher au livre du *Régime du sol,* le mode de jouissance des biens communaux, surtout en ce qui concerne le défrichement des landes et la mise en valeur des terres incultes. Ils ont rappelé que, partout où les landes ont été partagées, elles ont été transformées en terres productives; et ils étaient disposés à aller jusqu'à demander que le partage ou le défrichement fût rendu obligatoire. Mais d'autres membres ont fait observer que le partage anéantit la substitution dont sont grevés les biens communaux; qu'on ne pouvait pas défricher indistinctement toutes les terres incultes; que, par exemple, il fallait se garder de défricher les landes sur les terrains en pente; qu'il y avait à tenir compte des lieux et des circonstances; que l'inertie des communes dont on se plaint doit être uniquement attribuée au droit, conféré par l'art. 17 de la loi du 18 juillet 1837 aux Con-

seils municipaux, de régler seuls le mode de jouissance des biens communaux; que le seul remède serait de transférer ce droit au gouvernement qui statuerait après avoir pris l'avis des Conseils généraux et des Conseils municipaux.

Quoique cette question n'ait pas été abordée par la Commission du Sénat, comme elle est d'une utilité incontestable et qu'elle doit trouver sa place dans une révision générale des lois qui intéressent l'agriculture, votre Commission serait d'avis que le Congrès émît le vœu : « que les landes appartenant aux communes « soient mises en culture, à l'exception des landes sur les terrains « en pente qui seraient réservées aux pâturages; et que, pour « arriver à ce but, le droit fût donné au gouvernement, statuant « sur l'avis des Conseils généraux, d'intervenir dans le mode de « jouissance des biens communaux d'une manière plus efficace « qu'il ne peut le faire aujourd'hui. »

L'examen des matières classées sous le titre du *Régime des eaux* a soulevé des difficultés d'une haute gravité. Si les propositions de la Commission du Sénat étaient adoptées, le droit d'expropriation qui, jusqu'à ce jour, a été restreint aux grands travaux d'utilité publique, deviendrait applicable à la plupart des travaux n'ayant d'utilité que pour un certain nombre de propriétaires qui doivent les exécuter en commun. Ainsi les irrigations, le desséchement des marais, l'endiguement, le redressement et le curage des rivières, pourraient motiver des expropriations. Pour le desséchement des marais, il pourrait y avoir expropriation dans l'intérêt des Compagnies concessionnaires ; pour le redressement et le curage des rivières, la Commission du Sénat irait jusqu'à demander que l'on suivît le mode adopté par la loi du 21 mai 1836 sur les chemins vicinaux, dont la conséquence serait la dépossession immédiate du riverain, avant fixation de l'indemnité préalable. Il a paru dangereux à votre Commission de faire si bon marché de la propriété, sous le prétexte d'intérêts agricoles souvent contestables et illusoires. Elle a pensé qu'il importait de faire une distinction entre l'intérêt public *direct* qui comprend tout ce qui intéresse directement ou l'État, ou au moins une fraction notable de la population, et auquel tout doit céder, et

l'intérêt public *indirect* auquel tout se rattache dans un État, même les intérêts privés, et auquel on ne peut exiger que le droit de propriété, le fondement des sociétés, soit sacrifié. Si on entrait dans la voie des expropriations pour satisfaire l'intérêt public indirect, il n'y aurait plus de limites et le droit de propriété serait bientôt violé sous le plus futile prétexte. En conséquence, votre Commission vous propose d'émettre le vœu : que, « pour le « desséchement des marais, l'endiguement et le curage des ri- « vières, et en général pour tous les grands travaux entrepris « dans l'intérêt de l'agriculture, les propriétaires intéressés ne « puissent jamais être expropriés que dans les circonstances où « l'*utilité publique* DIRECTE des travaux est bien constatée. »

Ce vœu répond au danger d'une dépossession réelle trop facilement prononcée ; mais il existe un autre danger, non moins redoutable dans l'exercice du droit *illimité* de contraindre les propriétaires à contribuer aux travaux d'une utilité commune : c'est l'expropriation indirecte des propriétaires par l'imposition de taxes qui dépassent, non-seulement le revenu, mais la valeur réelle du sol ; il ne s'agit pas ici d'une crainte vaine. M. le vicomte de Monteynard, propriétaire, à Troyes, pour des travaux à exécuter en syndicat sur les rives de l'Isère, a été imposé à une somme qui représente quatorze années du revenu de la propriété riveraine. D'autres propriétaires, dans le même syndicat, ont été tellement grevés qu'ils ont proposé d'abandonner leur droit de propriété. Il est évident qu'il y a une limite à déterminer; que les charges ne devraient pas dépasser l'utilité que le propriétaire doit retirer des travaux exécutés en commun, et que tout ce qui est au-delà devrait être supporté par la généralité qui en tire un profit.

Pour compléter son premier vœu, votre Commission serait donc d'avis que vous exprimassiez le désir : que « les taxes imposées « aux propriétaires, pour contribuer aux travaux à exécuter en « commun, ne puissent jamais dépasser une certaine quotité du « revenu ou de la valeur vénale de la propriété; quotité qui serait « à l'avance déterminée par la loi. »

Dans l'examen du livre troisième, dont l'objet est la police ru-

rale, votre Commission n'a eu, presqu'à chaque page, qu'à applaudir aux mesures proposées par la Commission du Sénat « pour sauvegarder les campagnes et veiller à la conservation « des bestiaux, des récoltes et de tout ce que l'agriculture aban-« donne à la foi publique ». La première de ces mesures est l'embrigadement des gardes-champêtres. Aujourd'hui il n'y a pas de police dans les campagnes; le nombre des délits commis est énorme, la plupart restent impunis, soit parce que leurs auteurs restent inconnus, soit parce que le propriétaire lésé n'ose poursuivre ou qu'il ne peut le faire sans supporter des frais qui dépassent le dommage. Le maraudage en France devient effréné et cause des pertes incalculables : on peut citer des étangs dépeuplés en une nuit, des contrées entières d'où le gibier a disparu, des récoltes de fruits complètement enlevées par les maraudeurs et les braconniers organisés en bandes. Le garde-champêtre n'est que le domestique du maire, il ne fait pas son devoir; à tous ces maux il n'y a qu'un remède, c'est l'embrigadement. Convaincue de l'urgence de cette mesure, votre Commission vous propose d'émettre le vœu : que « le projet d'embrigadement des gardes-« champêtres soit réalisé le plus promptement possible dans les « termes formulés dans le Rapport de la Commission du Sénat ». Elle y ajouterait ce vœu, qu'il paraît inutile de développer : « que, « pour ne pas augmenter les charges qui pèsent déjà sur la pro-« priété, l'institution des gardes-pêche et des gardes-rivière ne « soit pas généralisée, mais qu'elle soit restreinte aux lieux où ils « serait démontré que la surveillance des gardes-champêtres « *réorganisés* serait insuffisante. »

Pour donner à l'embrigadement des gardes-champêtres toute l'utilité qu'on en attend, et arriver à une répression sérieuse des dévastations dont se plaint l'agriculteur, il serait à désirer que le ministère public, près les tribunaux de simple police et près des tribunaux correctionnels, usât, plus habituellement qu'il ne le fait aujourd'hui, du droit de poursuite directe. On a fait remarquer, avec raison, qu'il n'existe aucun motif pour établir une distinction entre les délits commis dans les champs et les délits communs. Pour un vol d'une pièce de 2 fr. le ministère public pour-

suit d'office, pourquoi ne poursuivrait-il pas lorsqu'il s'agit d'une soustraction ou d'un dégât dans les champs, dont la valeur est souvent plus considérable? Il a été ajouté que le gouvernement paraissait devoir adopter le principe de la poursuite d'office pour les délits commis dans les bois des particuliers, et que les motifs qui l'y ont décidé n'ont pas moins de force lorsqu'il s'agit des délits ruraux que lorsqu'il s'agit des délits forestiers.

Votre Commission vous propose d'émettre le vœu que : « ainsi « que le gouvernement paraît disposé à l'adopter en principe « pour les délits commis dans les bois des particuliers, la poursuite « d'office par le ministère public, pour les délits ruraux régu- « lièrement constatés, devienne la règle, et que l'intervention « de la partie civile ne soit plus exigée que dans les circon- « stances exceptionnelles, comme cela a lieu pour les délits « communs». Ce vœu peut se rattacher au titre des *Poursuites judiciaires* du projet du Sénat.

Il existe encore une autre question, dont ne s'est pas préoccupée la Commission du Sénat et qui a paru à votre Commission se lier intimement à la police rurale: c'est l'obligation du livret à imposer aux domestiques et aux ouvriers agricoles. Depuis long-temps, on a signalé l'inconduite et l'indiscipline des domestiques de ferme et des ouvriers agricoles; les coalitions formées, les embauchages par des voisins peu scrupuleux ou par des entrepreneurs de travaux publics; l'abandon des travaux au moment des récoltes ou lorsqu'ils sont le plus urgents. Votre Commission a pensé qu'il y avait là une lacune à combler dans le projet. M. Gomart, membre de la Commission, lui a fait connaître les heureux résultats obtenus par le Comice de St.-Quentin et à son imitation par d'autres comices, au moyen d'un livret dont le principe est nouveau. Ce livret contient la copie de l'engagement entre le maître et le domestique en la possession duquel il reste : on y inscrit les à-compte payés. Si le domestique quitte la ferme (et c'est en ceci principalement que consiste l'innovation), son compte est réglé en vertu d'un tableau qui fixe à l'avance ce qui lui est dû *par mois*, en partant de ce principe que les mois où les travaux sont le plus

actifs doivent être plus payés que ceux où les travaux se ralentissent. Ce système, éprouvé par plusieurs années, prévient ordinairement toutes les difficultés entre le maître et le domestique, et il a surtout pour résultat d'empêcher le domestique d'abandonner la ferme au moment des travaux. Tous les ouvriers agricoles pourraient être assujettis à l'obligation d'avoir un livret semblable.

La Commission vous propose d'émettre le vœu : « que l'obli-« gation du livret soit imposée à tous les domestiques de ferme « et à tous les ouvriers agricoles », en appelant plus particulièrement l'attention du gouvernement sur le principe et les heureux résultats du livret adopté par le Comice agricole de St.-Quentin.

A la question du bornage, qui appartient aussi au titre de la *Police rurale,* votre Commission a été d'avis de rattacher la question de la conservation et de la révision du cadastre; c'est ce qu'avait fait avant elle la Commission du Sénat qui, reconnaissant qu'il est impossible de déclarer le bornage forcé et d'y faire procéder par voie administrative, croit qu'il serait à désirer que les plans cadastraux énonçassent les haies et les bornes divisoires; la place occupée par ces dernières serait déterminée en marquant leur distance de la partie inférieure ou supérieure du champ. A la question de la conservation et de la révision du cadastre se rattachent, d'ailleurs, les questions si importantes de la détermination des contenances réelles, du classement des terres, de la fixation du revenu et de la peréquation de l'impôt foncier.

La Commission vous propose d'émettre le vœu : « que le gou-« vernement reprenne le plus promptement possible la question « de la conservation du cadastre qu'il a lui-même proclamée « urgente, et qu'il serait désirable que les nouvelles opérations « pussent fixer d'une manière certaine les véritables limites « des propriétés cadastrées. »

Cette question, Messieurs, est la dernière de celles sur lesquelles votre Commission a cru nécessaire d'appeler votre attention: ce n'est pas que le projet du Sénat n'en soulève pas d'autres qui ne présentent ni moins d'intérêt, ni moins d'im-

portance ; mais le temps qui vous est accordé est tellement limité, que, si nous les eussions posées, nous aurions eu la certitude que vous n'auriez pu ni les résoudre, ni même les discuter. D'ailleurs, lorsqu'un projet de Code rural aura été formulé en articles, vous pourrez reprendre, peut-être avec plus de fruit, et compléter l'examen que vous aurez commencé dans cette session.

Toutefois, dès maintenant, votre Commission a cru devoir vous soumettre une observation qui lui a été suggérée par le projet du Sénat et qui touche à une question que vous avez vous-mêmes posée, en demandant dans votre programme (n°. 8) : quels seraient les moyens de donner aux comices agricoles plus d'action et d'utilité ?

Au titre de la *Police rurale*, le rapport constate la nécessité de s'en référer le plus souvent à l'initiative des préfets et des maires, statuant par voie de réglement, notamment pour les mesures à prendre dans l'intérêt de la conservation des récoltes. Malheureusement les mairies sont, au refus des propriétaires capables, trop souvent confiées à des habitants des campagnes qui n'osent ou ne veulent agir. Quant aux préfets, il faudrait que leur attention fût appelée sur les matières à réglementer. Il a semblé à votre Commission qu'il y avait là quelque chose à faire pour les comices. C'est à eux qu'il appartiendrait de provoquer tous les réglements qu'ils jugeraient utiles dans l'intérêt d'une bonne police rurale.

Dans l'ordre d'idées de la confection d'un Code rural, ils pourraient remplir une fonction plus importante encore peut-être. Soit, ce qui arrive le plus souvent, que l'administration n'ait qu'une impulsion à donner, soit qu'elle ait à agir directement pour l'exécution des lois ; elle ne peut aboutir à un résultat utile, surtout en matière agricole, que si elle trouve les esprits bien préparés. Les lois que l'on demande depuis si long-temps dans l'intérêt de l'agriculture ne produiront tout le bien qu'on en espère que si leur action est préparée et secondée par les comices, dont la mission est de faire pénétrer dans les classes agricoles toutes les idées saines et utiles.

Votre Commission croit entrer dans l'esprit qui anime ce Congrès en émettant le vœu que : « le Congrès emploie toute l'au-« torité qu'il a su conquérir, toute l'influence qu'il peut exercer « sur les comices par leurs délégués, pour les décider à pro-« voquer les arrêtés des administrations locales et, au besoin, « les arrêtés des préfets au moins dans toutes les matières qui, « telles que la destruction des insectes, l'échardonnage et les « autres de la même nature, intéressent la conservation des « récoltes ; et les inviter à employer tous les moyens qui sont à « leur disposition pour répandre dans les campagnes toutes les « notions du droit, du respect de la propriété, de la néces-« sité de savoir faire souvent le sacrifice de l'intérêt particulier « à l'intérêt général ; notions sans lesquelles les meilleures « dispositions des lois rurales seraient souvent frappées d'im-« puissance par la force d'inertie qui leur serait opposée. »

La discussion s'établit ensuite sur cet important rapport qui sera de nouveau examiné dans la session de 1860.

Le secrétaire,
BERTRAND.

SÉANCE DU 26 AVRIL.

LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS ET ARCHÉOLOGIE.

Présidence de M. le comte DE MELLET.

Siégent au bureau : MM. le duc D'HARCOURT, le comte DE BONNEUIL, l'abbé NOGET-LACOUDRE, Albert DU BOYS, CANAT DE CHIZY. M. DE BOUIS remplit les fonctions de secrétaire.

M. de Caumont donne lecture de diverses pièces de correspondance.

M. Drouyn de L'Huys exprime le regret de ne pouvoir participer, cette année, aux travaux du Congrès.

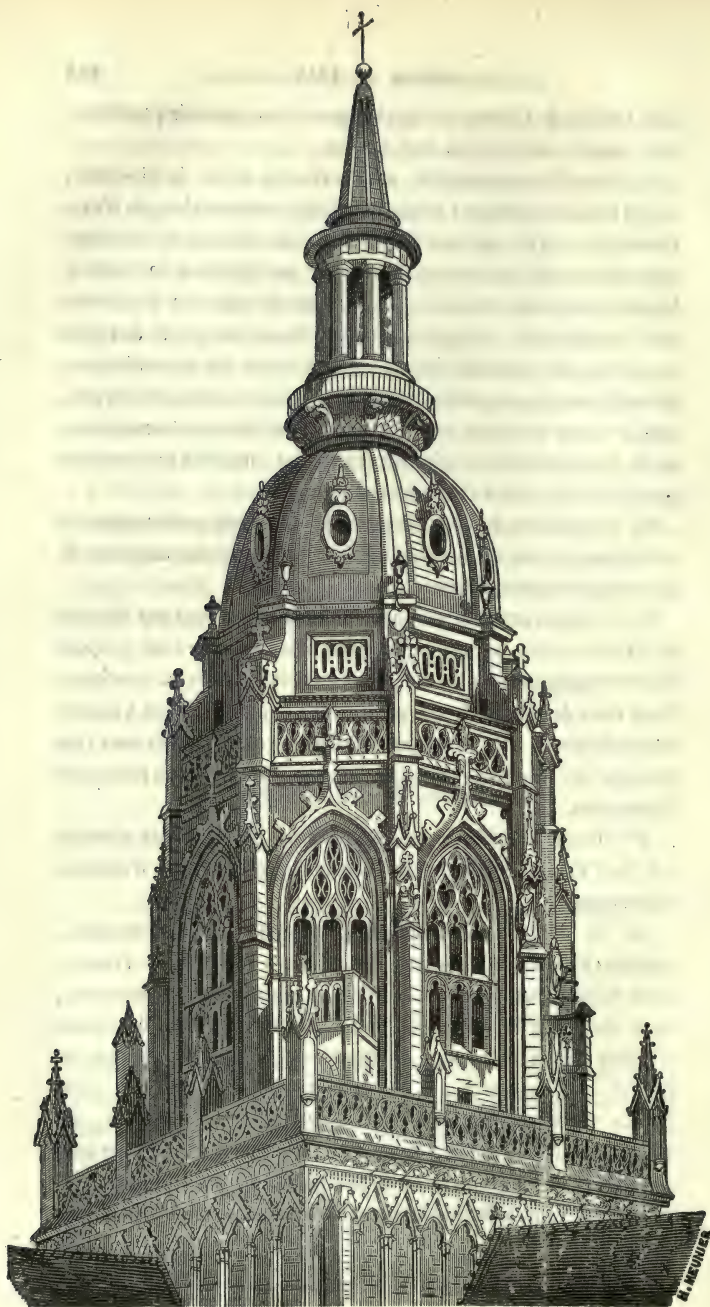
M. l'abbé Noget-Lacoudre, sur l'invitation de M. le Directeur, donne lecture du rapport adopté par la Commission chargée d'examiner le projet de reconstruction de la tour centrale de la cathédrale de Bayeux; ce rapport commence par l'histoire de l'édification de cette tour, connue sous le nom de tour du Patriarche (voir la page 144), composée de deux étages octogones auxquels on ajouta plus tard une coupole, qui a laissé des souvenirs très-vivants parmi les populations. Aujourd'hui la coupole est détruite, mais le corps de la tour reste; il s'agit de refaire une terminaison, et la Société française d'archéologie avait organisé un concours dans le but de hâter l'exécution du projet.

M. le Président demande au savant rapporteur quel projet a été adopté par le jury du concours qui a eu lieu sous les auspices de la Société française d'archéologie.

M. le Rapporteur répond que la Commission n'était pas chargée de fixer ce point. La Société française d'archéologie avait proposé des récompenses pour les meilleurs projets envoyés au Concours. Il est venu de tous côtés des projets: la Commission avait à choisir les meilleurs et à les récompenser; c'est ce qu'elle a fait sans rien préjuger sur le choix que l'autorité compétente pourra faire pour l'exécution.

Mme. Fanny Desnoix donne lecture d'une pièce de vers adressée à S. M. l'Empereur de Russie; cette pièce est couverte d'applaudissements.

M. le docteur Bialloblotzki, délégué de l'Allemagne, charmé d'assister au congrès des Sociétés savantes de France, émet le vœu d'un congrès universel, non-seulement européen, mais de toute la terre, qui ferait disparaître les malheureuses rivalités des nations sur le terrain de la science. Toutes ont intérêt à se connaître, à se donner la main. Leibnitz n'eût jamais atteint le haut degré de gloire où il est parvenu, s'il n'était venu en France, et Cuvier a dû une partie de ses connaissances et son éducation à Stuttgard. M. de Humboldt lui-même, ce vénérable représentant de la science, n'eût pas acquis



TOUR CENTRALE DE LA CATHÉDRATE DE BAYEUX.

sa célébrité, si la France ne se fût chargée de sa renommée. Pour rendre une justice aux savants des diverses autres nations un congrès universel est le meilleur moyen. Là, on montrerait la médaille d'*aluminium*, portant d'un coté l'effigie de Napoléon III et de l'autre celle de Voëhle, le célèbre chimiste qui le découvrit en 1827 à Gottingen. Les Académies sont composées de prêtres de la science, il leur faut un Concile général.

M. de Caumont ne repousse pas cette idée, mais un congrès universel doit être indépendant des congrès annuels de chaque nation, et se réunir à des époques moins rapprochées ; il donne quelques renseignements sur la constitution des congrès de l'Allemagne et de l'Angleterre.

M. Albert Du Boys approuve ce que vient de dire M. de Caumont : un Congrès universel ne pourrait avoir lieu qu'à longues périodes et aux époques des expositions universelles. La ville de Munich paraîtrait devoir être la première ville où un Congrès de ce genre aurait lieu, parce que sa position centrale en Europe, et l'impulsion donnée aux arts dans cette ville, en font un centre très-convenable.

La séance est levée à cinq heures.

Le Secrétaire,
DE BOUIS.

SÉANCE DU 27 AVRIL.

Présidence de M. DE GLANVILLE, délégué de l'Académie de Rouen.

Siégent au bureau : MM. le vicomte DE CUSSY, CORDIER, ancien député ; DE MONTREUIL, de l'Eure ; DE LA ROUVRAYE, de l'Orne ; Victor PETIT, de Sens.

M. de Caumont dépose un travail de M. Jules Pautet sur le percement de l'isthme de Panama.

L'ordre du jour appelle la discussion de la 14e. question, ainsi conçue :

« Quelles sont les causes de l'infériorité des imitations con-

« temporaines de l'architecture du moyen-âge, et en particulier « de l'architecture religieuse, soit romane, soit ogivale ?

M. Victor Petit, d'accord avec M. de Glanville, proteste contre l'accusation d'infériorité et de décadence dont on cherche à accabler l'architecture moderne. Les architectes de notre époque, continue l'éminent archéologue, ne valent pas moins que leurs devanciers; seulement on leur demande trop. Les architectes du moyen-âge n'avaient point à faire l'étude préalable des différents styles; on ne leur imposait pas de modèles: on laissait tout à leur invention.

Aujourd'hui, que demande-t-on aux hommes de l'art? On exige d'eux, le plus souvent, qu'ils sachent combiner harmonieusement les styles les plus discordants; il faut qu'ils apprennent à mêler adroitement, dans la construction d'une église ou dans la restauration d'une tour, le XII[e]. avec le XIII[e]. siècle, le roman avec le gothique : de là pour eux une préoccupation constante, une pénurie d'observation qui les fait hésiter, tâtonner et qui paralyse quelquefois leur esprit d'initiative. Et quand leur conception est enfin fixée, que d'obstacles n'ont-ils pas à vaincre pour l'exécution de leur œuvre? Au moyen-âge, on trouvait immédiatement des corporations d'ouvriers spéciaux qui comprenaient du premier coup la pensée du maître et qui n'étaient jamais embarrassés de la rendre avec aisance et talent. Maintenant l'architecte a besoin de former lui-même ses ouvriers, et encore n'obtient-il presque toujours que de froids copistes, qui exécutent ponctuellement ce qu'on leur a montré et rien de plus. Quand les architectes seront délivrés de toutes ces préoccupations secondaires et asservissantes, quand ils seront libres de s'abandonner complètement à leurs inspirations, ils feront certainement mieux encore qu'ils ne font; mais il serait injuste de nier les progrès que l'architecture religieuse a réalisés en France depuis vingt-cinq ans. Le style ogival, ou, comme on l'appelait alors, le style gothique, est de mieux en mieux pratiqué; on commet encore, sans doute, des fautes contre les règles; on mêle un peu trop ensemble, dans un même édifice, tous les styles d'architecture; mais avec le temps le goût des architectes s'épurera, et les archéologues leur sauront gré des

sérieux efforts qu'ils font aujourd'hui pour rivaliser avec les belles œuvres d'autrefois.

M. de Buzonnière pense que l'imitation ne peut jamais constituer un progrès. L'imitation renferme l'exécution d'un ouvrage quelconque dans des limites étroites; l'auteur qui se borne à imiter, à copier ses devanciers, est obligé de refouler ce qu'il y a en lui de véritable génie; il fait comme quelqu'un et non pas mieux que quelqu'un. Au moyen-âge, il y avait, parmi les architectes, une noble émulation pour inventer de nouvelles formes de plus en plus irréprochables ; de nos jours, on se contente de copier des modèles, sans chercher à les surpasser dans les limites du goût. Il y a, dans cette imitation, une cause incontestable d'infériorité artistique.

Si, au lieu d'imiter un modèle, répond M. d'Héricourt, on se contentait de le calquer, l'architecture aurait le même sort que la numismatique : les types iraient toujours en s'affaiblissant. Mais heureusement, en archéologie comme en littérature, il y a moyen d'imiter sans copier servilement. Nous avons une architecture nationale que le monde entier nous envie, ces magnifiques cathédrales gothiques du XIIIe. siècle qu'on n'a plus surpassées depuis. Avant de rechercher des formes neuves et originales, il faut imiter cet admirable style dont plusieurs siècles nous séparent. Cette étude consciencieuse des modèles les plus purs est, du reste, plus que jamais à l'ordre du jour; nous n'en voulons pour preuve que le concours ouvert l'année dernière, à Lille, pour la construction de Notre-Dame-de-la-Treille, et dont le Congrès a pu juger les remarquables résultats. L'écueil à redouter pour les architectes, c'est de se laisser entraîner à ces constructions mesquines et économiques où l'on marchande tout, l'air, l'espace et la matière, et dont les proportions répondent si mal à la pieuse destination qu'elles doivent avoir.

M. Coffin-Delrue est persuadé que l'emploi des métaux résistants, et particulièrement du fer et aussi de l'aluminium, pour l'ornementation, ne pourra manquer de jouer un grand rôle par la suite dans la construction des cathédrales. Mais le Congrès

paraissant trouver que l'honorable membre s'est par trop écarté de la question, M. le Président résume la discussion et répète qu'à son avis l'architecture moderne n'est point dans un état d'infériorité comparativement à l'architecture des temps passés. Si les imitations paraissent raides, c'est que le temps ne les a pas encore consacrées, c'est que les intempéries de plusieurs siècles n'ont pu encore les revêtir de cette couche noire et moussue qui donne tant de cachet aux anciennes constructions. Les architectes travaillent très-bien maintenant, et M. Barthélemy, entr'autres, construit à Rouen comme un véritable architecte du moyen-âge.

M. de Montreuil ayant demandé à M. Victor Petit à quoi tenait la supériorité des corporations d'ouvriers du moyen-âge sur nos ouvriers d'aujourd'hui, M. Petit répond que les ouvriers du moyen-âge avaient le même avantage que leurs architectes : ils concentraient leurs études sur un même sujet; tout le reste était laissé à leur inspiration : aussi, ne voyait-on pas dans leurs œuvres cette rectitude de lignes, cet aspect précis et par conséquent un peu raide qui caractérise, par exemple, les sculptures de l'église de Ste.-Clotilde.

M. Raymond Bordeaux prend la parole. Il déclare qu'en posant les questions qui occupent en ce moment le Congrès, il ne s'est nullement chargé de les résoudre; il a rempli son office de secrétaire général, voilà tout. Il désire que la lumière se fasse, mais il n'a point lui-même la prétention de la faire jaillir. A son avis, le XIXe. siècle n'a pas de style d'architecture à lui; il faut cependant féliciter les architectes de ce qu'ils imitent maintenant l'architecture nationale du XIIIe. siècle, de préférence à l'art grec, heureusement abandonné; c'est là un véritable progrès et on est dans la bonne voie. Mais cette imitation de l'architecture ogivale est entachée d'infériorité : d'abord parce que c'est une imitation, et puis nos architectes, en dépit de leur adresse, dissimulent mal la tendance de leurs idées et de leur goût; ils suivent manifestement la pente de l'époque; en un mot, ils sont réalistes, comme trop de monde; ils imitent soigneusement la matière : comment s'étonner s'ils restent froids et insensibles comme elle? Le temps

n'ajoutera rien au mérite de leurs œuvres. Dans deux cents ans, l'église de Ste.-Clotilde sera toujours une belle copie, si l'on veut, mais n'inspirera pas plus d'enthousiasme qu'aujourd'hui. Ce qui manque à nos architectes, ce sont les convictions religieuses, la connaissance des exigences du culte divin ; ils se figurent qu'on peut changer impunément l'orientation d'une église, et pourvu que la grande porte se trouve bien mathématiquement en face d'une promenade ou d'un monument de leur invention, ils croient avoir fait merveille. Ils ne réfléchissent pas que la violation des règles liturgiques est une chose grave, même au point de vue de l'art. Voyez ce qui va leur arriver pour les vitraux : ils seront obligés de les transposer; où mettront-ils les verrières bleues du chevet, toujours destinées à recevoir la lumière blanche du soleil levant? Ils les placeront peut-être au grand portail, dont les vitraux doivent recevoir les rayons rouges du soleil couchant. Alors il faudra changer les peintures; l'effet intérieur de l'édifice se trouvera ainsi désastreusement modifié : tout mystère, toute poésie en seront bannis pour jamais. Pourquoi l'église St.-Eustache conserve-t-elle, malgré son style bâtard et amalgamé, un aspect si grandiose? C'est que, malgré tout, l'inspiration du moyen-âge est là; c'est que l'église est orientée.

Il faut qu'une église soit une église : on n'admettrait pas un théâtre construit contre les lois de l'acoustique; pourquoi accepter des édifices religieux où les conditions du service divin ne sont pas remplies? Nos architectes semblent traiter légèrement ces conditions; c'est qu'ils ne les connaissent pas. Hélas! ils sont avant tout pressés de gagner de l'argent. Il est à remarquer que l'architecture religieuse a toujours décliné à mesure que les laïques s'en sont mêlés davantage. Depuis ces types inimitables des XIIe. et XIIIe. siècles, à l'édification desquels les moines avaient présidé, jusqu'au jour où l'influence protestante est venue achever de dépouiller les temples de leurs formes inspirées, quelles atteintes graves portées aux vrais principes de l'art et du goût n'a-t-on pas à déplorer? Et à quelle décadence ne nous condamne pas encore, à l'heure qu'il est, l'intervention de plus en plus envahissante des administrateurs de toute sorte, les exigences des

budgets et les instructions gouvernementales? Nous aurons bientôt, nous avons déjà, pour nos églises, un style bureaucratique, sec et laid, qu'il faudra suivre bon gré mal gré. La passion de la régularité domine le Conseil des bâtiments civils; on veut absolument que toutes les parties correspondantes d'un édifice soient identiques; tout est soigneusement stéréotypé, comme une pièce d'indienne ou de cotonnade. On a exigé à Ste.-Clotilde de Paris et pour St.-Ouen de Rouen deux tours, deux flèches rigoureusement pareilles. Voyez donc si les deux tours de Notre-Dame de Paris sont copiées l'une sur l'autre; elles sont symétriques, soit; elles font le même effet général; mais chacune d'elles présente un dessin nouveau, des détails différents. Il en est de cela, comme de la rime française; l'oreille veut que les désinences soient semblables; mais les mots ne sont jamais les mêmes; les rimes elles-mêmes sont masculines ou féminines pour éviter une insupportable monotonie.

M. d'Héricourt a repoussé l'économie dans les édifices religieux; je la repousse aussi de toutes mes forces; je proteste contre le bon marché, contre l'emploi des métaux résistants dont on a parlé. L'emploi des métaux amène les formes sèches et maigres que tout le monde déplore; bien plus, il permet, il autorise l'intervention de la machine; il produit l'aplatissement du moule; il étouffe l'intelligence et ne laisse plus de place pour ces puissantes empreintes du génie qui étaient un hommage de plus rendu à la Divinité. Je condamne également la précipitation dans ces sortes de travaux : je ne voudrais plus de ces achèvements à jour fixe, dans le délai de tant de mois ou tant d'années; c'est la mort des conceptions originales et grandioses. On ne bâtit plus, on confectionne des églises comme des châlets pour le bois de Boulogne : comment voulez-vous que l'inspiration se trouve là? C'est comme si vous en cherchiez la moindre trace dans ces romans de Michel Lévy, à vingt sous, commandés à époque fixe et qu'on ne peut retarder seulement d'une heure sous peine d'en manquer la vente. Ah! ne parlons point de bon marché à propos d'œuvres d'art; ayons de la patience : donnons le temps à l'architecte de produire et de mûrir ses idées; ne jetons pas au moyen-âge, comme un reproche,

les mots: *Pendent opera interrupta.* Tous ceux qui ont vu l'admirable chœur de la cathédrale de Beauvais excuseront l'artiste d'avoir interrompu son œuvre, et de n'avoir pas trouvé le temps de l'achever.

M. de Glanville, interprète de toute l'Assemblée, félicite l'orateur de son éloquente improvisation et s'applaudit lui-même d'avoir, par ses observations sur la question qui s'agite, surexcité la verve si intéressante de M. Bordeaux.

On passe ensuite à l'examen de la 15ᵉ. question du programme ainsi conçue :

« Les plans d'alignement des villes, arrêtés officiellement « pendant le premier tiers de ce siècle, ne devraient-ils pas « être révisés par toute la France, afin de faciliter la conser- « vation de morceaux d'architecture, dont on ne comprenait « pas l'importance lorsque le tracé de ces plans a été fixé ? »

M. de Glanville se plaint de ce qu'à Rouen, par exemple, dans les nouveaux alignements dont on s'occupe, on menace de faire disparaître deux maisons de bois extrêmement remarquables et une ancienne église, l'église St.-André.

On peut être sûr, dit M. Raymond Bordeaux, que du moment qu'une maison gothique existe quelque part dans une ville, elle doit disparaître dans un temps donné.

On applique aujourd'hui, pour les alignements, des plans dressés de 1800 à 1835 et dans lesquels les architectes ont eu le soin de tout sacrifier aux bâtisses modernes, aux bicoques de leur invention. Si l'on veut conserver un côté de rue, on gardera précieusement le côté des façades blanches, bien plâtrées, bien carrées, bien plates, et tout le reste, particulièrement ce qui est orné, sera abattu. A Caen, les anciennes maisons de bois à pignon n'ont plus, à ce qu'il paraît, long-temps à vivre. A Rouen, la superbe fontaine qui est à côté de la grosse horloge doit avoir le même sort. A Lisieux, les deux charmantes maisons de bois de la rue aux Fèvres sont frappées d'alignement. Depuis dix ans, toutes les villes sont prises d'un beau zèle, elles refont toutes les alignements de leurs rues ; c'est une véritable contagion. Les travaux

s'exécutent sur des plans arrêtés il y a trente ans et que les maires ou les Conseils municipaux ne veulent plus faire modifier, parce que le Conseil d'Etat a prononcé. Les maisons gothiques n'ont donc plus qu'une existence précaire. Dans certaines villes, on pourrait peut-être encore en sauver quelques-unes; mais, dans deux ou trois ans, il sera trop tard. A Orléans, on est parvenu à conserver plusieurs maisons anciennes, en les faisant considérer comme édifices publics. Mais c'est là un moyen héroïque et qui ne réussirait pas partout. Verneuil a eu le bonheur de garder presqu'intacte sa physionomie du moyen-âge et cela malgré les combinaisons de je ne sais quel architecte qui avait résolu, dans un plan proposé, de faire sauter toutes les maisons à tourelles. Dans chacune de nos villes les Sociétés académiques doivent donc se préoccuper du danger que les changements modernes font courir aux anciennes constructions, et protester énergiquement contre les plans qui sacrifient, exprès, des richesses monumentales que l'on est impuissant à remplacer, et que l'on regrettera amèrement, lorsqu'il n'en sera plus temps.

M. Bourdin, tout en s'associant à ce que les réclamations du préopinant ont de juste, voudrait qu'on fît cependant la part des nécessités. A Rouen, par exemple, lorsqu'il s'agit de percer ou d'élargir une rue (et cela est quelquefois indispensable), on rencontre partout d'anciens monuments. Il faut certainement respecter les plus respectables; mais, d'un autre côté, on ne peut laisser subsister des rues étroites, malsaines, où le soleil n'arrive jamais; ces rues finiraient par être désertées et on aurait ainsi une ville sans habitants. Il faut se garder, dans ces sortes de questions, d'être trop exclusif. L'administration de Rouen fait son devoir avec mesure et intelligence et ne mérite pas d'être blâmée.

M. Bordeaux répond qu'il a demandé seulement qu'on révise à fond les plans dressés, il y a quelques années, dans l'intention évidente de détruire ce qui est ancien; que l'on perce des rues, rien de mieux, mais en épargnant les bâtiments dignes d'intérêt; il suffit d'abattre les bicoques qui abondent.

M. Bourdin répète que les architectes de Rouen font tous leurs

efforts pour éviter de regrettables destructions, et qu'il n'y a aucun reproche à leur faire à cet égard.

M. le comte de Bonneuil déplore qu'il soit laissé aux municipalités tant de facilités pour appliquer la loi sur les élargissements de la voie publique. Ainsi n'est-il point fâcheux, au dernier point, que le chevet de l'église St.-Leu ait été sacrifié dans le percement du boulevard Sébastopol ?

M. le Président s'associe complètement aux regrets de M. de Bonneuil et propose de passer à la discussion de la question suivante :

« L'isolement absolu des églises dans les villes est-il désirable? « Ne convient-il pas de maintenir autour d'elles un parvis « fermé, un jardin ou un enclos quelconque, ainsi que cela a « lieu en Angleterre? »

M. Maurencq observe tout d'abord qu'entourer les églises d'un parvis, ou d'un jardin, n'est autre chose que de les isoler et les isoler de la manière la plus convenable et la plus conforme au bon goût.

Sans doute, ajoute M. Raymond Bordeaux, il faut se hâter de raser les constructions ignobles que les administrations municipales ont laissé s'accumuler contre les édifices religieux; mais il faut dégager les églises avec discernement et bien se garder de toucher aux bâtiments remarquables qui les accompagnent quelquefois et qui leur servent, la plupart du temps, de dépendances. Croirait-on qu'il se trouve à Rouen des gens qui regrettent qu'on ait restauré le cloître de St.-Ouen? A Lisieux, on ne serait pas fâché de faire disparaître les bâtiments épiscopaux que domine la cathédrale. A Caen, on a l'idée de dégager l'admirable église de St.-Pierre, non pas des injures du marché voisin, non pas de la fontaine ridicule récemment plantée sur le parvis, mais des baraques malpropres qui salissent les murs de l'édifice. Tout cela est très-bien sans doute. Mais la municipalité a un plan : le presbytère, qui est ancien, doit être traité comme les baraques et on feint de ne pas se douter qu'il est bâti sur des substructions qui font partie de l'église et qui contiennent les sacristies. Le clergé

de St.-Pierre proteste, et il a raison, car le plan d'isolement absolu serait une véritable mutilation. A Chartres, on songerait à isoler la cathédrale en abattant l'Hôtel-Dieu comme on l'a fait à Orléans et à se mettre, par là, au ban des gens intelligents.

M. de Glanville recommande d'exprimer le vœu que les bâtiments épiscopaux, comme l'archevêché de Rouen par exemple, soient soigneusement préservés.

M. Bertrand voudrait qu'on se bornât à poser en principe que tout ce qui a trait à la construction de l'église, tout ce qui porte la même date que l'église, doit être conservé.

M. de Montreuil trouve ce principe un peu absolu. Il faut laisser faire le bon sens, qui, grâce au ciel, est revenu parmi nous; au commencement du siècle, on voulait effacer l'histoire, c'était folie. Ces idées-là n'ont plus cours, le respect des monuments se propage partout et fait chaque jour des progrès.

M. Hardouin craint beaucoup, au contraire, que, si l'on garde le silence, si l'on ne fait pas entendre de fermes réclamations, beaucoup de constructions remarquables ne disparaissent d'ici à peu de temps; maintenant, cela n'est que trop clair, on veut abattre tout ce qui gêne et on ne s'arrêtera que devant une résistance énergique. M. Hardouin cite, comme exemple, la ville de Guérande (Loire-Inférieure), qui, au prix de sacrifices énormes, a détruit une ancienne muraille du XIIIe. siècle pour substituer un passage à un impasse. M. Hardouin désirerait donc vivement que les Sociétés archéologiques fissent entendre, sur cet objet, des vœux précis.

MM. Bourdin et d'Héricourt, d'accord avec le préopinant, sont d'avis que le Congrès émette un vœu pour demander la conservation de tous les édifices anciens dont le caractère archéologique est digne de respect.

Le Secrétaire,

Marquis DE FOURNÈS.

SÉANCE DU 28 AVRIL.

Présidence de M. MAHUL.

Siégent au bureau : MM. DE CAUMONT, le marquis DE SIEYÈS, le comte D'ERCEVILLE, DEBACQ, PROST et GAUGAIN.

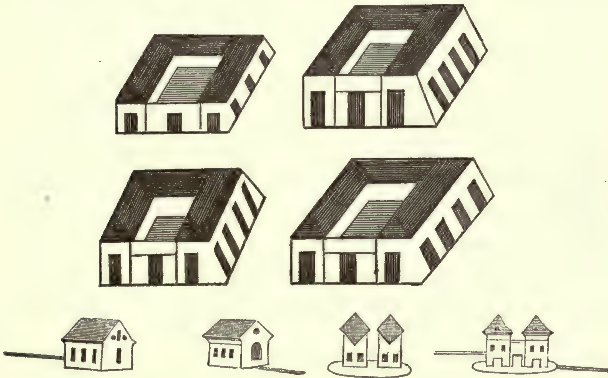
M. le Directeur présente un travail remarquable sur la topographie gallo-romaine du département de la Marne jusqu'au Ve. siècle, par M. Savi, ingénieur du département.

M. Bizeul rappelle qu'il a demandé une Commission qui voulût bien prendre communication d'un mémoire sur les voies romaines qui établissaient des communications entre les cités de la Gaule.

Cette Commission, qui a été précédemment composée, se rassemblera, à trois heures, chez M. de Caumont.

M. Gadebled présénte son rapport sur le système de notation employé dans la carte de Peutinger, en réponse à la question suivante :

« Quelles inductions peut-on raisonnablement tirer des signes « employés, sur la Carte de Peutinger, pour indiquer l'im- « portance relative des villes et déterminer les circonstances



« qui donnaient à quelques-unes d'entre elles un caractère « particulier ? »

NOTE DE M. GADEBLED.

Quelques témoignages d'auteurs anciens établissent avec certitude que les Romains ont eu des cartes ou peintures figurant les pays qui avaient été assujettis à la République ou à l'Empire. Une peinture de ce genre, *Orbis pictus*, avait été exposée par Agrippa aux yeux du peuple romain. Vegèce nous apprend expressément que les généraux ou chefs d'armée de quelque habileté, avaient, non pas seulement en écrit, mais aussi en peinture, toute la description des contrées qu'ils devaient envahir ou tenir occupées.

La carte de Peutinger, ainsi nommée du nom d'un notable habitant d'Augsbourg, qui la possédait dans le XVIe. siècle, est l'unique monument de ce genre qui nous soit parvenu de toute l'antiquité. Elle existe actuellement à la Bibliothèque impériale de Vienne : elle se compose de onze feuilles de parchemin soigneusement assemblées, offrant chacune 21 pieds de longueur sur 1 de hauteur.

Des deux écrivains, Scheyb (1) et Mannert (2), qui ont donné les plus amples commentaires de ce monument, l'un, Scheyb, a admis qu'il était du temps des derniers empereurs ; le second, Mannert, démontre que cette carte est vraisemblablement l'œuvre d'un moine de Colmar, celui de qui est le témoignage ainsi énoncé dans les *Annalia Colmariensia: Anno mundi* 1265, *mappam mundi descripsi in pelles duodecim pergameni.* Les caractères sont de ceux dont le XIIIe. siècle a fait le plus d'usage. La feuille extrême à l'occident, qui comprenait l'Espagne entière et l'Angleterre en plus grande partie, y manque.

Ceux qui ont appelé cette carte Table Théodosienne ont eu égard à l'opinion de Scheyb qui en reporte l'exécution à la

(1) Christ. de Scheyb, *Peutingeriana Tabula itineraria.* Vindobonæ 1752. In-folio.

(2) Conradus Mannertus, *Tabula itineraria,* æri incisa, denuò cum codice collata. 1825. Petit in-folio.

quinzième année du règne de Théodose-le-Grand. Mannert a préféré croire que la figure de l'Empire, comme elle y est tracée, répond à l'état de division des provinces au temps d'Alexandre Sévère, entre les années 222-235.

Dicuil, écrivain géographe du IXe. siècle, avait eu sous les yeux une carte du monde romain qui pouvait être celle que Théodose-le-Grand avait fait exécuter par quelques familiers de son palais, comme l'expriment ces deux vers : *Famuli, dum scribit, pingit et alter mensibus exiguis, veterum monumenta secuti.* Or, ce texte permet de concilier l'opinion de Scheyb avec celle de Mannert, puisqu'il est possible qu'une carte du temps de Théodose-le-Grand, tracée à la hâte sur des documents plus anciens, soit la figure de l'Empire romain au temps d'Alexandre Sévère.

Peutinger avait obtenu en 1511 un privilége impérial, afin de publier cette carte ; il ne s'en servit pas. Après sa mort, survenue en 1547, la carte fut long-temps égarée ou cachée.

Au bout d'un intervalle de 40 ans, Marc Velser, érudit éminent, allié de Peutinger, se décida à faire graver deux fragments qui semblèrent, dit-il, avoir été dessinés d'après l'exemplaire entier (1). On les avait retrouvés dans le cabinet de Peutinger, *inter reliqua litteraria cimelia.* Cette gravure, interprétée par un commentaire de quelque étendue, est intitulée : *Fragmenta Tabulæ antiquæ ex Peutingerorum bibliotheca, edente et explicante Velsero. Venetiis*, 1591 ; *apud Aldum.* In-4°. Les deux pièces gravées que Brunet, dans le *Manuel du libraire,* dit être sur bois, semblent être sur cuivre. Elles ont pris place, avec la réimpression du Commentaire de Velser, dans le grand ouvrage de Bertius, *Theatrum geographiæ veteris,* 1618, et dans l'édition des Œuvres de Velser, par Christophe Arnould. Nuremberg, 1682.

On ignore, à ce qu'il paraît, si les deux manuscrits ont été conservés. L'abbé Lebœuf en avait parlé dans l'Académie des Inscriptions, comme s'il les avait vus, mais sans dire en quel cabinet :

(1) Schedæ, duæ quas ex Tabula ista delineatas appareret.

« Ces fragments sont tous deux en papier, représentant « une partie des Gaules. Le savant académicien détermine « l'âge de l'un et de l'autre ; il fixe celui du premier au « commencement du XIVe. siècle ; les distances y sont mar- « quées en chiffres arabes, dont l'usage ne remonte pas plus « haut. Ce premier indice est fortifié par un second : c'est la « forme des châteaux, des tours, des pavillons, des créneaux « dessinés sur cette feuille, tels qu'on les construisait alors, « comme nous en pouvons juger par ceux des édifices de « ce temps-là qui subsistent de nos jours.

« Le second fragment est un peu plus ancien. Les chiffres « romains et le goût plus grossier d'architecture qu'on y re- « marque, annoncent le commencement du XIIIe. siècle ou « la fin du XIIe. (*Histoire de l'Académie des Inscriptions,* « 1753, p. 252). »

Il est assez digne d'attention que, sur ces deux fragments, les voies ou routes sont tracées en lignes sinueuses, ce qui est conforme à leur véritable tracé, tel qu'on le retrouve assez généralement, au lieu que, sur l'exemplaire entier, ce sont des tracés rectilignes unis par des jonctions angulaires.

Sur le 2e. fragment, les vues ou esquisses de villes et de monuments sont analogues à celles du grand original, tandis que, sur le premier, les vues ou perspectives des villes sont autant de dessins différents, tels qu'ils ont pu être faits par un homme, dessinant d'après des souvenirs.

Velser dit les avoir fait reproduire par le graveur avec une scrupuleuse fidélité, jusque dans le plus petit détail, laissant dans la gravure des erreurs qu'il indique ou rectifie dans le Commentaire (1), et il ajoute : Celui qui, dans la reproduction de ces anciens monuments, hésiterait à encourir le reproche de superstition, ne serait pas assez religieux.

Ces fragments, offrant la représentation de la Gaule et des rives anglaises de la Manche, seraient d'un grand prix pour

(1) Maxima minima pari diligentia exprimenda curavi, etiam errores manifestos in explicationibus quàm in schedis corrigere malui.

l'archéologie française, si l'on croyait que l'un des deux, au moins le premier, fût un original ou le fragment d'un autre original que la Table de la Bibliothèque de Vienne.

Mannert a pensé que ces copies étaient dues à Peutinger (1) et les considérait comme deux essais, dont celui-ci n'avait pas été satisfait (2).

Il se pourrait que le récit de la disparition de la grande carte pourtant reproduite par la gravure et mise au jour chez Ortel, à Anvers, en 1598, ainsi que la publicité préalablement donnée à des fragments, accompagnés d'un commentaire savant sur la géographie ancienne de la Gaule, n'eussent été qu'un de ces artifices d'éditeurs aussi connus du XVIe. siècle que du nôtre, recourant à un moyen de faire attendre et accueillir avec plus de faveur un ouvrage long et dispendieux que l'on avait long-temps hésité à tenter.

L'édition ou cuivre de la carte entière, dont plusieurs tirages successifs ont été joints aux Œuvres de Bertius, Velser, Hornius et Bergier, est une réduction diminuée sur la longueur de près des deux tiers : et les perspectives monumentales ont été embellies sous le burin du graveur.

La gravure que fit faire Scheyb par le graveur Salomon Kleiner, pour la joindre à son grand mémoire, offre tous les objets reportés dans leurs dimensions et avec leur configuration. Elle est le calque de l'original. Les exemplaires joints par Mannert à son mémoire, sont des tirages de ce même cuivre retouché en 40 endroits environ, où les chiffres et les orthographes des noms de lieux offraient des erreurs.

En 1825, deux graveurs, Sam. Lehnhardt et Franc-Karacrz, donnèrent à Pesth, sous les auspices et aux frais de l'Université des sciences de Hongrie, un autre tirage de ce même cuivre, sans texte ni ouvrage.

(1) Schedæ duæ Peutingeri cura olim operi excerptæ.

(2) A suo incepto abstitit, prima quæ inde extracta erat inspecta scheda, denuo altera quarum nulla satisfecit Peutingero, ut et nobis non satisfaciunt.

Ce n'est pas de tous points un véritable fac-simile. Mannert, dans sa Préface, page 1, dit : En rapprochant de l'original la gravure de Scheyb, on voit que les formes et les caractères des lettres qui sont de l'écriture lombarde, assez difficile à imiter, n'y sont pas ressemblantes. Pour remédier à cette défectuosité, qui est générale, on aurait à en recommencer toute la gravure.

Il est fort vraisemblable que cette carte du monde, assemblage des cartes stratégiques des provinces, a été tracée pour l'usage de l'Empereur et des officiers de sa maison, et qu'ils y étudiaient, au moyen de ces tracés, les mouvements et les séjours des armées.

On ne saurait croire que la transcription due au moine du XIII[e]. siècle ait été entièrement fidèle. Il commença vraisemblablement son tracé par la région où il résidait ; c'est pourquoi sans doute les dimensions des chemins et des arbres sont beaucoup plus grandes dans la partie qui avoisine les Vosges, que dans aucune autre du monde.

Quelques détails ou annotations sont d'un auteur chrétien. En regard de la ville de Rome, un édifice porte la suscription : *Ad sanctum Petrum.* Entre la Méditerranée et la mer Rouge, on lit que c'est là le désert dans lequel les fils d'Israël ont erré pendant 40 ans, sous la conduite de Moïse. Près de Jérusalem se lit : *Mons Oliveti;* en Sardaigne, le mot *Crucis.* Pour ces annotations, la carte, modèle primitif, ne saurait être plus ancienne que le siècle de Théodose-le-Grand.

On a dit plusieurs fois que c'était une œuvre très-informe. Toutes les surfaces et distances y sont en disproportion. La Méditerranée y paraît comme un large fleuve. L'île de Crète y est plus grande que le Péloponnèse. L'île de Chypre y occupe autant d'espace que la Sicile, et l'isthme de Suez y est égal en surface à la moitié de l'Egypte.

Les dix-huit degrés de longitude qu'elle embrasse s'y étendent sur une longueur de 22 pieds, et treize degrés de latitude n'y occupent qu'un pied.

Un géographe du dernier siècle, Buache, a pourtant été d'avis (voir l'*Histoire de l'Académie des sciences,* année 1761) que le raccourci de cette carte était du genre de ceux qu'on voit dans quelques ouvrages de perspective. C'était une carte itinéraire. Or, les routes s'étendaient presque toutes dans le sens de l'est à l'ouest, et l'on avait à s'en servir dans ce sens, plus que dans celui du sud au nord. Une carte, que ce même géographe construisit, en prenant une échelle pour les longitudes beaucoup plus grande que pour les latitudes, se trouva assez ressemblante à celle de Peutinger.

Il est probable que le dessin du monde romain fut accommodé de façon à trouver place sur un parchemin en rouleau préparé comme pour tout autre manuscrit, et plus facile à transporter que s'il eût été d'une largeur qui fît les latitudes proportionnelles aux longitudes. De là vient que l'Italie, la région nord des Gaules, le cours du Rhin et autres fleuves, s'y présentent dans des situations qui ne satisfont pas aux données de l'orientation, prises d'une observation simple de la marche du soleil.

Si l'on admet que la carte du monde romain, telle qu'elle a été conservée, ait été faite pour l'usage de l'Empereur et de ses officiers, cette conjecture donne le moyen de préciser ce que signifiaient les dessins, figures de monuments ou empreintes qui y sont portés.

Scheyb en a dit quelque chose, p. 64. Selon cet auteur, les diverses figures qu'on y voit dessinées çà et là ne sont pas du seul fait des scribes ou des dessinateurs : elles ont pour but d'indiquer l'importance des lieux, municipes, villes, places, stations ou lieux de séjour. Il lui semble que les graveurs, à qui Velser confia les premiers fragments, ajoutèrent trop d'ornements de leur fantaisie : *non satis religiosâ industriâ ædiculorum formas pro suo arbitratu exornaverunt.*

L'original offre des colorations qui sont : le vert, pour la mer et les fleuves ; le jaune, pour les montagnes et les faces verticales des bâtiments ; le rouge, pour les toitures ; et les exemplaires du tirage de Mannert ou des graveurs de

Pesth, qui ont été coloriés avant d'être livrés au commerce, ne concordent pas tous entre eux sous ce rapport.

Les chiffres inscrits sur les tracés des voies indiquent, selon Bergier (*Traité des grands chemins de l'Empire romain*), les milliaires (*milliare milliarium*). Le peu d'exactitude des dimensions ne permet pas d'y reconnaître les distances.

On aperçoit, sur la carte entière, 35 bâtiments de configuration quadrangulaire et conformes à un même type. Sur ce nombre, 28 portent une désignation qui signifie thermes, eaux thermales, *aquas, aquis,* suivi d'un adjectif, *calidas*, *calidis*, ou d'un mot de consécration, *Cæsaris*, *Herculis.*

Ces lieux ou bâtiments étaient sans doute recommandés aux Empereurs ou aux chefs des armées, pour être leurs quartiers, à cause des sources qui offraient, pendant la saison froide, la chaleur, et, en toutes saisons, les bains presque indispensables aux Romains dans leurs habitudes. Julien l'Apostat se plaît à raconter, dans son *Mopogon*, l'hiver qu'il a passé à Paris dans le palais des Thermes (1), sous un climat très-doux. De même Charlemagne passait l'hiver à Aix-la-Chapelle (2).

Quelques autres enceintes sont désignées *ad prætorium.* Ce sont des camps prétoriens ou des lieux de casernement.

Deux tours accouplées se rencontrent 300 fois environ dans toute l'étendue de la carte. Il est assez constant que les lieux ainsi marqués, dans notre pays, ont eu sous les Romains des enceintes fortifiées. Ces lieux étaient soit des *castra*, soit des *municipia*, où résidaient des gouverneurs avec des garnisons.

Des magasins, *ad horrea,* se reconnaissent dans quelques bâtiments.

Quelques édifices peuvent avoir été des temples, *ad Dianam, templum Augusti.*

Il y a des dessins qui semblent être les perspectives mêmes

(1) *Ετυγχανον ἐγω χειμαζων παρα την φιλην Λουκετιαν.*

(2) Anno Christi 804, Imperator Aquis hiemavit, æstate verò in Saxoniam cum exercitu perrexit. Sigebertus Gembl. et chrosographus Saxo.

des lieux : tels sont le port d'*Ostie*, *Fossæ Marianæ*, les villes de *Nicée*, de *Nicomédie*, d'*Aquilée*.

Beaucoup de noms sont portés sous une orthographe douteuse. Les figures ou empreintes convenues n'ont pas été appliquées partout où il y avait lieu de les mettre, et l'on découvre enfin des erreurs dont la réalité est hors de doute.

Cassel, *Castellum Menapiorum*, est marqué entre Boulogne, *Gessoriacum*, et Therouanne, au lieu que, comme l'indique l'Itinéraire d'Antonin, Therouanne est situé entre Boulogne et Cassel.

Mediolanum Aulercorum n'est, dans aucune hypothèse ou opinion, situé sur la rive droite de la Seine, comme le montre la carte ; il est sur la rive gauche et à une distance de huit lieues au moins de ce fleuve.

Ces deux seuls exemples rendent assez évident que la carte de Peutinger réclame une critique très-attentive, de la part de ceux qui en feront usage pour des études de géographie ancienne et d'histoire locale.

Il ne nous était guère possible d'obtenir au-delà des vraisemblances dans nos explications sur les détails d'un monument si précieux, mais si défectueux.

M. Gadebled reçoit les remercîments de l'Assemblée.

On passe aux 17e., 18e. et 19e. questions du programme :

17e. « L'histoire des anciens palais épiscopaux en France est-« elle faite ? Leur architecture a-t-elle été décrite partout? »

18e. « Sait-on à quelle époque remonte l'origine de ces édi-« fices; comment les évêques en sont devenus propriétaires et « quelle était, dans les cités gallo-romaines, la destination des « terrains sur lesquels, au moyen-âge, ont été élevées les habita-« tions épiscopales, décanales et canoniales ? »

19e. « Quels sont les anciens palais épiscopaux aujourd'hui « rendus aux évêques? Énumérer les villes où ces édifices, con-« tigus aux cathédrales, servent encore de préfectures ou de tri-« bunaux. Ces affectations civiles ne sont-elles pas regrettables « au point de vue de la conservation de ces édifices, et ne con-

« viendrait-il pas d'apporter remède à cet état de choses ? »

M. Prost fait remarquer que cette histoire n'a jamais été entreprise. Pour le palais épiscopal de Metz, on sait qu'il était placé très-anciennement dans l'angle de l'église, au bas du collatéral droit de la cathédrale. Ce palais était primitivement le palais des rois d'Austrasie, il devait être celui des empereurs d'Allemagne.

Une discussion s'engage sur l'état actuel des palais épiscopaux. Plusieurs membres donnent les renseignements suivants :

Le palais épiscopal de Toul, du siècle dernier, sert de sous-préfecture, de mairie et de bibliothèque.

A Sens, le palais archiépiscopal dont M. Pernot présente un très-beau dessin à la mine de plomb, est un des meilleurs types de l'application de l'architecture ogivale aux édifices civils.

A Bourges, l'évêché est heureusement resté à sa place, mais il a été reconstruit et est moderne. Il en est de même à Séez, où e palais épiscopal a été rebâti au XVIIIe. siècle.

A Langres, l'évêché était situé à St.-Mamert; aujourd'hui, il est dans une maison particulière.

A Metz, l'évêché a été déplacé, il est loin de la cathédrale.

Au Mans, il a été déplacé, et il ne reste que des ruines de l'ancien.

A Vannes, l'édifice de l'évêché sert de préfecture.

A Laon, il est devenu le Palais-de-Justice. M. de Caumont a publié, dans le *Bulletin monumental* et dans son *Abécédaire d'archéologie,* une vue des parties les plus intéressantes de cet édifice.

A Poitiers, l'évêché loge la préfecture.

A Verdun, l'évêque est logé dans l'hôtel de l'abbé de St.-Dié.

A Arras, l'évêque habite la grande abbaye de St.-Waast.

A Auxerre, comme en trop d'endroits, l'évêché est devenu la préfecture.

A Mende aussi, le préfet est installé dans le palais épiscopal, dont l'antique architecture n'a pas gagné à cette occupation.

A Bayeux, le Tribunal occupe une partie de l'évêché.

A Rouen et à Evreux, l'évêque habite les anciens palais qui se trouvent près de la cathédrale et sont de style gothique.

M. Gosse rappelle qu'à Genève on a détruit, il y a huit années,

l'ancien évêché pour construire une prison. A cette occasion, on a fouillé le sol avec une grande sollicitude : on a trouvé sur cet emplacement des substructions romaines, les ruines du palais de Gondebaud. Le palais était séparé de la cathédrale par une petite rue.

M. Raymond Bordeaux estime que les palais épiscopaux, bâtis sous l'influence des idées cléricales, ne peuvent guère s'adapter aux usages de la vie mondaine et au service des bureaux. Le préfet y est mal logé. Alors on a recours à des grattages, à des modifications qui changent complètement ou mutilent ces anciens édifices. Il cite, à ce sujet, ce qui s'est passé à Évreux, où la préfecture était, avant 1821, logée dans l'ancien palais épiscopal. Ce vieux château gothique est au pied de la cathédrale; or, le son des cloches fatiguait les oreilles du préfet, que les murs gris de l'église et les chants funèbres des enterrements attristaient. Le préfet est donc délogé, ce qui a sauvé le palais gothique que les étrangers admirent aujourd'hui. Il est allé, en 1821, habiter un bâtiment moderne et spécialement arrangé pour la préfecture, et l'évêque est rentré dans l'ancien évêché. Il croit que cet exemple pourrait être suivi et que, dans beaucoup de départements, il y aurait avantage à rendre les anciens évêchés aux évêques, et à bâtir des préfectures *ad hoc*. Il espère que ces idées se répandront dans les provinces, par l'influence des Sociétés savantes.

M. le comte de Mailly croit que, pour donner à la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments et aux autres Sociétés archéologiques l'influence nécessaire à leur action, il faut que le Gouvernement fasse droit à leurs réclamations et ne les traite pas aussi légèrement qu'il le fait habituellement.

M. Raymond Bordeaux estime que c'est par l'opinion publique qu'on arrivera à exercer une influence efficace bien plutôt que par la bureaucratie.

M. Challe fait appel aux principes de la saine économie administrative ; il cite ce qui s'est passé dans le département de l'Yonne : le palais d'Auxerre, confisqué en 1790, a été livré, à cette époque, à l'Administration départementale ; mais quelles

mutilations n'a-t-il pas subies depuis soixante ans? Chaque nouveau préfet arrive avec des idées différentes d'appropriation, et il s'ensuit des démolitions successives qui détruisent les parties les plus intéressantes de ce beau palais. Avec ce que ces réparations, changements, etc., ont déjà coûté au département de l'Yonne, et qu'il évalue à plus de 900,000 fr., on aurait bâti trois préfectures très-confortables; tandis que le premier magistrat de ce département, malgré ces dépenses énormes, n'est encore que fort mal logé et fort mal installé administrativement.

M. Duval de Fraville demande que les procès-verbaux des séances du Congrès soient envoyés à MM. les Préfets, qui pourront y puiser d'utiles renseignements.

M. de Caumont craint que MM. les Préfets n'aient pas le temps de lire ces procès-verbaux et ne les traitent avec indifférence; du reste, il ne demande qu'à faire droit à la proposition de M. de Fraville.

M. Prost, délégué de l'Académie impériale de Metz, expose que, depuis cinquante ans, la résidence épiscopale, à Metz, a été transférée dans une partie de la ville assez éloignée de la cathédrale. A l'ancien palais a succédé un marché couvert, et des rues qui n'existaient pas autrefois séparent maintenant de la cathédrale cet emplacement qui lui était autrefois contigu.

Le palais épiscopal a occupé, jusqu'à la fin du XVIIIe. siècle, cet emplacement contigu à la cathédrale, sur lequel ont existé, presque jusqu'à nos jours, de nombreux et importants débris de constructions romaines. Dès la fin du XIIe. siècle, les évêques de Metz reprenaient en fief des empereurs ce palais, parmi les divers membres de leur temporel. Il est permis de croire que cet emplacement avait été occupé d'abord par un établissement romain considérable, et que les édifices qui le couvraient, après avoir traversé l'époque austrasienne, avaient encore assez d'importance, aux IXe., X^e. et XIe. siècles, pour devenir alors le siége de l'installation des empereurs et des rois d'Allemagne à Metz. Enfin, les empereurs donnèrent en fief aux évêques cette résidence, dont ils reprenaient, du reste, possession quand ils visitaient la cité.

M. le comte d'Héricourt pense, comme plusieurs des préopinants, qu'il est regrettable que les anciens palais épiscopaux soient entre les mains de l'administration civile.

Sur la proposition de M. Delrue, le Congrès décide qu'un travail de statistique sera fait pour connaître quels sont les palais épiscopaux qui servent de préfecture ou de tribunaux.

M. l'abbé Noget-Lacoudre fait part au Congrès d'un projet de vitraux pour la chapelle de son séminaire. Cet intéressant programme a été publié dans le *Bulletin monumental*, t. XXV, où on peut le lire. M. Noget reçoit les félicitations du Congrès pour cette grande composition.

L'ordre du jour appelle ensuite l'examen de la 20e. question, ainsi conçue :

« L'origine des chapitres cathédraux est-elle bien connue ; à « quel siècle remonte leur fondation en France? »

M. Hardouin, délégué d'Amiens, appelle l'attention du Congrès sur la distinction à établir entre les chapitres réguliers et les chapitres sécularisés. C'est là une mine féconde à exploiter, et dans laquelle il serait très-intéressant de porter la lumière.

M. Prost, de Metz, pense qu'il y a, avant tout, un point à préciser : c'est de déterminer à quel moment s'est fait le partage des biens entre les chanoines et l'évêque. Il croit qu'il conviendrait de rechercher dans quelles circonstances ils ont vécu sous le régime de la régularité, et à quelle époque les chapitres ont subi une nouvelle transformation, c'est-à-dire ont eu une existence indépendante.

M. Raymond Bordeaux dit qu'on trouve bien que des chapitres ont été dotés par des bienfaiteurs, mais que tout ce qui est antérieur à Hugues Capet est inconnu. On sait qu'ils possédaient par ce qu'ils possèdent, et qu'au XIIIe. siècle les chapitres jouissaient d'une existence indépendante. M. Bordeaux termine en faisant remarquer que les habitations des chanoines étaient toujours groupées dans le voisinage des cathédrales.

M. Ch. Gomart cite une charte de Richard, duc de Normandie, de l'an 1015, qui fait une donation pour la table commune des

chanoines de St.-Quentin. Si l'on en croit l'*Histoire de l'église de St.-Quentin*, par Q. de Lafons, c'est du temps du comte Othon (environ 1045) que le doyen et les chanoines auraient divisé les revenus de la Communauté en soixante-douze prébendes. On pourrait donc placer de 1015 à 1045 l'époque où les chanoines de St.-Quentin ont passé de la vie régulière à la vie séculière.

La séance est levée à 3 heures.

L'un des Secrétaires-généraux,

Ch. GOMART.

SÉANCE DU 29 AVRIL.

Présidence de M. Nicias GAILLARD, président à la Cour de cassation.

Siégent au bureau : MM. DE CAUMONT, le marquis DE CARAMAN, le comte DE MELLET, DE LA LONDE, de Rouen.

M. le marquis de Fournès, secrétaire-général, lit le procès-verbal de la séance du 27, qui est mis aux voix et adopté.

M. le Directeur communique à l'Assemblée une lettre du Comice agricole d'Auxerre qui délègue, pour le représenter au Congrès, MM. de Bogard et Lepère.

M. Guéranger, du Mans, exprime ses regrets de ne pouvoir assister, cette année, au Congrès.

PROGRÈS DE L'ARCHÉOLOGIE EN 1858.

M. de Mellet est appelé à traiter les deux questions suivantes :

« Quels ont été les progrès de l'archéologie en 1858 ? »

« Quelles ont été les principales publications archéologiques « pendant cette même année ? »

M. de Mellet s'exprime en ces termes : « Il y a ici deux questions à considérer : la première se rapportant plutôt à un côté pratique, et la seconde embrassant plutôt la théorie ; questions qui pourraient donner lieu à des développements considérables,

mais au sujet desquelles je me bornerai aux faits suivants :

Je trouve, dans un article récent des *Annales archéologiques,* un tableau de l'état actuel de l'archéologie pratique en France. Depuis dix ans, il s'est construit en France plus d'un millier d'églises gothiques, et à l'heure qu'il est, il en est peut-être encore un millier sur chantier : sans parler des restaurations nombreuses qui se sont faites. Parmi les églises qui viennent d'être terminées ou qui se terminent en ce moment, nous citerons les suivantes :

L'église ogivale de Bon-Secours, près de Rouen, qui a coûté près de 3 millions, et qui est due, avant tout, à son éminent curé, M. Godefroid, et ensuite, à M. Barthélemy, architecte du plus grand mérite;

L'église de St.-Clément de Nantes, cathédrale en style du XIII°. siècle, construite par M. Liberge; l'église de Longé (Maine-et-Loire), XIII°. siècle, par les soins du curé, M. Massonneau;

L'église de Notre-Dame-de-la-Treille, à Lille, ogivale; architecte, M. Leroy;

A Bayonne, l'église de St.-André, XIII°. siècle, construite par MM. Hippolyte Durand et Guichenné; elle sera terminée en 1859 et aura coûté 400,000 fr.;

A Rouvres-en-Xaintois (Vosges), église du XIII°. siècle; prix : 32,000 fr.;

A Belleville, près Paris, charmante église ogivale du XII°. siècle, construite par notre très-regrettable M. Lassus;

A Paris même, l'église du Jésu, XIII°. siècle, élevée par les Pères Jésuites;

A Notre-Dame de Paris, restitution d'une flèche centrale, et continuation des beaux travaux de restauration entrepris par M. Viollet-Leduc.

A l'heure qu'il est, nous possédons en France plus de 300 fabriques de vitraux. Tous les jours, s'élèvent de nouvelles fabriques de carreaux émaillés et d'objets d'art de toutes sortes, inspirés par l'étude du moyen-âge. M. Didron vient d'ajouter à sa fabrique de vitraux une vaste fonderie desti-

née à reproduire en bronze les plus beaux modèles en tout genre que nous a légués la sève si féconde de nos aïeux.

Si nous passons maintenant, Messieurs, aux publications archéologiques qui ont paru en 1858, nous trouvons encore une vaste mine à exploiter. Les grandes publications se continuent ; les Sociétés académiques fournissent de nombreux travaux ; tous les sujets sont abordés, et je trouve qu'en 1858 les *Annales archéologiques* ont rendu compte de trois cent soixante ouvrages divers. Au milieu de ces richesses, nous nommerons, comme aperçus, les ouvrages suivants :

Les *Entretiens sur l'architecture*, par M. Viollet-Leduc ;

Le *Dictionnaire du mobilier français*, avec de délicieuses gravures sur bois, par le même auteur ;

Panoplie européenne, par M. Micol, conservateur honoraire du musée de Bordeaux : 100 lithographies in-folio en couleurs, par M. Gustave Gerlier ;

Études sur les abbayes cisterciennes et leur état intérieur, par M. d'Arbois de Jubainville : ouvrage du plus grand mérite ;

Œuvres poétiques d'Adam de Saint-Victor, par M. Gautier. 1re. édition complète ;

L'*Album de Villars de Honnecourt*, illustre architecte du XIIIe. siècle ; ouvrage accompagné de commentaires, par M. Lassus ; le tout publié par M. Alfred Darcel ;

Collection archéologique du prince Solticoff, publiée par M. P. Dubois ;

Les *Emailleurs de Limoges*, par M. Maurice Ardant ;

Vies des Saints du diocèse de Poitiers, par M. l'abbé Auber ;

Le Palais Mazarin et les habitations de campagne et de ville au XVIe. siècle, par M. le comte Léon de Laborde.

Enfin, l'*Abécédaire d'archéologie de M. de Caumont* a été réimprimé pour la 4e. fois avec de nombreuses additions.

Je termine ici, Messieurs, cet exposé rapide des études archéologiques en 1858 : vous jugerez comme moi, j'espère, qu'à aucune époque elles ne furent plus ferventes. »

M. le comte de Bonneuil pense qu'il faut ajouter aux constructions signalées à Paris, une modeste, mais gracieuse chapelle

construite dans l'enceinte de l'hospice le Prince, rue St.-Dominique, au Gros-Caillou, pour l'usage de l'orphelinat, M. Gentilhomme, architecte ingénieur de l'administration des Hospices de Paris, a construit cette chapelle dans le style ogival le plus pur et le plus élégant avec les seules ressources des dons faits par la charité chrétienne, sur lesquels il n'a voulu rien prélever pour sa part des travaux, refusant toute espèce d'honoraires puisqu'il s'agissait des pauvres.

M. R. Bordeaux applaudit à ce qu'il vient d'entendre, il pense néanmoins que souvent on rencontre trop d'engouement pour le style ogival. On détruit partout impitoyablement tout ce qui n'est pas dans le goût du jour; des objets mobiliers très-beaux, mais du XVIe. et du XVIIe. siècle, sont jetés au rebut en raison de faux principes sur ce qui n'est pas à la mode.

M. Bordeaux signale un certain nombre d'énormités artistiques commises en diverses églises : à St.-Roch de Paris, par exemple, où des chandeliers en bois doré du style *rococo*, en harmonie avec le reste de l'église, ont été détruits et remplacés par des chandeliers en style roman, de la fabrique Didron. Des chandeliers romans à St.-Roch, *risum teneatis!* Il craint qu'on ne fabrique par trop de vitraux, quand il voit certaines paroisses remplacer les débris de leurs beaux vitraux du XVe. siècle par des verrières toutes modernes. Si on continue à marcher dans cette voie, sous la pression des intérêts particuliers, toujours actifs, incessants, on détruira tout. Par exemple, il ne restera rien de nos anciennes cloches. Tout dernièrement l'évêque de Bayeux a fait refondre, malgré de justes réclamations, le bourdon de sa cathédrale qui avait été donné par un évêque, prince de la maison de Lorraine.

M. le comte de Mellet ne veut pas aborder le fond de la question ; il ne croit pas le mal aussi grave. Il y a eu des erreurs, des fautes commises par les municipalités, par les fabriques; mais on a toujours cherché à mettre des obstacles à ces dévastations. Le premier volume du *Bulletin des Comités*, une circulaire du Ministre défendent de rien détruire sans avoir pris l'avis de la Commission. Malheureusement on a souvent passé outre, sans tenir compte de ce sage avertissement.

M. de Caumont signale quelques-uns des faits graves parvenus à sa connaissance. Les Commissions archéologiques départementales se recrutent principalement parmi les agents-voyers ou les hommes qui, à toute heure, flattent, courtisent, assiégent les préfets. Cela est fâcheux dans l'état actuel des choses, parce que les uns manquent de connaissances pour contrôler les plans, les autres manquent d'indépendance et ne pensent qu'à complaire à tout ce qui est revêtu d'une autorité quelconque, si petite qu'elle soit, et sont toujours prêts à faire bon marché de leurs convictions artistiques, quand ils en ont.

M. Nicias Gaillard ne peut parler que de deux diocèses limitrophes qu'il connaît : ceux d'Angoulême, de Poitiers, dans lesquels les prélats éclairés apportent la plus grande sollicitude pour toutes les restaurations des monuments religieux placés sous leur patronage.

M. de Caumont joint son témoignage avec grande satisfaction à ce que vient de dire M. le Président de la séance, surtout pour ce qui concerne Mg^{r}. l'Évêque d'Angoulême ; mais il est obligé de dire que la cathédrale de Poitiers est dans l'état le plus déplorable, malgré les observations judicieuses de M. l'abbé Auber, dont le Congrès connaît le mérite.

Après quelques observations de plusieurs membres, la séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire,

DE BOUIS.

SÉANCE DU 2 MAI.

Présidence de M. le comte DE MELLET.

Siégent au bureau : MM. DE CAUMONT, DE BUZONNIÈRE, R. BORDEAUX, GAUGAIN.

L'ordre du jour appelle les questions relatives à l'*organisation académique :*

« Les Sociétés savantes qui ont un département pour circon-
« scription ont-elles un programme qui réponde à leur titre?
« Que devraient-elles faire pour compléter ce programme? »

« Les Sociétés savantes qui ont la France entière pour circon-

« scription ont-elles un programme de travaux qui réponde à leur « titre? Quelle extension devraient-elles donner à ce programme ? »

M. de Caumont prend la parole et s'exprime ainsi :

Si l'on excepte les Sociétés d'agriculture, la plupart des Sociétés académiques qui se disent centrales pour les départements où elles siégent n'ont pas de programme raisonné. Les Sociétés d'agriculture elles-mêmes n'ont de programmes que pour les concours qu'elles dirigent; quoique depuis quelque temps elles aient mieux compris ce qu'elles peuvent faire d'utile pour encourager le progrès, elles ont négligé une foule de choses que leur initiative aurait pu entreprendre. Ainsi, *l'enseignement agricole local;* ainsi, *l'étude du sol arable;* ainsi, l'observation des *faits commerciaux* qui déterminent l'écoulement des produits, seraient d'excellents sujets d'étude pour les Sociétés d'agriculture.

Quand elles joignent à ce titre la dénomination de Sociétés de commerce, l'horizon s'agrandit considérablement; elles embrassent rarement cet horizon nouveau.

Si les Sociétés d'agriculture commencent à bien marcher, les Sociétés départementales *des sciences, des lettres et des arts* sont tout-à-fait au-dessous de leur mission dans la plupart des cas; elles entendent des lectures sur différents sujets, suivant l'inspiration de leurs membres; mais elles n'ont pas encore songé à examiner, avant tout, ce qu'elles devraient faire pour donner, dans la circonscription, une salutaire direction aux travaux scientifiques et intellectuels appliqués. Elles devraient commencer toutes, sans exception, par examiner et discuter les moyens de se rendre utiles au pays en l'étudiant sous toutes ses faces.

Quant aux Sociétés qui ont pour circonscription la France entière, leur programme est beaucoup moins satisfaisant encore que celui des Sociétés départementales : elles n'ont d'action réelle qu'à Paris; elles ne se sont jamais suffisamment préoccupées des besoins des départements : il y aurait une révolution complète à opérer dans leur régime.

La première chose à faire serait d'abolir toute distinction entre les titulaires et les correspondants, et de donner à ceux-ci les mêmes droits qu'aux titulaires; de provoquer des réunions géné-

rales au chef-lieu, réunions auxquelles seraient appelés tous les membres non-résidants; des sessions générales où les membres répartis sur tous les points du territoire français fissent entendre leur voix.

On ne conçoit pas comment cette division absurde de titulaires et de correspondants se trouve inscrite encore dans les réglements des Sociétés savantes; cette organisation montre que la routine est tout aussi enracinée chez les hommes lettrés que chez les ignorants.

Répétons-le, les Sociétés qui ont le territoire français pour circonscription ne sont pas *au niveau de leur mission;* elles vivent dans leur fromage sans s'embarrasser des grands intérêts qu'elles devraient avoir perpétuellement en vue; elles s'occupent beaucoup plus de discussions mesquines, de rivalités de personnes, que des grands intérêts de la science et du pays; aussi, quand le ministre veut faire exécuter des travaux importants, il faut qu'il renonce à en confier la direction aux grandes académies; il faut qu'il crée des commissions ou des comités. Vous n'attendez pas de moi que je dise ici ce que chacun de nos grands corps savants et littéraires devrait faire : je signale le mal, il faudrait des hommes plus habiles que moi pour tracer la ligne à suivre; mais, nous pouvons le dire avec conviction, *tout est à changer dans le régime de nos grandes académies.*

Quant à la part que doivent prendre les Sociétés de province aux travaux généraux, je crois qu'au lieu de faire confectionner tant de choses par la grande usine littéraire et scientifique de Paris, il eût mieux vallu charger de ces travaux certaines académies de province, établir des régions académiques comme on a établi des régions agricoles. Vous auriez ainsi conservé à la province des hommes qui sont forcés de l'abandonner; vous auriez conservé des traditions d'étude qui se perdent; vous auriez maintenu dans les départements une ardeur qui s'éteint en même temps QUE LES LECTEURS SÉRIEUX DISPARAISSENT. Ce fait, que j'ai proclamé, est incontestable et je pourrais citer *bon nombre de villes dans lesquelles les libraires ont fait place à des marchands de carton.* On ne lit plus que des romans et des journaux !! à quoi bon des libraires? Quand on voyage et qu'on compare la

population actuelle avec celle qui existait il y a vingt-cinq ans, on doit être pénétré d'un sentiment de tristesse et de pitié ! L'ignorance du peuple sur le pays qu'il habite n'avait jamais été aussi grande; on ne publie plus rien qui puisse l'instruire de l'histoire locale : l'homme que vous interrogez est incapable de vous donner un renseignement sur des choses qui étaient connues de tous il y a vingt-cinq ans. Peut-il en être autrement quand tout vient de Paris et que les libraires des provinces ne connaissent, pour la plupart, que les tristes compilations qui leur sont envoyées chaque semaine de Paris? Pitoyables publications, souvent pleines d'erreurs grossières et qui ne sont propres, le plus souvent, qu'à détourner les regards du lecteur du pays qu'il habite !!

Ce dépérissement effrayant, résultat de la centralisation intellectuelle, aurait dû frapper des hommes moins égoïstes et moins aveugles que ceux qui poussent à la concentration et à la confiscation de toutes les études; mais ceux-ci n'ont confiance qu'en *leurs camarades les ouvriers de la grande usine !!* Ils découragent systématiquement, par leurs dédains et leurs plagiats, les hommes honnêtes, consciencieux et modestes de nos départements.

Ainsi, la paralysie gagne, les hommes studieux s'en vont et bientôt les œuvres sérieuses ne trouveront plus de lecteurs.

Quant aux questions n°. 32 et n°. 33 :

« Quelles sont les principales différences qui existent dans l'or-
« ganisation académique en France et en Angleterre? »

« Les Sociétés savantes de l'Angleterre ont-elles plus d'action
« que les nôtres sur le public? Quelle est la cause de cette
« action? »

Une dissemblance profonde existe entre l'organisation académique, en France et en Angleterre (1).

(1) Ce que je dis ici ne s'applique qu'aux sociétés académiques ou littéraires, et nullement aux sociétés d'agriculture et aux sociétés spéciales, telles que les sociétés d'histoire naturelle et d'archéologie, qui sont infiniment mieux administrées que les autres.

En Angleterre, les Sociétés savantes et littéraires ne demandent rien au gouvernement, elles n'attendent pas l'impulsion d'un bureau qui serait assez embarrassé de la leur donner; elles ne mendient pas pour obtenir de l'administration quelques centaines de francs. Ce sont elles qui font leur budget: aussi sont-elles pleines de vie et ont-elles toujours dans leur caisse des sommes suffisantes pour faire face aux dépenses de tout genre et aux publications qu'elles éditent.

En France, les Sociétés savantes ne font que commencer à imiter le système financier des Académies anglaises; un grand nombre d'entre elles croient encore que leurs membres ne doivent rien payer.

Il résulte de ce fait que la plupart n'ont ni moyens de produire, ni indépendance, ni initiative. Qu'on le sache bien, l'initiative ne se développe que quand on se suffit à soi-même. Le régime des Sociétés littéraires anglaises me paraît donc, sous ce rapport, préférable au régime des Sociétés académiques de la France.

Les questions du programme étant épuisées, M. le Président adresse à l'Assemblée les remercîments du bureau et prie M. de Caumont de recevoir, cette année comme les années précédentes, ceux des académies des départements.

M. de Caumont répond qu'il continuera d'apporter ses soins aux préparatifs du Congrès des délégués, et qu'il le convoquera, en 1860, pour le lundi après Pâques; il invite les membres présents à donner la plus grande publicité à cette convocation.

Il ajoute qu'il faut, avant de se séparer, remercier surtout MM. les Secrétaires-généraux du zèle qu'ils ont apporté dans leurs fonctions. M. le marquis de Fournès, dit-il, a surtout pris une part très-grande à la rédaction, et il l'a fait avec un talent que vous avez tous remarqué. Avec de pareils collaborateurs, la direction du Congrès sera toujours facile, les résultats de nos conférences seront toujours intéressants et féconds.

ASSISES SCIENTIFIQUES

TENUES, EN 1859,

PAR L'INSTITUT DES PROVINCES.

ASSISES SCIENTIFIQUES DE L'ALSACE,

A STRASBOURG,

Le 23 août 1859.

Présidence de M. V. Simon.

Siégent au bureau : MM. de Caumont, directeur de l'Institut des provinces; l'abbé Le Petit, secrétaire-général de la Société française d'archéologie; Gaugain, trésorier de l'Institut des provinces; le colonel Morlet; Rapp, vicaire-général de Strasbourg; Spach, président de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace ; Ch. Gomart, membre de l'Institut des provinces, secrétaire.

M. Victor Simon, nommé président des assises de l'Alsace par le directeur de l'Institut des provinces, ouvre la séance par l'allocution suivante :

« Messieurs,

« Les assises scientifiques, qui ont déjà été si fécondes en résultats et pour lesquelles nous sommes convoqués aujourd'hui, ont pour but, de même que les congrès, de tirer les départements de l'état d'isolement dans lequel ils se trouvaient, de s'enquérir du progrès des différents pays de la France, dans les lettres, les sciences et les arts, et d'indiquer quelles sont les études qui doivent plus spécialement être encouragées ou récompensées.

« Dans le beau pays d'Alsace, dans ce pays si prospère par

son agriculture et par son industrie, dans cette ville de Strasbourg, si riche par ses institutions savantes, dans ce foyer si vivace que nous devons considérer comme le trait-d'union scientifique et littéraire entre l'Allemagne et la France, les assises scientifiques ne peuvent assurément être que très-fécondes en résultats.

« Déjà, Messieurs, la session du Congrès scientifique de France et la réunion de la Société géologique qui ont eu lieu dans le chef-lieu du département du Bas-Rhin, et auxquelles j'ai assisté, nous ont fait apprécier combien la ville qui nous accueille aujourd'hui si gracieusement, se montre zélée pour honorer tous les progrès de l'esprit humain.

« Chargé, Messieurs, par l'honorable directeur de l'Institut des provinces de la présidence de cette assemblée, je vais mettre successivement sous vos yeux les diverses questions du programme qui vous est proposé. Je ne doute pas que vous fournirez, sur chacune d'elles, des documents d'un haut intérêt. »

M. le Président dépose sur le bureau un certain nombre d'*Annuaires de l'Institut des provinces* des années 1858 et 1859 ; un exemplaire des *Mémoires* (1re. série, tome Ier., de l'*Institut des provinces ;* sciences physiques et naturelles). 1859. 1 vol. in-4°. avec planches.

L'Assemblée passe ensuite à l'examen des questions mises à l'ordre du jour.

1re. QUESTION.— « Quel a été, depuis la tenue du Congrès « scientifique de France à Strasbourg en 1842, le mouvement « intellectuel de l'Alsace ? »

M. Spach répond en citant toutes les Sociétés scientifiques fondées dans le Bas-Rhin depuis cette époque.

La Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, fondée depuis 1800, a repris vers 1847 une activité nouvelle : elle a publié des mémoires d'économie politique générale, sur les questions d'industrie et sur les questions commerciales.

La Société médicale de Strasbourg a publié un journal spécial ; elle déploie une grande activité.

La Société d'histoire naturelle, pour acquisitions d'objets à déposer au musée, compte beaucoup de souscripteurs, beaucoup de donations ; le musée , très-riche , augmente chaque jour par le concours et l'influence bienfaisante de MM. Daubrée, Lereboullet, Schinpeer.

La *Société d'horticulture* , de fondation récente, a des expositions annuelles très-suivies et très-fournies : cette branche est très-cultivée à Strasbourg et dans le Bas-Rhin.

La *Société des amis des arts* existait déjà en 1842, mais elle a doublé ou triplé le nombre de ses souscripteurs : elle a des relations très-suivies avec l'Allemagne (les villes de Carlsruhe, Manheim , Darmstadt, Mayence , Fribourg , Stuttgard). Elle fait des acquisitions de tableaux et de gravures ; elle a 600 souscripteurs.

La *Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, fondée en 1855 par le préfet actuel du Bas-Rhin , publie un bulletin historique et artistique.

Le mouvement académique s'est accru considérablement en Alsace depuis 1842, et la session du Congrès a donné , à cette époque , une impulsion dont les résultats ont été excellents.

Publications importantes.

La *Revue d'Alsace* est publiée à Colmar, mais avec le concours de plusieurs Sociétés savantes du Bas-Rhin; elle s'occupe surtout d'histoire locale, moins au point de vue archéologique qu'au point de vue biographique. Les documents inédits publiés par elle et ses recherches historiques locales ont une véritable importance ; on peut citer ensuite une *Histoire d'Alsace*, par Mobel (en allemand), ouvrage important, fort estimé en Allemagne , un peu diffus, mais consciencieux.

M. Spach a publié, comme introduction au grand ouvrage statistique qui parut sous les auspices du préfet, une histoire de la Basse-Alsace et de la ville de Strasbourg.

Les professeurs de la Faculté des lettres font preuve d'une activité très-remarquable :

M. Colin, ancien doyen, est auteur d'une *Histoire de la comédie grecque* et d'un ouvrage sur Pindare, couronné par l'Institut;

M. Delcasso, ancien doyen, recteur actuel de l'Académie, est auteur de plusieurs mémoires élégants sur la littérature ancienne;

M. Bergmann est auteur d'ouvrages d'une érudition neuve et solide sur l'Edda et la mythologie scandinave;

M. Janet est auteur de plusieurs ouvrages de philosophie morale; il habite maintenant à Paris;

M. Bartholuiess (mort depuis deux ans), professeur au séminaire protestant, était auteur d'une *Histoire de l'Académie de Berlin* couronnée par l'Institut;

M. Schmidt, professeur au séminaire protestant, est auteur de plusieurs mémoires historiques et d'un mémoire sur l'influence du christianisme pendant les premiers siècles, couronné par l'Institut.

La *Faculté des sciences* déploie une activité hors ligne :

M. Daubrée, savant d'un renom européen, auteur de la carte géologique et de la description géologique du Bas-Rhin, auteur aussi d'une série de mémoires riches de faits nouveaux, entre dans la voie des découvertes avec une ingénieuse hardiesse, toujours appuyée de faits parfaitement observés;

M. Lereboullet est auteur de l'*Histoire des oiseaux*, ouvrage populaire;

M. Schimpers est auteur de mémoires sur les cryptogames, riches de faits nouveaux.

Les professeurs de la *Faculté de Droit* ont produit d'importants ouvrages, parmi lesquels nous citerons la Traduction de l'ouvrage de Zachariæ sur le Droit civil, par MM. Aubry et Rau; publication classique répandue dans toutes les Facultés de Droit.

La *Faculté de médecine* n'est pas restée en arrière :

MM. Ehrmann (opérateur), Forget, Stoeber (oculiste d'un grand renom), Sédillot (opérateur d'une réputation européenne) font honneur à cette Faculté. — Le musée médical est très-riche.

Une revue française, l'*Union catholique*, et une revue allemande se rattachent aux questions religieuses.

Strasbourg a produit peu de publications purement littéraires

ou poétiques (quelques traductions de l'allemand); mais beaucoup de publications pédagogiques et d'ouvrages d'instruction élémentaire, etc. Un homme distingué, M. Willm, correspondant de l'Institut (mort il y a quelques années), a exercé une influence marquée sur l'éducation populaire et sur celle des instituteurs depuis 1842.

2e. QUESTION. — « Les cours des Facultés ont-ils été plus « suivis depuis cette époque? »

M. le colonel de Morlet répond affirmativement.

3e. QUESTION.—« Quels progrès peut-on signaler, depuis cette « époque, dans l'état des sciences agricoles à Strasbourg? »

M. de Morlet estime qu'il n'y a pas eu de progrès très-saillants dans l'agriculture de l'Alsace. La propriété est trop divisée.

M. de Petitville croit que, si l'on approfondissait le sol, on obtiendrait une plus grande fertilité; les racines sont peu développées et les instruments paraissent défectueux.

M. de Caumont demande si l'on emploie la chaux.

M. de Dartein répond qu'on fait peu usage de chaux; car la grande alluvion du Rhin est si fertile qu'elle n'en a pas besoin.

M. de Caumont regrette que des essais n'aient pas été faits.

M. de Dartein dit que la culture du sorgho a été essayée, mais que cette culture ne s'est pas répandue.

5e. QUESTION. — « La carte agronomique du Bas-Rhin a-t-elle « été faite? »

On répond négativement.

M. de Caumont cite les départements de l'Yonne et de la Côte-d'Or, dans lesquels les cartes agronomiques sont très-avancées. Ces cartes font connaître la composition du sol en grand, les prairies naturelles, les forêts, les terres arables, et elles offrent un grand intérêt pour la comparaison des sols et de leurs produits. Il rappelle que M. Schattenmann avait promis, lors du Congrès scientifique de France, en 1842, de dresser la carte agronomique du Bas-Rhin. Il est à regretter que la question en soit

restée où elle était en 1842. (Voir le *Compte-rendu* du Congrès scientifique.)

On espère que M. Daubrée s'en occupera pour le Bas-Rhin, et M. Jacot, ingénieur des mines, pour le département de la Meurthe.

6e. QUESTION.— « L'enseignement élémentaire de l'agriculture « a-t-il été introduit dans les écoles primaires, conformément « aux vœux réitérés du Congrès scientifique de France? »

M. de Caumont cite, parmi les départements qui ont introduit dans leurs écoles l'enseignement élémentaire de l'agriculture, ceux d'Ille-et-Vilaine, de la Mayenne, de l'Oise, dans lesquels les Sociétés d'agriculture et les Comices ont organisé cet enseignement. Il cite certaines contrées de ces départements, dans lesquelles tous les élèves sont en état de répondre aux questions agricoles élémentaires. Il demande si le Bas-Rhin est entré dans cette voie.

M. l'abbé Guerber répond que les élèves ne restent pas assez long-temps dans les écoles pour qu'on puisse leur donner une éducation agricole.

M. Ringeissen dit que, dans le canton de Schelestadt, on a commencé dans quelques écoles, et qu'on donne des récompenses aux maîtres dont les élèves ont bien répondu.

M. le baron Alfred de Turckein, agriculteur à Fruttenhaussen, ajoute que des terrains ont été donnés pour des expérimentations à Schelestadt.

7e. QUESTION. — « Qu'a-t-on fait pour l'enseignement profes« sionnel en Alsace? L'enseignement du dessin industriel a-t-il « été constitué conformément aux besoins de l'industrie alsa« cienne? »

M. de Caumont explique pourquoi cette question a été posée. Les Anglais, dont l'Exposition universelle a montré l'infériorité en fait de dessin industriel, ont, depuis ce temps, cherché à instruire leurs dessinateurs; dans ce but, ils ont ouvert des écoles de dessin de fabrique, créé des musées industriels, et ont tout fait pour développer chez eux le bon goût dans le dessin. L'indus-

trie lyonnaise s'est émue de ces institutions anglaises et elle a envoyé en Angleterre M. Natalis Rondot. Celui-ci, dans un rapport fait à la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, a déclaré qu'il y avait nécessité pour nos fabriques de prendre les moyens de maintenir leur supériorité. A la suite de ce rapport, la ville de Lyon a voté une somme de 500,000 fr. pour l'établissement d'un musée industriel. Ce musée devra comprendre plusieurs salles : dans les premières seront exposées les matières premières ; dans les secondes, les dessins et modèles; dans les autres, les dessins de fabrique, rangés chronologiquement.

M. Morin dit qu'une école professionnelle est organisée à Mulhouse, mais qu'il n'en existe pas à Strasbourg. Il voudrait qu'on créât à Strasbourg une collection de modèles convenablement choisis, et que la méthode de l'enseignement du dessin fût dirigée vers l'étude des reliefs.

M. Ch. Gomart cite les bons effets de l'école de dessin industriel créée à St.-Quentin il y a dix années. Cette école est fort suivie, et les ouvriers qui la fréquentent y sont instruits à traduire pratiquement les dessins qu'on leur donne. Elle est surtout précieuse pour les ouvriers en bâtiments. Mais elle n'enseigne pas le dessin de fabrique. La création d'un musée de tissus et de dessins de fabrique lui paraît une chose indispensable pour guider les dessinateurs dans leurs études et entretenir les bonnes traditions.

M. Victor Simon dit que l'école de dessin industriel fondée à Metz est très-suivie.

M. de Turckein estime que la création d'une Faculté de génie civil serait très-utile. Ces fondations existent en Allemagne.

M. Herrgott cite l'école des sciences appliquées de Mulhouse, qui est un intermédiaire entre l'École des arts-et-métiers de Châlons et l'École centrale de Paris.

8e. QUESTION. — « Quels services doit s'efforcer de rendre la « presse locale au point de vue de l'instruction générale et de « la diffusion des connaissances utiles dans la circonscription? »

M. de Caumont dit que la presse de province a beaucoup gagné en s'affranchissant des choses banales qu'elle empruntait autrefois aux journaux de Paris, et en parlant à ses abonnés de ce qui peut les intéresser. Il attribue, en partie, ce changement à des rapports plus intimes entre les journalistes, les hommes d'étude et les Sociétés locales de la province. Il demande s'il y a eu accroissement dans le format des journaux du Bas-Rhin et s'il y a eu progrès sensible dans la presse de ce pays.

M. Silbermann traite la question matérielle de la presse à Strasbourg : un des journaux, le *Courrier du Bas-Rhin,* a augmenté deux fois son format; la *Gazette médicale* a pris, depuis 1842, une certaine portée dans le monde médical; le *Bulletin académique*, rédigé par M. Berch ; la *Revue d'hydrologie ;* les *Mémoires de la Société d'histoire naturelle;* la *Revue de l'Alsace;* la *Revue catholique;* la *Revue de théologie protestante ;* le *Bulletin agricole;* l'*Illustration de Bade ;* le *Journal d'horticulture,* etc., paraissent régulièrement et ont bon nombre d'abonnés.

M. le Président demande si quelqu'un n'a pas de nouvelles questions à poser.

M. Raymond Bordeaux, dans une improvisation très-spirituelle, expose les inconvénients qu'il y a à généraliser l'art. On ôte à chaque pays sa physionomie. Il se plaint de certains actes qui tendent à enlever à l'Alsace son caractère, à Strasbourg sa noble physionomie. Il flagelle les imitations maladroites de Paris. Il veut que chaque province garde son caractère national. Il stygmatise la tendance à l'uniformité, à l'aplatissement, à la servilité.

Passant à un autre ordre d'idées, l'orateur croit que l'application forcée du système décimal est l'une des causes de l'infériorité de l'architecture gothique française contemporaine. Il est certain que l'action des divisions métriques influe profondément sur le caractère de l'architecture. Des esprits trop absolus ont voulu exclure tout autre système de mesures que le système décimal : ç'a été un acte de tyrannie funeste à la liberté de l'art. Le système décimal, excellent pour l'industrie et les choses

matérielles, est l'ennemi né, l'adversaire prosaïque et borné de la poésie et du pittoresque. Ses résultats en fait d'art sont aussi laids, aussi secs, aussi anti-harmoniques, que sa rocailleuse terminologie. Laissons le système décimal aux mathématiciens dont le sens poétique est souvent peu développé, aux commerçants qui n'ont que faire de la poésie, aux ingénieurs qui soumettent tout à la ligne droite, aux gâcheurs de plâtre qui nous font des façades plates et des toitures en zinc sur des maisons cubiques, aux faiseurs d'alignements qui jettent bas les derniers monuments de l'exquise architecture de nos pères, aux bourgeois qui ont horreur de tout ce qui a un caractère local et qui n'aiment que les imitations serviles des modes de Paris ; laissons-le, dis-je, à toute cette foule vulgaire, dont il satisfait les appétits, et pour lesquels on a eu raison de l'inventer. Il est excellent pour la tenue des livres et la police des marchés....

Mais à ceux qui pensent qu'un architecte doit être autre chose qu'un maçon ou qu'un vérificateur de toisé, à ceux pour qui il y a quelque chose de plus relevé et de plus large que ce que l'on enseigne à l'école polytechnique, à ceux en un mot qui croient à l'idéal, au style, à l'inspiration, je dirai : ne couchez pas l'art antique sur le lit de Procuste du système décimal, car l'art antique était duodécimal, ses modules en font foi. Jetez votre mètre de côté, quand vous bâtirez en style gothique, car l'art du moyen-âge repose sur des nombres ternaires...... Le système duodécimal, avec ses calculs plus compliqués, mène à des résultats plus savants que le décimal, système des zéros, bon pour les écoles primaires........ M. Bordeaux cite le concours pour la construction de Notre-Dame de Lille, où les architectes étrangers anglais et allemands ont dû, selon lui, une partie de leur supériorité sur les architectes français, à l'emploi du système duodécimal, qui est le système des anciens architectes.

M. le docteur Herrgott n'admet pas la thèse de M. Bordeaux, contre laquelle il proteste, et il constate les avantages du système décimal.

M. l'abbé Straub prend la défense de l'enseignement de la langue allemande dans les écoles primaires. Nous désapprendre

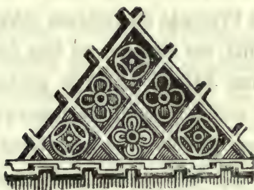
l'allemand, la langue de nos familles, de nos traditions, c'est enlever à l'Alsace, dit-il, toute couleur locale et tout caractère historique.

M. Jung ajoute : L'Alsace a des traditions historiques allemandes à elle ; sa langue se lie à sa poésie. Il y a danger à imposer de force à un pays une langue qui n'est pas la sienne, et l'on doit craindre de froisser la population par une transition trop vive et trop prompte à l'usage exclusif du français.

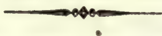
Le Secrétaire,

Ch. GOMART.

D'autres assises scientifiques ont été convoquées dans d'autres villes. Les procès-verbaux n'ont pas été envoyés à l'Institut des provinces en temps utile pour être publiés dans l'*Annuaire*. Nous avons, d'ailleurs, lieu de penser qu'ils ont reçu de la publicité dans les journaux de chaque localité où les assises ont été réunies.



LES CONGRÈS EN 1859.



CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE.

La XXVIe. session du Congrès scientifique de France s'est ouverte à Limoges, le 12 septembre 1859, elle a été très-satisfaisante; 320 membres ont figuré sur la liste; c'est 250 membres environ de moins qu'à Auxerre. Mais si le Congrès a été moins nombreux que celui de l'année précédente, si les fêtes brillantes qui avaient rehaussé l'éclat du Congrès d'Auxerre ont manqué à Limoges, les séances ont été très-suivies et très-intéressantes ; de nouveaux membres ont apporté à l'institution le tribut de leurs recherches et de leur talent.

Par une exception qui n'avait eu lieu jusqu'ici que pour Mg^r. le Cardinal-Archevêque de Reims, le vénérable octogénaire M. Alluaud, secrétaire-général, a été appelé à la présidence. M. l'abbé Arbellot lui a succédé, comme secrétaire-général.

Les vice-présidents généraux étaient : MM. de Caumont, directeur de l'Institut des provinces ; Des Moulins, sous-directeur de la même Compagnie ; De Buzonnière, membre de l'Institut des provinces, ancien secrétaire-général du Congrès ; Baruffi, de Turin, membre étranger de l'Institut des provinces.

Les sections ont élu pour présidents :

La première, M. Bouillet, de Clermont, membre de l'Institut des provinces ;

La deuxième, M. le vicomte de Genouilhac, de l'Institut des provinces;

La troisième, M. le docteur ***, de Limoges ;

La quatrième, M. F. de Verneilh, membre de l'Institut des provinces ;

La cinquième, M. de Margery, professeur à la Faculté de Nancy.

MM. Drouyn, de Bordeaux ; comte d'Estaintot, de Rouen ;

Le Royer, délégué d'Angers ; Vandermark, de Limoges ; Thiollet, de Paris ; Cousin et Allard, de Dunkerque ; Tudot, de Moulins ; Mahias, de Rennes ; Carlier, de Paris ; Ancelon, de Dieuse, et Bardy, de Poitiers, ont été élus vice-présidents dans les diverses sections.

Outre les membres de l'Institut des provinces appelés à faire partie des bureaux, on voyait encore au Congrès : MM. Thévenot, de Clermont ; de Longuemar, de Poitiers ; comte de Chasteignier, de Preuilly ; Gaugain, du Calvados ; l'abbé Blatairou, de Bordeaux.

Les membres de la Société française d'archéologie dont les noms suivent ont pris part aux travaux archéologiques avec assiduité : MM. l'abbé Pardiac, de Bordeaux ; Nivet-Fontaubert, de la Haute-Vienne ; Tudot, de Moulins ; l'abbé Roy-Pierrefitte, de Limoges ; Carlier, de Dunkerque ; Cousin, id. ; Allard, id. ; Thiollet père, de Paris ; Lecointre, membre du Conseil général de la Vienne ; Bardy, conseiller à la Cour de Poitiers ; Jules de Lorière, d'Angoulême ; Le Royer, d'Angers ; de Roumejoux, de Périgueux ; de Liesville et de Mathan, du Calvados ; Houbigant, de l'Oise ; Ménardière, professeur en Droit, à Rennes ; Foucard, doyen de la Faculté de Droit de Poitiers ; Jules de Verneilh, de Nontron ; comte d'Estaintot, de la Seine-Inférieure ; comte de Rigny, de Nontron ; Riboly, de Turin.

Dans la section des sciences physiques et naturelles, M. Alluaud aîné, le doyen des naturalistes limousins et le petit-fils du fondateur de l'industrie céramique dans cette ville, a traité avec l'autorité que méritent ses observations, les questions relatives à la minéralogie du Limousin ; il a déterminé l'ordre probable dans lequel les roches plutoniques se sont fait jour pour traverser les formations préexistantes. C'est alors que, se livrant à tous les développements d'une science qui l'a occupé depuis longues années, il a décrit avec détail les roches cristallines du département ; dans un travail spécial, il a fait connaître les différences et les analogies que présentent les gisements du kaolin dans les différentes contrées de l'Europe.

M. de Caumont, qui avait entrepris, peu de temps auparavant,

des courses géologiques dans les départements de la Vienne, de la Creuse et de la Haute-Vienne, a traité la question ainsi conçue : *Décrire les gisements calcaires qui peuvent être utiles en agriculture, indiquer l'importance de ces gisements.* Après avoir donné d'intéressants détails sur les marnes liasiques employées comme amendement depuis quelques années seulement en Limousin et en Poitou, il a fait connaître la révolution opérée dans quelques communes par l'emploi de ces marnes. 5,000 kilog. à l'hectare ont produit, dans un terrain nouvellement défriché et sans addition de fumier, 40 hectolitres de blé. La marne était employée sur un terrain uniquement formé de sable et de granit désagrégé. Ces détails de haute importance l'ont amené naturellement à émettre le vœu suivant, que le Congrès a adopté avec empressement, à savoir : que les Conseils généraux de la Haute-Marne et de la Vienne votent des sommes suffisantes pour faire pratiquer des sondages sur différents points du littoral jurassique, où tout fait espérer que des marnes calcaires recouvertes par des dépôts sableux pourraient être reconnues et exploitées pour l'agriculture. Le même membre a décrit les terrains jurassiques compris entre Aiguzon et Argenton-Château. Le calcaire jurassique présente là des bancs considérables, qui, depuis quelques années, sont employés avec un grand succès pour l'agriculture. Le chemin de fer les transporte à bas prix, à des distances considérables, et la chaux peut être vendue au centre même du Limousin, à raison de 10 fr les 500 kilog. Des résultats aussi heureux donnent l'espoir que bientôt l'emploi de la chaux fera une révolution complète dans l'agriculture de cette province.

M. de Longuemar, de Poitiers, qui dresse la carte géologique de la Vienne, a présenté un aperçu de la constitution géognostique de ce département et de la distribution des roches qu'on y rencontre. Un résumé de ce travail paraîtra dans le *Compte-rendu* du Congrès.

La flore de la Haute-Vienne a été étudiée par M. Lamy, de Limoges, qui, dans trois séances consécutives, a donné des aperçus que l'on peut regarder avec raison comme un travail complet sur la géographie botanique du massif granitique de

la France centrale. Non-seulement son travail embrasse la phanérogamie, mais aussi la cryptogamie. M. Malingaud a donné, de son côté, des détails très-précis, qui sont venus confirmer les observations de M. Lamy. M. Bouillet, de Clermont, aidé des renseignements de M. Lecocq, son ami, a présenté des considérations pleines d'intérêt sur la flore des terrains volcaniques de l'Auvergne, comparée à la flore des granites du Limousin.

Le savant M. Des Moulins, de Bordeaux, a lu un mémoire relativement à l'influence chimique du sol sur la distribution des végétaux; il s'est élevé à de hautes considérations sur la géographie des plantes dans les différentes contrées de la France.

M. le conseiller Fournier a présenté le résultat de ses observations sur la faune fluviale du Limousin, sur l'habitat des poissons dans les différentes rivières, et sur la température des eaux des principaux cours d'eau du Limousin. Les coquilles vivantes du pays ont été signalées par M. Samy, qui s'occupe avec un grand succès de l'entomologie du Limousin, et qui a présenté le catalogue des insectes du pays.

M. Asteix, professeur de chimie médicale à l'école secondaire de médecine, s'est fait plus d'une fois écouter avec beaucoup d'intérêt; il a lu un mémoire sur l'établissement d'hirudoculture nouvellement fondé près de Limoges, et dont les produits sont déjà considérables.

Dans la section d'agriculture, industrie et commerce, des discussions très-animées ont eu lieu sur les moyens mécaniques d'ameublir les terres rocheuses ou peu profondes et sur l'amendement du sol. Le labourage par les vaches a été unanimement proclamé supérieur au labourage par les chevaux. On préfère dans ce pays les vaches, parce qu'elles sont plus intelligentes et plus vives que les bœufs et qu'elles donnent chaque année de jeunes veaux qui recrutent la race bovine. Les bœufs sont cependant employés concurremment avec elles dans les grandes propriétés. On estime que la force de trois vaches est équivalente à celle de deux bœufs; à une sobriété rare elles

unissent la qualité précieuse de pouvoir supporter la fatigue sans consommer beaucoup d'aliments.

Les plantations de conifères n'ont pas présenté, dans le pays, autant d'avantages que les plantations d'arbres à feuilles caduques. Quoi qu'il en soit, le Congrès a pensé qu'il y avait lieu d'encourager les plantations d'épicea sur les hauteurs, parce que les 60 ou 80 fours de Limoges devant être chauffés à la houille dans un temps peu éloigné, les taillis qui alimentent ces fours perdront une grande partie de leur importance.

M. de Caumont, contrairement à l'opinion de M. Geraldin, secrétaire de la Société d'agriculture, a insisté sur ce fait, persuadé que dans l'avenir les bois de construction deviendront pour le Limousin une source de richesse.

M. Alluaud devait naturellement présenter la statistique commerciale de Limoges. Son aperçu sur l'histoire de la fabrique de porcelaine a montré, par des chiffres, l'accroissement progressif qui fait la richesse du pays. En 1805, il y avait 6 fours à porcelaine à Limoges ; il y en a 68 aujourd'hui. La population était alors de 25,000 âmes ; elle s'élève actuellement à 57,000.

A la suite de cette communication, M. de Caumont a traité la question de l'art appliqué à l'industrie ; il a rappelé rapidement les précieuses observations de M. Natalis Rondot et le mémoire qu'a publié, en son nom, la Société d'encouragement ; il est entré alors dans différentes considérations qui ont déterminé le Congrès à émettre le vœu suivant : *Le Congrès demande qu'on établisse des musées d'art et d'industrie dans toutes les villes importantes.* A Limoges, en particulier, il demande : 1°. *qu'un musée industriel soit établi dans un vaste local, autant que possible voisin des autres musées, qui ne peuvent rester plus long-temps dans le lieu où ils se trouvent aujourd'hui ;*

2°. *Que ce musée renferme avant tout les principaux produits de la fabrique de Limoges, depuis son origine jusqu'au temps présent ;*

3°. *Qu'il renferme des dessins ou des spécimens en nature.*

reproduisant les formes les plus gracieuses de l'art céramique chez les différents peuples ;

4°. *Qu'on y trouve les matières premières à différents états, depuis leur extraction jusqu'à leur mise en œuvre.*

M. l'abbé Roy-Pierrefitte a présenté l'histoire de la fabrique de tapis d'Aubusson et de Felletin, depuis son origine jusqu'à nos jours. Il a décrit les tapisseries qui, à la fin du XVIe. siècle et dans tout le XVIIe., se sont répandues dans toute la France, et que l'on rencontre encore assez souvent dans les vieux manoirs. C'étaient des paysages d'un pittoresque forcé, qui sembleraient annoncer que les premiers modèles étaient imités de dessins chinois: plus tard, les formes se sont rapprochées de la nature. Aujourd'hui, sous la direction de M. Salandrousse, les tapis d'Aubusson, éclatants des plus vives couleurs, n'ont rien qui ressemble aux produits du XVIIe. siècle.

D'importants détails ont été donnés sur la fabrication toujours croissante du papier paille en Limousin, et sur la simplification des procédés appliqués à cette industrie.

Nous ne pourrions donner, sur les travaux de la section de médecine, que des renseignements incomplets. Nous savons seulement que les séances ont été remplies et que d'importants mémoires ont été lus sur les épidémies et la topographie médicale du Limousin. M. Ancelon, de Nancy, et M. Riboly, de Turin, ont vivement intéressé leurs confrères: l'un par ses savantes communications, l'autre par la description d'instruments de chirurgie dont il est l'inventeur.

L'archéologie et l'histoire n'ont pas été moins suivies que les autres sections, et cela se comprend quand on considère que cette classe du congrès a été présidée par M. de Verneilh, qui, après avoir exploré l'Orient il y a deux ans, venait, quelques jours même avant l'ouverture de la session, de parcourir l'Allemagne, accompagné de M. le baron de Quast, inspecteur-général des monuments de la Prusse et auteur d'un très-grand nombre d'ouvrages importants.

M. de Verneilh avait à détruire ce préjugé : *que les émaux*

de Limoges étaient plus anciens que ceux que l'on rencontre ailleurs. On en avait tiré la conséquence que l'art de l'émailleur s'était développé à Limoges, pour se répandre dans les autres contrées de l'Europe. Ceux qui avaient avancé le fait n'étaient guère sortis de Limoges, car M. de Verneilh, en visitant les trésors à peu près inconnus des cathédrales de l'Allemagne, sous le patronage de M. de Quast, avait été fort surpris d'y voir une multitude d'émaux du Xe. siècle, tandis que Limoges n'en possède pas un seul qui remonte à une époque aussi ancienne. Il a donc été forcé de proclamer avec M. de Quast que, si Limoges a eu, aux XIIe. et XIIIe. siècles, des émailleurs habiles, l'Allemagne en avait aussi auparavant, et que probablement ni l'un ni l'autre de ces deux pays n'ont eu la gloire d'inventer l'émaillure. Tout porte à croire que c'est de Constantinople qu'elle nous est venue, pour se développer ensuite et prospérer sur différents points de l'Europe occidentale.

M. de Longuemar a présenté plusieurs notices pleines d'intérêt sur la statistique monumentale du Poitou et a fait diverses communications importantes.

La section de littérature et des beaux-arts était présidée par un homme d'un grand talent, M. de Margery, professeur de philosophie à la Faculté de Nancy : il a présenté un travail considérable qui a captivé l'attention pendant trois séances, malgré l'aridité du sujet. Si la philosophie pratique de M. de Margery était suivie dans toutes les classes de la société capables de la bien comprendre, combien serait grand le progrès moral en France ! Les pages éloquentes que doit publier le compte-rendu sont vraiment dignes d'être méditées. M. de Margery est un philosophe à hautes idées que la ville de Nancy est heureuse de posséder.

Mais l'homme qui a le plus prodigieusement étonné, à la section de littérature, est un aveugle, organiste de la cathédrale, dont l'éloquence et le talent d'improvisation sur toutes les questions de haute philosophie, d'histoire et d'art, sont extraordinaires. M. Charreire s'est élevé à une hauteur de pensée qui a enlevé les

applaudissements de toute l'Assemblée. Après le discours de clôture, au moment où la séance allait se terminer, M. Charreire s'est pour la dernière fois précipité vers la tribune et avec une émotion qu'a partagée l'Assemblée tout entière, il a pris l'engagement, au nom de ses concitoyens, de ne pas laisser périr les bonnes semences que le Congrès a jetées à Limoges : « Désormais, a-t-il dit, un nouvel élan sera imprimé à chaque genre d'étude en Limousin : la route nous est tracée, nous n'avons plus qu'à la suivre. » Le Congrès s'est associé à la promesse si chaleureuse de M. Charreire. C'est alors que l'on a reconduit en corps, en témoignage de respect et de reconnaissance, le respectable M. Alluaud, président général de la session.

Par suite d'un vœu émis par le Congrès, concernant l'enseignement de l'agriculture, la circulaire suivante a été adressée, au nom de l'Institut des provinces :

L'INSTITUT DES PROVINCES DE FRANCE AUX SOCIÉTÉS AGRICOLES DE L'EMPIRE FRANÇAIS.

MESSIEURS,

Depuis vingt ans, le Congrès scientifique de France, d'une part, l'Institut des provinces de l'autre, ont émis les vœux les plus pressants pour que des notions d'agriculture soient données dans les écoles primaires, et qu'un enseignement plus élevé de l'agriculture prenne place dans l'enseignement secondaire. Le Congrès scientifique de France renouvelait ce vœu en 1856, quand il demandait :

« 1°. Que, dans toutes les écoles, grandes et petites, depuis « les Salles d'asile exclusivement jusqu'aux Lycées, les élèves « aillent, chaque mois ou même chaque semaine dans certaines « saisons, faire une promenade dans les fermes les mieux tenues « du voisinage ; que tous les faits agricoles leur soient expliqués, « sur place, par les professeurs et les instituteurs primaires ;

« 2°. Que, dans le programme de tous les examens pour l'ob- « tention des grades et brevets, on introduise quelques ques-

« tions d'agriculture, et qu'un cours d'agriculture ait lieu dans « chacune des Facultés des sciences existant en France;

« 3°. Que des conférences agricoles portées dans les campa-« gnes soient établies partout, à l'imitation de ce qui s'est fait « dans quelques départements;

« 4°. Que l'enseignement agricole soit organisé dans toutes les « écoles normales primaires où il n'existe pas encore. »

Tous ces vœux ont été publiés et approuvés, mais aucunes mesures générales n'ont été prises pour y faire droit.

Dans cet état de choses, le Congrès s'est adressé, cette année, à tous les Comices et Sociétés agricoles de France: il les a invités, d'une manière pressante, à provoquer partout l'enseignement de l'agriculture dans les écoles primaires. Voici ce vœu du Congrès que l'Institut des provinces croit devoir vous transmettre, en vous priant d'y donner de la publicité par tous les moyens dont vous pouvez disposer:

Le Congrès invite les Sociétés d'agriculture et les Comices à organiser l'enseignement de l'agriculture dans toutes les écoles primaires de France, en indiquant aux instituteurs les notions élémentaires très-courtes qu'ils devront donner à leurs élèves; en inspectant les écoles et interrogeant les élèves comme l'ont fait les Sociétés agricoles d'Ille-et-Vilaine; en distribuant aux instituteurs les livres élémentaires qui pourront, dans chaque circonscription, convenir à cet enseignement limité.

On demandera, peut-être, quels sont les livres à distribuer aux instituteurs. Nous répondrons que les Sociétés, chacune dans sa circonscription, sont aptes à juger quels sont les ouvrages les plus convenables pour un enseignement qui devra toujours être élémentaire. Il a paru, depuis quelque temps, des livres assez satisfaisants, parmi lesquels nous citerons: celui de M. Hugo, inspecteur des écoles primaires; ceux de M. Neveu des Rotries, de Nantes, et enfin les excellentes publications de M. Bodin, de Rennes (1).

(1) *Éléments d'agriculture; Promenades agricoles; Culture et vie des champs.* Paris, chez Hachette, rue Pierre-Sarrazin, 14.

Pour le nord et le nord-ouest de la France, ces ouvrages rempliraient le but; d'autres ouvrages devront naturellement être signalés pour le midi; c'est aux Sociétés et aux professeurs d'agriculture de ces contrées à les désigner. Mais s'il n'en existait pas de satisfaisants pour certaines régions, rien ne serait plus digne des Sociétés agricoles que de faire composer ces traités par une commission prise dans leur sein, ou par un de leurs membres. A ce moyen, l'enseignement agricole élémentaire serait parfaitement approprié à chaque contrée. Ces notions élémentaires et très-restreintes, proportionnées à l'intelligence des enfants, devraient former plutôt des cahiers que des livres; ils pourraient être autographiés pour éviter les frais d'impression, et le but serait par là mieux rempli encore, puisqu'on pourrait les distribuer presque sans frais à très-grand nombre.

Nous espérons que ce vœu sera compris, et que tous les Comices et Sociétés prendront en main la direction de l'enseignement agricole primaire. Nous les y engageons de toutes nos forces, car cette initiative est excellente : en cela, les hommes qui composent les Comices feront acte de bons citoyens.

Ils seront, n'en doutons pas, secondés par les inspecteurs de l'Université et les inspecteurs des écoles primaires qui n'attendent que leur concours et leur initiative pour agir de concert avec eux. Organisons donc l'enseignement de l'agriculture dans quelques écoles primaires d'abord, dans toutes si nous pouvons ensuite, et nous aurons rendu au pays et à la population rurale, qui est la plus nombreuse, un service immense; nous l'attacherons évidemment au sol, en lui apprenant le parti meilleur qu'elle pourrait en tirer, et nous la détournerons ainsi, dans une certaine mesure, au moins, de cette tendance déplorable qui la porte à émigrer vers les villes.

Je suis heureux d'être, dans cette occasion, l'interprète de l'Institut des provinces et du Congrès scientifique de France, et j'ai l'honneur d'être, avec une considération distinguée,

MESSIEURS,

Le Directeur de l'Institut des provinces de France,

DE CAUMONT.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE.

La Société française d'archéologie a ouvert son Congrès le lundi 22 août, à 10 heures du matin, à Strasbourg, hôtel de la Préfecture. Parmi les notabilités présentes au bureau, on remarquait : M. Coulaux, député, maire de Strasbourg ; M. le Préfet du Bas-Rhin ; Mg[r]. l'Évêque ; M. Braun, président du Consistoire de la Confession d'Augsbourg ; M. de Schaunambourg, ancien pair de France ; M. Spach, président de la Société de Strasbourg.

Parmi les étrangers présents on peut citer, outre M. de Caumont et M. Simon, conseiller à la Cour impériale de Metz : MM. de La Londe, de Rouen ; Simon, architecte à Rouen ; l'abbé Le Petit, secrétaire-général de la Société ; Gomart, de St.-Quentin, président de la Société d'agriculture ; Bonnet, sculpteur à Rouen ; de Petitville, propriétaire à Rouen ; de Marguerit de Rochefort, de Bayeux ; Du Férage, propriétaire à Caen ; Raymond Bordeaux, docteur en Droit à Évreux ; Louis Gaugain, de Caen, trésorier de la Société française d'archéologie ; Pernot, peintre et archéologue à Paris ; Bulliot, d'Autun ; de Barthélemy, du Haut-Rhin ; Arth, de Saverne ; J. de Buyer, de la Haute-Saône ; Rossi, de Rome ; W. Bell, de Londres ; Le Bouteiller, secrétaire de l'Académie de Metz ; Dufrêne, conseiller de préfecture à Metz ; Nicklès, professeur à la Faculté des sciences de Nancy ; Diogène Poitat, architecte à Belfort ; Le Roy, instituteur à Cany (Seine-Inférieure) ; le docteur Ancelon, de la Meurthe ; Chatelain, architecte à Nancy ; Paul C. de Chizy, de Châlon-sur-Saône ; l'abbé Froment, aumônier de l'hôpital militaire à Belfort ; Degouttin, juge à Verdun ; Émile Keller, député, à Paris. Le nombre total des membres était d'environ 130.

M. le Maire de Strasbourg a ouvert la séance par un discours dans lequel il a rappelé tout ce que la science archéologique doit à M. de Caumont, fondateur des Congrès scientifiques. Puis, il a exprimé toute la satisfaction qu'a éprouvée la ville de Strasbourg

de se voir désignée pour recevoir cette année le Congrès archéologique, et a annoncé que l'Administration et le Conseil municipal ont pris des mesures pour faciliter, autant que possible, les travaux du Congrès.

M. de Caumont a répondu par quelques paroles pleines de modestie, en ce qui le concerne personnellement, et a retracé l'historique de la Société française d'archéologie. Il a annoncé que cette Société, outre les médailles qu'elle destine comme récompenses à plusieurs archéologues et architectes qui ont fait preuve de talent, de zèle et de dévouement, a voté une somme de 2,000 fr. pour l'encouragement des travaux concernant l'antiquité dans les départements de l'Est.

Les discussions ont immédiatement commencé. De savants mémoires ont été lus par M. de Ring et par M. l'abbé Straub; MM. de Caumont, le professeur Jung, le colonel de Morlet, Spach, Kirschleger, l'abbé Guerber et d'autres membres ont fait une série de communications verbales qui ont été écoutées avec le plus vif intérêt.

La seconde séance a été ouverte à trois heures, sous la présidence de M. le préfet Migneret. M. le professeur Jung a lu un mémoire sur un fragment de colonne milliaire, du IIIe. siècle, trouvé aux environs de Kœnigsbruck; fragment semblable à celui découvert par Schœpflin en 1736 à Brumath et décrit par lui dans l'*Alsatia illustrata*. L'inscription gravée sur cette colonne a été l'objet d'une dissertation historique, écoutée avec le plus vif intérêt.

M. L. Spach, au nom de M. L. Levrault, a lu ensuite la première partie d'un mémoire sur le mur païen (*Heidenmauer*) de l'*Altitona*. L'origine de ce mur est probablement celtique, mais les Romains ou les Gallo-Romains l'ont retravaillé et ont fait de l'enceinte un camp retranché.

M. Jung a présenté au Congrès des planches, dessinées par M. Goldenberg fils, représentant des fortifications sur le sommet des falaises de grès vosgien derrière Saverne; le savant bibliothécaire a parlé encore, quoique fort brièvement, de la *Heidenmauer*, du *Tünchel* à Ribeauvillé. La tradition populaire veut

que, sur toutes les sommités des Vosges, il existât un mur que, dans tous les cantons, on appelle *Heidenmauer.* La ligne de ce mur n'est pas encore reproduite par le crayon dans toute son étendue.

Après avoir passé en revue les monuments de l'époque gallo-romaine, le Congrès est arrivé aux temps mérovingiens. La villa mérovingienne ou franque de Kirchheim a fait l'objet d'une courte discussion, à laquelle ont pris part MM. Eissen et Morin.

M. l'abbé Straub a lu une notice sur la statistique des monuments en Alsace, depuis l'époque celtique jusqu'en 1610. La liste des monuments des cantons de Ribeauvillé et de Kaysersberg est sur le point de paraître dans les bulletins de la *Société de l'Alsace.* La liste des monuments de l'arrondissement de Schelestadt est terminée.

M. le curé Guerber a communiqué une notice sur les églises les plus anciennes du Bas-Rhin, du VIIIᵉ. au Xᵉ. siècle; il a cité spécialement les églises du Dom Peter et la chapelle d'Avolsheim, celle d'Altstatt près de Wissembourg, celle de Hoh-Alzenheim et celle de St.-Pierre-le-Vieux, à Strasbourg. M. de Schaunambourg a donné le catalogue des vitraux anciens existant encore dans les églises du Bas-Rhin.

Le Congrès a consacré la journée du mardi à une excursion à Saverne et dans ses environs.

Les membres du Congrès sont partis de Strasbourg, par le convoi de 5 heures 30 minutes du matin, et se sont rendus directement à Saverne où ils ont déjeûné. Des voitures les ont transportés ensuite à St.-Jean-des-Choux, dont l'église et le cloître offrent un haut intérêt aux archéologues par leur ancienneté et la pureté de leur architecture romane. On a surtout admiré les ferrures des portes d'entrée de l'église.

Le Congrès a quitté St.-Jean-des-Choux pour Neuwiller, où il a commencé son inspection par la visite de l'église catholique, qui est classée, comme on sait, parmi les monuments historiques de France et qui a été restaurée, sous la direction de M. l'architecte Boiswilwald.

De l'église catholique on a passé à l'église protestante, dont

l'architecture simple accuse une date très-ancienne et qu'il est difficile de fixer d'une manière précise.

M. le Curé catholique et M. le Pasteur ont accompagné les membres du Congrès, pendant leur visite à l'église et au temple de Neuwiller.

Après dîner, les membres du Congrès sont allés visiter l'église de Saverne où les attendaient M. le Curé, le Sous-Préfet de Saverne et M. le colonel de Morlet. De là, on s'est rendu dans le bâtiment du Musée, dans lequel M. de Morlet réunit, avec un zèle infatigable, toutes les antiquités découvertes aux environs de Saverne.

Enfin, on s'est dirigé vers le château du Haut-Barr, dont le propriétaire, M. Kolb, a fait les honneurs aux visiteurs en leur offrant, avec une grâce parfaite, toutes sortes de rafraîchissements. Les membres du Congrès ont été émerveillés de ce site magnifique qui domine, d'un côté, la vallée pittoresque de Lützelbourg et, de l'autre, les riches et riantes plaines de l'Alsace.

Une partie des membres du Congrès sont allés inspecter les ruines du château de Geroldseck, et tous ensemble ils sont revenus vers la nuit à Saverne, afin de retourner à Strasbourg par le dernier convoi du chemin de fer.

Les questions du programme ont été habilement traitées le mercredi et le jeudi. La cathédrale a été examinée dans tous ses détails, et M. R. Bordeaux, d'Evreux, a présenté de judicieuses observations sur les anciennes maisons de la ville.

Le vendredi, c'est à Schelestadt et aux châteaux de Kintzhem et de Hoh-Kœnigsbourg que s'est transportée la Compagnie: les églises de Schelestadt et quelques-unes des vieilles maisons de la ville étaient dignes de l'attention du Congrès, et elles ont été vues avec tout l'intérêt qu'elles méritent. On est ensuite monté d'abord au château de Kintzhem, appartenant à M. le baron de Fabvier, propriétaire d'une charmante résidence dans le voisinage; puis au château de Hoh-Kœnigsbourg, dont l'ascension ne peut se faire qu'à pied ou à cheval, et non sans fatigue. Heureusement, la ville de Strasbourg, qui sait toujours faire les choses avec à-propos et générosité, avait fait préparer

au pied des ruines, sous les sapins séculaires qui ombragent cette partie de la montagne, un excellent dîner auquel soixante-cinq membres se sont assis, et dont M. Silberman, délégué du maire de Strasbourg et ordonnateur de l'excursion, a fait les honneurs avec M. le Sous-Préfet de Schelestadt. Jamais réunion ne fut plus franche et plus animée ; plusieurs dames n'avaient pas craint la fatigue et étaient du nombre des convives. Parmi les nombreux toasts, celui de M. Gomart, de St.-Quentin, porté au nom de la Société française d'archéologie, a été surtout applaudi: il répondait aux sentiments de tous. Les journaux du pays l'ont reproduit.

Les deux dernières séances du Congrès ont eu lieu le samedi.

Une exposition d'objets précieux de l'orfévrerie sacrée avait été organisée par les soins de M. l'abbé Straub, secrétaire-général, dans la salle des séances. Sur une table se trouvaient placés plusieurs ostensoirs gothiques, des reliquaires de l'époque romane et ogivale, des croix processionnelles ; quelques tapis précieux étaient suspendus aux murs. D'autre part, M. Petit-Gérard, peintre-verrier, avait exposé plusieurs vitraux sortis de ses ateliers.

M. l'abbé Straub a déposé sur le bureau une monographie des vitraux de Hasslach, dont il a donné une courte analyse orale, en faisant ressortir les particularités techniques et légendaires les plus intéressantes de ces vitraux, qui sont les plus complets et les mieux conservés.

La question de savoir ce qu'il reste de l'ancien mobilier d'église en Alsace a été traitée d'une manière complète par M. l'abbé Straub, qui a fait avec une clarté remarquable l'énumération de ce mobilier. Il a tout passé en revue, jusqu'aux cloches qui ont été de sa part l'objet d'une étude spéciale. Lors de la révolution de 1793, les objets les plus précieux des églises d'Alsace ont été transportés au-delà du Rhin, d'où ils ne sont jamais revenus.

M. Petit-Gérard a traité, avec beaucoup de science et d'entente, la question du programme qui porte ce qui suit : Quelles

sont les verrières les plus importantes conservées dans les églises d'Alsace ?

Enfin, M. le chevalier Rossi, de Rome, conservateur de la bibliothèque du Vatican, a parlé avec un intérêt très-grand des richesses archéologiques enfouies dans les catacombes de la ville éternelle : il a mis sous les yeux du Congrès un livre orné d'une série de planches, consacrées aux inscriptions découvertes dans ces tombeaux souterrains, et dont les unes sont païennes, les autres chrétiennes. M. Rossi assure que, dans les catacombes, il ne se trouve pas de tombeaux postérieurs au Ve. siècle.

M. Rossi qui, quoique Italien, parle purement et facilement le français, a reçu les félicitations empressées de tous les membres présents.

M. Gomart a présenté le Rapport de la Commission des prix.

La Commission des récompenses, présidée par M. de Caumont et dont faisaient partie : M. le grand-vicaire Schir, M. de Schaunambourg, ancien pair de France ; M. l'abbé Le Petit, M. Gaugain, M. l'Architecte du département du Bas-Rhin et les inspecteurs de la Société française d'archéologie présents au Congrès, s'est réunie pour examiner les titres des architectes et des antiquaires auxquels le Congrès devait décerner des médailles.

Le Congrès a décerné une médaille de vermeil à M. Le Pel-Cointet, pour avoir conservé et restauré avec un goût exquis les ruines de Jumiéges (Seine-Inférieure) ;

Une médaille d'argent à M. Barthélemy fils, architecte, chargé de la direction des travaux de M. Le Pel-Cointet à Jumiéges ;

Une médaille d'argent à M. Barthélemy père, pour son église de St.-Jacques, près de Rouen ;

Une médaille d'argent à M. Desmarets, architecte du département de la Seine-Inférieure, pour sa restauration de l'église de Longpaon, près de Rouen ;

Une médaille d'argent à M. Simon, architecte à Rouen, pour diverses restaurations dirigées par lui dans l'Eure et dans la ville de Rouen ;

Une médaille d'argent à M. Bonnet, sculpteur à Rouen, pour

un grand nombre de travaux remarquables et pour un autel dont le modèle figure à l'exposition régionale de Rouen ;

Une médaille d'argent à M. Bernard, fabricant de vitraux peints ;

Enfin une médaille à MM. Le Boulanger frères, pour leurs pavés émaillés en terre cuite que l'on voit à l'exposition de Rouen.

Un second rapport a été présenté par M. Gomart, sur les récompenses accordées dans la région de l'Est. M. Gomart s'est exprimé ainsi :

« La Société française, dans la visite qu'elle a faite à la cathédrale de Strasbourg, a examiné avec le plus vif intérêt la restauration intelligente pratiquée, avec autant de bonheur que de bon goût, par M. Klotz, architecte de l'Œuvre-Notre-Dame à Strasbourg; elle saisit avec empressement cette occasion de féliciter publiquement M. Klotz de son initiative sur la restauration de certaines parties de ce noble édifice; et, pour lui laisser un témoignage durable de sa haute satisfaction, elle lui a décerné une médaille en vermeil.

« Dans sa visite à la cathédrale, la Société a admiré les travaux de restauration des verrières si consciencieusement exécutés par M. Petit-Gérard, peintre-verrier, à Strasbourg. M. Petit-Gérard est un artiste d'un grand talent : nous en avons vu la preuve dans les verrières qu'il a composées et dans les travaux en voie d'exécution dans ses ateliers ; mais dans sa restauration des vitraux de la cathédrale, il n'a pas hésité à s'effacer complètement et ne s'est appliqué qu'à faire ressortir l'œuvre qu'il restaurait ; il a résolu l'un des problèmes les plus difficiles, et c'est ce talent et cette conscience que nous récompensons d'une médaille d'argent.

« Les restaurations si bien exécutées dans leur ensemble, au-dessus du portail de la cathédrale de Strasbourg, n'eussent pas été aussi faciles pour M. Klotz, s'il n'avait trouvé dans M. Grass, statuaire, un interprète consciencieux de ses idées, et des dessins originaux de cette magnifique façade; aussi la

Société française décerne à M. Grass une médaille d'argent pour les statues, moulures et découpures qu'il a exécutées dans la galerie supérieure du portail de la cathédrale de Strasbourg.

« Un homme de dévouement a professé l'archéologie au grand-séminaire de Strasbourg ; il a étudié et fait connaître les monuments de l'Alsace. La Société française est heureuse de récompenser par une médaille d'argent, non-seulement l'intelligence et la science profonde que M. l'abbé Guerber a montrées dans son apostolat archéologique, mais encore le zèle et le bon goût qu'il déploie aujourd'hui pour la restauration de l'église de Haguenau.

« La Société française m'a chargé d'exprimer un vœu, à l'occasion de la chaire d'archéologie vide, depuis six ans, au grand-séminaire de Strasbourg. C'est qu'elle considère ce qui existe actuellement comme insuffisant, et qu'elle est persuadée que le rétablissement d'une chaire d'archéologie pratique dans le grand-séminaire indiquerait l'importance que l'on attache à cette partie de l'enseignement.

« M. Petiti, architecte à Strasbourg, a exécuté avec autant de talent que d'intelligence la chapelle de la Toussaint ; le dessin est d'une précision et d'une pureté remarquables. La Société a été heureuse de récompenser cette œuvre élégante, qui rappelle par son style le XIVe. siècle, et elle a décerné à M. Petiti une médaille d'argent.

« La Société française d'archéologie a aussi voté une médaille d'argent à M. Chagre, architecte à Mulhouse, pour avoir conçu et exécuté avec rapidité l'église de Mulhouse. Dans cette construction, d'une importance plus grande que les églises qu'on fait ordinairement, la brique a été heureusement mariée à la pierre, et des moulages en ciment de Portland ont été employés avec beaucoup d'intelligence. C'est pour récompenser ces divers mérites que la Société a décerné à M. Chagre une médaille d'argent.

« Nous avons tous visité hier avec le plus vif intérêt le château de Hoh-Kœnigsbourg, et nous avons reconnu que cette œuvre

colossale de la grande époque féodale était conservée avec autant de talent que d'intelligence par l'habile architecte de l'arrondissement de Schelestadt, M. Ringeisen.

« Enumérer ici ce qu'il a fait pour la conservation de ce monument est tout-à-fait inutile, puisque vous l'avez vu; mais il n'est pas inutile de faire ressortir que beaucoup d'entre nous, moi tout le premier, ne s'étaient pas aperçus de ces intelligentes restaurations; n'est-ce pas en faire le plus bel éloge? Aussi la Société française a décerné une médaille d'argent à M. Ringeisen pour le dévouement, le désintéressement qu'il a montrés dans la restauration et la conservation des châteaux de Hoh-Kœnigsbourg et de Rathsamhausen.

« La Société a décerné une médaille d'argent à M. Ringel, pasteur à Diemeringen, pour la découverte de voies romaines et d'un bassin romain dans le canton de Drulingen;

« Une médaille de bronze à M. Alfred Goldenberg, pour la découverte d'un *castrum* gallo-romain près de Saverne;

« Une médaille de bronze à M. Cron, inspecteur des travaux de la cathédrale, qui depuis plus de quinze ans a concouru à la restauration de ce monument, ainsi qu'à la restauration de l'église de Niederhaslach et de plusieurs autres édifices du plus haut intérêt;

« Une médaille de bronze à M. Siffer, curé à Weyersheim, pour avoir sauvé de la destruction plusieurs monuments, et fait beaucoup de recherches sur les voies romaines et sur les antiquités de l'Alsace.

« Mention honorable à M. Kramer, curé de Niederhaslach, pour les recherches qu'il a faites dans toutes les paroisses dont il a été curé jusqu'ici, et pour les soins qu'il a apportés à la conservation des monuments. »

(*Extrait du Journal du Bas-Rhin.*)

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

A ROUEN, SAINT-LO ET VIRE.

Séance tenue à Rouen.

La Société française d'archéologie a tenu à Rouen deux séances, organisées par M. de Glanville, inspecteur de la Compagnie pour le département de la Seine-Inférieure ; elles avaient d'abord pour objet, d'après le vœu exprimé par MM. Darcel et l'abbé Decorde, d'examiner l'exposition régionale de douze départements, qui faisait tant de sensation dans la ville de Rouen ; puis d'inspecter quelques monuments du département, et de discuter tout ce qui regarde l'art ancien et la conservation des édifices de la Seine-Inférieure. La visite officielle de l'exposition régionale a eu lieu le 25 juillet. La Société, guidée par MM. de Caumont, Barthélemy, de Glanville, a surtout examiné l'autel en bronze doré exécuté sur les plans donnés p r feu M. l'abbé A. Martin, et destiné à l'église de Bon-Secours ; l'autel sculpté par M. Bonnet pour l'église N.-D.-du-Vœu à Cherbourg ; le lutrin composé en style roman pour la même église ; les pavés émaillés de M. Le Boulanger, de Beauvais ; les vitraux, les photographies et divers meubles qui méritaient l'attention au point de vue artistique.

La Société a passé plusieurs heures à visiter l'importante collection d'antiquités de M. Thaurin, un des secrétaires de la réunion, bibliothécaire des Sociétés savantes de Rouen.

Les séances ont été très-nourries, et 70 membres nouveaux se sont fait admettre au sein de la Société française d'archéologie.

Deux grandes excursions avaient été organisées dans l'arrondissement de Rouen ; elles ont été favorisées par un temps magnifique.

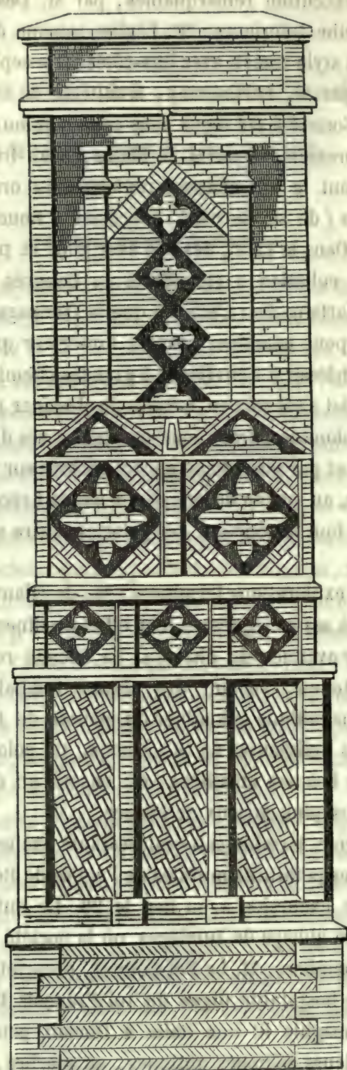
Dans la première excursion, le 26 juillet, la Société a visité : 1°. l'église de Longpaon, restaurée et agrandie avec un goût et

un talent d'exécution remarquables, par M. Desmarets, architecte de la Seine-Inférieure ; 2°. l'église romane de St.-Jacques, construite en style roman avec bas-côtés, transept, abside, pour 60,000 fr., par M. Barthélemy, architecte de l'église de Bon-Secours : la Société a été reçue dans cette commune avec le plus gracieux empressement par M. le Maire, beau-frère de M. Barthélemy, dont le joli château renferme un oratoire dont les vitraux peints (de M. Bernard, fabricant à Rouen) ont été vus avec plaisir. Dans le parc, dessiné avec goût et planté de beaux arbres, une collation a été offerte au Congrès ; puis on s'est dirigé vers Martainville : c'était là que la Compagnie devait rester deux heures pour examiner, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, l'important château à tourelles et à grandes cheminées de briques que M. Thiollet s'est mis en mesure de dessiner (V. la page suivante). Le colombier, très-remarquable par ses dimensions, par sa charpente et par son échelle encore montée sur un poteau central et mobile, au moyen de laquelle on pouvait récolter les jeunes pigeons dans tout le pourtour des galeries, attira aussi l'attention des visiteurs.

Toutes ces explorations terminées, M. de Glanville ménageait une surprise à ses collègues; il leur offrit un dîner sous les arbres séculaires des avenues du château. La Société reprit ensuite le chemin de Rouen, visitant des pierres tombales fort remarquables, le magnifique colombier du manoir de Boos, ancienne habitation des Religieuses de St.-Amand. Ce colombier, orné à l'extérieur de briques émaillées, est encore un des monuments de ce genre les plus curieux de France.

La Compagnie termina cette intéressante excursion par la visite des belles peintures murales de l'église de Bon-Secours.

La seconde excursion a eu lieu le 28. Le but de ce voyage était la célèbre abbaye de Jumiéges, où la Société devait recevoir d'un de ses membres, M. Le Pel-Cointet, propriétaire de ce beau domaine, une hospitalité digne du roi François Ier. Chemin faisant, la Compagnie fit une halte à Duclair pour visiter, dans l'église, plusieurs colonnes antiques, en marbre, signalées par M. Darcel. Ces colonnes ont vraisemblablement appartenu à



UNE DES CHEMINÉES DU CHATEAU DE MARTAINVILLE
(Dessinée par M. Thiollet).

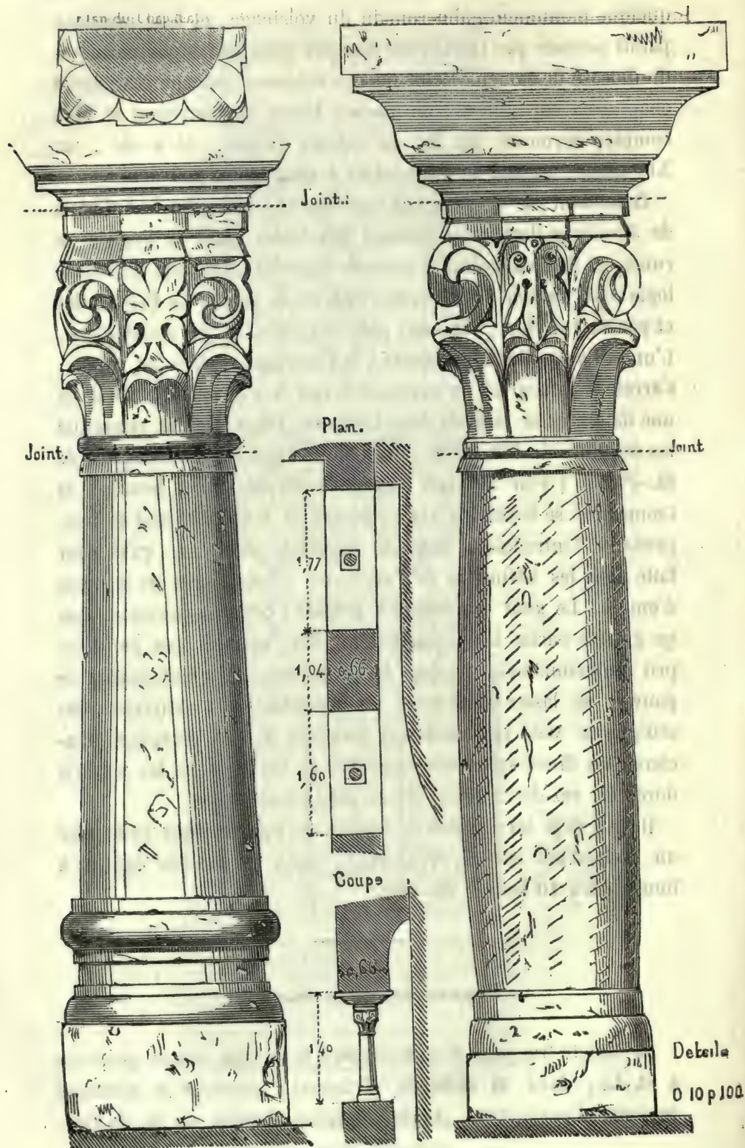
quelque monument gallo-romain du voisinage, et leur présence paraît prouver que Duclair est une des plus anciennes paroisses du diocèse de Rouen. Deux de ces colonnes ont conservé leurs chapiteaux corinthiens, en marbre blanc. Le chapiteau le plus complet surmonte un fût de marbre rouge, et a été, au XIe. siècle, accosté de colonnettes à chapiteaux godronnés.

Cependant, le drapeau aux couleurs et à l'écusson de l'abbaye de Jumiéges flottait au sommet des belles tours de l'église en ruine, et l'on s'apprêtait à recevoir la Société française d'archéologie : elle y arriva à 11 heures et fut reçue par M. Le Pel-Cointet et par M. Lejolivet, son ami, peintre habile, savant archéologue. L'un et l'autre firent parcourir à la Compagnie toutes les ruines, s'arrêtant partout où un souvenir devait être évoqué, partout où une date précise pouvait être indiquée. On a surtout remarqué les colonnes du IXe. siècle qui existent dans l'ancienne église de St.-Pierre (Voir la page suivante). Depuis deux heures, la Compagnie se livrait à cette intéressante étude, quand le propriétaire l'introduisit dans la splendide demeure qu'il s'est faite dans les bâtiments de l'ancienne abbaye, près de la porte d'entrée. Le goût le meilleur a présidé à cette restauration, due en grande partie à M. Barthélemy fils, mais dirigée par l'esprit éminemment artistique du propriétaire. La Compagnie ne pouvait se lasser d'admirer les meubles, les boiseries, les sculptures. Mais rien ne devait manquer à cette réception princière : un dîner splendide attendait la Société sous les lambris dorés du rez-de-chaussée de ce palais moyen-âge.

Il était déjà tard quand la Société quitta Jumiéges pour jeter un coup-d'œil sur St.-Wandrille ; aussi ne put-elle rentrer à Rouen qu'à 10 heures du soir.

Séance tenue à St.-Lo.

La Société française d'archéologie a tenu une séance générale à St.-Lo, dans la salle du Tribunal, pendant le concours régional d'agriculture. Après quelques aperçus de M. de Cau-



COLONNES DU IXe. SIÈCLE, A JUMIÉGES.

mont sur la statistique monumentale du département de la Manche, aperçu dans lequel il a été cité quelques églises de l'arrondissement de Valognes qui lui ont dernièrement offert des particularités remarquables, M. Dubosq, archiviste du département, a lu une note intéressante sur la corporation des Huchiers de St.-Quentin-d'Elle, près Cerisy, et sur ses priviléges. M. Dubosq attribue à cette corporation la plupart des débris de beaux meubles qu'il a découverts et qui l'ont déterminé à former des sculpteurs sur bois.

MM. Castel, de Caumont, Sellier ont ensuite donné des renseignements sur différents objets qui mériteraient d'être moulés en plâtre, pour être déposés dans les collections.

La réunion s'est transportée au musée d'antiquités de St.-Lo, dont elle a constaté les notables accroissements dus à MM. Le Pingard, Dubosq et quelques autres honorables habitants de St.-Lo.

Les membres de la Société française d'archéologie ont aussi visité l'exposition industrielle ; ils ont surtout remarqué le dessin d'un couvre-pieds composé par M. Croquevielle, de Bayeux, avec les divers tableaux représentés sur la Tapisserie de la reine Mathilde ; des anges, sculptés par M. Léonard, de Lisieux ; des meubles de M. Dubosq, des armoires en chêne couvertes de ciselures, etc., etc.

Séance à Vire.

La Société française d'archéologie a tenu, en juillet 1859, une importante session à Vire.

Cette session a eu lieu pendant le Congrès de l'Association normande, qui avait attiré une foule de notabilités dans la patrie d'Ollivier Basselin. Ces séances ont été présidées par M. le baron de Chaulieu, ancien député, membre de la Société ; M. l'abbé Noget-Lacoudre, de l'Institut des provinces, supérieur du séminaire de Sommervieu, près Bayeux, tenait la plume, et l'on voyait au bureau : MM. l'abbé Tirard, curé de N.-D. de Vire ;

Leharivel-Durocher, sculpteur, membre de l'Institut des provinces; Raymond Bordeaux, inspecteur de l'Eure; le comte d'Estaintot, de la Seine-Inférieure; de Saint-Germain, député d'Avranches, et plusieurs autres membres de la Compagnie. Un procès-verbal détaillé rendra compte des importantes discussions



LA VIERGE DE COULONCES, PRÈS VIRE.

qui ont eu lieu. La Société a voté un crédit de 500 fr. pour différents travaux.

Les remarquables peintures de l'église Notre-Dame ont été visitées par la Société et attentivement examinées. La Vierge de Coulonces, signalée par M. de Caumont et par M. Bouet dans le 3e. volume de la *Statistique monumentale du Calvados*, a été l'objet d'une excursion, dont MM. Bordeaux, de Chênedollé, Leharivel et Legrain ont rendu compte à l'Assemblée. Les fêtes magnifiques de Vire et le goût qui a présidé à toutes les exhibitions, l'ordre qui a régné partout, ont mérité à M. de Larturière, maire de cette ville, et à ses coopérateurs, les félicitations de la Société française d'archéologie.

CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE EN 1860 A CHERBOURG.

La 27e. session du Congrès scientifique de France s'ouvrira le dimanche 2 septembre, à Cherbourg, à l'issue d'une messe en musique. Voici quelques-unes des questions qui figurent sur le programme :

1re. SECTION.

SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES.

Géologie.

1.—Indiquer plus exactement qu'on ne l'a fait jusqu'ici à quels étages des terrains pliocène, miocène et éocène peuvent être rapportés les dépôts tertiaires du Cotentin.

2.—Quelles sont les analogies et les dissemblances que présentent les bassins tertiaires de la Bretagne et du Cotentin ?

3.—Le terrain coquillier de Marchézieux est-il parallèle ou inférieur au tuf de Sainteny ?

4.—Avec quels systèmes infrà-liasiques des autres contrées de la France le calcaire de Valognes a-t-il le plus de rapport ? Présenter un aperçu des caractères paléontologiques qui le distinguent du lias.

5.—Décrire et expliquer la brisure qui produit une si grande différence dans le niveau géologique des formations entre Grandcamp et St^e.-Marie-du-Mont à l'embouchure de la Vire.

6.—Est-il prouvé que le conglomérat de la pointe de la Pernelle soit contemporain des arkoses de Valcanville, Digosville, etc.?

7.—Les grès d'Eroudeville et autres analogues doivent-ils être considérés comme une variété des arkoses?

8.—Présenter une coupe détaillée des couches houillères du Plessis près Périers; indiquer l'avenir de cette exploitation.

9.—Les marbres du département de la Manche appartiennent-ils au même système, ou bien, d'une part, au système silurien et, de l'autre, au système dévonien?

S'ils représentent ces deux systèmes, indiquer quelles limites on peut assigner à l'un et à l'autre dans les différentes contrées où ils existent (Voir la *Carte géologique* de M. de Caumont).

10.—Même question pour les grès de la presqu'île du Cotentin.

11.—Les espérances exprimées par M. Mosselman, au Congrès des délégués des Sociétés savantes, sur l'avenir métallurgique du département de la Manche pourront-elles se réaliser?

Les indices de plomb argentifère à Surtainville et le filon de cuivre carbonaté de la Meauffe, l'un et l'autre dans les marbres siluriens, peuvent-ils donner lieu à une exploitation régulière?

12.—Les minerais de fer exploités, à mer basse, aux environs de Flamanville appartiennent-ils à la formation psammitique silurienne, comme l'indique M. de Caumont dans sa *Géographie des roches de la Manche?*

13.—Quel est le gisement du kaolin des Pieux? Dans quel rapport se trouve-t-il avec le massif granitique de Flamanville? Ce kaolin s'est-il développé à l'est des Pieux dans la direction de Bricquebec? Sur quels points pourrait-on le chercher avec chance d'en découvrir de nouveaux gisements?

14. — Quels caractères présentent les roches granitiques du département de la Manche et surtout celles de l'arrondissement de Cherbourg?

15.—Quels ont été les envahissements de la mer sur le littoral

français de la Manche, depuis les plus anciens temps jusqu'à nos jours ?

16.—Expliquer la formation des sables fins qui constituent les dunes et les mielles dans les départements du Calvados et de la Manche.

17. — Décrire les dépôts tourbeux de la Basse-Normandie, notamment ceux du Cotentin ; indiquer leur étendue, leur épaisseur, leurs diverses variétés. A quelles époques géologiques correspondent les principales formations tourbeuses ?

Paléontologie.

A-t-on trouvé, dans le diluvium qui recouvre les marbres intermédiaires du Cotentin et les autres roches siluriennes, d'autres ossements que les ossements de Rhinocéros trouvés à Ouville près Coutances ?

Botanique.

1. — A-t-on remarqué des différences essentielles dans la flore des terrains granitique, gneissique ou psammitique du département de la Manche, comparée à la flore du calcaire marbre et à celle des terrains calcaires de sédiment ? en quoi consistent ces différences ?

2. — Quels sont les végétaux phanérogames qui peuvent être considérés comme remarquables dans la presqu'île du Cotentin ?

3. — Donner un aperçu de la flore de la même contrée.

4. — Présenter le catalogue des Thalassiophytes observées sur les côtes de la Presqu'île.

Zoologie.

1. — Quelles sont les espèces de poissons qui peuplent nos rivières ? quels seraient les moyens de les développer ?

Quels sont les moyens à prendre pour empêcher leur destruction et plus spécialement celle du Saumon ?

A-t-on fait quelques essais de pisciculture et quels en ont été les résultats ?

Quelles seraient les espèces susceptibles d'y être introduites?

2. — Quel avenir est réservé à la pisciculture maritime sur les côtes de la Manche et du Calvados ?

3. — L'huître et les moules peuvent-elles être indifféremment multipliées sur tous les points de nos côtes? Même question pour les crustacés.

4. — Quel est l'itinéraire des harengs, des maquereaux et des morues sur les côtes de la Manche ?

5. — Quelles circonstances ont pu déterminer la création de certaines stations de pêche assez importantes, comme Grandcamp et Villerville, sur des points dangereux qui ne présentent aucun abri?

6. — Indiquer d'une manière exacte quelles sont les espèces de poisson que l'on pêche sur le littoral des côtes de la Manche.

7. — La faune entomologique présente-t-elle quelques espèces intéressantes dans la Normandie occidentale?

8. — A-t-on fait quelques études sur les insectes xylophages?

9. — Faire connaître, par des observations précises, l'époque du passage des oiseaux exotiques dans la Presqu'île. Indiquer la direction qu'ils suivent dans leurs migrations, et les circonstances de température qui paraissent déterminer leur arrivée et leur départ.

Chimie.

1. — L'industrie soudière a-t-elle suivi un mouvement ascensionnel et obtenu quelques concessions susceptibles d'en accroître le développement?

N'y aurait-il pas moyen de concilier à la fois les intérêts rivaux de l'agriculture par quelques modes nouveaux d'extraction qui laisseraient à cette dernière les éléments organiques des varechs?

2. — Du doublage des navires. De l'action de l'eau de mer sur les métaux employés ou sur leurs alliages.

A quoi attribuer l'inégalité d'usure que souvent ils présentent? Comment la rendre régulière et augmenter la durée de ces doublages?

3. — A quelles causes attribuer le peu de durée observé géné-

ralement dans nos toiles actuelles? Cela provient-il du mode de fabrication et de blanchiment ?

4. — Quels ont été les résultats obtenus de l'emploi du système des doubles vapeurs pour la direction de nos navires sous le rapport de l'économie du combustible ? De l'action des divers liquides essayés sur l'appareil en cuivre : éther, chloroforme, esprit de bois, sulfure de carbone, etc.

Quel est l'avenir de ce système?

5. — Quels sont les ciments reconnus les plus durables pour les constructions sous-marines? Indiquer les meilleures proportions à suivre.

Physique.

1. — Quels sont les pays situés sur les courbes isothermes, isothères et isochimènes de Cherbourg? Indiquer quelles sont les productions particulières de ces pays et surtout celles qui pourraient être importées dans la Manche, en raison de la similitude du climat.

2. — Quelle est la quantité de pluie qui tombe annuellement à Cherbourg ? Cette quantité est-elle suffisante pour donner au sol son maximum de fertilité ? Dans le cas contraire, combien d'eau l'irrigation doit-elle fournir pour obtenir ce maximum ?

3. — Quels sont les phénomènes météorologiques les plus remarquables observés à Cherbourg? Donner les moyennes d'humidité absolue et relative, de la pression barométrique, de la direction du vent et des orages.

4. — Quelles sont les conditions de placement pour que les poteaux des lignes télégraphiques produisent des sons ronflants qu'on remarque souvent, et dont l'intensité n'est pas la même aux différents points de chaque ligne télégraphique ?

5. — Quels sont les appareils mécaniques perfectionnés introduits depuis quelque temps dans les travaux entrepris à Cherbourg ?

6.—La conductibilité du sol, sur les différentes lignes télégraphiques en France, est-elle toujours la même pour une distance donnée? Indiquer, s'il y a lieu, les variations observées.

7. — La perte d'électricité, sur les lignes télégraphiques, due à l'humidité de l'air et aux courants accidentels est-elle en rapport avec le climat des différents pays ?

8. — Quelles sont les inventions qui seraient le plus utiles à importer à Cherbourg ?

Le signalement électrique du midi moyen sur la rade, le maréographe électrique, les bétons et ciments de Coignet, les appareils de sauvetage de M. Tremblay, les procédés d'incombustibilité, les buanderies de Charles, etc., etc., ne sont-ils pas de ce genre ?

2e. SECTION.

Agriculture.

1. — Quels sont les effets du colmatage et comment pourrait-on l'employer dans beaucoup de vallées où il n'est pas en usage dans la Normandie ?

2. — Quels sont les différents systèmes d'irrigation qui peuvent être employés avec succès dans les mêmes vallées ?

3. — Quels sont les moyens de dessécher les marais formés par les dunes de la mer ?

4. — Quels dangers peuvent résulter, pour l'agriculture, de l'endiguement des rivières ? Quel moyens efficaces peut-on employer pour prévenir les inondations ?

5. — A-t-on planté les landes qui ne sont pas susceptibles d'être mises en culture ? Quelles essences d'arbres a-t-on employées ?

6. — Quelle pourrait être la meilleure organisation des réserves alimentaires ?

7. — Qu'a-t-on fait pour utiliser les dunes des côtes du Calvados et de la Manche ?

8. — L'invitation, faite aux instituteurs primaires, d'enseigner l'agriculture élémentaire dans leurs écoles a-t-elle produit en 1859 des résultats plus considérables que dans les années précédentes ?

9. — L'enseignement agricole élémentaire n'est-il pas le seul moyen très-efficace de faire disparaître les préjugés et la rou-

tine dans les campagnes et d'attacher l'homme des champs à sa profession?

Industrie.

1. — La fabrication de la chaux a-t-elle progressé sous le double rapport des besoins de l'agriculture et des constructions hydrauliques? Quelles sont les diverses sortes de chaux que fournit la circonscription? N'y aurait-il pas lieu d'en tirer parti pour la fabrication des ciments?

2. — Présenter l'analyse des bancs de lias qui sont considérés comme donnant la chaux la plus hydraulique dans les départements de la Manche et du Calvados.

3. — Faire connaître les avantages qu'il y aurait, pour l'industrie de la chaux hydraulique et pour l'usage auquel elle est destinée, de l'éteindre d'abord par immersion et de la livrer en poudre dans des sacs, après l'avoir blutée comme cela se pratique dans plusieurs contrées de la France.

4. — N'y a-t-il pas un avantage incontestable à fabriquer la brique par la méthode flamande, c'est-à-dire en plein air et par tas de cent à cent-vingt mille? Cette méthode ne permet-elle pas d'en diminuer considérablement le prix?

5. — Quel est l'état de l'industrie céramique et notamment des grès de Vindefontaine? Pourquoi cette industrie est-elle restée stationnaire, quand celle de Noron a progressé?

Commerce.

1. — Quel est l'avenir du commerce maritime de Cherbourg?

2. — Présenter un aperçu du mouvement commercial des petits ports de la Presqu'île.

3e. SECTION.

Sciences médicales.

1. — Donner un aperçu de la statistique et de la topographie médicales de la contrée.

Faire connaître les accidents et les affections qu'on y observe le plus fréquemment et les moyens de les combattre.

2.—Quels changements se sont opérés, depuis vingt ans, dans la population de la contrée au point de vue de sa constitution physique ; les causes; le remède?

3. — L'étendue de la vie moyenne a-t-elle augmenté ou diminué depuis un demi-siècle ?

4. — Comment enrayer la marche de la syphilis ? Quels avantages a-t-on retirés des mesures prises en Belgique ?

5. — Quels sont les moyens à prendre pour empêcher les progrès de l'ivrognerie ? Quels en sont les inconvénients au point de vue de la constitution physique de l'homme et les conséquences morales ?

6. — Quels sont les inconvénients de l'abus du tabac chez les enfants ?

7. — Quels sont les inconvénients de la crépissure des maisons immédiatement après leur construction ?

8. — L'art vétérinaire est-il honorablement exercé dans les campagnes de la contrée ? Quels sont les abus de l'empyrisme auxquels il serait utile de remédier ?

9. — L'alimentation publique est-elle convenablement sauvegardée ? Quelles mesures nouvelles pourrait-on proposer pour garantir la qualité des denrées ?

4e. SECTION.

Archéologie.

1. — Quelles sont les pierres dites celtiques les plus intéressantes de la contrée ?

2. — Indiquer, mieux qu'on ne l'a fait jusqu'ici, la distribution des diverses constructions romaines qui existaient sur le territoire d'Alaune, près Valognes (*Alauna* de l'Itinéraire d'Antonin et de la Carte de Peutinger.

Décrire particulièrement les ruines des bains telles qu'elles existent encore et rattacher ces restes au plan par terre publié par Cailus et Montfaucon.

3. — Tracer rigoureusement, et en s'appuyant de données certaines, le parcours des voies romaines qui existaient dans la

presqu'île du Cotentin ? Indiquer les découvertes d'objets antiques faites à diverses époques dans la presqu'île.

4. — Quelles sont les localités sur lesquelles on possède des documents constatant leur existence, du IVe. siècle au XIe. ; en d'autres termes, quelle était la distribution des centres d'habitation dans le Cotentin dans les siècles qui ont suivi la domination romaine (périodes mérovingienne et carlovingienne) ?

5. — Lieusaint et le Ham, où des monuments mérovingiens ont été trouvés, étaient-ils des centres importants de population ?

6. — Quels sont les monuments religieux du Cotentin incontestablement antérieurs au XIIe. siècle ? En connaît-on qui puissent raisonnablement être attribués au Xe. siècle ?

7. — Quelle influence la réunion de l'Angleterre et de la Normandie sous la même autorité a-t-elle eue au XIIe. siècle, sur les progrès de l'art dans les deux pays, et par suite dans le Maine et l'Anjou ?

8. — L'architecture présente-t-elle dans le Cotentin, du XIIe. au XVe. siècle, des caractères particuliers qui puissent être signalés ?

9. — Le système des voûtes domicales de l'Anjou et d'Outre-Loire, dont on connaît deux ou trois exemples dans le Calvados, a-t-il pénétré dans le département de la Manche ?

Le calice conservé à Biville a-t-il appartenu au bienheureux Thomas ? N'a-t-il point été offert postérieurement à cette église, en mémoire du bienheureux qu'on y révère ?

Histoire.

1. — Indiquer comment saint Floxel et saint Marcouf ont évangélisé les environs de Montebourg ; réunir tous les faits authentiques qui se rattachent à l'histoire de ces deux saints.

2. — Réunir les documents historiques relatifs au monastère mérovingien qui existait près de St.-Pair ; apprécier l'importance de cet établissement religieux et son influence sur la propagation de la foi chrétienne dans cette partie du département de la Manche.

3. — A quelle époque peut-on rapporter le retranchement de la pointe de la Hague ?

5e. SECTION.

Philosophie.

1. — Les loteries de bienfaisance et autres modes de secours analogues ne présentent-ils pas des inconvénients ? Y a-t-il moyen d'y remédier ?

2. — Quels efforts a-t-on faits dans le but d'éteindre la mendicité et quels résultats a-t-on obtenus ? Quel est leur avenir ?

3. — La migration des habitants des campagnes dans les villes continue-t-elle à faire des progrès ? Comment pourrait-on l'arrêter ? Une autre direction donnée à l'instruction primaire dans les campagnes n'arriverait-elle pas à ce résultat ?

4. — La philosophie française a-t-elle donné, depuis cinquante ans, quelques résultats que l'on puisse regarder comme définitifs ? Peut-on, d'après les études et les recherches propres à cette philosophie ou du moins continuées et renouvelées par elle, poser quelques solutions scientifiques ?

5. — Pourquoi, dans les classes moyennes et élevées de la société, le goût des études classiques et des lectures sérieuses paraît-il s'affaiblir de jour en jour ? Si ce mal existe, quel en serait le remède ?

6. — Est-il vrai que la douceur des lois criminelles et une application tempérée de ces lois soient une cause d'accroissement dans le nombre des crimes et des délits ?

Beaux-Arts.

1. — La peinture décorative ou murale étant un besoin de l'époque, soit pour les constructions publiques, soit pour les constructions privées, déterminer quels sont les procédés qui doivent être préférés dans ces deux cas.

Indiquer quels enduits doivent être confectionnés pour donner une durée satisfaisante aux peintures décoratives.

2. — Quels emprunts notre pays pourrait-il faire aux autres

contrées au double point de vue des procédés de peinture, de la solidité des enduits et du dessin décoratif ?

3. — Quel parti peut-on tirer des matériaux indigènes dans l'ornementation architectonique ?

Ne devrait-on pas en cela imiter les Romains et faire usage, au moins dans une certaine mesure, des roches que produit chaque contrée ?

4. — Les roches siluriennes ne peuvent-elles pas produire d'heureux effets par leur assemblage artistement combiné ?

5. — Quel rôle la brique devra-t-elle jouer dans ces diverses combinaisons ?

6. — Quelle est la valeur artistique du granite au point de vue monumental ?

7. — Quelle est la valeur artistique du marbre au même point de vue dans nos contrées ?

8. — Quelle direction devrait-on donner à l'enseignement du dessin dans les écoles municipales ?

9. — Quel résultat pourraient avoir les expositions artistiques, si elles étaient établies d'après d'autres bases que celles qui président aujourd'hui à leur organisation, sur les différents points de la France où elles se produisent ?

Les questions qui sont parvenues au secrétariat général, depuis la séance préparatoire, seront ultérieurement publiées après l'adoption définitive par le Conseil permanent de l'Institut des provinces.

Les Secrétaires-généraux,

NOEL, BESNOU, Vte. DU MONCEL.

FEUILLE DE ROUTE

DE CAEN A CHERBOURG,

A L'USAGE DES MEMBRES DE LA 27e. SESSION DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE,

Qui s'ouvrira le 2 septembre à Cherbourg;

PAR M. DE CAUMONT,

Directeur de l'Institut des provinces de France.

Les itinéraires publiés jusqu'ici donnent beaucoup de renseignements, mais on n'y trouve pas tous ceux dont auront besoin les hommes studieux et observateurs qui suivent habituellement le Congrès scientifique. Nous allons donc rédiger pour eux quelques notes indicatives des faits à observer entre Caen et Cherbourg, et nous ne voyons pas de dénomination qui convienne mieux à ces notes que celle de *Feuille de route.*

C'est à partir de Caen que nous donnerons ces renseignements. Les étrangers trouveront, pour cette ville, un excellent guide dans l'ouvrage de M. Trebutien, intitulé : *Caen. Précis de son histoire, ses monuments, son architecture et ses environs.* Rien n'a été omis dans cet excellent petit livre qui leur permet de voir, en quelques heures, tout ce que la ville de Caen renferme d'intéressant.

Je prends donc le voyageur, allant au Congrès scientifique de Cherbourg, au moment où il monte en wagon pour quitter Caen, où je suppose qu'il aura voulu s'arrêter un peu.

La première chose qui le frappera en sortant du faubourg de Vaucelles, parcouru un instant par le chemin de fer, ce sera la partie du bassin de l'Orne qu'on appelle la Prairie de Caen.

Cette prairie repose sur un terrain d'alluvion. Au nord, une partie de la ville de Caen s'élève sur les éminences qui en

forment le *thalweig;* elles sont composées de cette pierre blanche qui sert à construire les maisons et que l'on expédie par mer en Angleterre, dans les Pays-Bas, en Bretagne et ailleurs.

Ces bancs calcaires surmontent immédiatement l'oolithe ferrugineuse (oolithe de Dundry) que l'on trouve en creusant des puits au bas du coteau.

Si, après avoir jeté un coup-d'œil sur le beau panorama de Caen, avec ses tours d'église qui pyramident si bien au-dessus de cette ligne harmonieuse de maisons, vue à distance convenable pour que les détails disparaissent et que l'ensemble reste, on veut regarder par la portière de gauche, on verra, au milieu de la prairie, le château et les bosquets de Louvigny, et, au sud, le coteau qui borde la rive droite de l'Orne, coteau abrupt formé de calcaire de Caen. Près de là sont de grandes carrières.

Sur la colline s'élève l'église d'Allemagne, dans les murs de laquelle on voit des parties anciennes, et dont la tour centrale est remarquable par l'intersection des cintres ornés de zigzags qui décorent ses fenêtres (V. le t. Ier. de la *Statistique monumentale du Calvados*, p. 53).

Avant de quitter la vallée de l'Orne, on traverse celle de l'Odon qui vient se confondre avec elle, et l'on s'engage dans un vallon sans eau creusé dans le calcaire de Caen, à Bretteville-la-Pavée.

On passe, à Bretteville, près de deux églises décrites dans la *Statistique monumentale :* l'une est l'église Notre-Dame qui sert au culte et offre peu d'intérêt; l'autre est celle de St.-Pierre qui était, avant la Révolution, succursale de Notre-Dame et servait de chapelle aux moines du Mont-Saint-Michel, qui habitaient tout près de là les maisons de la baronnie.

Cette église est en ruine. La nef a perdu sa toiture; il n'en reste plus que les murs latéraux qui offrent une corniche portée sur des modillons, et une porte latérale au nord ornée de zigzags: je crois que cette partie ne remonte pas au-delà de la première moitié du XIIe. siècle. Plusieurs modillons présentent des obscénités: je les ai dessinés pour la collection que je publierai dans un

chapitre spécial de la *Statistique monumentale du Calvados*.

Le chœur est presque intact ; il était voûté en pierre comme on peut le voir par le dessin ci-joint, et l'arcade à plein-cintre, par laquelle il communique avec la nef, est ornée de losanges.



Bouet del.

ÉGLISE SAINT-PIERRE A BRETTEVILLE-SUR-ODON.

Près de l'église St.-Pierre, on trouve les maisons des moines. La plus grande partie de ces constructions paraît appartenir au XVe. siècle ; elles sont garnies de contreforts comme la plupart des maisons religieuses ; une porte, élégamment couronnée de bouquets de feuillages frisés, m'a paru de la fin du XVe. siècle.

La grange, placée du côté droit de la cour, mérite d'être vue ; elle doit aussi dater du XVe. siècle : elle est divisée, dans sa longueur, par deux rangs d'arcades ogivales simulant ainsi une nef

avec ses bas-côtés ; deux portes, chacune précédée d'un porche, s'ouvrent près des extrémités. Dans presque toutes les granges d'abbayes et de prieurés, j'ai remarqué des porches semblables.

L'entrée principale, donnant sur le chemin, pourrait être du XIVe. siècle. Elle se compose de deux portes cintrées de grandeur inégale et voûtées en pierre.

Nous arrivons à Carpiquet. L'église présentait quelques parties remarquables. Dans la façade, on voyait une porte centrale à plein-cintre dont l'archivolte double, portée sur des colonnes à bases attiques, était ornée de zigzags ; et, de chaque côté, une fenêtre bouchée dont l'archivolte était décorée de moulures en zigzags. La tour, entre chœur et nef, est massive et terminée en bâtière. Elle doit dater du XVe. siècle ou du XIVe. Le chœur pourrait dater du XVe., ainsi que deux arcades ogivales de la nef qui le précèdent du côté droit.

On a fait tout récemment des travaux considérables à cette église.

Continuant notre route, nous voyons bientôt, à droite, le village de Rost, le beau château que vient d'y faire reconstruire M. Beaujour, notaire, membre de la Société française d'archéologie, à Caen ; et, plus loin, l'église, construction considérable pour une commune rurale.

Cette église a la forme d'une croix terminée par un chevet droit, et sur les transepts qui ont une grande longueur est établie la tour, ouverte à l'intérieur et recevant le jour de plusieurs fenêtres.

Si nous voulions en termes généraux indiquer l'âge de ces diverses parties, nous dirions :

Que la nef date du XIIe. siècle, sauf les reprises faites dans la partie supérieure des murs ;

Que les transepts et le chœur sont en partie de cette époque, mais que leurs voûtes et la partie de la tour qui s'élève au-dessus du chœur et forme le dôme intérieur est du XIVe. siècle ;

Enfin que le dernier étage de la tour, surmonté d'une balustrade en pierre, la grande fenêtre à compartiments flamboyants

et bouchée du chevet, les deux fenêtres à compartiments prismatiques de la petite chapelle appliquée sur le mur oriental du transept nord, et les contreforts appliqués sur les angles du même transept annoncent évidemment le XVe. siècle.

L'intérieur de la nef est, dans tout son pourtour, garni d'arcatures romanes dont les archivoltes portent des têtes-plates, surmontées d'une bordure de fleurons crucifères : quatre arcatures remplissent l'intervalle correspondant à chaque travée.

Voici Bretteville et nous touchons à la station. Ici, le membre du Congrès qui sera antiquaire pourra s'arrêter à Norrey, visiter et dessiner son église en attendant le train suivant; mais comme il y en aura peu, je pense, qui aient ce loisir, je vais décrire en peu de mots l'église de Norrey qu'on aura devant soi pendant le temps d'arrêt du train à la station.

L'église de Norrey, que j'ai signalée dès l'année 1824, est sans contredit une des plus remarquables du département, et l'on s'étonne qu'un édifice aussi somptueux ait été élevé dans une paroisse dont la population n'a jamais dû être très-considérable : il est vrai que l'abbaye de St.-Ouen de Rouen en avait le patronage, et que les églises d'abbayes sont toujours plus remarquables que les autres ; mais ce fait n'explique pas l'élévation et la riche ordonnance du monument ; il faut qu'un architecte habile ait voulu se distinguer par cette œuvre.

Il existe une tradition d'autant plus singulière qu'elle a le plus grand rapport avec celle que le P. Pommeraye a consignée dans son *Histoire de St.-Ouen de Rouen.* D'après cette tradition, dit le P. Pommeraye, les deux roses du transept de la basilique de Rouen avaient été faites en 1439, l'une par Alexandre Berneval, maître maçon, l'autre par son apprenti ; or, la dernière fut jugée plus belle que celle à laquelle le maître avait travaillé, et celui-ci se laissa tellement emporter à l'envie et à la colère qu'il tua son élève, dans un accès de jalousie. Voici maintenant ce qu'on raconte dans la campagne de Bretteville et de Norrey :

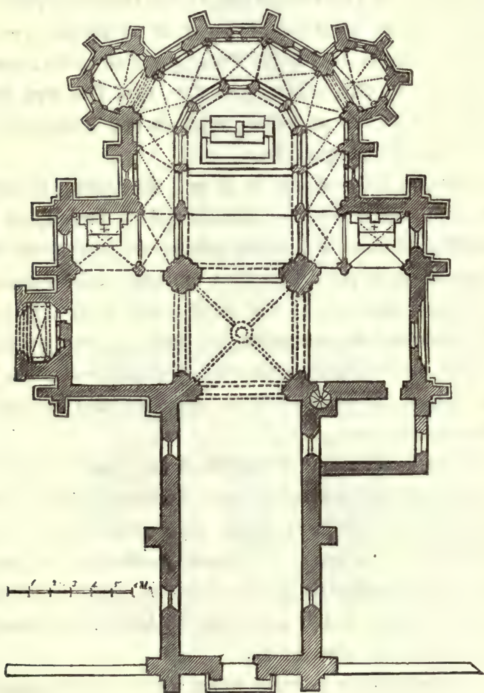
« Le père ou le maître de l'architecte de Norrey avait construit
« la tour de Bretteville : voyant celle de Norrey fort avancée

« et jugeant qu'elle ferait bientôt oublier la sienne, il fut pris « d'un violent accès de jalousie et précipita son élève du haut des « échafaudages. »

On explique ainsi l'inachèvement de la tour de Norrey.

Cette légende n'a peut-être eu d'autre origine que l'envie d'expliquer, au moyen d'un conte, l'état d'imperfection dans lequel se trouve la pyramide : ce ne serait pas le premier exemple que nous aurions de semblables explications. Toutefois, elle me paraît bonne à consigner à cause de son analogie avec celle qui se rattache à l'église St.-Ouen de Rouen dont Norrey dépendait.

L'église de Norrey, dont voici le plan, se compose d'une nef



PLAN DE L'ÉGLISE DE NORREY.

simple, d'un transept avec chapelles annexées et d'un chœur entouré de bas-côtés, le long desquels s'ouvrent deux chapelles.

La nef, moins élevée que le reste, probablement parce que les décimateurs n'étaient chargés que de l'entretien du chœur, doit être un peu plus ancienne : on y voit, au nord, une porte en ogive dont l'archivolte est ornée de têtes-plates ; elle peut dater de la 1re. moitié du XIIIe. siècle : je ne crois pas le chœur et le transept antérieurs aux dernières années de ce siècle, si même ils ne sont, en partie, du commencement du XIVe.

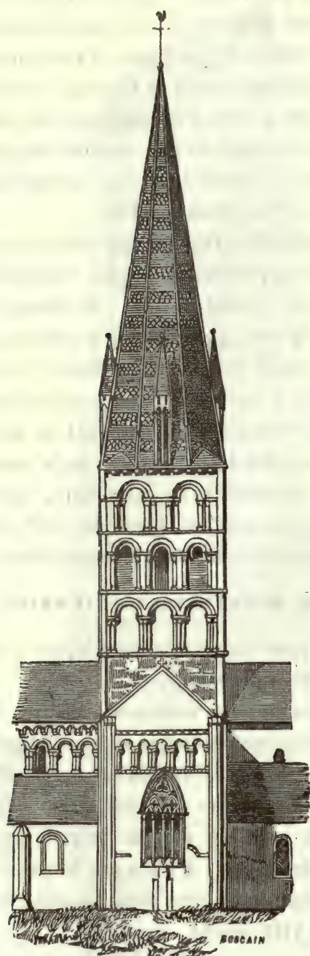
Maintenant ceux qui s'arrêteront et qui attendront le passage d'un autre train pourront, après avoir vu Norrey, visiter Bretteville-l'Orgueilleuse dont l'église est tout près, et aller jusqu'à Secqueville où ils trouveront une église beaucoup plus importante que celle-ci. Le trajet, à partir de la station, est à peu près d'une lieue et très-facile. Pour que l'on sache bien si l'on doit se livrer à cette course pédestre, et si l'on sera suffisamment dédommagé de sa peine, voici en peu demots ce qu'offrirait l'église de Secqueville :

On remarque, à l'extérieur de la nef, au-dessous de la toiture des ailes, un rang de cintres bouchés qui se prolongent autour des chapelles de la croisée. Cette galerie est surmontée de corbeaux réunis par de petites arcades cintrées ; malheureusement on a fait disparaître, on ne sait pour quelle cause, la corniche qui était au-dessus des corbeaux, et cette suppression est choquante Des étoiles, des hachures, des quatre-feuilles et des billettes forment des bordures d'un assez bon effet sur les archivoltes de ces arcatures.

La tour, haute d'environ 150 pieds et ornée de 3 étages d'arcatures, n'est pas en proportion avec l'édifice ; elle est romane jusqu'à la naissance de la pyramide qui paraît avoir été réparée plusieurs fois, et a perdu les quatre clochetons qui autrefois garnissaient les angles. Le dernier désastre, causé par la foudre, eut lieu le 16 juin 1610, ainsi que l'attestait une inscription gravée sur l'une des ailes du coq.

A l'intérieur, quatre grandes arches à plein-cintre séparent la nef des ailes. Les piliers qui les soutiennent sont garnis de colonnes dont les chapiteaux sont assez curieux, quoique sculptés

grossièrement. La tour est portée sur quatre arcades dont une (celle



TOUR ET TRANSEPT DE L'ÉGLISE DE SECQUEVILLE.

qui fait face à la nef) est ornée de plusieurs rangs d'étoiles, surmontés d'un rang de billettes.

Faits historiques. Au printemps de l'année 1105, pendant le siége de Bayeux par Henri Ier., roi d'Angleterre, Robert Fitz-Hamon, qui tenait pour Henri, fut surpris à Secqueville par les soldats du duc Robert et ne trouva d'autre moyen de défense que de se réfugier dans la tour de l'église ; mais les soldats allumèrent du feu sous la tour et le forcèrent à se rendre. M. l'abbé Adam m'a assuré qu'avant de faire réparer les piliers qui supportent cette pyramide, il avait encore vu sur eux des traces du feu auquel ils avaient été exposés en 1105.

L'église de Bretteville-l'Orgueilleuse offre un chœur peu élevé, mais appartenant au premier gothique ; les fenêtres, légèrement aiguës, ont une archivolte portant, de chaque côté, sur une colonnette. Sous la tour, placée entre le chœur et la nef, et dont la base est du même temps que le chœur, on remarque une porte cintrée ornée d'une bande de têtes-plates à oreilles saillantes ressemblant assez bien à des têtes de chat ou de chauve-souris, et qui annoncent la fin du XIIe. siècle ou le commencement du XIIIe. La partie supérieure de cette tour, avec ses longues ouvertures tréflées au sommet, paraît du XIIIe. siècle.

La nef, d'un âge fort incertain, est sans intérêt.

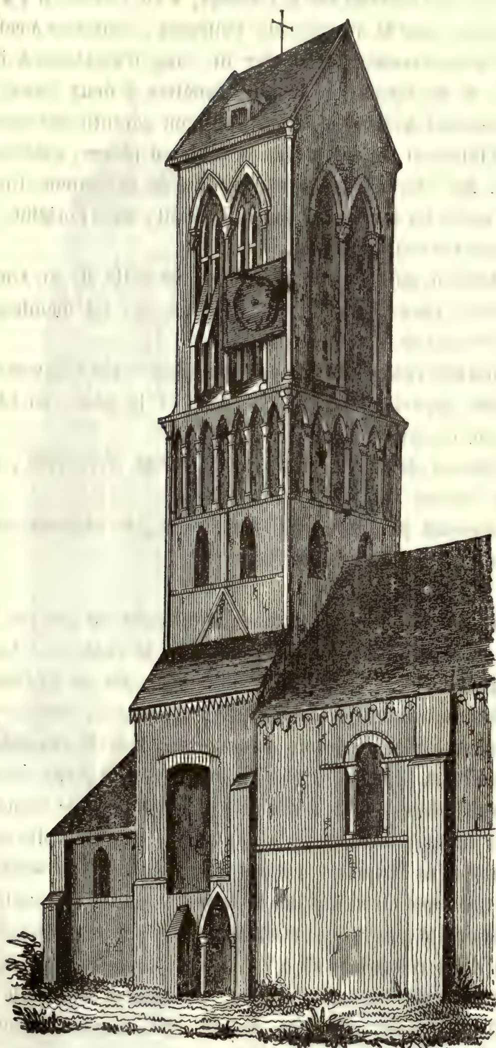
DE BRETTEVILLE A AUDRIEU.

Après avoir repris le chemin de fer, on passe très-près de l'église et du village de Putot.

La nef de l'église de Putot montre des fenêtres cintrées à colonnettes ; deux portes, au nord et au sud, sont également cintrées, et des modillons à arcatures annoncent la transition et peut-être même les premières années du XIIIe. siècle, car le faire paraît se rapporter à la première période du style ogival plus encore qu'au roman de transition : il n'y a pas de porte à l'ouest, mais seulement des fenêtres comme dans un très-grand nombre d'églises rurales du XIIIe. siècle.

Le chœur, un peu plus bas que la nef, a bien moins de caractère : on y voit des modillons sans arcatures, sous la corniche.

Anciennement deux chapelles donnaient à l'église la forme d'une croix ; elles ont été supprimées il y a très-long-temps.



TOUR DE PUTOT.

La tour, qui s'élevait sur le transept, a été refaite, il y a quelques années, par M. l'architecte Pelfresne, conforme à celle qui existait primitivement; elle offre un rang d'arcatures à colonnettes, et au-dessus, de longues fenêtres à deux baies, dont quelques-unes avaient été bouchées pour garantir des eaux pluviales l'intérieur de la tour et la voûte en pierre, avec arceaux croisés, qui existe à peu près à moitié de la hauteur. Un toit à double égout termine cette tour qui devait, dans l'origine, recevoir un autre couronnement.

L'habitation dont on voit les arbres est celle de M. Guilbert, banquier à Caen. Son fils, M. G. Guilbert, est membre de la Société française d'archéologie.

L'église et le village de Brouay apparaissent au sud de la voie ferrée.

L'église appartient au XIIIe. siècle et la tour, en bâtière, est entre chœur et nef.

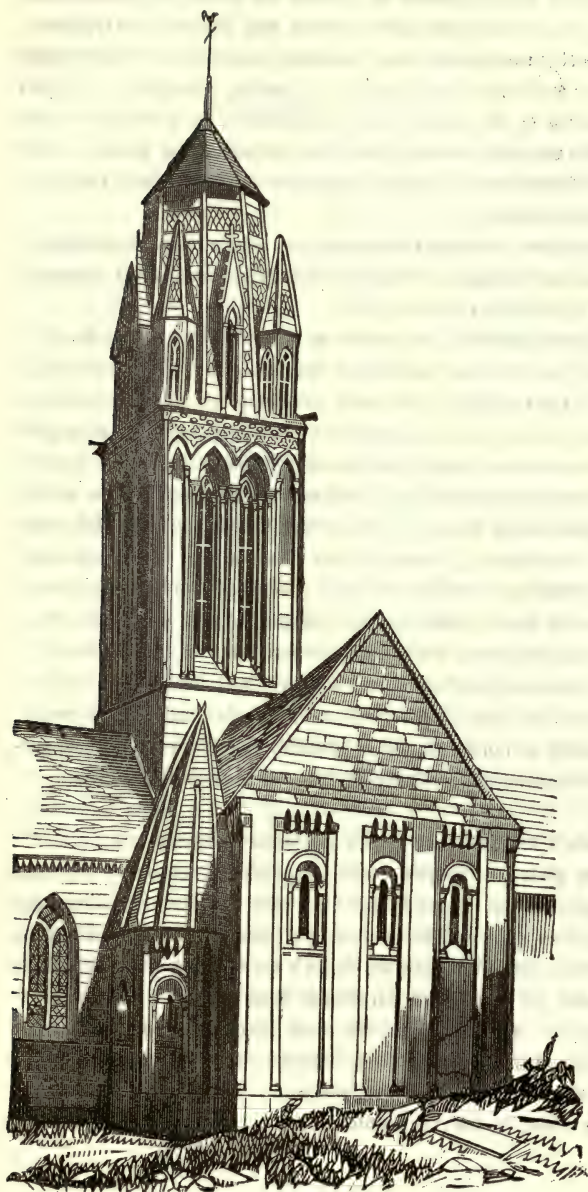
Le château de Brouay est à M. le comte d'Aboville, ancien pair de France.

On aperçoit plus loin, du même côté, le château de Cardanville sur la commune de Loucelles.

STATION D'AUDRIEU. — A quelque distance au sud de la voie ferrée se trouvent l'église, le village et le château d'Audrieu.

La partie la plus intéressante est le centre de l'édifice; les chapelles du transept sont romanes de transition, avec des fenêtres à plein-cintre ornées de colonnettes. Sous la corniche sont des modillons, séparés les uns des autres par de petits festons en ogive subdivisés par des dentelures plus petites et de forme aiguë.

Dans le mur oriental de chacune des chapelles du transept s'ouvrent deux chapelles: celle du transept nord est semi-circulaire et, comme on le voit par la figure ci-jointe, surmontée d'un toit pyramidal; celle qui était appliquée sur le transept méridional a été retouchée au XVIe. siècle, mais il n'est pas douteux qu'elle ne fût, dans l'origine, absolument semblable à celle qui existe au nord. L'arcade cintrée, qui encadrait l'ouverture de ces absides à l'intérieur des transepts, est ornée de moulures en losange.



TOUR ET TRANSEPT DE L'ÉGLISE D'AUDRIEU.

Dans le mur occidental de chacun des transepts s'ouvrait une magnifique porte qui correspondait aux absides dont je parle : ces portes sont maintenant bouchées, mais elles ont conservé leurs riches archivoltes au nombre de quatre, chargées de frettes crénelées et de losanges. Cette disposition des portes devant les absides est assez remarquable, elle permettait au peuple, placé dans le cimetière, d'assister à la messe qui était dite à l'autel de chaque transept.

Le chœur, avec ses colonnettes, sa corniche en dents de scie, ses fenêtres simples à meneaux bifurqués, semblerait annoncer le XIVe. siècle ou la fin du XIIIe.

La tour centrale, extrêmement élégante, me paraît du XIVe. siècle, et c'est une raison pour croire le chœur de la même époque. La pyramide de cette tour est tronquée, soit qu'elle ait été ruinée, soit qu'elle n'ait point été finie; elle se termine par un petit toit en ardoise. Quatre clochetons s'élèvent à la base de la pyramide et, sous la corniche où se dessinent des crochets, on voit un rang de trèfles. Deux fenêtres en forme de lancettes, subdivisées par des meneaux, s'ouvrent dans chacune des faces de la tour.

Le château actuel est entouré d'un parc planté de très-beaux arbres de haute futaie (sapins, chênes, hêtres, pins, etc., etc.). Le terre qui forme le domaine contient environ 200 hectares.

La terre seigneuriale d'Audrieu, érigée en baronnie par lettres-patentes du mois d'avril 1615 en faveur de Guillaume de Séran, chevalier de l'ordre du Roi et gentilhomme de sa chambre, appartient encore à son arrière-petit-fils, M. le général de Séran.

Mais il est temps de parler géologie et agriculture.

Les plateaux compris entre Carpiquet et Audrieu reposent en général sur la grande oolithe, dont les bancs calcaires sont remplacés, sur certains points, par des calcaires et des argiles qui répondent au niveau du fuller's-earth des géologues anglais, et dont j'ai indiqué les caractères dans ma *Topographie géognostique du Calvados;* ils sont recouverts par un terrain meuble argileux, d'un brun ferrugineux, qui forme la base des meilleurs terrains du Calvados.

Le colza, le blé, le sainfoin sont les produits principaux de

la culture de la plaine, comprise entre Caen et Audrieu. Quelques terres se louent plus de 200 fr. l'hectare aux environs de Bretteville et de Norrey, où elles sont excellentes.

D'AUDRIEU A BAYEUX.

Après avoir quitté la station d'Audrieu, on distingue le parc et le château de M. le marquis de Fontette, sur la commune de Ducy.

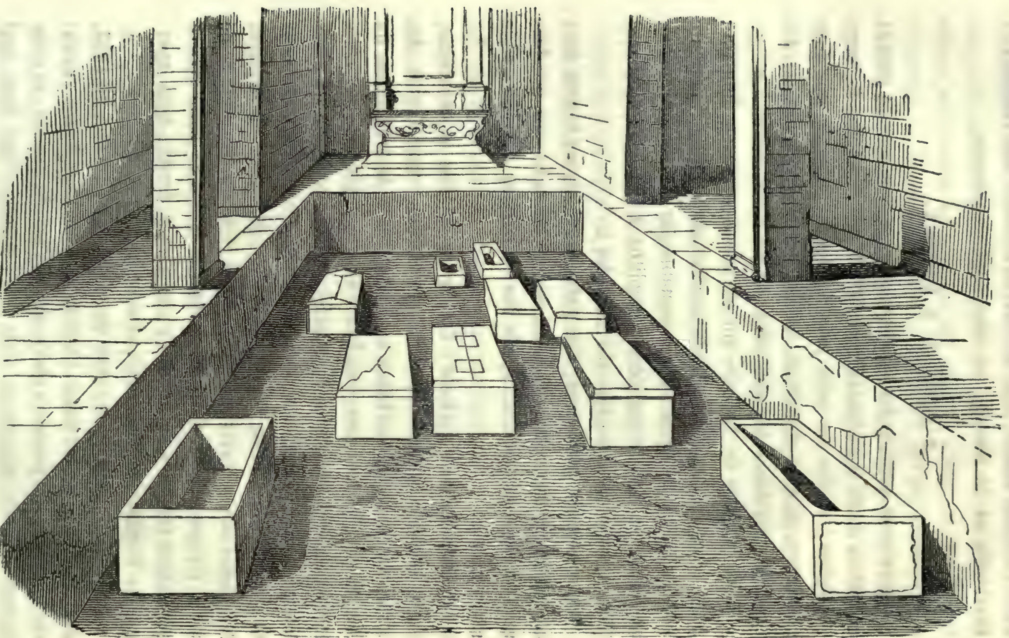
L'église, voisine de cette jolie résidence, possède une tour qui figure, dans la plupart de nos publications, comme un des types de nos tours les plus élégantes du XIIIe. siècle.

Voici la vallée de la Seule qui se présente dans le lointain : nous descendons de la grande oolithe sur l'oolithe inférieure à Carcagny, dont l'église est remarquable par son abside romane, et bientôt le lias va succéder à l'oolithe à Condé et à Nonant (Voir ma *Carte géologique du Calvados*).

Les géologues pourraient, s'ils passaient quelques heures dans ce bassin, y faire des observations intéressantes sur ces formations, particulièrement sur le lias et sur les couches qui le surmontent.

Au point de vue agricole, l'influence du lias se manifeste, entre la Seule et Bayeux, par la proportion considérable des terres cultivées en herbages et consacrées à la production du lait et du beurre. Les couches calcaréo-argileuses de cette formation, en favorisant l'humidité du sol, conviennent effectivement à la production spontanée de l'herbe, et une partie des meilleurs fonds du Bessin repose sur la formation liasique. Mais nous avons traversé le plateau peu élevé qui sépare la Seule de la rivière d'Aure. Nous voici dans le bassin de cette rivière qui baigne les murs de la cité épiscopale ; à droite, nous apercevons l'église moderne de St.-Exupère

M. l'abbé E. Le Comte, curé de St.-Exupère, a fait, en 1853, des fouilles pour retrouver l'ancien caveau dans lequel avaient été inhumés les premiers chefs de l'église de Bayeux, et cette recherche a été couronnée d'un plein succès. Voici dans quel ordre étaient rangés les cercueils que l'on croit avoir contenu les corps des saints mentionnés par l'abbé Béziers, dans son *Histoire de Bayeux* (Voir la page suivante).



DISPOSITION DES CERCUEILS DES PREMIERS ÉVÊQUES DE BAYEUX, A St.-EXUPÈRE, SOUS LE PAVÉ DU CHŒUR.

La voie ferrée passe au sud de Bayeux, de manière à laisser voir la cathédrale dans tout son développement de l'ouest à l'est.

Ce qui frappe d'abord, c'est la tour centrale décapitée par ordre des architectes parisiens. Ce sont d'habiles médecins que ces architectes. La tour avait mal aux jambes ; plusieurs piliers qui la supportent menaçaient ruine, les architectes de Paris ont fait couper la tête pour guérir les jambes. Voici leur théorie médicale à laquelle, nous autres provinciaux, nous n'aurions jamais pensé; ils se sont dit : si nous allégeons le poids du corps, nous soulagerons les jambes; coupons d'abord la tête et nous *verrons après.*

Les choses en étaient là quand un ingénieur habile, M. Flachat, a été prié de venir en aide aux architectes. Il a prouvé que quand un membre est malade il faut le guérir, et que, pour le guérir, il n'est pas besoin de couper l'extrémité opposée; il s'est mis tout simplement à reconstruire les piliers en étayant savamment la tour, et il a parfaitement réussi.

Il s'agit maintenant de refaire une tête à la tour, et c'est là que le génie des artistes s'embarrasse : l'École parisienne qui décapite penche, dit-on, pour la tour tronquée; la population de Bayeux préfère une tour avec sa tête.

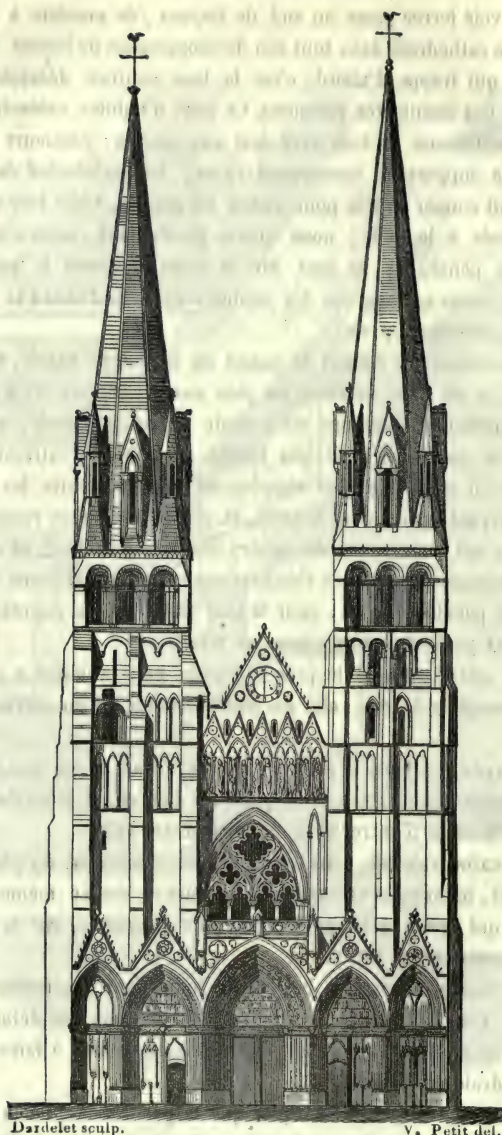
En attendant que le procès finisse, on a aumôné à la tour un parapluie de zinc; elle est coiffée comme un mandarin.

Bayeux. — Mais je présume que le voyageur ne passera pas par Bayeux sans s'y arrêter quelques heures, et je lui demande la permission d'entrer avec lui dans cette ville.

La cathédrale est, sans contredit, un monument du plus haut intérêt, le monument capital de Bayeux; c'est en même temps celui qui présente les parties les plus anciennes, car la crypte doit remonter au XIe. siècle.

Le plan général de ce bel édifice appartient à plusieurs époques. Pour le décrire, il faudrait entrer dans des détails que nous ne pouvons donner ici. Il y aurait un volume à faire sur la cathédrale de Bayeux.

D'abord, on peut remarquer que la partie basse de la nef et des tours appartient au style roman. Les trois portes de la façade



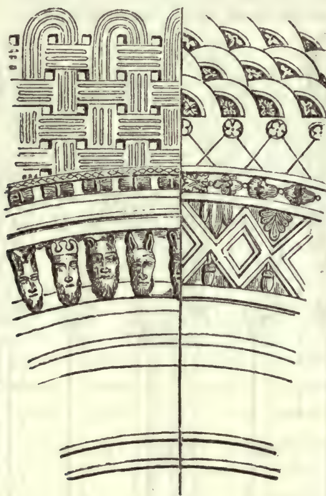
Dardelet sculp. V. Petit del.

FAÇADE ET TOURS OCCIDENTALES DE LA CATHÉDRALE DE BAYEUX.

occidentale, avec leurs frontons de couronnement, leurs voussures ornées de personnages, etc., etc., sont un placage du XIVe. siècle ; il est facile de le reconnaître, en entrant sous les tours.

La porte centrale a été détruite et refaite ; elle n'offre aucun intérêt. Les deux autres sont encore ornées de petites figures. Dans le tympan de la porte placée à droite de la grande entrée, on distingue la Résurrection des morts et le Jugement dernier ; du côté gauche, on a représenté différentes scènes de la vie de Jésus-Christ.

Entré dans la nef, on sera frappé d'abord de la richesse des



SPÉCIMENS DES ARCHIVOLTES ROMANES DE LA NEF ET DES MOULURES DÉCORATIVES DES MURS.

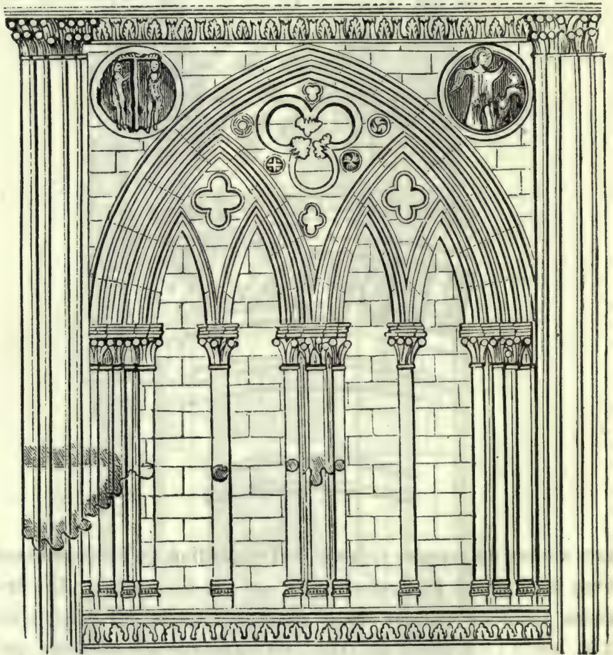
arcs cintrés du premier ordre et de l'opposition qu'ils présentent avec les longues fenêtres ogivales qui les surmontent. Les arcades romanes sont les restes de la cathédrale qui existait au XIIe. siècle ; sur elles, au XIIIe., on a greffé le second ordre qui s'élève jusqu'aux voûtes.

Une chose à remarquer, c'est l'inégalité de ces arcades romanes si brillantes de la nef. Les unes sont surbaissées, les autres en forme de fer-à-cheval, et leurs bordures ou archivoltes ne sont

point de hauteur égale ; leurs diamètres sont aussi très-variés. Ainsi l'on retrouve, dans l'architecture romane, cette irrégularité dont les architectes romains nous ont laissé tant d'exemples dans leurs plus grands édifices.

Le chœur de la cathédrale de Bayeux offre un des plus beaux types de l'architecture du XIIIe. siècle. L'ornementation en est gracieuse et d'un bon relief.

Dans la galerie centrale et obscure, à laquelle j'ai donné, dans mon *Cours d'antiquités*, le nom de *triforium*, les arcades sont disposées, au nombre de quatre, sous une plus grande ogive qui



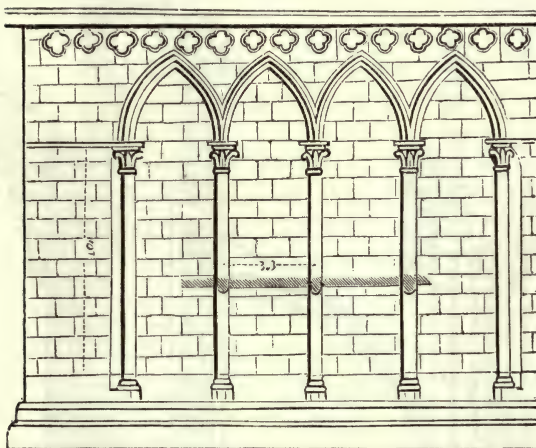
ORDONNANCE DU TRIFORIUM DANS LE CHŒUR DE LA CATHÉDRALE.

les encadre. Cette réunion de quatre ogives en lancettes sous une grande ogive résulte, comme on le voit par mon esquisse,

du rapprochement de deux lancettes géminées, surmontées d'un trèfle et encadrées dans deux ogives. Cette disposition est fort rare et même particulière, je crois, à la cathédrale de Bayeux.

On devrait faire mouler les beaux feuillages qui décorent la partie semi-circulaire du chœur, j'en ai rarement vu d'aussi remarquables.

L'observateur examinera les bas-côtés du chœur avec leurs chapelles, ornées d'arcatures très-caractéristiques du XIIIe. siècle;

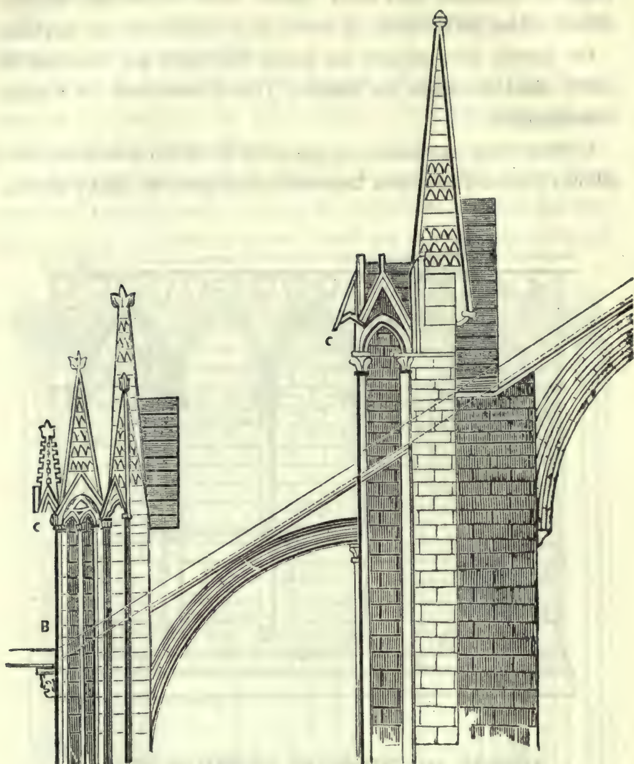


ARCATURES DES CHAPELLES DES BAS-CÔTÉS DU CHŒUR.

la chapelle souterraine, ou crypte, qui doit appartenir au XIe. siècle, et que l'on a enchâssée, si l'on peut parler ainsi, dans la cathédrale du XIIIe.; il verra les chapelles des bas-côtés de la nef et le portail latéral, au sud.

Enfin, s'il se place devant la porte du palais épiscopal, il saisira tout le profil extérieur de l'édifice et la disposition des arcs-boutants et des contreforts, dont quelques-uns sont ornés de statues placées dans leurs niches, comme des soldats montant

la garde dans leur guérite. Il verra le gracieux contour du chevet,



CONTREFORTS ET ARCS-BOUTANTS DE LA NEF.

l'élégante simplicité des moulures qui le décorent, et la forme si pure et si svelte des fenêtres qui éclairent le grand comble et les bas-côtés du chœur. Il appréciera cette jolie tour centrale, construite en grande partie dans le style ogival de la dernière époque (1479).

M. l'abbé Thomine qui, avant de partir pour les missions étrangères, avait étudié avec beaucoup de soin la cathédrale de

Bayeux, et qui devait la décrire en détail dans le *Bulletin monumental,* avait indiqué, pour diverses parties de l'édifice, des dates que nous croyons utile de relater ici. Il rapportait, comme nous, à la reconstruction de 1106, après que la cathédrale eut été incendiée quand Henry I[er]. prit la ville d'assaut, les arcades semi-circulaires de la nef avec leurs moulures élégantes et variées.

Les fenêtres ogivales surmontant les arcades romanes de la nef, le chœur, les chapelles qui l'environnent, la sacristie, en un mot la partie de l'édifice construite en style ogival primitif, doivent avoir été, d'après lui, en grande partie, bâties par l'évêque Robert des Ablèges (1206-1231), et commencées par ses prédécesseurs, Henry de Salisbury et Philippe de Harcourt; mais on dut y travailler encore plus ou moins long-temps dans le cours du XIII[e]. siècle, au moins pour terminer les moulures d'ornementation.

Le joli porche par lequel on entre dans la nef, en face de l'évêché, appartiendrait à la première moitié du XIII[e]. siècle.

On sait que les collatéraux des nefs n'étaient pas, dans le principe, garnis de chapelles (V. mon *Cours d'antiquités,* IV[e]. partie). L'examen de la nef de Bayeux confirme ce principe : celles qu'on y voit sont des additions. D'après les recherches qui ont été faites, les chapelles de St.-Jean-l'Évangéliste et de l'Annonciation (côté nord) auraient été construites par Pierre de Benais, vers l'an 1289 ; celle de St.-Martin, en 1309 ; les autres, du même côté (nord), quelques années après, mais avant 1356.

Du côté du sud, deux des chapelles attenant aux ailes de la nef ont été retouchées ou refaites au XV[e]. siècle.

On remarque encore dans les autres quelques caractères du XIII[e]. siècle, et l'on croit qu'elles ont été fondées par Odon de Lorris, évêque de Bayeux.

Les deux façades du transept sont postérieures au corps de l'édifice. Le transept nord, qui faisait face à l'ancien évêché, et qui est percé d'une fenêtre rayonnante, date, à ce que l'on croit, de la deuxième moitié du XIV[e]. siècle; l'autre (côté sud), qui fait face à l'évêché actuel, autrefois l'hôtel du Doyen, paraît un peu postérieur. Cette dernière chapelle était sous l'invocation de saint

Thomas de Cantorbéry; mais les travaux récents faits à la cathédrale ont prouvé que deux autels occupaient côte à côte le mur oriental. Des peintures murales assez intéressantes, qui ornaient les rétables, ont été retrouvées et doivent avoir été dessinées par les soins de M. l'architecte de Dion.

En 1425, Nicolas Habart commença des reprises au centre du transept pour y asseoir une tour qui fut, comme nous l'avons dit, refaite par l'évêque de Harcourt, patriarche de Jérusalem.

M. Bourdon a signalé, il y a quelques années, un fait curieux dont on ne se douterait pas si l'on ne montait au-dessus des voûtes, c'est que la tour centrale, du XVe. siècle, a été établie sur la base d'une tour romane du même temps que les arcades de la nef: on voit, en effet, au-dessus des voûtes du transept et à la partie basse du carré qui supporte la tour centrale actuelle, des *arcatures à plein-cintre* ornées de zigzags. Les piliers très-hardis qui supportent la tour avaient été retaillés et revêtus d'un second appareil. Ce sont ces piliers qui viennent d'être refaits de fond en comble.

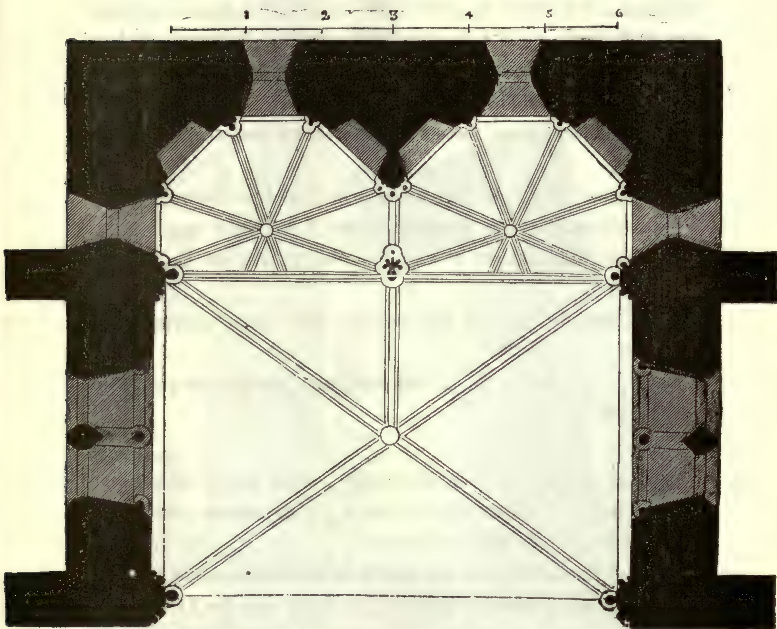
Chapelle du Séminaire. — Après la cathédrale, le monument religieux le plus important de Bayeux est la chapelle du Séminaire qui avait été construite, au XIIIe. siècle, pour l'Hôtel-Dieu: c'est à juste titre qu'elle a attiré l'attention de tous les antiquaires anglais qui ont visité Bayeux, notamment de MM. Pugin, Gally-Knight, Rickmann, Wewhel et Parker.

Je trouve dans la composition de cette église des combinaisons qui ont été usitées, avec beaucoup de bonheur, dans d'autres églises du XIIIe. siècle, particulièrement dans notre région monumentale du Calvados. Les murs latéraux sont divisés en six travées par des colonnes qui reçoivent les arceaux de la voûte. L'élévation de chaque travée offre un mur surmonté d'une fenêtre à deux lancettes, séparées par une colonnette et réunies sous une arcade ogivale: c'est, en petit et avec beaucoup de simplicité, la disposition des fenêtres géminées de la cathédrale et de celles que nous verrons bientôt dans l'église de l'abbaye de Longues.

Le chevet, qui est droit, se trouve divisé en deux absidioles

par la disposition des arceaux de la voûte et par une saillie, dont le sommet est orné de trois colonnes recevant la nervure centrale de la voûte et deux des arceaux flabelliformes des absidioles.

Le plan ci-joint fera comprendre la disposition que j'indique.



PLAN DE L'EXTRÉMITÉ ORIENTALE DE LA CHAPELLE DU SÉMINAIRE.

MM. Rickmann, Gally-Knight, Parker et plusieurs autres antiquaires anglais, ont cité dans leurs ouvrages la jolie chapelle du Séminaire de Bayeux; nous regrettons qu'on ait transformé le portail en chapelle et qu'on ne puisse plus y pénétrer que de l'intérieur même du Séminaire, au moyen d'une galerie couverte, assez bizarre.

J'ai décrit l'église St.-Patrice dans le tome IIIe. de ma *Statistique monumentale du Calvados* (p. 220). Sa tour, que

j'ai figurée, a de l'intérêt; la forme en est originale; elle date de 1549.

Anciennes maisons. — Si l'on avait la bonne fortune de venir au Congrès de Cherbourg en même temps que M. Raymond Bordeaux, il se ferait un plaisir de montrer les anciennes maisons de Bayeux, qu'il a décrites plusieurs fois, notamment dans ma *Statistique monumentale du Calvados.* En l'absence de cet antiquaire éminent, on pourra avoir recours à mon livre.

Nous citerons pour mémoire : l'ancienne maison n°. 4 rue St.-Malo ;

La maison n°. 6 rue Bienvenue, près de la cathédrale ;

Les maisons n°. 3 rue St.-Martin et n°. 1 rue des Cuisiniers ;

D'autres maisons n°. 1 rue Franche et rue de la Juridiction n°. 18 ;

La maison de la rue Bourbeneur que nous reproduisons page 249 ;

Enfin, dans la rue de la Maîtrise, une maison en partie du XIIIe. siècle.

Ancien évêché. — L'ancien évêché, dans lequel se trouvent aujourd'hui les Tribunaux et la Mairie, présente un assemblage de constructions de différents âges.

Quelques parties basses, du côté de la cathédrale, appartiennent au style roman ; d'autres peuvent ne dater que du XIIIe. ou du XIVe. siècle : tels sont le couronnement et l'encadrement des fenêtres, surmontés d'une corniche de modillons aplatis, que l'on voit dans la cour. Mais il y a eu bien des retouches, au XVIe. siècle et à des époques postérieures, dans tous les bâtiments de l'aile droite qui méritent d'être visités et étudiés (V. la page 250).

La partie la plus intéressante du second corps de logis, de celui qui est parallèle à la cathédrale, est la chapelle de la Renaissance, remarquable par ses voûtes ornées de pendentifs et par ses peintures, qui est devenue dépendance du Tribunal de première instance. M. G. Villers est auteur d'un mémoire descriptif de cette chapelle, du style le plus riche: nous renvoyons à sa *Notice.*



Sagot del. Lardelet sculp.

VUE DE LA MAISON DE LA RUE BOURBENEUR.

Cette chapelle avait été construite, à ce que l'on croit, par l'évêque de Canossa, mort en 1531.



PARTIES DE L'ANCIEN ÉVÊCHÉ DE BAYEUX PRÉSUMÉES DU XIVe. SIÈCLE OU DE LA FIN DU XIIIe.

On sait que Bayeux est l'*Augustodunum* de la Carte de Peutinger (V. mon *Cours d'antiquités monumentales*, t. II). On y a trouvé des thermes et des débris gallo-romains très-curieux.

M. Lambert, conservateur de la Bibliothèque publique, membre de l'Institut des provinces, a eu l'heureuse idée de former, dans la cour de la Bibliothèque publique, un musée lapidaire ; il renferme plusieurs morceaux très-intéressants qu'il est bon de mentionner, ce sont : cinq bornes ou colonnes milliaires avec des inscriptions relatives aux empereurs *Claude* 1er, *Marc-Aurèle*, *Lucius Verus*, *Septime-Sévère*, *Maximin* 1er., *Maximin*, son fils, et *Constantin-le-Grand*, c'est-à-dire depuis l'an 46 de l'ère chrétienne jusqu'à l'an 313.

Les autres objets sont :

1°. Un fût de colonne, couvert de sculptures, d'ornements fort riches, disposés en huit bandes verticales terminées par une zone ou ceinture circulaire, sculptée d'arabesques : M. Lambert le croit de l'époque des Antonins ;

2°. Un chapiteau, d'un style approchant du dorique, qui paraît avoir été très-usité dans la Gaule ;

3°. Des bases et des chapiteaux de colonnes : un de ces derniers offrait des bustes de personnages, placés dans les angles au milieu de feuilles d'acanthe ;

4°. Des fragments de corniches, de frises sculptées, etc.; des débris de colonnes ornementés de divers genres, avec la moitié d'une statue drapée et assise, qui semble représenter un magistrat sur son siége (1).

Mais ce qui est surtout précieux dans les collections municipales, c'est la Tapisserie de la reine Mathilde.

Cette bande de toile, dont les figures sont brodées à l'aiguille avec des laines de différentes couleurs, longue de 70 mètres 34 centimètres (216 pieds 6 pouces 4 lignes), sur une hauteur de 50 centimètres (1 pied 6 pouces 5 lignes), était exposée, avant la Révolution de 1789, depuis un temps immémorial, en certains jours de l'année, dans l'église cathédrale de Bayeux. Cette exposition solennelle et périodique a contribué sans doute à ne pas

(1) On trouve aussi, près de la cathédrale, un musée lapidaire dans lequel le Chapitre a fait conserver divers fragments de sculpture romaine trouvés en nivelant la place de la Cathédrale.

laisser vieillir ni disparaître les notions traditionnelles concernant l'origine de cet ouvrage.

Des inscriptions latines accompagnent pas à pas les figures ; par ce moyen, la Tapisserie de Mathilde fixe des points incertains de l'histoire, et peut corriger et suppléer les écrivains du temps.

On a publié, tant en France qu'en Angleterre, un grand nombre de descriptions et d'explications des scènes représentées sur la Tapisserie ; il serait inutile de la décrire, et nous renvoyons à ces ouvrages, et surtout à la Notice rédigée pour les touristes par le Conservateur, M. Lambert, qui a étudié à fond le monument et qui en a expliqué toutes les parties avec sa sagacité ordinaire.

C'est le 26 novembre 1838 que le Conseil municipal de Bayeux, sur le rapport de M. le président Pezet, vota la construction de la Galerie-Mathilde, pour placer ce précieux monument.

La Galerie-Mathilde présente une longueur de 18 mètres 35 centimètres sur une largeur de 6 mètres ; elle est éclairée par douze ouvertures. Le meuble vitré qui renferme la Tapisserie offre un double développement, de manière à fournir un parcours de 74 mètres 20 centimètres, et est disposé de telle sorte que la broderie historique est placée à hauteur d'homme. La partie inférieure de ce meuble, disposée en compartiments vitrés, contient une suite d'objets anciens, la plupart trouvés dans le pays.

La ville de Bayeux a fait établir, dans la cour de la Bibliothèque, le hangar dont j'ai déjà parlé, destiné à abriter les fragments de monuments antiques et autres, que des fouilles ou des travaux particuliers mettent à découvert.

On conserve, en outre, dans le vestibule de la Bibliothèque les mausolées, en pierre de Caen, de Jacques-André, sieur de Ste.-Croix, et de Marie Davot, son épouse, morts, l'un en 1628, et l'autre en 1637, qui existaient autrefois dans l'église de Ryes. Ces effigies tumulaires, d'une très-belle exécution, sont parfaitement conservées. Le chevalier est revêtu de son armure ; son épée est posée du côté gauche ; son casque fermé et empanaché, ainsi que ses gantelets, sont posés de chaque côté des pieds. La dame porte le corsage en pointe et les manches bouffantes attachées avec des rubans. Les armoiries de ces personnages sont sculptées en

dehors, vers la tête, et placées dans des cartouches d'une grande élégance.

Un médaillier avec vitrines, placé dans la bibliothèque et récemment exécuté, renferme déjà quelques médailles grecques, romaines et gauloises; des médailles modernes françaises et étrangères ; une collection sigillographique des anciens seigneurs laïques et ecclésiastiques, des anciennes corporations et juridictions ainsi que des particuliers, a été formée par le Conservateur. On y remarque le sceau de Lothaire, roi d'Italie (820-855); celui de Guillaume-le-Conquérant ; celui de Robert, frère du duc Mathieu de Lorraine (1220-1251) ; celui de saint Bernard, abbé de Clairvaux (1151); celui de la ville de Worcester, au XIVe. siècle, etc., etc.

Les vitrines renferment encore des colliers, des bracelets, des anneaux de jambe, des boucles, des plaques ornées, en bronze ; des armes en fer, haches, fers de flèches, javelots, couteaux, etc., trouvés dans des tombeaux de l'époque gallo-romaine et du moyen-âge.

La Fabrique de dentelles de Bayeux est renommée : c'est la principale industrie du pays. La maison Lefébure et la maison Pagny ont obtenu des récompenses de premier ordre à Paris et à Londres.

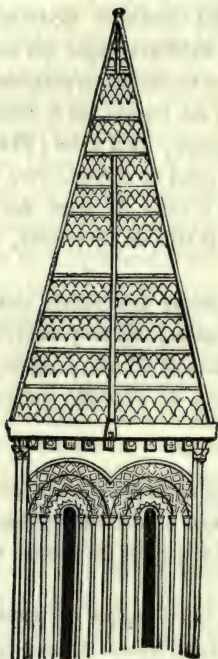
Il existe aussi à Bayeux une fabrique de porcelaine, dont les produits ont des qualités supérieures. La matière première (le kaolin) vient des Pieux, département de la Manche.

Un géologue serait satisfait de faire une excursion à Port-en-Bessin pour voir les falaises que j'ai décrites en 1824, et qui montrent le niveau géologique des argiles bleues relativement au lias et à l'oolithe inférieure, formations avec lesquelles quelques géologues les avaient confondues (1) avant ma publication. La coupe de la falaise des Hachettes, à l'ouest de Port, figurée dans l'Atlas de ma *Topographie géognostique du Calvados*, est une des plus curieuses du département.

(1) V. le Mémoire publié à Londres *Sur les falaises des côtes de Normandie*, par M. de La Bèche.

DE BAYEUX AU MOLAY.

On quitte la station de Bayeux, en passant par St.-Loup dont la tour du XIIe. siècle est remarquable par son élégance et

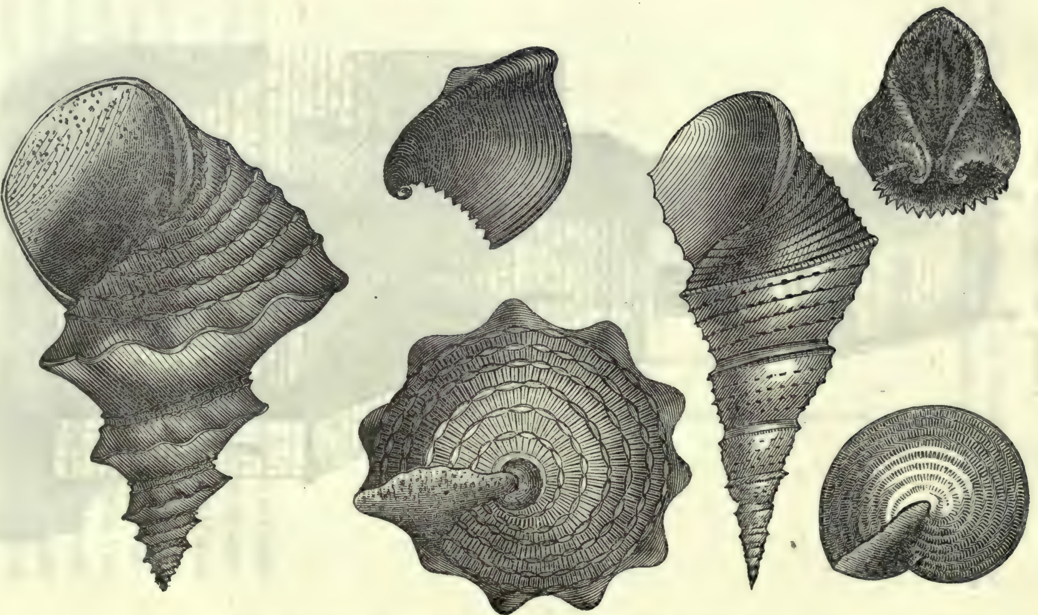


PARTIE SUPÉRIEURE DE LA TOUR DE L'ÉGLISE DE SAINT-LOUP.

ses bonnes proportions, et l'on gagne bientôt la vallée de la Drome que l'on traverse sur un pont au sud de Barbeville, dont on aperçoit la tour (Voir l'esquisse de cette tour à la page 255). Nous sommes toujours sur le lias; mais si l'on descendait la vallée jusqu'à Vaucelles, vers le nord, nous passerions sur l'oolithe ferrugineuse (V. ma *Carte géologique du Calvados*). Cette localité de Vaucelles possédait même autrefois des carrières qui avaient une grande réputation parmi les paléontologistes; on y trouvait avec abondance les fossiles si variés et si intéressants de l'oolithe inférieure (V. la p. 256). Mais la ligne de fer continue son parcours sur le lias. On aperçoit au nord, sur la colline, l'église de Cottun : sa tour octogone du XIIe. siècle repose sur quatre arcades et quatre piliers cylin-



TOUR DE BARBEVILLE.



QUELQUES COQUILLES DE L'OOLITHE INFÉRIEURE DE VAUCELLES.

driques, et dont le chœur du XIVe. montre une clef de voûte ornée de sept corps de reptiles, n'ayant qu'une tête. Mais ce qui rend cette clef de voûte intéressante, c'est qu'elle porte l'inscription suivante qui nous indique incontestablement la date du chœur tout entier :

L. M. CCC XLVIII fist maistre Helie le Lou CL9 (clore) ceste voute.

Ainsi la voûte du chœur fut terminée et la clef posée en **1348** par maistre Hélie le Lou ; ce qui s'accorde d'ailleurs avec le style d'architecture de cette partie de l'église.

Crouay se trouve dans la vallée, assez près de la voie ferrée, et l'église que l'on voit en passant mériterait d'être visitée si l'on voyageait par les moyens de locomotion ordinaires. C'est une église, en grande partie, du XIIIe. siècle.

On y voit une statue de saint Martin, du XVe. siècle, assez bien conservée et nouvellement repeinte et enluminée.

Deux inscriptions tumulaires sont remarquables : l'une, par son style emphatique, en l'honneur du curé du Moncel, mort en 1630, qu'elle qualifie de *bouclier de la foy, vainqueur de l'hérésie* ; l'autre, par la résignation toute philosophique d'une défunte à laquelle on fait dire :

VITA DIU MIHI POENA FUIT : ME NULLA VOLONTAS
INCITAT UT CUPIAM LONGIUS ESSE SUPER
MORS MELIOR VITA CERTE MIHI MENTE VIDETUR.

La tour, ancienne dans sa partie inférieure, se termine par un toit à double égout, et une inscription nous apprend que cette terminaison du XVIIe. siècle est due au curé du Moncel ; c'est la tour qui parle et qui dit : *M. du Moncel m'a réédifié mon clocher.*

Mais voici, sur la hauteur, vers le nord, le village de Blay, où réside M. Adeline, l'heureux fabricant des bœufs gras dont les promenades triomphales font le bonheur des Parisiens.

Nous allons descendre du lias sur les marnes irisées et les couches sableuses et argileuses du grès bigarré, souvent colorées en rouge. Ce terrain est généralement moins fertile que le précédent et son influence sur l'agriculture est évidente, même pour celui qui voyage en chemin de fer.

Le village du Breuil est assis en partie sur ce terrain : il n'a pas, dans nos contrées, une puissance comparable à celle qu'il atteint dans d'autres ; on voit, en effet, reparaître les terrains inférieurs au fond de quelques vallées.

Deux des puits d'extraction de la mine de houille, dite *Mine de Liltry,* sont très-rapprochés du village du Breuil et de celui du Molay, où se trouve la station. Cette mine occupe plus de 400 ouvriers, et, quoique le charbon soit de qualité médiocre, c'est une richesse considérable pour le pays (V. ce que j'en ai dit dans ma *Topographie géognostique du Calvados*).

L'église du Molay est au nord de la gare ; elle a été reconstruite il y a quelques années ; elle est située dans la première enceinte du château-fort des anciens seigneurs du Molay-Bacon, famille normande importante au XIIe. siècle. Guillaume Bacon accompagnait Robert Courte-Heuse à la première croisade en 1096. En 1148, Roger Bacon fonda la commanderie de Templiers de Beaugy près de Balleroy.

Il y avait une haute-justice au Molay. Le château moderne qui existe à présent ne se voit pas du chemin de fer ; il appartient à M. le comte de Chabrol, neveu de l'ancien ministre de ce nom.

DU MOLAY A LISON.

Le chemin de fer passe près de l'ancienne église de St.-Martin-de-Blagny, qui n'existe plus ; puis sur Cartigny et St.-Marcouf, communes dont les églises sont au nord de la ligne. On marche toujours sur le *trias,* représenté ici seulement par des marnes rouges et des grès argileux, au milieu desquels on rencontre parfois un calcaire parsemé de galets roulés, qui occupe la

place du calcaire magnésien ; du reste, aucune apparence de gypse.

A gauche du chemin de fer, à l'Épinay-Tesson, un dépôt de lias a donné lieu à de grandes exploitations et à l'établissement de fours à chaux considérables, dont les produits sont bien utiles pour l'agriculture, et que l'on transporte dans les terrains non calcaires, très-étendus au sud de cette localité (Voir ma *Carte géologique du Calvados*).

Lison, où se trouve la station et l'embranchement de St.-Lo, est un village qui était, il y a peu d'années, sur le bord d'une forêt ; la forêt a été abattue et défrichée. Le grès bigarré prend à Lison un certain développement, et quelquefois on l'a employé pour la construction des murs.

J'avais espéré autrefois trouver quelques traces de gypse dans les argiles rouges qui représentent le trias et le grès bigarré dans cette partie du Calvados : mes recherches ont été infructueuses et les travaux récents du chemin de fer n'ont produit aucun indice de roche gypseuse.

Une couche plastique dépendant du trias est employée à Lison pour la fabrication d'une poterie grossière, qui pourtant a son utilité et qui trouve son écoulement dans les contrées voisines. M. G. Villers assure que le produit annuel de cette fabrique s'élève à 20,000 fr. (1).

Saint-Lo. — Si l'on prenait l'embranchement de St.-Lo pour aller visiter cette ville, on parcourerait les fertiles herbages de la vallée de la Vire.

A Airel, les collines se rapprochent et l'on a d'un côté, sur St.-Fromond, de l'autre, sur Airel et Moon, des éminences d'argiles rouges représentant la formation du grès bigarré. Il existe à Airel une station en face du village de St.-Fromond, situé sur la rive gauche et où il y avait un ancien prieuré dépendant de Cerisy.

(1) V. le mémoire de M. G. Villers, sur la poterie de Lison, dans l'*Annuaire* de l'Association normande.

En avançant vers le sud, le chemin de fer traverse une zone de marbre intermédiaire que M. Mosselman fait exploiter en grand pour la fabrication de la chaux. Les fourneaux de l'établissement méritent d'être vus (1). C'est au milieu des couches exploitées sur la rive droite de la Vire que M. Mosselman a découvert, il y a quelques années, un filon de cuivre. Voici la coupe de la falaise traversée par le filon dans la direction du sud au nord.



VUE DU FILON DE CUIVRE EXPLOITÉ A LA MEAUFFE.

Les phyllades et grauwackes succèdent au marbre dans la direction de St.-Lo (Voir ma *Carte géologique*).

(1) Voici les prix des 1,000 kilos de chaux grasse de Larroque (Manche), rendus en gare par chemin de fer :

A Bayeux, 17 fr.; — à Caen, 19 fr.; — à Mézidon, 20 fr.; — à Lisieux, 20 fr.; — à Bernay, 22 fr.; — à Serquigny, 22 fr.; — à Conches, 22 fr.; — à Evreux, 23 fr.; — à Mantes, 24 fr.; — à Meulan, 25 fr; — à Poissy, 25 fr.; — à Batignolles, 26 fr.; — à Rambouillet, 29 fr.; — à Maintenon, 29 fr.; — à Chartres, 30 fr.; — à La Loupe, 27 fr.; — à La Ferté-Bernard, 25 fr. — à Alençon, 22 fr.; — à Argentan, 22 fr.

St.-Lo est bâti sur un escarpement de schiste phylladifère.

On peut visiter à St.-Lo : l'église Notre-Dame qui date des XVe. et XVIe. siècles; celle de Ste.-Croix, du XIe. et du XIIIe. siècle; le musée dans lequel on voit divers objets assez curieux, notamment une statue apportée de l'abbaye de Blanche-Lande; et, dans le vestibule de l'Hôtel-de-Ville, la magnifique inscription de *Titus Sennius Solemnis*, sur un cippe en marbre trouvé à Vieux.

Mais probablement les membres du Congrès iront directement à Cherbourg et n'auront pas le temps de s'arrêter à Lison.

DE LISON A ISIGNY.

De Lison à la station d'Isigny, on passe près de Neuilly : on voit du côté droit l'église de cette commune, et à gauche, dans les prairies basses, les restes du château qui appartenait aux évêques de Bayeux.

L'église de Neuilly se compose d'un chœur rectangulaire, du XIIIe. siècle, voûté en pierre, éclairé par des fenêtres en forme de lancettes, au nombre de trois de chaque côté ; et d'une nef romane qui a reçu des modifications au XIIIe. siècle, probablement quand on a reconstruit le chœur. On a établi, à cette époque, du côté du sud, une porte ogivale dans une porte romane dont on voit le cintre : le tympan de cette porte est orné d'une petite rose. Le pignon occidental paraît avoir été refait à la même époque.

A l'ouest, s'élève une tour moderne, terminée par un toit en bâtière couvert d'ardoise, et composée de quatre étages. Comme elle se trouve sur la colline qui borde la vallée de la Vire, on la voit des diverses communes qui se trouvent sur le bord opposé.

Château. — Le château de Neuilly existait dès le XIe. siècle. C'était le chef-lieu d'une baronnie qui appartenait aux évêques de Bayeux ; ce château leur servait de retraite dans les guerres et les temps de troubles, et de maison de campagne dans les temps ordinaires : ils y ont entretenu un gouverneur jusqu'au XVIe. siècle. Une forêt de 325 arpents formait le parc de cette résidence.

La station d'Isigny est à une lieue au sud de cette petite ville, sur le bord même de la Vire. On aperçoit de là la baie des Veys, dont les bancs vaseux apparaissent à toutes les basses mers. On avait commencé quelques desséchements, quand M. Mosselman a obtenu la concession de ces lagunes, et avec son énergie et son dévouement ordinaires, a entrepris d'assainir le pays et de rendre à l'agriculture des alluvions qui deviennent en peu de temps d'une grande fertilité : on peut en juger par les parties déjà mises en culture. On ne saurait assez remercier M. Mosselman d'avoir consacré ses capitaux à cette grande et utile entreprise.

La petite ville d'Isigny, renommée par son beurre et ses pâturages, est assise sur les marnes rouges du trias; mais à un kilomètre à l'est, le lias et les couches infra-liasiques du calcaire dit de Valognes forment une falaise intéressante pour le géologue, et qui est largement exploitée à Osmanville pour les constructions privées et les travaux publics.

L'église d'Isigny se compose d'un chœur terminé par un chevet droit, le long duquel est appliquée une chapelle seigneuriale, d'un transept et d'une nef garnie de bas-côtés.

Le chœur doit dater du XIIIe. siècle; mais il paraît que des reprises ont été faites au XIVe., à en juger par le galbe des chapiteaux; le transept sud semble être aussi de cette époque; le transept nord me paraît de la deuxième moitié du XIIIe. siècle; les chapiteaux en sont fort élégants aussi bien que les arceaux des voûtes. Deux arcades ou niches existent dans le mur oriental de ce transept; une fenêtre à deux baies éclairait chacune de ces arcades qui étaient en communication. Ces niches ou additions dans le côté oriental des transepts s'observent, dès la fin du XIIe. siècle, dans quelques édifices.

La nef est évidemment de plusieurs époques. On remarque, dans le mur latéral du nord et dans quelques parties de la façade, des arêtes de poisson qui accusent une construction romane très-ancienne, dans laquelle des parties postérieures se distinguent par la différence des appareils. Le mur latéral du bas-côté sud est en partie du XIIIe. siècle, aussi bien que le porche qui précède

la porte du même côté. Les gros pilastres carrés de la nef centrale, la porte occidentale et diverses reprises dans les murs appartiennent à la période moderne. Il ne serait pas impossible pourtant que les piliers de la nef fussent en partie anciens et qu'ils eussent été enfermés dans la maçonnerie extérieure.

Château. — Le château seigneurial d'Isigny, construit au siècle dernier, est devenu l'Hôtel-de-Ville; il est considérable et bien des grandes villes seraient fières d'en posséder un pareil. La cour du château forme une place régulière d'où l'on accède facilement, d'un côté, sur le port; de l'autre, dans la rue principale qui parcourt la ville, de l'extrémité orientale à l'extrémité occidentale.

D'ISIGNY A CARENTAN.

De la station d'Isigny à celle de Carentan, la voie ferrée se prolonge sur le terrain du grès bigarré. On traverse la Vire à 2 kilomètres au sud du pont du Vey, construit en granit par M. l'ingénieur Pattu. A Beuzeville-les-Veys se trouve l'exploitation agricole de M. Tiphaigne, couronné par l'Association normande en 1855. On traverse un pays assez fertile, on passe la rivière de Taute et l'on aperçoit le clocher de St.-Jean-de-Bohon au sud-ouest.

On arrive à Carentan.

Carentan possède un petit port que M. Mosselman a su vivifier par ses exportations de beurre, d'œufs et de viande en Angleterre. Un canal réunit la Taute à la Vire ; c'est encore l'œuvre de M. Mosselman.

L'église de Carentan, élevée vers la fin du XVe. siècle, est assez élégante.

DE CARENTAN A CHEF-DU-PONT.

En quittant Carentan, on entre bientôt dans les marais de la Douve, pâturages d'une étendue considérable et si peu élevés au-dessus des eaux de la mer, que des écluses sont nécessaires

pour les arrêter à marée haute au pont de la Barquette ; du côté gauche, on aperçoit dans le lointain Appeville, Beaute et Coigny ; mais, du côté droit, on voit, à peu de distance, le *thalweig* de la vallée (rive gauche) formé de calcaire à St.-Côme-du-Mont : ce sont des couches de lias qui occupent une grande partie de l'espace compris entre la Douve et la mer (Voir ma *Carte géologique du département de la Manche*, partie du nord).

On a trouvé à St.-Côme des débris de constructions romaines, ce qui a décidé M. de Gerville à y placer le *Crociatonum* de l'Itinéraire d'Antonin et de la Carte de Peutinger. L'église de St.-Côme offre quelques parties du XIIe. siècle, et d'autres qui doivent dater de la fin du XVe. Il y avait anciennement à St.-Côme un prieuré que l'archevêque de Rouen, Odon Rigaud, visita en 1266.

Le chemin quitte la vallée de la Douve pour suivre celle du Merderet ; il se rapproche de la rive gauche et frise la base du coteau calcaire, non sans s'en écarter quelquefois quand des vallées secondaires viennent se rattacher à la vallée principale.

L'établissement des remblais dans ces terrains tourbeux ont présenté des difficultés, et il a fallu plusieurs fois recharger la voie qui s'enfonçait dans la tourbe.

CHEF-DU-PONT. — Le calcaire infra-liasique de Valognes, qui occupe un espace assez considérable sur le territoire de Picauville et de Pont-l'Abbé, se prolonge à l'ouest de la ligne de fer en passant sous l'église de Chef-du-Pont. Tout près de la gare on a fait des excavations considérables pour le remblai des vallées voisines ; elles ont enlevé des argiles qui recouvrent presque constamment le calcaire de Valognes : ce sont des argiles d'abord d'un jaune-brun, mais qui bientôt offrent des nuances verdâtres pour passer plus bas au jaune clair, au contact des bancs calcaires infra-liasiques : ceux-ci sont parfois chargés de petits grains de quartz et ressemblent à un grès calcaire.

Les glaises supérieures au calcaire de Valognes renferment çà et là des blocs d'un grès grisâtre, probablement tertiaire, fort dur et souvent micacé. On peut en voir des blocs près de la gare.

L'église de Chef-du-Pont, tout près de la station, à l'ouest, me paraît du XIIe. siècle ou de la fin du XIe., si on fait abstraction de la tour et des bas-côtés qui ont, je crois, été refaits en partie.

Le chœur est assez intéressant ; les voûtes, avec arceaux croisés, reposent sur des colonnettes en pierre.

On y accédait, du côté du sud, par une jolie porte sur le tympan de laquelle un bas-relief, du XIIe. siècle, représente saint Michel terrassant un dragon. La corniche est ornée de modillons à figures.

La nef présente une porte à plein-cintre au centre de la façade occidentale, et les arcades qui la séparent des bas-côtés sont cintrées, portées sur des piliers carrés.

A 2 kilomètres de Chef-du-Pont dans les marais, à gauche de la voie ferrée, on distingue l'Ile-Marie, ancienne résidence du maréchal de Belfont, et qui appartient aujourd'hui à M. le marquis d'Aigneaux, inspecteur de l'Association normande.

DE CHEF-DU-PONT A MONTEBOURG.

A quelques centaines de mètres de la station, le lias succède au calcaire infra-liasique et le chemin de fer s'engage en déblai dans les couches de cette formation. La stratification de ces couches est intéressante à examiner. Il est curieux de voir comment la tranchée donnant une issue aux sources qui existent dans ce terrain, il en résulte des ruisseaux de chaque côté de la voie. L'établissement de la tranchée doit avoir asséché les herbages voisins : elle produit l'effet d'un *drainage*.

On remarque quelques déviations dans l'horizontalité habituelle des bancs du lias; elles sont d'autant plus apparentes que la coupe établie par l'excavation du chemin est plus fraîche et plus nette. J'en ai dessiné quelques-unes : une de ces déviations, entr'autres, montre que les couches se sont affaissées d'un côté pendant que de l'autre elles se sont maintenues au même niveau. Le lias m'a offert, dans d'autres contrées, beaucoup de mouvements de ce genre : ceux-ci ne sont rien, d'ailleurs, en comparaison de ceux que je voyais, il y a deux ans, dans les Alpes

près de Bourg-d'Oissans, et dont j'entretenais, à mon retour, la Société Linnéenne de Normandie.

St^{e}.-Mère-Église, chef-lieu de canton, est dans les terres, à 3 kilomètres de la voie, du côté droit : cette commune et quelques autres (Neuville, Lieusaint, etc., etc.) faisaient partie du diocèse de Bayeux : l'on n'a pas de données positives sur l'origine de cette extension de Bayeux au milieu du Cotentin.

A gauche, les terrains bas et tourbeux se prolongent. On aperçoit Amfréville ; Gouberville vient ensuite : cette dernière commune et celle qui lui est contiguë vers le nord-ouest (Orglandes) emploient, pour l'amendement des terres, les marnes du calcaire grossier à cérites qui ont fourni de nombreuses coquilles à feu M. de Gerville.

A droite du chemin de fer, sur le coteau, on aperçoit la tour de Fréville, assez élevée et terminée en bâtière. Entre cette église et la voie de fer se trouvent des carrières établies dans une formation très-peu développée, que l'on a désignée sous le nom de calcaire à *baculites ;* c'est une variété du terrain crétacé que M. Jules Desnoyers a décrite et dont j'ai essayé d'indiquer l'étendue sur ma *Carte géologique de la Manche.* Ce terrain, du reste, comme les marnes du calcaire grossier, a des limites très-incertaines dans le département de la Manche. Ces formations sont réduites à des épaisseurs minimes ou, comme on l'a dit, à des proportions *lilliputiennes*, si on les compare à celles qu'elles ont prises sur d'autres points du globe. Ma *Carte géologique* exprime leur étendue autant qu'il a été possible de la tracer, en se renseignant par les anciennes exploitations et les déclarations des habitants. Il sera toujours difficile de l'indiquer plus rigoureusement, d'abord parce que ces formations sont souvent recouvertes par le diluvium et par les dernières couches pliocènes, et aussi parce que la chaux est préférée aux marnes, pour l'amendement des terres, et qu'on les exploite beaucoup moins qu'autrefois.

Nous allons quitter le lias pour le calcaire infra-liasique (calcaire de Valognes) dans la commune du Ham ; c'est là que se trouve la station *dite de Montebourg*, quoique ce chef-lieu

de canton soit à une lieue, au moins, et qu'il soit même séparé du Ham par la commune d'Éroudeville.

Montebourg, *Montisburgus*, s'élève sur le penchant d'une éminence de grès appartenant à une petite chaîne qui se prolonge jusqu'à la mer. Au sommet de la montagne qui domine la bourgade, est une enceinte retranchée, regardée comme un camp romain; c'est de là, sans doute, que l'éminence a pris le nom de *Mont-Castre*, le *Mont-du-Camp*. Si l'on prend la peine de gravir cette éminence, on en est dédommagé par une vue magnifique : on domine sur le havre de Lestre, sur la côte de Quinéville et sur les petites îles de St.-Marcouf.

Montebourg n'offre pas un grand intérêt pour le voyageur. L'abbaye, fondée au XIIe. siècle par un Reviers, n'existe plus qu'en partie, et l'église communale, qui avait été élevée par les moines vers le XIVe. siècle, n'a de remarquable que son clocher pyramidal en pierre. La population de Montebourg est d'environ 2,000 habitants.

L'église du Ham est à 1 kilomètre de la station, à gauche de la ligne de fer : elle est connue par les dissertations qui ont été faites sur l'inscription d'un autel de l'époque mérovingienne qu'on y voyait encore il y a quelques années, mais qui a été transporté dans la Bibliothèque de Valognes; ce qui fait que nous ne devons pas en parler ici.

L'église du Ham se compose d'une nef romane et d'un chœur du XIIIe. siècle.

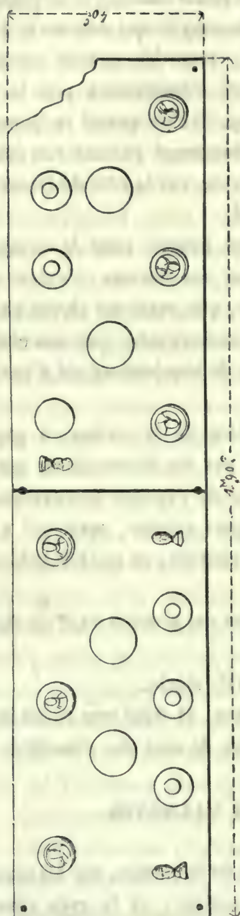
La croix du cimetière est du XVIe. siècle.

Des statues beaucoup plus anciennes, et dont une paraît dater du XIIe. siècle, ont été placées dans le mur du cimetière.

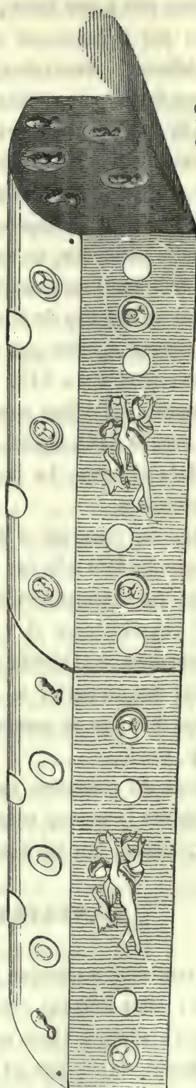
DE MONTEBOURG A VALOGNES.

Nous rentrons, à quelque distance de la station, sur les marnes du trias; elles doivent être peu épaisses, et le grès silurien (grès de Caradoc?) vient se montrer çà et là à la surface du sol aux environs de St.-Cyr et de Lieusaint.

L'église de Lieusaint est à un demi-kilomètre de la voie,



DÉVELOPPEMENT DU COUVERCLE DU CERCUEIL.



VUE DU CERCUEIL EN PLOMB TROUVÉ A LIEUSAINT ET DE SES ORNEMENTS.



FIGURE SUR LE CERCUEIL EN PLOMB TROUVÉ A LIEUSAINT.

du côté gauche, et l'on voit sur le bord même du chemin un colombier remarquable du XVIe. siècle.

Tout récemment on a trouvé à Lieusaint un cercueil gallo-romain en plomb très-curieux, que j'ai décrit dans le *Bulletin monumental*. Ce coffre a 1 m. 90 de longueur sur 0 m. 40 de largeur; le dessus en est bombé en forme de cintre surbaissé, et la courbure est sensiblement diminuée vers les pieds; la hauteur, jusqu'au sommet du cintre, est de 35 centimètres à l'extrémité la plus élevée. On voit sur les parois extérieures, à une hauteur de 25 centimètres, deux figures de génie. Il est formé de deux morceaux de plomb soudés au milieu l'un à l'autre, de telle sorte que chacune des planches forme à peu près la moitié de la longueur du cercueil (V. la figure, p. 268).

L'ornementation de ce cercueil est assez remarquable; elle se compose d'abord de deux figures en buste, répétées et disposées symétriquement sur les parois, les bouts et le couvercle du cercueil, et de deux génies appliqués sur les parois, à distances égales, c'est-à-dire au centre de chacune des planches qui forment le coffre par leur réunion.

Lieusaint est une localité peu importante, au sud de Valognes, sur la route de St.-Sauveur-le-Vicomte, dans laquelle on a trouvé des tombes anciennes. Dans le mur de l'église on voit une inscription ainsi conçue :

† VII · KL · JVLII
OBIIT · HERMER
SACERDOS
† VIII KL MAI
OBIIT · FRVLE
ORA · PRO EIS

Un fac-simile de cette inscription a été publié par M. Le Blant. J'ai remarqué que deux des pierres employées dans la construction de l'église portent des trous de louve : elles ont probablement été employées primitivement dans un monument romain; et si on se livrait à des conjectures, d'ailleurs assez plausibles, on pourrait croire qu'un édicule païen existait dans la

localité, et que le christianisme s'établit sur ses ruines en baptisant du nom de *Lieusaint* la localité consacrée au vrai Dieu.

VALOGNES. — Le calcaire sur lequel est assise la ville de Valognes sert à bâtir et à faire de la chaux ; l'agriculture en tire un grand parti sous ce dernier rapport. J'ai démontré que ce dépôt est au-dessous du calcaire à gryphites arquées et qu'il constitue un système particulier entre les couches du lias renfermant des gryphites et les marnes irisées ou les sables appartenant à la partie supérieure du trias. On a trouvé sur deux points des gryphites dans les couches supérieures du calcaire de Valognes, et à Osmanville les deux calcaires superposés ne sont séparés que par une couche plus dure et plus continue formant une sorte de ligne de démarcation entre les deux dépôts.

A Valognes, le calcaire repose assez souvent sur des sables gris ou blanchâtres d'un grain très-fin.

On m'a montré de la galène et de la baryte que l'on m'a affirmé avoir été trouvées dans les carrières exploitées sur le territoire même de la ville. Les filons de plomb des formations inférieures auraient ainsi pénétré dans les couches sédimentaires infra-liasiques, ce qui n'aurait rien d'extraordinaire. Toutefois, je n'ai pas vu ces échantillons en place, mais seulement dans des collections.

Une collection qui mérite d'être vue est celle de M. l'abbé Vignon, professeur au collége, botaniste, géologue et antiquaire : on y trouve le cercueil en plomb dont je viens de parler. Les serres de M. Du Poirier de Portbail, inspecteur de l'Association normande, ont de la réputation. M. le docteur Le Bel, botaniste, possède un riche herbier.

L'église de Valognes, seul monument à citer, est en partie de la fin du XVe. siècle ; elle n'a rien de remarquable. L'une de ses tours est terminée par un couronnement piriforme.

Valognes est une ville agréable, assise au milieu d'un pays riche et varié.

La bibliothèque communale renferme quinze mille volumes ; le curieux autel mérovingien de l'église du Ham et quelques autres morceaux d'antiquités y sont déposés.

DESSUS DE LA TABLE. A

B

ÉPAISSEUR DE LA TABLE.

B

L'autel mérovingien porte une longue inscription qui a donné lieu à plusieurs dissertations (Mabillon , Trigan, Léchaudé-d'Anisy , Le Blant) ; elle atteste que , dans le VIIe. siècle (676 ou 677), Fromond, évêque de Coutances, fit bâtir au Ham un monastère de femmes sur un terrain qui lui fut concédé à cet effet par le roi Thierry.

M. Le Blant vient de publier un *fac-simile* de l'inscription de l'autel du Ham, dans son grand ouvrage sur les inscriptions de la Gaule antérieures au VIIIe. siècle.

L'autel est carré, la table a 14 centimètres 5 millimètres d'épaisseur. Les inscriptions se développent : l'une sur le bord de la partie supérieure de la table (A) où elle forme une seule ligne conduite sur les quatre faces du carré, les autres sur le bord de cette même table où elles forment deux lignes (BB). Ces dernières inscriptions se continuaient sur quatre piliers qui portaient l'autel et qui ont été perdus. On a donc perdu avec eux une partie très-notable du texte. L'esquisse ci-jointe montre la forme et l'épaisseur de la table. Sur quelques parties de la table on voit le mot *Episcopus*, les lettres X P E et quelques autres.

M. Le Blant pense qu'il y avait beaucoup d'autres inscriptions gravées à la pointe par les pélerins, et que ces signatures, de jour en jour plus nombreuses, ont, à une époque ancienne, nécessité le grattage de la table.

Nous renvoyons à sa dissertation ceux qui voudront étudier plus à fond le monument épigraphique du Ham : je me borne à présenter la traduction de la partie du texte qui indique le fait le plus important pour l'histoire :

+ Le seigneur Fromond, pontife, rector de la ville de Coutances, a, en l'honneur de la bienfaisante Marie, mère de N. S., élevé ce temple et cet autel, et les a pieusement et dignement dédiés au milieu du mois d'août. Que cet anniversaire soit célébré tous les ans par une fête.

+ L'année sixième du règne de Thierry, roi de France, il entoura ce monastère de murs.

M. Le Blant a traduit la suite au moyen de restitutions très-plausibles.

Outre l'autel du Ham, la bibliothèque de Valognes renferme un tombeau mérovingien très-curieux trouvé à Lieusaint et dont voici l'image (p. 274); c'est un sarcophage en pierre, couvert d'une dalle en deux morceaux, offrant une arête prismatique, et à la tête duquel on avait placé la moitié d'une base de colonne retournée. Sur le bord de ce demi-cylindre on lit : SVNNOVIRA.

Une grande quantité de faits prouvent que les habitants de notre pays utilisaient les débris de monuments romains qu'ils trouvaient à leur portée. A Bayeux, ils avaient creusé un cercueil dans une colonne milliaire; à Vieux, une frise corinthienne avait été utilisée de même; enfin nous voyons à Valognes les débris d'une colonne utilisés pour le *titulus* d'un sarcophage.

La bibliothèque de Valognes possède aussi le couvercle du tombeau de Richard de Reviers, fondateur du prieuré de Montebourg.

Alleaume. — Les membres du Congrès qui s'arrêteront à Valognes voudront visiter les derniers restes de la ville romaine d'*Alauna*, sur le territoire d'Alleaume.

Le centre de cette ville antique se trouvait, selon toute apparence, à peu de distance du village de *La Victoire*, tout près de l'extrémité méridionale du Valognes actuel, et on croit que ce nom vient de l'existence d'un temple de *la Victoire* qui aurait occupé cette place.

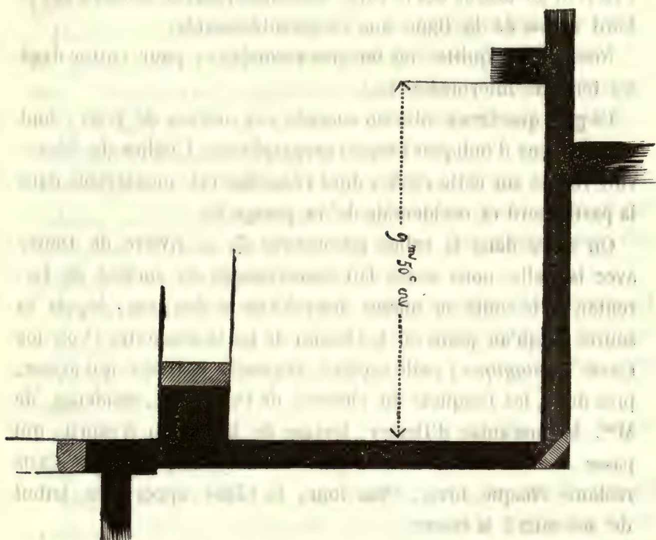


TOMBEAU MÉROVINGIEN EN PIERRE TROUVÉ A LIEUSAINT ET DÉPOSÉ A LA BIBLIOTHÈQUE DE VALOGNES.

A. La moitié d'une colonne romaine portant le nom SVNNOVIRA.

On voit à Alleaume les débris d'un bain décrit par Caylus et dans mon *Cours d'antiquités :* il reste encore de belles murailles de ce bain, construites en petit appareil avec chaînes de briques, et qui s'élèvent encore à une hauteur de 30 pieds au moins. Voici

le plan de ces murs, qui ne sont malheureusement qu'une



PLAN DES RUINES DES BAINS ROMAINS D'ALLEAUME.

partie du bain exploré il y a 150 ans : un aqueduc amenait, au milieu des salles, les eaux d'une source située à 1 kilomètre de distance.

On voit aussi à Alleaume les vestiges d'un théâtre romain et d'importantes constructions, à fleur de terre, sur plusieurs points, principalement près de la ferme de M. Le Coffre.

DE VALOGNES A SOTTEVAST.

En quittant Valognes, on passe sur le territoire d'Yvetot où le calcaire infra-liasique est exploité, sur différents points, pour bâtir et pour faire de la chaux.

L'église offre quelques parties intéressantes.

En approchant de Négreville, les marnes rouges du grès bigarré s'élèvent au-dessus des terrains infra-liasiques, et donnent sur le bord même de la ligne une coupe intéressante.

Nous allons quitter les terrains secondaires pour entrer dans les terrains intermédiaires.

Le grès quartzeux silurien succède aux marnes de trias, dont nous venons d'indiquer l'aspect orographique. L'église de Négreville repose sur cette roche, dont l'étendue est considérable dans la partie nord et occidentale de la presqu'île.

On entre dans la vallée pittoresque de la rivière de Douve avec laquelle nous avons fait connaissance en sortant de Carentan : elle coule au milieu des schistes et des grès, depuis sa source jusqu'au point où le chemin de fer la rencontre (Voir ma *Carte géologique*) ; elle reçoit à Négreville la Gloire qui arrose, près de là, les bosquets du château de Pont-Rillé, résidence de Mme. la marquise d'Héricy, femme de beaucoup d'esprit, qui passe la belle saison dans ce gracieux domaine, mais que Paris réclame chaque hiver. Plus loin, la Claire apporte le tribut de ses eaux à la Douve.

Mais nous voici à Sottevast. Tout près de la station, sur la gauche, nous apercevons le château appartenant à M. de Chivré, membre de l'Association normande. C'est une construction du règne de Louis XIV, près de laquelle une usine nouvellement reconstruite est mise en mouvement par les eaux de la Douve.

DE SOTTEVAST A COUVILLE.

Le chemin monte, en traversant des schistes et des grès siluriens et décrivant une courbe vers le nord-ouest, pour aller gagner la vallée de la Divette et se rendre à Couville.

DE COUVILLE A MARTINVAST.

Les mêmes accidents et les mêmes roches, alternativement schisteuses et psammitiques, se rencontrent de Couville à Martinvast. Le pays paraît un peu agreste, et quelques landes se voient

çà et là au milieu du grès. Mais, à Martinvast, le tableau change : la vallée de la Divette se présente parée de ses vertes prairies et de ses riants coteaux.

La station de Martinvast est tout près de l'église qui appartient, en grande partie, au style roman et à moins d'un kilomètre du beau château de M. le général comte Du Moncel, ancien pair de France, dont le fils est un des secrétaires-généraux de la 27ᵉ. session du Congrès scientifique de France.

Un domaine de 500 hectares, de belles usines entourent le château. Le parc est remarquable par son étendue; par ses arbres séculaires, la distribution bien entendue des pièces d'eau, des prairies et des bâtiments ruraux.

Mais passons, car le Congrès viendra visiter Martinvast, et M. le comte Du Moncel sait faire les honneurs de son habitation princière avec une amabilité qui est trop connue pour que nous ayons à en parler.

M. le comte Du Moncel a bien voulu se charger de la ferme-école de la Manche.

Martinvast est situé en partie sur le grès, en partie sur les roches inférieures appartenant au groupe de la formation schisteuse de cette partie du département de la Manche, et que M. Alexandre Brongniart avait désignée sous la dénomination de stéaschiste (1), formation chauffée par les roches d'éruption qui se sont fait jour et ont percé ou bosselé ce manteau schisteux sur un grand nombre de points, depuis Le Rozel jusqu'à Cherbourg (Voir ma *Carte géologique de la Manche*, partie du nord). M. Bonicent, qui a *sévèrement* étudié les roches granitiques et porphyriques du département de la Manche, signale la présence du pétro-silex à Cherbourg, à Sideville, à Martinvast et dans d'autres localités des environs.

M. Lesdos a signalé, dans les couches qui forment le grès de

(1) Voir mon mémoire sur la topographie des roches du département de la Manche, dans le tome V des *Mémoires de la Société Linnéenne de Normandie*, p. 249.

Sideville, près de Martinvast, le sulfate de baryte, en masses cristallisées d'un rouge clair et d'un volume considérable.

DE MARTINVAST A CHERBOURG.

De Martinvast à Cherbourg la distance n'est que de 7 kilomètres, mais ce parcours est des plus variés. La vallée de la Divette, que l'on suit jusqu'à Cherbourg, est, en approchant d'Octeville, bordée de rochers de grès quartzeux dont les accidents pittoresques rappellent les pays de montagne. Bientôt apparaît l'escarpement du Roule, formé par le même grès (Voir ma *Carte géologique de la Manche*, partie du nord), et l'on entre dans la gare de Cherbourg.

Ici, nous nous arrêtons : c'est aux secrétaires-généraux du Congrès scientifique de France qu'il appartient de faire aux étrangers les honneurs de la ville, de leur montrer les grands travaux et les curiosités de ce port important.

Notre *Feuille de route* finit là où les membres du Congrès vont s'arrêter et se reposer.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE
DE FRANCE.

SESSION DE 1860, A DUNKERQUE.

Le Congrès archéologique de France s'ouvrira à Dunkerque, le 16 août 1860, dans les salons de l'Hôtel-de-Ville. La lettre de convocation vient de paraître; voici les principales questions qui sont inscrites au programme :

Archéologie.

1. Y a-t-il dans la Flandre maritime (1), ou dans le Boulonais, des tumulus intéressants à signaler ?

Quelques-uns ont-ils été fouillés ?

Peut-on mettre au nombre des tumulus les tertres situés à Songatte, près de Calais, dans le voisinage du cap Blancnez et qu'on nomme les Noires-Mottes ?

2. Au temps de Jules César, quelle était la configuration du rivage :

1°. Du cap Blancnez jusqu'à la frontière belge actuelle;

2°. Du même cap jusqu'à l'embouchure de la Somme ?

Quelles modifications a-t-elle subies ?

Formuler le résultat des études faites jusqu'ici pour résoudre ces diverses questions.

3. Faut-il admettre l'existence d'un golfe Itius ou Sinus-Itius qui, à la même époque, aurait existé de St.-Omer aux bouches de l'Aa ?

4. Y a-t-il des restes de constructions gallo-romaines ou d'au-

(1) La Flandre maritime comprend l'arrondissement de Dunkerque et celui d'Hazebrouck.

tres objets de la même époque, à Cassel (Castellum), Estaires (Minariacum), Merville (Broylus), Werwitk (Virovitcum), Watten (Watenum) ..... et autres localités de la Flandre maritime?

En quoi consistent-ils?

5. Même question pour Boulogne et le Boulonais.

6. Comment se nomment aujourd'hui les localités désignées dans la *Notice des dignités de l'Empire romain :* Othonæ, Dubris, Lemannis, Branoduno, Gariannono, Regulbio, Rutupis, Anderidæ, Adurni, Marcis in littore saxonico, Loco Quartensi et Hornensi, Portu Apatiaci?

7. Quels étaient les principaux points auxquels aboutissaient les routes romaines?

8. Quelles déductions peut-on tirer des découvertes d'objets de l'époque gallo-romaine (tombeaux, figurines, vases, etc.), faites au lieu nommé les Warennes, commune de Marquise, arrondissement de Boulogne-sur-Mer?

Y a-t-il eu en ce lieu un camp, une station, une villa?

9. A quelle époque furent exécutés les premiers travaux d'art qui avaient pour objet de préserver des eaux marines le territoire aujourd'hui désigné sous le nom de *Wateringues*?

10. Quelle était la nature des barrages anciennement établis à Watten-sur-l'Aa, à Linck, sur la Colme ... et qu'on nommait *Overdrach*?

Comment les bateaux étaient-ils conduits au-delà?

Quelles sont les premières écluses dont il soit fait mention pour la Flandre maritime et le Calaisis?

11. Quel est l'itinéraire suivi pour la translation, en 944 (de Boulogne à Gand), des reliques de saint Wandrille, de saint Ansbert et de saint Wulfran?

Indiquer les noms anciens et modernes des localités.

12. Quels sont les plus anciens et les plus remarquables hôtels-de-ville de la Flandre (1)?

(1) La Flandre peut être considérée comme limitée par le côté maritime depuis l'embouchure de l'Aa jusqu'à l'Escaut occidental, puis la Lys et l'Escaut.

Pourrait-on constater l'époque de leur première construction? Donner quelques notions sur leur architecture primitive.

13. Les édifices civils et religieux de la Flandre offrent-ils quelques inscriptions remarquables qui n'aient pas encore été publiées?

14. Quels sont les objets les plus intéressants qui aient été découverts dans le sol de la Flandre maritime?

15. Signaler et reproduire textuellement les épitaphes des églises de la Flandre maritime, qui seraient antérieures au XVIIIe. siècle et qui présenteraient de l'intérêt.

16. Ne convient-il pas d'établir, sur chacun des champs de bataille de la Flandre maritime, un monument commémoratif, une colonne, un cippe, une pyramide?

17. Sur quels points du littoral étaient autrefois allumés des feux pour la rapide transmission des nouvelles importantes. — Quels étaient les divers signaux?

18. Quelles traces l'art du verrier a-t-il laissées dans les églises de la Flandre maritime?

19. Quels sont, dans la Flandre maritime, les plus anciens objets d'art qui se rattachent, soit au culte, soit aux usages de la vie?

20. Dans quelles villes de la Flandre maritime a-t-on battu monnaie et à quelle époque?

Les pièces qui y ont été frappées étaient-elles seigneuriales ou municipales?

21. Y a-t-il, dans la Flandre maritime, des tapisseries historiques; des carrelages historiques?

Au cas d'affirmative, en donner la description et, s'il est possible, des dessins ou photographies.

22. Tracer une carte féodale de la Flandre maritime aux diverses époques de son histoire.

23. Dans quelles conditions devraient être placés les musées, bibliothèques ou archives, pour avoir toute l'utilité dont ils sont susceptibles?

24. Comment le XVIIIe. siècle a-t-il été amené à faire dans les monuments religieux le mélange des styles qu'on remarque dans plusieurs églises, notamment à celles de St.-Eustache à Paris et de St.-Eloi à Du erque?

Histoire.

1. Quelles étaient les ressemblances d'institutions, de culte, d'idiome et de mœurs entre les Celtes belges de la Morinie et de la Ménapie, et la population de l'autre côté du détroit? Quelles étaient leurs relations?

2. La question de savoir où Jules César s'est embarqué pour ses deux expéditions en Angleterre, et où il a débarqué, est-elle définitivement résolue? Si l'on est d'avis de la négative, indiquer les ports où l'embarquement et le débarquement auraient eu lieu et faire connaître les motifs de préférence pour ces deux ports.

3. Quelle langue parlaient les Morins et les Ménapiens au temps de Jules César?

4. Quelles étaient les limites de la Ménapie et de la Morinie à cette époque et en quoi les subdivisions primitives du diocèse de Thérouanne différaient-elles de celles des anciens *pagi* gaulois?

5. Que faut-il penser des Lètes et du *pagus Leticus*, placé par les uns sur les bords de la Lys, par d'autres en Artois, vers Lens, et que d'autres enfin prétendent n'avoir existé nulle part?

6. Que sait-on de certain sur les premiers apôtres et les premiers évêques de la Morinie et des contrées voisines?

7. Quelle est l'origine du mot *Ruthen* appliqué au littoral de la Flandre et du Calaisis? N'en existe-t-il pas encore un souvenir?

8. Quelles étaient les limites du royaume de Chararic, chef des Francs de Thérouanne?

9. Quels sont, dans la Morinie, les vestiges et les souvenirs de la domination des Francs mérovingiens?

10. Quels ont été les rapports de la famille de Pépin-le-Bref avec la Morinie, notamment en ce qui regarde sainte Isebergue?

11. Quels sont les premiers actes ou documents historiques, chartes, poèmes, chants, etc., relatifs à la Flandre maritime et rédigés soit en langue française, soit en flamand, soit en wallon?

12. A quelle époque remonte l'institution des châtelains dans la Flandre?

Les châtellenies y étaient-elles constituées de la même manière que dans l'Artois et le Boulonais?

Quelles étaient les circonscriptions territoriales de celles de la Flandre maritime ?

13. Quels étaient, au XIVe. siècle, les principaux canaux de desséchement des deux côtés de l'Aa ?

Quel était alors, sous le rapport de la navigation, l'état de cette rivière, depuis St.-Omer jusqu'à son embouchure ?

14. Quelle était, à partir du XIe. siècle, l'organisation des Wateringues à l'est et à l'ouest de l'Aa; et si l'on signale des différences, en indiquer la cause.

Quel a été, pour le pays, le resultat de l'établissement de Wateringues ?

A quelle époque remonte la première mention d'un Watergrave dans la Flandre maritime ?

Comment désignait-on ce magistrat dans le Calaisis avant l'occupation anglaise en 1347 ?

15. Quel est définitivement le lieu de naissance de Godefroid de Bouillon ?

16. Quelle a été la part prise par les habitants de la Flandre maritime aux croisades, et quelle influence ont-elles exercée sur ce pays ?

17. Quelles ont été, jusqu'au XIIe. siècle, les destinées des races saxonnes établies sur le littoral jusqu'à Bruges ?

Quels étaient leurs rapports avec les Saxons établis en Angleterre ?

Quelles traces ont-elles laissées dans les coutumes et dans les mœurs ?

18. Enumérer les *Reuten*, ou lettres d'affranchissement données aux villes et villages de la Flandre maritime avant le XIIIe. siècle. Signaler celles qui seraient inédites.

19. Quelle est, en Flandre, l'origine des foires et marchés publics ?

20. Quelle part les établissements religieux de la Flandre ont-ils eue aux progrès de l'agriculture ou de l'instruction publique ?

21. Pour les églises et particulièrement pour celles de la Flandre, y a-t-il des règles qui aient déterminé le choix du patronage de la Sainte Vierge et des Saints ?

22. Quels rapports y a-t-il entre l'idiome flamand de la France et les langues des peuples germaniques ?

23. Etablir les rapports qui existent entre les chants et les traditions populaires flamands de la France et ceux des peuples du nord de l'Europe.

24. Quelle fut la part prise par les marins de Boulogne, de Calais, de Gravelines, de Dunkerque, de Nieuport et d'Ostende, soit aux armements militaires, soit aux expéditions commerciales du moyen-âge, et quels furent, à ce point de vue, leurs rapports avec les Bayonnais, les Vénitiens, les Génois et les Persans ?

25. Traiter des Sociétés de Rhétorique de la Flandre, de leur origine, de leurs développements, de leur influence.

26. Quel est le rôle joué par la noblesse flamande dans l'histoire de l'ordre du Temple ?

27. Quel était le caractère des assemblées connues dans la Flandre sous le nom de Hoop ?

28. Quand et comment s'est opérée la conversion des alleux ou terres libres en fiefs ? Quelle a été la part de l'Église dans cette transformation ?

29. Quelles étaient les institutions communales du Boulonais et des pays voisins ?

30. Quelle a été l'influence des institutions et des coutumes de Bruges sur la ville de Dunkerque et les environs ?

31. Fournir de nouveaux renseignements sur les manuscrits de l'ancienne bibliothèque de l'abbaye de Bergues et indiquer les dépôts où ils se trouvent.

32. Othon de St.-Amand *(de S. Amando)* et Hoston de St.-Omer *(de S. Audomaro)*, cités par plusieurs auteurs comme grands-maîtres du Temple, sont-ils deux personnages différents, ou bien ne sont-ils qu'un seul individu dont le nom a été dénaturé par les chroniqueurs ?

Le musée de Versailles a écrit Othon de St.-Chamans ? Que faut-il en penser ?

Les Secrétaires du Congrès,

COUSIN. DERODDE.

ASSISES SCIENTIFIQUES

DU NORD DE LA FRANCE,

Qui se tiendront à Dunkerque pendant la session du Congrès archéologique,

Sous la présidence de M. KULHMANN, de Lille.

Le programme n'est pas encore rédigé. Voici néanmoins quelques-unes des questions proposées :

1. L'emploi du phosphate de chaux exploité dans la craie inférieure produit-il de grands avantages pour l'agriculture de la Flandre maritime et du Boulonais ?

2. L'agriculture a-t-elle intérêt à demander l'importation en franchise : 1°. du sel destiné soit à l'engraissement des bestiaux, soit à l'amendement des terres ; 2°. du guano et autres engrais commerciaux ; 3°. des grains et graines de semence ?

3. Quels sont les conséquences sociales de l'émigration des habitants de la campagne vers les villes ? Y aurait-il lieu de prendre quelques mesures à ce sujet ? En quoi consisteraient-elles ?

4. Quel mode est à préférer pour l'exploitation des dunes de la lisière maritime du département du Nord ?

5. Quels seraient les meilleurs moyens de propager l'enseignement agricole ?

6. Quels sont les progrès dont l'Angleterre est redevable à la Flandre, et réciproquement quels sont ceux que la Flandre doit à l'Angleterre ?

7. Quelle est aujourd'hui la situation morale et matérielle de la population maritime de la France, et quels seraient les moyens les plus efficaces pour l'améliorer sous ce double rapport ?

8. La pisciculture peut-elle être appliquée au repeuplement des cours d'eau et des côtes maritimes du département du Nord ?

Quelles sont les espèces dont il faudrait favoriser la reproduction ?

9. Quelle a été, de 1850 à 1860, la constitution météorologique et médicale de Dunkerque ?

10. Quels phénomènes ont déterminé la formation des tourbières de la Flandre maritime ? Quelles espèces végétales y a-t-on constatées ? Quelles déductions peut-on tirer des observations faites à ce sujet ?

11. De 1789 à 1760, quel progrès social s'est opéré dans la Flandre maritime ?

Les Membres de la Société française d'archéologie faisant les fonctions de Secrétaires-généraux,

COUSIN. DERODDE.

CONGRÈS

DES DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES,

Rue Bonaparte, 44, à Paris.

SESSION DE 1860.

Le Congrès des délégués des Sociétés savantes s'ouvrira en 1860, comme les années précédentes, le lundi de Pâques 9 avril, à 2 heures précises.

Voici les principales questions du programme de cette session.

Affaires académiques.

1. Quelle pourrait être la hiérarchie à établir entre les Sociétés savantes des départements? Présenter à ce sujet un système et quelques aperçus préliminaires.

2. Quelle influence les Sociétés académiques pourraient-elles exercer sur la morale et sur l'esprit public?

3. Quels principes doivent guider, dans son apostolat, l'académicien de province qui veut être véritablement utile à son pays?

4. Pourrait-on établir une caisse de retraite pour les académiciens et les hommes studieux des départements? Sur quelles bases devrait-elle être constituée?

5. Ne serait-il pas possible de réunir les littérateurs ou les savants dans des établissements où ils vivraient en commun? Tracer les bases constitutives de ces établissements que l'on pourrait appeler *communautés laïques;* indiquer les travaux scientifiques auxquels pourraient se livrer, suivant leurs spécialités, les hommes qui seraient appelés à les former.

6. Quelle est la valeur des livres qui composent la bibliothèque des chemins de fer? Cette bibliothèque ne pourrait-elle pas être composée autrement, dans l'intérêt des voyageurs qui en usent?

7. Quels résultats utiles les librairies provinciales ont-elles produits? la vente des ouvrages édités en province est-elle plus

active depuis l'établissement de ces librairies ? Quels seraient les moyens d'obtenir des résultats plus considérables ?

Sciences physiques et naturelles. — Agriculture.

8. Quels ont été, en 1859, les progrès de la physique, — de la géologie, — de la botanique, — de la zoologie, y compris l'acclimatation, — de l'agriculture, — de la mécanique agricole, de l'association de l'industrie à l'agriculture ?

9. Résultats probables des grands travaux de défrichement et de desséchement annoncés par le rapport des Ministres de l'intérieur, des finances et de l'agriculture renvoyé au Conseil d'État. — Les Sociétés d'agriculture ont-elles, à ce sujet, des vœux particuliers à exprimer ?

10. Quelles sont les observations à recommander aux Sociétés agricoles et scientifiques de France, à l'occasion des grands travaux de défrichement et de desséchement qui vont être entrepris, soit au point de vue météorologique, soit au point de vue géologique, soit au point de vue hygiénique ?

11. En admettant que les laines et autres matières premières entrent en franchise ou avec des droits minimes, quelle compensation l'agriculture peut-elle rechercher à l'abaissement du prix de ses produits ? Doit-elle abandonner certains produits pour en adopter de nouveaux ?

12. Quels faits se sont produits en 1859, relativement à l'enseignement de l'agriculture dans les écoles primaires ? Que doivent faire les Sociétés agricoles pour diriger et accélérer le mouvement ?

13. L'inexécution des réglements sur la pêche et la police des eaux ne rend-elle pas à peu près inutile la pisciculture ailleurs que dans les propriétés privées, entourées de clôtures, ou soigneusement gardées ? Que doivent faire les Sociétés dans cet état de choses anarchique ? Doivent-elles recommander des expériences dont les résultats seraient bientôt détruits par le maraudage ?

14. Quels sont les résultats probables de la pisciculture maritime ? N'est-elle pas digne de toute la sollicitude des Sociétés agricoles des contrées littorales de la France ? N'est-elle pas

appelée à des résultats autrement importants que la pisciculture fluviale ?

Archéologie et Histoire.

15. Quelles mesures devrait-on prendre pour la conservation des monuments romains de la France ?

16. Le théâtre romain de Champlieu a-t-il été réparé sous les Mérovingiens, comme l'ont avancé quelques personnes, contradictoirement à d'autres archéologues ? Quelle opinion doit être décidément adoptée ?

17. Quels ont été les emprunts que l'on peut regarder comme réellement faits à l'architecture romane de l'Orient au XIIe. siècle? Préciser les faits qui peuvent éclaircir cette question si obscure encore.

18. Quels ont été, en 1859, les progrès de l'imitation du moyen-âge pour l'ameublement des églises et leur décoration ?

19. Quels ont été, en 1859, les progrès de l'architecture en France, abstraction faite des styles ?

20. Quels résultats peut-on attendre du grand travail sur la topographie de la France, entrepris par ordre de Son Excellence le Ministre de l'Instruction publique ?

21. Quelles traces d'encouragement à l'agriculture les administrations royales ou provinciales du pays ont-elles laissées pour les époques antérieures au XVIIe. siècle ?

22. Quelle a été l'action des communautés religieuses pour le défrichement du sol et sa mise en valeur ? Quel concours leur a été donné par l'Église et le St.-Siége ?

23. Comment s'est opéré, pour les campagnes et leurs habitants, le passage du travail obligé au travail libre dans les différentes provinces de la France ?

24. Quel usage était-il fait, avant le XVIIe. siècle, des terres vaines et vagues des campagnes ? Servaient-elles à l'entretien des classes pauvres et de quelle manière ?

25. Dans quelle proportion la classe riche et noble habitait-elle les campagnes avant le XVIIe. siècle ? Dans quelle proportion les hommes de cette classe se livraient-ils eux-mêmes aux travaux agricoles ?

EXPOSITION A BESANÇON

EN 1860.

Le grand événement industriel de l'année 1859 a été l'Exposition régionale organisée par la Société d'Émulation de Rouen. Un magnifique square, entouré de quatre immenses galeries construites *ad hoc*, formait le splendide palais destiné à l'exhibition des produits de 12 départements de l'Ouest et du Nord-Ouest. Tout a été admirablement disposé dans ces galeries, qui ont été, pendant plus de cinq mois, visitées par une foule immense de curieux.

L'*Association normande* a voulu tenir deux jours de séances à Rouen, à l'époque de l'inauguration de l'Exposition, pour offrir à la Société d'Emulation une preuve de sa sympathie.

Quatre jurys ont été chargés de l'examen des produits, et de prononcer sur les récompenses: un grand nombre de membres de l'Association normande, y compris le directeur et le secrétaire-général de la Compagnie, ont fait partie de ces jurys.

Près de 1,100 médailles et mentions honorables ont été décernées dans la séance solennelle présidée par M. le Préfet de la Seine-Inférieure. L'Institut des provinces, voulant récompenser l'initiative et le dévouement du président de l'Exposition, M. Bénard-le-Duc, l'a admis au nombre de ses membres titulaires.

L'exposition régionale de Rouen et celle de Bordeaux, qui a eu lieu à la même époque, sont dues à l'initiative de deux Sociétés: la Société d'Émulation et la Société Philomatique. On doit voir avec plaisir les Sociétés académiques se mettre à la tête du mouvement industriel, et réaliser leurs bonnes pensées avec un succès aussi complet qu'elles l'ont fait l'une et l'autre. L'exposition régionale de Rouen et celle de Bordeaux laisseront de longs souvenirs et feront époque dans l'histoire industrielle et artistique de ces deux grandes villes.

La Société d'émulation du Doubs veut faire à Besançon, en

1860, ce qu'ont fait, en 1859, à Rouen la Société d'Émulation, et à Bordeaux la Société Philomatique.

L'Institut des provinces de France applaudit de tout son cœur à cette bonne pensée qui est tout-à-fait conforme au programme qu'il a proposé, il y a quinze ans, pour les expositions régionales. Il sera heureux de donner le plus de publicité qu'il pourra au programme de Besançon.

Voici les principales dispositions de ce programme :

La Société d'Émulation du Doubs, désirant développer dans les départements de l'Est le goût et la culture des arts, propager la connaissance des améliorations et perfectionnements utiles à l'industrie agricole et manufacturière, exciter enfin l'émulation des agriculteurs et des fabricants, a décidé qu'une Exposition serait ouverte à Besançon le 1er. juin 1860 pour finir le 30 septembre suivant.

La Société d'Émulation, après s'être assurée qu'elle serait secondée dans son projet par le gouvernement et par l'administration municipale, a formé une commission composée de cinquante membres, qui est chargée d'organiser et de diriger cette Exposition.

Elle aura lieu dans les bâtiments des Musées et dans les dépendances qui y seront ajoutées à cet effet.

L'Exposition sera générale pour les objets d'art, tels que tableaux, gravures, dessins, sculptures, etc., etc., pour les produits de l'horlogerie et ses accessoires, de la bijouterie et des beaux-arts industriels.

Elle sera régionale pour les autres produits de l'industrie et pour les produits de l'agriculture et de l'horticulture, moins le bétail vivant qui n'y sera pas admis. Les départements de l'Est, c'est-à-dire ceux de l'Ain, du Rhône, de Saône-et-Loire, de la Côte-d'Or, du Jura, du Doubs, de la Haute-Saône, de la Haute-Marne, des Vosges, du Haut-Rhin ; les cantons suisses, de Bâle, de Soleure, de Berne, de Neufchatel, de Fribourg, de Vaud et de Genève, pourront y envoyer leurs productions.

Avant le 1er. mars 1860, les exposants devront se faire inscrire au secrétariat-général de la Commission établi à l'hôtel-de-ville de Besançon. Ils indiqueront les dimensions et poids approximatifs, ainsi que la nature des objets qu'ils se proposent d'exposer, et ils ne les expédieront qu'après avoir reçu l'avis d'admission qui leur sera donné dans la seconde quinzaine de mars. Les articles admis à l'Exposition devront être rendus à Besançon le 1er. mai, au plus tard.

La Commission prendra à sa charge les frais de transport (aller et retour) des objets dont elle aura, par lettres spéciales, autorisé et demandé l'envoi à l'Exposition.

NOTE

SUR

LE *SPHÆRIA MILITARIS*, Ehrh.,

CONSIDÉRÉ COMME PARASITE

DE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN

(*Bombyx pityocampa*, Fabr.),

Communiquée au Congrès des délégués des Sociétés savantes en avril 1859;

Par M. DURIEU DE MAISONNEUVE,

Membre de l'Institut des provinces,
Conservateur du Jardin botanique de Bordeaux.

Le second paragraphe de l'article 10 du programme du Congrès des délégués des Sociétés savantes, en ce moment réuni à Paris, est ainsi conçu :

« Quels moyens peut-on indiquer pour garantir les pins des « chenilles qui les accueillent dans le Midi? »

Je m'empresse de le déclarer, ce n'est point une solution à cette importante et difficile question que je vais avoir l'honneur de présenter au Congrès; je demande seulement qu'il me soit permis de lui signaler, à l'occasion du paragraphe cité, un fait nouvellement observé et qui ne semble pas dépourvu d'intérêt : celui de la destruction de myriades de la chenille processionnaire du pin (*Bombyx pityocampa*, Fabr.), pendant l'automne et l'hiver derniers, par un champignon entomogène, bien connu d'ailleurs des botanistes, quoique regardé jusqu'à présent comme excessivement rare.

Dans la Gironde, l'année qui vient de s'écouler a été désastreuse pour les pins. La chenille qui vit sur cet arbre et en dévore les feuilles et les jeunes pousses, s'était montrée en si grande abondance, elle avait fait de tels ravages, que des propriétaires en prirent l'alarme et craignirent pour l'avenir de leurs forêts.

C'est dans ces circonstances que M. le Professeur-inspecteur d'agriculture du département fit paraître, dans l'utile et excellent journal qu'il publie (1), un article rassurant sur cette apparition insolite de la chenille processionnaire du pin. Quand je dis rassurant, ce n'est point que l'article de M. Petit-Laffitte fît connaître d'autre moyen de préservation que celui de la destruction des nids pendant l'hiver, mais parce qu'il nous montrait que la Providence suscite à l'insecte destructeur des ennemis non moins nombreux que lui, non moins acharnés à sa perte qu'il ne l'est lui-même à celle des pins. Or, parmi ces causes multiples de destruction de la chenille du *Bombyx pityocampa*, M. Petit-Laffitte ne mentionnait point encore la plus efficace peut-être de toutes, celle qui fait le sujet de cette note.

En décembre dernier, des affaires m'ayant appelé dans les forêts de pins de la Teste, dès en arrivant sous les premiers arbres, j'aperçus plusieurs individus du rare et curieux champignon connu dans la science sous le nom de *Sphæria militaris*, Ehrh. Enchanté du hasard qui me mettait en présence d'une telle rareté, je m'empressai d'en recueillir quelques pieds, et je reconnus aussitôt le parasitisme de la Sphérie sur la chenille processionnaire du pin, enterrée et enfermée dans son cocon. Bientôt, parcourant d'autres parties de la forêt, je constatai partout l'existence de la même production, également fixée sur le cadavre de la chenille enfouie dans le sol. Quelques jours plus tard enfin, visitant encore des bois de pins, en compagnie de M. Petit-Laffitte, je rendais le savant professeur témoin du même fait, et il en comprit aussitôt toute l'importance.

Toutefois, afin de donner une idée quelque peu juste de cette importance, il sera bon de dire ici quelques mots sur la nature de la Sphérie parasite et sur son mode de développement, en rappelant d'abord sommairement les principaux phénomènes observés dans l'appareil reproducteur des champignons. Pour l'intelligence complète de ces faits, il faudrait renvoyer aux beaux travaux de

(1) L'*Agriculture*, comme source de richesse, comme garantie du repos social (Voy. mai 1858, p. 179 et suiv.).

M. Tulasne, de l'Institut, travaux qui ont jeté la plus vive lumière dans la science, en dévoilant les mystères jusqu'alors inconnus de divers modes de reproduction des végétaux inférieurs. Je me bornerai à mentionner celles de ces belles découvertes qui peuvent éclairer le fait qui nous occupe.

Jusqu'au moment où M. Tulasne livra à la connaissance et à l'admiration du monde savant ses premières observations sur les diverses sortes d'organes reproducteurs des champignons, les botanistes avaient cru que ces végétaux se reproduisaient uniquement, sauf les cas de tomiparité, par les spores qu'ils émettent dans leur état parfait ou supposé tel. Or, les belles observations de M. Tulasne, et les travaux auxquels elles ont donné lieu ont, depuis lors, mis hors de doute que « les champignons peuvent être fertiles de plusieurs manières, à divers moments de leur existence, et s'offrir successivement sous les formes les plus dissemblables, avec une même apparence de plante parfaite ».

Ces divers états fertiles ont été reconnus et bien constatés dans certaines espèces, particulièrement étudiées pour cet objet. Très-souvent ils se sont présentés au nombre de trois. Chacun de ces trois états est susceptible de reproduire l'espèce au moyen de corpuscules de plus en plus parfaits. Ainsi, tel champignon, dans son état initial, pourra consister seulement en une masse filamenteuse, vaguement limitée ou amorphe. Les filaments primordiaux, ordinairement très-ténus, blancs ou diversement colorés, en général couchés et plus ou moins feutrés, émettent bientôt d'autres filaments d'une structure à peine différente, mais redressés et fertiles, portant des corpuscules arrondis ou ellipsoïdes, isolés ou disposés en série, lesquels, promptement détachés de leurs supports, se répandent au loin et peuvent, dans certaines circonstances favorables, donner naissance à de nouveaux individus. Ces corpuscules reproducteurs, ou spores du premier degré, ont reçu le nom de conidies, et l'état du champignon qui les produit est l'état byssoïde ou conidifère. La même espèce peut se présenter aussi sous une forme moins imparfaite, très-différente de la première. Elle sera généralement moins vague, mieux arrêtée dans ses contours; souvent la texture filamenteuse aura

fait place à une structure solide et celluleuse; en un mot, cette production nouvelle peut revêtir toute l'apparence d'un champignon parfait ; mais elle émet des corps reproducteurs nus, attachés en nombre ordinairement indéfini à leurs supports : c'est l'état secondaire ou spermatophore. Enfin se montre l'état parfait, celui où le champignon s'élève au plus haut degré de développement qu'il lui soit donné d'atteindre. Ici, la forme est en général bien déterminée ; les corps reproducteurs, nommés essentiellement spores, presque toujours moins ténus et d'une structure plus compliquée que les précédents, sont, ou nus et portés en très-petit nombre, constamment défini, au sommet de supports particuliers nommés basides, ou symétriquement logés, ordinairement au nombre de huit, dans des sortes de tubes cylindriques ou claviformes nommés thèques ; c'est l'état parfait ou ascophore.

Ces généralités indiquées, faisons-en l'application au *Sphæria militaris.*

Ce champignon appartient à un grand genre (*Sphæria*), divisé en nombreuses tribus. Il constitue, avec un nombre assez borné d'espèces analogues, un petit groupe à part, remarquable surtout par son parasitisme normal sur les larves de certains insectes : c'est le groupe des Sphéries entomogènes. Le *Sphæria militaris*, la seule espèce dont il soit question ici, n'ayant été rencontré que très-rarement par les botanistes, on n'avait pas encore bien déterminé sur quelles sortes de larves il s'implante de préférence, lorsque M. Tulasne constata son parasitisme sur la chenille du Bombyx de la ronce (*Bombyx Rubi*, L.). Muni de ce renseignement, le savant académicien entreprit une suite d'observations et d'études sur les chenilles de ce même Bombyx, recherches couronnées d'un plein succès. Ce n'est point ici le lieu de reproduire le récit complet de ces belles expériences (1), il suffira d'en rappeler les résultats principaux.

Des chenilles malades par le fait de la germination, dans l'inté-

(1) Voir Ann. des Sc. nat. 4e. sér. Bot. VIII : *Note sur les* Isaria *et* Sphæria *entomogènes*, par M. L. R. Tulasne, de l'Institut, p. 35 et suiv.

rieur de leur corps, des spores du *Spœhria*, montraient déjà, à l'extérieur, un léger duvet entre leurs anneaux. Ces chenilles ne tardèrent pas à mourir. Dès ce moment, elles furent promptement enveloppées d'une moisissure blanche très-épaisse, qui bientôt donna naissance à des filaments redressés, chargés de conidies susceptibles de reproduire la plante. Quelques jours plus tard, l'enveloppe byssoïde des chenilles mortes se condensa çà et là en petits tubercules charnus, colorés, lesquels, peu de temps après, se dressèrent en clavules d'un centimètre environ de hauteur, terminées par une houppe de poils blancs chargés de conidies également fertiles. Chaque chenille portait 15 à 20 de ces clavules. Cette phase du *Sphœria militaris* était regardée, il n'y a pas long-temps encore, comme un champignon autonome qu'on rangeait dans le genre *Isaria*, Pers. Plus tard, au commencement de juin, lorsque la forme isarioïde eut accompli sa végétation et répandu ses conidies ou spores du second degré, certaines chenilles qui n'avaient que peu ou point produit d'*Isaria*, mais qui conservaient encore des traces de leur premier état, émirent des clavules particulières, bien moins nombreuses que celles qui les avaient précédées, mais beaucoup plus robustes, dépourvues de houppe terminale et de conidies. Au bout de deux à trois mois, chacune de ces massues constituait autant de *Sphœria militaris* à l'état parfait, tout hérissés de leurs périthèces saillants et ascophores.

Cet exposé succinct était nécessaire pour faire apprécier le rôle que joue chacune des phases du *Sphœria* au point de vue de la destruction de la chenille du pin. En effet, M. Tulasne a positivement constaté que l'état parfait du champignon est de beaucoup plus rare que l'état secondaire ou isarioïde, et que celui-ci est de même moins abondant que l'état initial et simplement byssoïde. Or, puisque le *Sphœria militaris* s'est montré durant la saison dernière en telle quantité que le sol en paraissait constellé autour des pins précédemment infestés, qu'on juge de la destruction incalculable de chenilles qui a dû avoir lieu par le fait du même champignon, dans ses états initial et secondaire, bien autrement fréquents que l'état parfait! C'est dans ce dernier état seulement

que le *Sphæria militaris* frappe les yeux par sa belle couleur orangée, et qu'il est assez facile à découvrir, bien que son extrémité, la massue fertile, fasse seule saillie au-dessus du sol, trahie pourtant par le vif éclat de sa couleur au milieu des herbes et des broussailles qui bien souvent la dérobent à la vue. Le stipe ou pédicule de la Sphérie, toujours plongé dans le sol, varie en hauteur de 3 à 6 centimètres. Si on fouille avec précaution, on enlève toujours, avec le champignon complet, un cocon de *Bombyx pityocampa*, fixé à la base du stipe. En examinant avec attention, on reconnaît que ce n'est point sur le cocon, mais bien sur la chenille qu'il enferme, que le champignon est invariablement implanté.

Ce fait mérite d'être noté. En effet, dans les expériences de M. Tulasne, les Sphéries développées sur le Bombyx de la ronce sortirent toujours du corps des chenilles nues, puisque celles-ci périrent avant de filer. Mais lorsque le même champignon croît aux dépens du Bombyx du pin, les choses se passent un peu différemment; la chenille infectée peut encore percer le sol, s'y enfoncer à quelques centimètres et filer son cocon. Mais là s'arrêtent ses derniers efforts; il ne lui reste plus assez de vitalité pour subir sa métamorphose hivernale et passer à l'état de chrysalide, du moins tous les cocons que j'ai ouverts ne m'ont-ils fait voir que des cadavres de chenilles non métamorphosées qui, sans avoir presque rien perdu de leur volume, avaient au contraire acquis une consistance, une dureté particulières; elles semblaient avoir subi une sorte de momification.

Ainsi, voilà des myriades de chenilles qui, après avoir échappé aux nombreux ennemis qui les pourchassent, aux accidents atmosphériques qui les font périr, ne peuvent encore trouver un refuge assuré dans le sein de la terre où elles se sont enfouies, dans le cocon où elles se sont emprisonnées; un ennemi invisible, insaisissable s'est attaché à leur corps, il le pénètre, il s'y fixe, il le tue, et, après s'être nourri de sa substance, il élève au-dessus du sol son élégante massue d'un rouge d'or et lance par milliards dans l'atmosphère de nouveaux germes destructeurs.

Assurément, s'il existait un moyen praticable de propager à

l'infini le *Sphæria militaris* dans les contrées peuplées de pins maritimes, nul doute que cet humble champignon ne devînt l'agent le plus puissant de préservation contre la chenille processionnaire. Mais, il faut bien le reconnaître, un tel moyen n'est point en la puissance de l'homme, et il faut nous contenter de l'apparition spontanée et providentielle du champignon préservateur. Il resterait, ce semble, à conseiller aux propriétaires et aux sylviculteurs de faire respecter par leurs agents le *Sphæria militaris* partout où il serait aperçu ; mais il faut convenir que ce serait là une recommandation à coup sûr bien inutile. Qui songe, en effet, à détruire ce petit champignon ? Où est l'habitant des campagnes dont il aura une fois fixé l'attention ? Sauf peut-être quelques rares naturalistes intéressés à sa recherche, qui donc aura la pensée de chercher à le découvrir dans le gazon ? On le foule, on le foulera toujours sans le remarquer jamais.

Si le *Sphæria militaris* s'est montré l'année dernière en si grande abondance, on sait aussi que son apparition dans la Gironde n'est pas un fait exceptionnel. Ainsi, j'ai vu ce même champignon dans les collections de quelques botanistes bordelais, mais les échantillons, incomplets et écourtés, ne portaient plus à leur base la preuve de leur singulière origine. D'autres personnes pourtant surent le recueillir avec plus de soin et l'observer avec plus d'attention. Le respect me défend de prononcer ici leur nom, mais je tiens à montrer au Congrès le résultat des premières observations exactes faites à Bordeaux sur le parasitisme du *Sphæria militaris.* Elles datent de huit années, et les personnes à qui elles sont dues sortaient à peine alors de l'adolescence ; elles commençaient à cette époque l'album des champignons de la Gironde, tous recueillis et peints par elles. Ce magnifique album, continué jusqu'à ce jour avec une incroyable persévérance, est un véritable monument iconographique élevé à la mycologie girondine. En le parcourant, on ne sait ce qu'on doit le plus admirer, ou de la puissance d'observation qui en a réuni et distingué les éléments, ou de l'exactitude du dessin et de la perfection de la peinture. Et pourtant (qu'il me soit pardonné de l'écrire !) cette aptitude et ce talent ne sont que les

moindres mérites des auteurs de l'album. Il m'a été permis de détacher de cet album l'un des premiers feuillets, celui où est représenté avec une frappante vérité le *Sphæria militaris* dans son état le plus complet, découvert, observé et peint avec tant d'intelligence par de jeunes artistes de Bordeaux. J'abuse certainement de l'extrême faveur qui m'a été accordée en faisant passer sous les yeux du Congrès cette belle et curieuse planche.

Je pense aider à l'éclaircissement de cette note en l'accompagnant d'un spécimen en nature, où se voient quelques individus du *Sphæria militaris*, recueillis à la Teste, en décembre dernier, dans un état trop avancé, et séchés pour ma collection. En même temps, j'ai l'honneur d'offrir au Congrès un exemplaire du numéro du journal *L'Agriculture*, où se trouve l'intéressant article de M. Petit-Laffitte, dont je parlais plus haut. J'y joins le numéro de la *Feuille du Dimanche*, journal-affiche de Bordeaux, où le même professeur cite et apprécie le fait qui vient d'être le sujet de cette note.

Je ne terminerai point cependant sans faire remarquer que la maladie du ver à soie connue sous le nom de Muscardine (*Botrytis Bassiana*, Bals.) doit être considérée, avec une probabilité qui approche de la certitude, comme le premier état, la forme byssoïde d'une autre espèce de Sphérie entomogène qui, paraît-il, ne revêt la forme parfaite que sous le climat de la Chine. L'analogie, bien constatée d'ailleurs par M. Tulasne, du *Botrytis Bassiana* avec l'état initial du *Sphæria militaris* est telle, que le doute n'est vraiment plus possible. Ainsi, voilà deux champignons congénères, très-voisins l'un de l'autre par tous leurs caractères organiques et physiologiques, et qui pourtant sont appelés à jouer auprès de l'industrie humaine des rôles tout opposés. Autant donc il est important de combattre la Muscardine en s'opposant à l'émission et à la dispersion de ses spores, autant il serait utile de respecter le *Sphæria militaris* et de lui laisser répandre librement ses spores dans l'atmosphère.

NOTICES

SUR

LES MEMBRES DE L'INSTITUT DES PROVINCES.

L'Institut des provinces est composé d'hommes qui ont rendu de longs et d'importants services dans les départements. Ces hommes éminents ne sauraient être entourés de trop de respect, et l'Institut des provinces, qui a rendu justice à leur mérite en les admettant dans son sein, publiera successivement des notices sur chacun d'eux. Il est bon que l'on connaisse, en effet, les services rendus, les publications et les travaux utiles qui ont mérité aux hommes dont nous parlons l'honneur de faire partie de l'éminente Compagnie que l'on a qualifiée de PAIRIE DES HOMMES DE LETTRES DES DÉPARTEMENTS, et que ceux qui désirent en faire partie sachent bien par quels labeurs ce titre peut être obtenu.

Nous allons commencer cette série de notices par celle d'un homme excellent, de l'illustre savant que l'Institut des provinces a chargé de la sous-direction du sud-ouest de la France, M. Ch. Des Moulins, de Bordeaux.

SUR M. CHARLES DES MOULINS,

Sous-directeur de l'Institut des provinces pour le sud-ouest de la France.

Charles-Alexandre Robert Des Moulins est né en Angleterre ; son père avait émigré en 1790 comme il le fit en 1815, suivant en Espagne M. le Duc d'Angoulême ; c'était alors une des trois personnes qui formaient le conseil du Prince. Homme instruit, il fit lui-même l'éducation de son fils et ne négligea aucun sacrifice pour développer chez lui le goût des arts, des lettres et des sciences.

L'ardeur du jeune homme pour ses premières études prit le dessus, et quelque temps après avoir épousé la fille de M. le vicomte de Gourgues, maire de Bordeaux, il abandonna, lors des événements de 1830, l'emploi qu'il exerçait dans l'administration des Douanes.

M. Ch. Des Moulins était aussi admirablement organisé pour les arts ; il avait composé pour le piano des trios dont le célèbre Dupont avait fait la partie de basse ; il avait fait la musique d'un opéra, *Persée*, qui ne fut pas représenté.

Membre de la Société Linnéenne, dès sa fondation, il commença en 1826 ses publications en zoologie et en botanique. Les plus importantes sont les deux suivantes :

1°. En 1835. Plusieurs mémoires *sur les Echinides.* L'annonce de l'ouvrage du professeur Agassiz le fit renoncer à en faire paraître deux autres. M. Agassiz pouvait disposer d'un grand luxe de planches, par la libérale assistance du gouvernement de Genève; il demanda à M. Des Moulins le sacrifice de la fin de son travail; cette partie contenait des caractères inédits que celui-ci avait découverts, et cependant il y consentit, mais avec un vif regret.

2°. En 1840. *Catalogue raisonné des phanérogames spontanés du département de la Dordogne.* En 1858, il a publié le Supplément final.

M. Des Moulins fut, dans le sud-ouest de la France, un des premiers à suivre l'impulsion nouvelle que M. de Caumont avait donnée à l'étude de nos monuments historiques. C'est autour de lui, et de M. Félix de Verneilh, que plusieurs d'entre nous se sont ralliés, et que des jeunes gens, épris d'un vif attrait pour ce genre de connaissances, ont fortifié leurs premiers pas, dans les rapports de la plus étroite cordialité : MM. Alexis de Chasteigner, G. de Castelnau, Léo Drouyn, notre infatigable travailleur, représentent dignement à Bordeaux, par leurs publications et leur science, la Société française d'archéologie.

Je dois nommer aussi deux artistes de grand talent, membres également de la même Société, auxquels plusieurs églises sont déjà redevables d'un grand nombre d'autels et de verrières, qui

ont le mérite, si rare aujourd'hui, d'être des œuvres chrétiennes : MM. Jabouin et Villiet, sont dans la même union, et ont la même autorité.

Si M. Des Moulins est, pour l'archéologie religieuse du moyen-âge, ce que depuis long-temps il était pour l'histoire naturelle à Bordeaux, un appui honoré et aimé : c'est que, conservateur des anciennes traditions, il est, avec une bienveillance qui n'a pas de bornes, au service de tous : il suffit qu'on paraisse vouloir travailler, il donne alors tout ce qu'il sait, et aussi tout son temps, dont il est trop prodigue ; il trouve toujours du mérite et du savoir dans l'œuvre qu'on lui apporte, et il se plaît à le publier. On peut affirmer qu'il y a eu autant de travail fait par lui en lettres, notes, conseils de toute nature pour les autres, qu'il y en a eu pour ses études personnelles et les mémoires qu'il a fait imprimer.

Plusieurs de ces mémoires font autorité dans la science.

D'autres ont un mérite littéraire de grâce et d'élégance qu'ont attesté de brillants succès de lectures dans plusieurs séances publiques des Académies et des Congrès.

Plusieurs expriment la fermeté de ses principes religieux et politiques ; ils ne sont pas nouveaux chez lui, car en 1815, à seize ans, il fit imprimer une brochure au sujet du serment que le gouvernement des Cent-Jours imposait aux fonctionnaires publics.

Ses convictions en fait d'art sont aussi fixes ; il ne les a jamais laissé fléchir, et ne cède pas devant l'ecclectisme à la mode, et la manie des nouveautés sans principes et sans inspiration.

Les plus touchantes pages de M. Des Moulins, aujourd'hui perdues dans un journal, contiennent les paroles prononcées par lui sur la tombe de M. Laterrade, fondateur à Bordeaux de la Société Linnéenne. Il y relève et met en honneur, comme ce qu'il y a de grand et de supérieur chez l'homme, des vertus modestes, que le monde dédaigne, la simplicité chrétienne et le dévouement du père de famille, qui furent le fonds de la vie chez son ancien maître.

PUBLICATIONS DE M. CHARLES DES MOULINS.

—

Zoologie.

1826. — Essai sur les Sphérulithes.
1835 à 1837. — Etudes sur les Echinides. Trois mémoires : Prodrome, Généralités, Synonymies.
1827. — Description d'une Paludine nouvelle.
Catalogue des mollusques terrestres et fluviatiles vivants de la Gironde.
1829. — Supplément.
1828. — Description de trois genres nouveaux : *Spiricella, Gratelupia, Jouannetia.*
Notice sur le *Helix lævipes* et monographie de la Clavagelle couronnée.
1830. — Notice sur le *Pupa pagodula,* sur la ponte de la Planaire lactée.
Note sur la conservation, dans des bocaux, des animaux aquatiques vivants.
1831. — Le genre Planorbe est-il dextre ou senestre ?
Description des genres nouveaux *Rangia, Malletia.*
Répartition des espèces dans les genres Solen, Solecurte, Sanguinolaire et Soletelline de Blainville.
1832. — Catalogue des Stellérides de la Gironde.
1833. — Description d'une espèce nouvelle d'*Unio.*
1835. — Description de quelques mollusques terrestres et fluviatiles de France, nouveaux ou peu connus.
1839. — Considérations générales sur les réformes à introduire dans la délimitation des espèces d'*Unio* et d'*Anodonta.*
1842. — Révision de quelques espèces de Pleurotomes.
1847. — Sur une variété de Silex du midi du Périgord.

1856. — Rapport à l'Académie sur deux mémoires malacologiques de M. Gassies.
Supplément à ce Rapport.

Botanique.

1835. — Notice sur des graines trouvées dans des tombes romaines, et qui ont conservé leur faculté germinative.
— Essai sur les Orobanches qui croissent à Lanquais.
1844. — Etat de la végétation sur le pic du midi de Bigorre au 17 octobre 1840.
1845. — Sur le *Sisymbrium barsifolium.*
1846. — Documents relatifs à la faculté germinative conservée par quelques graines antiques.
1846. — Des causes qui paraissent influer sur la croissance de certains végétaux dans des conditions déterminées. 1er mémoire.
1847. — 2e. mémoire. Construction d'un tableau de la station des plantes.
1848. — 3e. mémoire. Même sujet.
Documents sur la naturalisation du *Panicum digitaria.*
1849. — Feuilles du *Scirpus lacustris.*
De la Flore du Centre, par Boreau.
1851. — *Erythrea* et *Cyclamen* de la Gironde.
1853. — Etudes organiques sur les Cuscutes, avec 17 tableaux.
1354. — Rectification d'un nom générique *Grammicæ,* au lieu de *Cassutha.*
1840. — Catalogue raisonné des phanérogames du département de la Dordogne.
1858. — Supplément final.
1859. — Comparaison entre les départements de la Gironde et de la Dordogne, sous le rapport

de leur végétation spontanée et de leur culture.

1858. — Sur les *Chrysanthèmes* d'automne et sur quelques plantes qui leur sont congénères.

Archéologie

1842. — Notice sur quelques monuments du Bigorre. Planches.

1844. — Mémoire sur quelques bas-reliefs emblématiques des péchés capitaux. Planches.

1845. — Considérations sur la flore murale.

1846. — Description monumentale de la ville de Bazas (Gironde), avec planches.

1847. — Rapport sur la statistique monumentale du Calvados, par M. de Caumont.

1848. — Rapport sur les églises de St.-Eutrope de Saintes et de St.-Junien.

1849. — Marmoutiers en 1847.

Dissertation sur deux rocs branlants du Nontronais. Planches.

1853. — Rapport sur la visite de quelques monuments de Toulouse. Planches.

1857. — Esnandes et Beaumont-de-Périgord ; analyse comparée de deux églises fortifiées du XIVe. siècle.

1859. — Protestation au sujet des murs de Dax sur les faits articulés par la presse anglaise.

Politique.

Marseille, 16 nov. 1815. — Réponse au pamphlet intitulé : Opinion sur le serment, imposé le 8 août 1815, aux fonctionnaires publics.

Bordeaux, 1850. — Raisonnons un peu, s'il vous plaît.

Œuvres diverses.

1846. — Rapport sur le Congrès de l'Institut des provinces à Orléans.

1847. — Bordeaux et le Congrès scientifique.

4 nov. 1847. — Le Congrès de Tours à Mettray.

Discours d'ouverture de la Société Linnéenne.

1849. — Discours d'ouverture, id.

Accroissement de la Flore locale.

1850. — Discours d'ouverture sur le *Chara stelligera.*

1851. — Sur divers sujets relatifs à l'histoire des végétaux.

— Rapport en réponse à un mémoire de M. Lacour, « Sur l'origine, chez un peuple noir et africain, de la langue hébraïque et du monothéisme hébreu. »

— Discours d'ouverture sur l'exposition de la Société d'horticulture d'Orléans.

Juin 1852. — Rapport sur l'exposition horticole Bordelaise.

1852. — Discours d'ouverture ; une visite au berger des Eaux-Bonnes.

1851. — Un rapport sur la maladie de la vigne au Congrès d'Orléans ; un 2e. à l'Académie de Bordeaux.

1853 — Discours d'ouverture sur la maladie de la vigne.

1854. — Lettre à M. le Dr. Montagne sur le même sujet.

1853. — Discours sur l'évolution des forces vitales dans la nature.

1853. — Compte-rendu de l'Essai sur l'art chrétien, de l'abbé Sagette.

1854. — De la propriété littéraire en matière de nomenclature scientifique.

Notice sur Louis Durieu de Maisonneuve.

1855. — Rapport sur le Congrès scientifique de France tenu à Arras en 1853.

1856. — Discours d'ouverture sur l'École forestière de M. Yvoy, au Pian.

— Rapport au Congrès scientifique de France tenu à La Rochelle.

Du travail scientifique. Discours d'ouverture à la Société Linnéenne de Bordeaux.

1857. — Les savants voyageurs. Discours d'ouverture à la Société Linnéenne.

1859. — Rapport sur le mouvement scientifique dans la Gironde, de 1855 à 1857.

1859. — Résumé d'une publication de M. Carrière, intitulée : *Les hommes et les choses en* 1857.

1859. — L'École du Respect.

— Notice sur l'église et les seigneurs de Couze.

SUR M. AMBROISE CHALLE,

Sous-directeur de l'Institut des provinces pour le centre de la France.

M. Challe est né à Auxerre, en 1799. Après avoir fait de brillantes études et montré de bonne heure les dispositions les plus heureuses, M. Challe suivit les cours de l'École de Droit, et, pendant trente ans, il a tenu le premier rang dans le barreau d'Auxerre. Il avait été appelé au Conseil de préfecture en 1831 jusqu'en février 1848. Pendant ces dix-sept années, M. Challe a rendu les plus grands services au département de l'Yonne par son dévouement et ses parfaites connaissances du Droit administratif.

En 1828, le *Mémorial de l'Yonne* parut. M. Challe fut un des fondateurs de cette feuille, et, plus tard, en 1840, de la *Revue de l'Yonne*; recueils consacrés principalement à l'économie politique, à l'histoire, à la littérature et aux arts de la contrée.

Il a été depuis 1837 un des principaux collaborateurs de l'*Annuaire de l'Yonne*, publication dont le succès et la popularité ont été grands dès l'origine et qui, en vulgarisant l'histoire locale, a beaucoup contribué à répandre dans le pays le goût de l'étude et des travaux littéraires.

Il a fondé aussi en 1847 la Société des sciences historiques et

naturelles de l'Yonne, société de plus de cent cinquante membres, dont le zèle soutenu est constaté par le recueil annuel de ses mémoires et ses importantes publications;

Et, en 1857, la Société centrale de l'Yonne, pour l'encouragement de l'agriculture.

Tant de travaux valurent à M. Challe le titre de membre de l'Institut des provinces en 1851. Il fut secrétaire-général, en 1858, de la XXVe. session du Congrès scientifique de France, tenue à Auxerre, et jamais réunion ne fut organisée avec plus de talent et de succès.

M. Challe a publié en 1848, en collaboration avec M. Quantin, une nouvelle édition des *Mémoires* de Lebeuf sur l'histoire civile et ecclésiastique du diocèse d'Auxerre, avec continuation depuis la fin du XVIIe. siècle jusqu'à nos jours.

Parmi les travaux historiques qui ont été publiés par M. Challe, presque tous dans l'*Annuaire de l'Yonne* et le *Bulletin de la Société des sciences* de ce département, on peut citer :

Notice sur Malicorne et le château d'Hautefeuille;

Monographie de la cathédrale d'Auxerre ;

Le château de Druyes ;

L'histoire des comtes de Sens;

Le château de Vallery;

Le corps municipal et le bailliage d'Auxerre ;

Etude sur Jehan Regnier, poète auxerrois du XVe. siècle ;

Notice historique sur le collége d'Auxerre ;

Biographie de l'abbé Lebeuf;

Origines historiques attribuées à Auxerre ;

Auxerre il y a cent ans ;

Odoranne de Sens, artiste et chroniqueur du commencement du XIe. siècle ;

Le siége d'Avallon en 1433 ;

Etude sur le moine Raoul Glaber, chroniqueur auxerrois du XIe. siècle.

M. Challe a pris part à plusieurs sessions des Congrès scientifiques de France, et a plusieurs fois été appelé à faire partie des bureaux du Congrès.

Il a pris part à presque toutes les sessions du Congrès des délé-

gués des Sociétés savantes à Paris, il a présidé chaque année avec talent quelques séances de cette réunion importante.

M. Challe est depuis long-temps chevalier de la Légion-d'Honneur. Depuis douze ans, il représente le canton de Charnay au Conseil général de l'Yonne.

SUR M. VICTOR SIMON, DE METZ,

Sous-directeur de l'Institut des provinces pour le nord-est de la France.

Charles-François-Victor Simon est né à Metz, le 3 mars 1797. Son père, originaire de cette ville, y exerçait la médecine; sa mère, Marie-Anne Collinet, appartenait à une famille des environs de Metz, dont plusieurs membres occupèrent des emplois dans la magistrature et dans le clergé.

Il fit ses études à Metz, puis, après s'être initié à la pratique du Droit, il suivit les cours de la Faculté de Paris. Revenu à Metz en 1828, il fut inscrit au tableau des avocats près la Cour de cette ville; il fut ensuite successivement appelé aux fonctions de juge à Vouziers (Ardennes), à Briey (Moselle), et au tribunal de première instance de Metz, dont il fut ensuite le vice-président; il fut nommé conseiller à la Cour impériale de la même ville, en 1852.

Pendant que M. Victor Simon fréquentait la Faculté de Droit, il suivait aussi d'autres cours: il s'adonna surtout à l'étude de la géologie, sous les auspices de MM. Alexandre Brongniart, Menard de La Groie et d'autres savants. Il se livra, avec non moins de zèle, à l'étude de l'archéologie et s'inspira des monuments que renferment les musées de Paris.

Après son retour à Metz, il continua de se livrer à ses études géologiques et archéologiques; dans ce but, il visita le Jura, les Vosges, les montagnes du Rhin, l'Auvergne, les Cévennes; antérieurement il avait parcouru une partie de la Suisse et des Alpes et notamment la vallée de Chamouni; il eut chez lui des réunions dans lesquelles il s'efforça d'inspirer le goût des sciences

naturelles et des études archéologiques. C'est dans une de ces réunions que l'on proposa de créer la Société d'histoire naturelle du département de la Moselle, qui existe à Metz depuis 1835 et dont il fut le président pendant plusieurs années.

Le zèle que M. Simon montra pour l'étude et les progrès des sciences se manifesta aussi dans divers Congrès : à Strasbourg, à Mayence, à Porentruy, à Bâle et notamment lors du Congrès scientifique tenu à Metz ; il fut le secrétaire-général de cette grande réunion qui eut lieu en 1837.

Les travaux scientifiques dont il s'occupait lui valurent, dès la première année de son retour de Paris, en 1824, le titre de membre de la Société des lettres, sciences et arts de la ville de Metz. Il fut successivement secrétaire, archiviste et plusieurs fois vice-président et président de cette savante Compagnie. Enfin, lorsqu'une société fut organisée à Metz, en 1858, sous le titre de Société d'archéologie etd'histoire de la Moselle, il en fut élu le président. Le zèle que M. Simon montra pour la conservation des monuments historiques lui valut aussi les titres de correspondant du Ministère de l'intérieur, de correspondant du Ministère de l'instruction publique, d'*inspecteur divisionnaire des monuments historiques, au nom de la Société française d'archéologie*, pour la conservation et la description des monuments nationaux.

Les nombreuses notices que M. Victor Simon publia sur la géologie, l'agriculture et l'archéologie le mirent en relation avec un grand nombre de savants et lui valurent le titre de membre correspondant de diverses sociétés, parmi lesquelles nous citerons la Société des antiquaires de France, les Sociétés archéologiques de Mayence, de Luxembourg et d'Arlon. Il est aussi membre de la Société géologique de France. Mais parmi les titres qui lui ont été décernés, celui de *membre de l'Institut des provinces* est le plus important. Cette savante Compagnie lui a conféré depuis le titre de sous-directeur, pour la région du nord-est de l'Empire français.

L'Administration donna également des marques de sa haute confiance à M. Simon en le nommant membre du Comité consultatif d'agriculture pour l'arrondissement de Briey, et du Comité

pour la surveillance des écoles du même arrondissement. Revenu à Metz en 1832, il fut nommé membre de la Commission de surveillance des prisons de cette ville, l'un des administrateurs de l'hospice connu sous le nom de Maison-d'Asile ; membre de la Commission de surveillance du jardin botanique, du Comité pour la surveillance des écoles de la ville de Metz, et de plusieurs autres Commissions.

Les divers services que M. Simon avait rendus dans la magistrature et dans ses autres fonctions furent recompensés par le Gouvernement qui, en 1847, lui conféra le titre de membre de la Légion-d'Honneur.

Parmi les travaux publiés par M. Victor Simon, nous citerons ses documents historiques sur le verre ; ses recherches sur les arts chez les anciens et au moyen-âge ; celles qu'il fit sur les sépultures des anciens et notamment sur les sépultures de l'époque franque ; les différentes notices qu'il publia sur des découvertes archéologiques qui eurent lieu, soit à Metz, soit dans d'autres localités, et enfin ses mémoires sur la *géologie* du département de la Moselle et sur l'*agriculture* de ce même département sont importants. M. V. Simon a fait aussi de bons travaux sur la statistique de son pays.

M. Simon a présidé plusieurs fois les assises scientifiques de l'Institut des provinces.

SUR M. RAYMOND BORDEAUX,

Un des secrétaires-généraux de l'Institut des provinces (classe des Lettres).

Jacques-Hippolyte-Raymond Bordeaux, né à Lisieux, le 5 novembre 1821, docteur en Droit de la Faculté de Caen, chevalier des SS. Maurice et Lazare, etc., membre de la Société des Antiquaires de Normandie, associé de l'Académie de Caen, de celle de Cherbourg, correspondant de la Société du département de la Marne, de l'Académie d'archéologie de Belgique, de la Société scientifique et littéraire de Limbourg, de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, etc., ancien bâtonnier du barreau d'Evreux, est auteur des ouvrages suivants :

Notice sur le logis abbatial de l'évêque de Castres, à Caen. Caen, 1845. In-8°., fig.

Études héraldiques sur les anciens monuments de Caen, par MM. R. Bordeaux et G. Bouet. *Caen*, 1846. In-8°., blasons.

De la transmission du droit de propriété entre-vifs et à titre onéreux. Caen, 1846. In-4°.

Lisieux, Bernay, Evreux, statistique routière de Normandie; 1848. Deux br. in-8°., fig. sur bois.

De la législation des cours d'eau... de quelles améliorations serait-elle susceptible ? suivi d'*observations sur les frais d'ingénieur* prélevés sur les riverains. *Evreux*, 1849. Un vol. in-8°. (Travail critique couronné par la Faculté de Droit de Caen).

Notice biographique sur M. le général de Chambray, 1850. In-8°.

Excursions archéologiques dans la vallée d'Orbec; 2e. édit. *Caen*, 1851. In-8°.

Méreaux inédits du Chapitre d'Evreux. *Caen*, 1852, grav.

Principes d'archéologie pratique, appliqués à l'entretien, la décoration et l'ameublement des églises. *Caen*, 1852. Un vol. in-8°., fig.

Note sur des textes de Droit romain gravés à l'entrée d'un château du XVIe. siècle. *Caen*, 1853. In-8°.

Notice historique sur la vie et les travaux de M. Gaillard de Saint-Germain, archéologue et compositeur de musique; 1854. In-8°.

Le Département de l'Eure, description pittoresque dans la *Normandie illustrée*. Deux vol. in-f°., lithographies. *Nantes*, Charpentier, 1854.

Philosophie de la procédure civile, mémoire sur la réformation de la justice, couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. *Evreux*, 1857. Un fort vol. in-8°.

Verneuil, Le Neufbourg, Pont-de-l'Arche, procès-verbaux archéologiques, in-8°. fig. 1857.

Notice biographique sur M. Charles Bourdon, archéologue, 1856. — Sur M. L. H. Delarue, 1857. In-8°.

Quelques mots sur l'histoire de la reliure des livres. In-8°. avec deux planches gravées à l'eau-forte par l'auteur. 1858.

Serrurerie du moyen-âge. Les ferrures de porte, in-4°. orné de 40 planches, par M. Georges Bouet. Oxford, Parker, 1858.

Une édition de la *Serrurerie* du moyen-âge vient d'être publiée en langue anglaise.

Notice nécrologique sur M. de La Bigottière. 1859.

M. Raymond Bordeaux est l'un des collaborateurs de la *Gazette des Tribunaux*, du *Journal de Procédure*, des *Archives de l'art français*, de la *Revue historique de Droit français et étranger*. Un grand nombre de notes dues à sa plume sont répandues dans le *Bulletin monumental*, l'*Annuaire normand*, la *Correspondance littéraire*, et dans divers journaux normands. La collection de la *Revue de Rouen* contient de lui plusieurs articles ainsi que celle des *Almanachs de l'Eure*. Il a fourni beaucoup de comptes-rendus de livres et d'articles critiques dans le *Bulletin bibliographique de l'Institut des provinces*, dans l'*Athenæum français*, dans la *Revue contemporaine* et dans les six volumes du *Bulletin du Bouquiniste*. On trouve encore de lui diverses communications dans le *Cabinet historique* et dans le *Journal des Beaux-Arts* récemment fondé à Anvers. Les onze derniers volumes de l'*Annuaire de l'Institut des provinces* contiennent l'analyse de discours qu'il a prononcés, dans les Congrès, sur diverses questions d'art et d'histoire. Le 2e. tome de la 18e. session du *Congrès scientifique de France*, en 1851, renferme son *mémoire sur la réunion au chef-lieu de chaque département des titres anciens déposés dans les greffes*. Nous citerons encore sa description des anciennes maisons de Bayeux, publiée d'abord dans le *Calvados pittoresque*, et réimprimée avec quelques changements dans le 3e. vol. de la *Statistique monumentale du Calvados*, et un article *sur une crosse du XIIe., siècle* donné avec un dessin dans le t. II. du *Bulletin archéologique des Comités historiques*. La première partie d'une histoire des *anciennes maisons monumentales de Caen* parut, en 1846, dans le *Bulletin monumental*; plusieurs chapitres de ce travail interrompus depuis quinze ans sont fort avancés. M. Bordeaux annonce la publication d'une *Histoire du langage en Normandie*, dont le premier jet a été couronné par l'Académie de Rouen, sous le titre d'*Essai*

sur le *dialecte normand.* La même Académie a couronné un mémoire sur *les arts et les artistes normands au XVI*e. *siècle,* que M. Bordeaux ne s'est pas encore décidé à publier. M. Bordeaux a réuni un grand nombre de dessins, de calques et d'estampages, pour une *Statistique monumentale* du comté d'Evreux, et il rassemble des matériaux pour une histoire de la reliure des livres qu'il compte faire paraître assez prochainement.

SUR M. RENAULT,

Conseiller à la Cour impériale de Caen, un des secrétaires de l'Institut des provinces (classe d'Histoire).

M. Renault, né à Falaise, fit ses études au collége de cette ville, alors dirigé par M. l'abbé Hervieu, qui a laissé dans le pays tant de bons souvenirs, et où les élèves ont eu pour professeurs des hommes, sortis de l'École normale, au nombre desquels doivent figurer en première ligne : M. Lorin, devenu plus tard recteur de l'Académie de Lyon; M. Damiron, aujourd'hui membre de l'Institut; M. Paul Dubois, qui, sous le gouvernement du roi Louis-Philippe, a occupé dans l'Université les plus hautes fonctions.

Après avoir fait son cours de Droit à Caen, M. Renault fut, en 1824, inscrit au tableau des avocats du tribunal civil de Falaise dont il suivit le barreau jusqu'en 1830. Alors, il fut nommé substitut près le même tribunal et il ne quitta ces fonctions qu'en 1837, pour celles de juge d'instruction près le tribunal de Domfront. En 1842, il fut appelé à Coutances, où il remplit successivement les fonctions de juge d'instruction pendant près de neuf ans et celles de vice-président du tribunal pendant cinq ans. En 1851 il devint conseiller à la Cour impériale de Caen.

M. Renault a successivement été nommé membre titulaire de la Société des Antiquaires de Normandie, en 1833;

De la Societé académique des sciences, arts et belles-lettres de Falaise, en 1834;

De l'Association normande, en 1839;

De la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux, en 1842;

De la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques, en 1844;

De l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, en 1846;

De l'Institut des provinces, en 1847;

De la Société académique de Cherbourg, en 1852;

De la Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche, en 1857.

En 1826, M. de Labbey, alors maire de Falaise, nomma M. Renault, bibliothécaire adjoint: et pendant onze ans, il en remplit les fonctions avec son ami, M. Galeron, procureur du Roi, fondateur et conservateur de la bibliothèque et du musée de la ville.

Pendant qu'il était magistrat à Domfront, M. Renault y fonda, en 1838, avec le concours des hommes éclairés du pays, une bibliothèque publique qu'il administra jusqu'en 1843, qu'il fut appelé à Coutances comme juge d'instruction.

Il a publié les ouvrages suivants:

Notice historique sur l'abbaye de Lonlai, arrondissement de Domfront (Voir le *Bulletin monumental*, publié par M. de Caumont; t. VII.

Une Noce dans le Passais normand.

Notice sur l'état de l'agriculture, de l'industrie et de l'instruction primaire dans les cantons de Domfront et de Juvigny-sous-Andaine (Voir l'*Annuaire de l'Association normande*, année 1844).

Promenade aux environs de Coutances.

Voyage à l'abbaye de la Trappe (Orne).

Essai historique sur Coutances (*Annuaire du département de la Manche*. 1847).

Essai historique sur Carentan (*Annuaire de l'Association normande*. 1848).

Essai historique sur l'abbaye de Lessai (*Annuaire de la Manche*. 1851).

Visite au Mont-St.-Michel (*Annuaire de l'Association normande*. 1854).

Esquisses historiques sur les feux et les chants de Noël et de la St.-Jean, sur les étrennes et le gâteau des Rois. 1856. Broch. petit in-8°.

Revue monumentale et historique de l'arrondissement de Coutances (*Annuaire de la Manche*. Année 1852 et suivantes).

La réunion des différents articles publiés sous ce dernier titre, dans l'*Annuaire de la Manche*, forme un volume très-précieux sur l'histoire et les monuments de toutes les communes de l'arrondissement. C'est un travail consciencieux qui a valu à l'auteur une médaille d'argent de la Société française d'archéologie. Peu de travaux de cette valeur ont encore été publiés en France.

M. Renault termine en ce moment la Statistique de l'arrondissement de Falaise, dont une partie restait encore à faire à la mort de M. Galeron ; personne n'était plus apte que lui à terminer cet intéressant travail.

M. Renault est auteur de plusieurs autres mémoires manuscrits qui, nous l'espérons, ne tarderont pas à être publiés.

SUR M. EUDES-DESLONGCHAMPS,

Doyen de la Faculté des Sciences de Caen, professeur de Zoologie et d'Anatomie comparée en cette Faculté, secrétaire de l'Institut des provinces pour les sciences physiques et naturelles.

Nommé en 1825 professeur d'histoire naturelle à la Faculté des Sciences de Caen, M. Eudes-Deslongchamps a complètement abandonné l'exercice de la médecine, pour se livrer tout entier à son enseignement et à sa passion pour les travaux d'histoire naturelle.

En 1839, M. Deslongchamps a été nommé secrétaire de la Faculté des sciences.

La même année, il a reçu le titre de Doyen de cette Faculté.

Depuis 1834, il est secrétaire de la Société Linnéenne.

En 1846, il a été nommé membre de la Légion-d'Honneur.

Voici quelques-uns des ouvrages publiés par M. Deslongchamps :

Sur une nouvelle espèce de Truffe, in-8°., 7 pag., 1 pl.

Sur les coquilles fossiles du genre *Gervillia*, in-8°., 22 pag., 5 pl.

Sur un Ichthyodorulite ou défense caudale d'un poisson fossile, in-8°., 10 pag., 1 pl.

Sur quelques animaux marins observés vivants sur les côtes du Calvados, in-8°., 8 pag.

Sur les fossiles du grès intermédiaire du Calvados, in-8°, 27 pag. 1 pl.

Sur l'animal du *Calyptræa sinensis*, in-8°., 14 pag., 1 pl.

Sur un fruit fossile du genre Pin et sur un Fucus fossile de l'oolithe inférieure, in-8°., 10 pag., 1 pl.

Sur les Crustacés fossiles du Calvados, in-4°., 10 pag., 1 pl.;

Sur une anguille monstrueuse, in-4°., 5 pag., 1 pl.

Sur les coquilles fossiles du genre *Munsteria*, in-4°, 10 pag., 1 pl.

Sur les Teudopsides, in-4°., 11 pag., 2 pl.

Sur la structure de la coquille de Seiche officinale, in-4°., 6 pag., 1 pl.

Remarques sur quelques Zoophytes, in-4°., 6 pag.

Sur les dents du Morse, in-4°., 6 pag., 1 pl.

Sur le *Pækilopleuron Bucklandii*, in-4°., 112 pag., 8 pl.

Sur les coquilles fossiles lithophages du Calvados, in-4°., 20 pag., 1 pl.

Sur la docilité de quelques grands mammifères carnassiers, in-8°., 26 pag.

Remarques zoologiques et anatomiques sur l'Hyperoodon, in-4°., 18 pag., 1 pl.

Remarques anatomiques sur le Tapir d'Amérique, in-4°., 17 pag., 2 pl.

Remarques anatomiques sur le sternum du *Didelphis Virginiana*, in-4°. 7 pag., 1 pl.

Mémoire pour servir à l'histoire anatomique et physiologique des Trigles, in-4°., 7 pag., 1 pl.

Mémoire pour servir à l'histoire naturelle des Crustacés fossiles, in-4°., 7 pag., 1 pl.

Lettre à M. Audouin, membre de l'Institut, sur des moisissures développées, pendant la vie, à la surface interne des poches aériennes d'un Canard Eider

Mémoire sur le *Trochotoma*, nouveau genre de coquilles fossiles, voisin des Pleurotomaires et appartenant, comme eux, aux terrains secondaires; in-4°., 12 pag., 1 pl.

Mémoire sur les Patelles, Ombrelles, Calyptrées, Fissurelles, Emarginules et Dentales, in-4°., 20 pag., 2 pl.

Mémoire sur les Néritacées, les genres Bulle et Tornatelle fossiles des terrains secondaires du Calvados, in-4°., 8 pag., 1 pl.

Mémoire sur les Cônes fossiles des terrains secondaires du Calvados, in-4°., 11 pag., 1 pl.

Mémoire sur les genres Turritelle, Ranelle et Fuseau des terrains secondaires du Calvados, in-4°., 8 pag., 1 pl.

Mémoire sur les coquilles fossiles se rapportant à la famille des Ailés, des terrains secondaires du Calvados, in-4°., 19 pag., 1 pl.

Mémoire sur les Nérinées des terrains secondaires du Calvados, in-4°., 9 pag., 1 pl.

Mémoire sur les Cérites fossiles des terrains secondaires du Calvados, in-4°., 26 pag., 2 pl.

Mémoire sur les Mélanies fossiles des terrains secondaires du Calvados, in-4°., 16 pag., 1 pl.

Flore prairiale de la vallée de l'Orne, in-4°., 11 p.

Sur le retour du *Cytisus Adami* vers ses ascendants les *C. laburnum* et *C. purpureus*, in-4°., 7 pag.

Mémoire sur les Pleurotomaires des terrains secondaires du Calvados, in-4°., 151 pag., 18 pl.

Note sur un Oscabrion fossile des terrains secondaires du Calvados, in-4°., 6 pag., 1 pl.

Supplément au mémoire sur les Ombrelles, Bulles, Tornatelles et Cônes fossiles du Calvados, in-4°., 8 pag. 1 pl.

Lettre à M. de Blainville sur les Crocodiles vivants et fossiles. In-4°., 12 pages.

Note sur les sinus veineux de l'extérieur du crâne chez les crocodiles vivants. In-4°., 6 pages.

Mémoire sur une raie bouclée monstrueuse. In-4°., 11 pages, 1 planche.

Note concernant les effets de la gelée sur l'œil du *Gadus barbatus*, L., avec quelques remarques anatomiques sur les yeux des gades. In-4°., 11 pages.

Note sur deux sortes de fruits frondipares, monstruosités observées sur le rosier pimprenelle. In-4°., 5 pages, 1 planche.

Note sur une nouvelle espèce de poisson du genre *Aspidophore*. In-4°., 6 pages, 1 planche.

Note sur une monstruosité complexe d'une fleur de *Viola odorata*. In-4°., 4 pages, 1 planche.

Note sur une sorte de marne marine dont se servent les habitants riverains des côtes du nord de la Bretagne, pour l'amendement de leurs terres. In-4°., 5 pages.

Remarques pour servir à l'anatomie du *Pelecanus onocrotalus*, L. In-4°., 3 pages.

Œufs renfermés dans les ovaires de l'anguille pimperneau. In-4°., 8 pages.

Anomalies dans les mouvements d'une poule huppée. In-4°., 4 pages.

Notice sur des empreintes de pas ou traces d'animaux existant sur la surface d'une roche de grès. In-4°., 25 pages, 1 planche.

Introduction à l'histoire naturelle des brachiopodes vivants et fossiles de Thomas Davidson. Traduit de l'anglais par MM. Eudes-Deslongchamps père et fils. In-4°., 224 pages, 8 planches.

Description d'un genre nouveau de coquilles bivalves fossiles, *Eligmus*. In-4°., 20 pages, 2 planches.

Supplément à la Notice sur des empreintes de pas d'animaux à la surface d'une roche de grès. In-4°., 7 pages, 1 planche.

Essai sur les plicatules fossiles des terrains du Calvados. In-4°., 164 pages, 14 planches.

Note sur le *Serresius galeatus*, Bonap., et sur le squelette de cet oiseau. In-4°., 9 pages, 1 planche.

Notice sur des mammifères recueillis à Cayenne par M. Déplanche. In-8°., 16 pages.

Catalogue des reptiles et des poissons recueillis à Cayenne par M. Déplanche. In-8°., 10 pages.

Notice biographique sur C.-R.-A. Léclancher, naturaliste voyageur. In-8°., 46 pages.

Mémoire sur la couche à *Leptæna* dans le Calvados ; en collaboration avec M. Eug. Eudes-Deslongchamps. In-8°., 6 pages, 6 planches.

Catalogue des cirrhipèdes, des mollusques et des rayonnés recueillis à la Guyane par M. Déplanche. In-8°., 51 pages.

Sur deux nouvelles espèces d'*Acteonina*, du lias moyen. In-8°., 4 pages, 1 planche.

Sur la présence de l'*Ammonites fimbriatus*, Sow., dans le calcaire de Caen. In-8°., 4 pages.

Remarques sur un fragment de bois fossile d'une structure extraordinaire. In-8°., 6 pages, 1 planche.

Rapport sur les mémoires concernant le Puceron lanigère. In-8°., 36 pages.

Mémoire sur un banc qui surmonte le calcaire à polypiers (partie de la grande oolithe) dans le département du Calvados. In-8°., 16 pages.

Remarques sur l'altération éprouvée par la fonte de fer qui a séjourné dans la mer pendant un grand nombre d'années. In-8°., 16 pages.

SUR M. HENRI LECOQ,

Professeur d'histoire naturelle à la Faculté des sciences de Clermont.

La vie entière de M. Lecoq a été consacrée à l'étude des sciences naturelles et de leurs applications. Appelé, à l'âge de 24 ans, à l'enseignement de ces sciences dans une contrée aussi

riche et aussi intéressante que l'Auvergne, il a poursuivi pendant 31 ans, et poursuit encore la carrière du professorat, faisant, chaque année, deux et quelquefois trois cours publics.

Pendant cette longue période, il n'a jamais cessé de s'occuper activement de l'étude du plateau central de la France, il y a consacré tout son temps et toutes ses ressources, et la liste des travaux dont on indique ci-dessous les titres prouvera que M. Lecoq fait tous ses efforts pour joindre sa part aux ouvrages et aux mémoires de ses devanciers et de ses contemporains.

Des collections de toute nature ont été recueillies par ses soins et à ses frais, et sont réunies comme pièces à l'appui des travaux publiés et comme renseignements mis à la disposition de tous les savants qui visitent l'Auvergne.

M. Lecoq a été professeur d'histoire naturelle de la ville de Clermont, de 1826 à 1854 (29 années).

En 1858, M. Lecoq fut chargé des fonctions de secrétaire-général de la 5e. session du Congrès scientifique de France tenue à Clermont, sous la présidence de M. de Caumont; il présida avec M. Bouillier à la publication du volume du compte-rendu de ce Congrès. L'année suivante, l'Institut des provinces, dont les bases avaient été discutées à Clermont, fut définitivement constitué au Mans. M. Lecoq fut un des membres élus dans la première réunion tenue par l'Institut des provinces.

M. Lecoq a été professeur à la Faculté des sciences de Clermont depuis 1854;

Professeur à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Clermont depuis 1840 (20 années);

Directeur du jardin botanique de la ville, de 1826 à 1855 (30 années).

PUBLICATIONS DE M. LECOQ.

Recherches sur la fécondation des végétaux. Thèse soutenue à l'École de pharmacie de Paris en août 1827, pour obtenir le titre de pharmacien de 1re. classe.

De la distribution géographique des plantes à fleurs co-

lorées. Thèse soutenue à la Faculté de Lyon, pour obtenir le grade de docteur ès-sciences naturelles.

Cette thèse contient les premières recherches qui aient été faites sur les proportions des fleurs colorées, et sur leur distribution selon les latitudes et altitudes.

Etude sur la géographie botanique de l'Europe, et en particulier sur la végétation du plateau central de la France.

Beaucoup de chapitres de cet ouvrage sont des mémoires entièrement neufs.

La flore du plateau central de la France aura été étudiée d'une manière toute spéciale ; c'est l'aire d'expansion de près de 2,000 espèces, et on pourra en tirer des conséquences importantes sur les lois de la distribution primitive des végétaux.

Cet ouvrage aura neuf volumes, grand in-8°., dont huit ont paru, imprimés à Clermont.

Catalogue raisonné des plantes vasculaires du plateau central de la France, contenant la description de plusieurs espèces nouvelles et une notice sur la géographie botanique du plateau central ; en collaboration avec M. Lamotte.

Recherches sur les variétés et les hybrides des Mirabilis jalapa et M. longiflora.

In-8°. de 30 p. (1852). Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, tom. XXV, p. 32.

Observations sur la stabilité des couleurs dans les variétés.

3 p. in-8°. Bulletin de la Société d'horticulture de l'Auvergne, t. II, p. 8.

Note sur la floraison du Cactus serpentarius.

In-8°. de 4 pages (1831).

Recherches sur l'emploi des engrais salins en agriculture, mémoire couronné par l'Académie du Gard.

In-8°. de 98 pages.

Traité des plantes fourragères, ou flore des prairies naturelles de la France.

1 vol in-8°. de 620 p. (1844).

De la fécondation naturelle et artificielle des végétaux, ou de l'hybridation.

1 vol. in-12 de 287 pages.

Sur l'hybridation des groseilliers épineux.

In-8°. de 3 p. Bulletin de la Société d'horticulture de l'Auvergne, t. V, p. 95.

Recherches analytiques sur les racines du Typha, contenant des détails sur l'organisation de ses rhizomes et sur leur mode de propagation, leur analyse, et le moyen de retirer du *Typha* une fécule alimentaire analogue au sagou.

In-8°. de 16 pages (1828). Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, t. I.

Sur l'emploi des feuilles du Prunus Padus, *comme vermifuge.*

2 pages in-8°. (1828). Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, t. I.

Précis élémentaire de botanique et de physiologie végétale.

Les éléments de cette science y sont classés dans un ordre mnémonique qui en facilite singulièrement l'étude.

1 volume in-8°.

Dictionnaire raisonné des termes de botanique et des familles naturelles, contenant l'étymologie et la description détaillée de tous les organes, leur synonymie, etc. ; un dictionnaire des termes grecs et latins, etc. En collaboration avec M. Juillet.

1 volume in-8°., de 719 pages (1831).

De la préparation des herbiers pour l'étude de la botanique.

In-8°. de 60 pages (1828).

Agriculture et Horticulture.

Remarques sur l'horticulture de quelques parties de l'Europe.

In-8°. de 34 pages. Bulletin de la Société d'horticulture de l'Auvergne, t. IV, page 105, et t. V, p. 43.

De la culture du mûrier blanc.

In-8°. de 20 pages (1828). Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, t. I.

Note sur la culture de la capucine, en remplacement du caprier.

In-8°. 5 pages (1828) Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, t. I.

Note sur deux cents légumes nouveaux; application des diverses méthodes d'étiolement à la plupart des plantes des familles des synanthérées, ombellifères, crucifères, etc.

In-8°. de 7 pages (1851). Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, t. XXIV, p. 263.

Note sur une variété blanche du Primula variabilis.

In-8°. de 5 pages. Bulletin de la Société d'horticulture de l'Auvergne, t. II, p. 297.

Des Primevères, de leur culture, de leur choix et de leur hybridation.

In-8°. de 42 pages. Bulletin de la Société d'horticulture de l'Auvergne, t. V et VI, p, 156, 169, 185, 203.

Note sur la culture des Verveines.

In-8°. de 14 pages (1852). Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, t. XXV, p. 145.

Note sur la culture du Groseillier épineux.

In-8°. de 4 pages. Bulletin de la Société d'horticulture de l'Auvergne, t. V, p. 105.

Sur les plantes sauvages et les plantes civilisées; à l'exposition d'horticulture de Clermont-Ferrand, le 15 septembre 1855.

In-8°. de 10 pages. Bulletin de la Société d'horticulture de l'Auvergne, t. II, pag. 215.

Sur les jardins; à l'exposition d'horticulture de Clermont, du 24 septembre 1844.

In-8°. 8 pages. Bulletin de la Société d'horticulture, t. I, pag. 208.

De la toilette et de la coquetterie des végétaux.

In-8°. de 20 pages. Bulletin de la Société d'horticulture de l'Auvergne, t. III, pag. 258.

Le sommeil des plantes, tableau de la végétation pendant la nuit.

In-8°. de 10 pages. Bulletin de la Société d'horticulture de l'Auvergne, t. VII, p. 81.

Rapport sur l'exposition quinquennale de la Société d'agriculture et de botanique de Gand, en mars 1844.

In-8°. de 16 pages. Bulletin de la Société d'horticulture de l'Auvergne, t. I, p. 71.

Scènes du monde animé. — Les Saisons. — Descriptions des harmonies de la nature sous les zones tempérées.

1 volume grand in-8°. de 107 pages (1854).

Météorologie.

Observations météorologiques faites à Clermont-Ferrand, à l'observatoire de H. Lecoq.

2 volumes in-8°., avec tableaux, comprenant 2 années (1850-1851). — 2 autres années non encore publiées.

Observations sur la grêle du 28 *juillet* 1835.

In-8°. de 26 pages (1835).

Géologie et physique générale du globe. — Eaux minérales.

Carte géologique du département du Puy-de-Dôme au 1/40,000 *et en* 48 *feuilles.*

C'est la plus grande carte géologique qui ait été faite avec autant de détails et des détails aussi précis. Tous les terrains y sont nettement déterminés; tous les âges des terrains volcaniques y sont indiqués; tous les points éruptifs des trachytes, des basaltes et des laves modernes, y sont marqués, ainsi que toutes les sources minérales. Les alluvions anciennes et modernes, les phénomènes des æsars et des traînées de blocs y sont aussi représentés.

On y distingue plus de 50 volcans modernes avec leurs points éruptifs; on y suit les contours de 47 coulées de lave dont plusieurs ont 20 kilomètres d'étendue. Les nappes et les dykes basaltiques distincts dépassent le chiffre énorme de 700. Les filons de quartz et les filons métallifères y sont indiqués ainsi que les contours exacts des bassins houillers et des dépôts tertiaires.

A ce travail graphique sera joint un texte dont tous les matériaux sont recueillis, dont une partie est rédigée et qui formera

environ 4 volumes grand in-8°., accompagnés de coupes et de vues pittoresques. La publication doit être terminée le 31 décembre 1859. La minute est entièrement finie.

48 feuilles coloriées (1856, en manuscrit).

Des glaciers et des climats, ou des causes atmosphériques en géologie. Recherches sur les forces diluviennes indépendantes de la chaleur centrale, sur les phénomènes glaciaires et erratiques.

1 vol. in-8°. de 566 pages (1847).

Phénomène erratique du nord, retrouvé sur le versant sud du Mont-Dore.

Compte-rendu des séances de l'Académie des Sciences, t. XXXIX, p. 808.

Vues et coupes des principales formations géologiques du département du Puy-de-Dôme, avec atlas de 31 pl. col.; en collaboration avec M. Bouillet.

1 vol. in-8°. et un vol. atlas in-4°. (1831).

Recherches sur l'origine et la constitution des pays feldspathiques des Monts-Dômes.

In-8°. de 32 pages et 1 carte géol. col. (1827).

Observations sur le gisement de l'acide carbonique et des bitumes dans le département du Puy-de-Dôme.

M. Lecoq a signalé, dans ce Mémoire, le fait curieux d'un dégagement presque continuel d'acide carbonique sec non accompagné d'eaux minérales sur une grande partie du sol de la Limagne, et avancé qu'on pouvait attribuer à cet excès d'acide carbonique dans l'air la végétation excessive de cette contrée, et la rareté des oiseaux dont la respiration est si impressionnable.

Il a attribué aux eaux minérales la présence du bitume dans les terrains, et constaté que les dégagements de bitume et d'acide carbonique n'existent jamais ensemble.

In-8°. de 16 pages (1828).

Description géologique du bassin de Menat.

In-8°. de 15 pages (1829).

Note sur la découverte de débris organiques marins sur le sol de l'Auvergne.

In-8°. de 14 pages (1837).

Lacs des terrains basaltiques de l'Auvergne.

In-8°. de 18 pages 1838.

Description de la montagne de Gravenoire.

Gravenoire est le cône volcanique moderne le plus rapproché de Clermont. Sa lave est pyroxénique, et sa masse s'élève à 57 millions de mètres cubes ; sa densité est de 3.

Description du volcan de Pariou.

In-8°. de 91 pages (1833).

Le volcan de Montsineire, et sa coulée de lave.

In-8°. de 25 pages (1851) Annales, t. XXIV, p. 439.

Souvenirs du Congrès géologique de 1833, contenant différentes notices jusque-là inédites sur la géologie de l'Auvergne.

In-8°. de 113 pages (1834).

Promenade à Vaucluse. Considérations géologiques sur les sources et les grottes des terrains calcaires.

In-8°. de 24 pages (1834).

Sur le passage des domites aux vrais trachytes ; en collaboration avec M. Bouillet.

In-8°. de 6 pages (1829).

Notes géologiques, ajoutées aux lettres de L. de Buch, sur l'Auvergne, dans la traduction de Mme. de Kleinschrod.

In-8°. de 150 pages (1841).

Recherches sur les eaux minérales et sur le rôle qu'elles ont rempli à diverses époques géologiques.

Brochure in-8°. de 36 pages (1835).

Chaudesaigues et ses eaux thermales. Considérations sur les usages des eaux thermales, sur la quantité de chaleur qu'elles dégagent et sur les nouveaux usages auxquels on pourrait les appliquer.

In-8°. de 24 pages (1836).

Recherches sur les eaux minérales de la Bourboule; analyse détaillée des eaux des deux principales sources.

In-8°. de 18 pages (1828).

Analyse des eaux minérales de Ste.-Claire.

In-8°. de 8 pages (1831).

Eléments de minéralogie appliqués aux sciences chimiques,

contenant l'histoire naturelle et métallurgique des substances minérales et leurs applications; en collaboration avec M. Girardin.

2 volumes in-8°. de 490 et 522 pages (1826).

Eléments de géographie physique et de météorologie. Résumé des notions acquises sur les grands phénomènes et les grandes lois de la nature.

1 volume in-8°. de 675 pages.

Eléments de géologie et d'hydrographie. Résumé des notions acquises sur les grandes lois de la nature, faisant suite et servant de complément aux Éléments de géographie physique et de météorologie. Ouvrage adopté par le Conseil royal de l'Instruction publique, pour les bibliothèques des colléges.

2 volumes in-8°. de 516 et 575 pages.

Ces publications renferment, pour la plupart, un grand nombre de faits relatifs à la botanique et à la géologie de cette contrée.

Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne.

Voyant avec peine, en 1828, qu'aucun recueil n'était spécialement consacré à cette belle province, M. Lecoq entreprit, à ses frais, la publication des *Annales.*

29 volumes in-8°. (1828-1856).

L'Indicateur d'Auvergne. Guide aux lieux et aux monuments remarquables situés dans les départements du Puy-de-Dôme, du Cantal et de la Haute-Loire.

Broch. in-8°. de 62 pages (1835).

SUR M. TRAVERS,

Professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Caen.

M. Travers (Julien-Gilles), né à Valognes le 31 janvier 1802, fit ses études au collége de St.-Lo. Il suivait le cours de philosophie professé au collége de Coutances par M. l'abbé Daniel, au-

jourd'hui évêque de Coutances et d'Avranches, lorsqu'il fut nommé, le 10 avril 1820, n'ayant encore que 18 ans, régent du collége de St.-Hilaire-du-Harcouët. Quatre ans après, il professait la rhétorique au collége de St.-Lo, où il eut pour élèves, en 1827, M. Hue de Caligny, lauréat de l'Académie des sciences, et M. Le Verrier, directeur de l'Observatoire.

Voué à la carrière de l'enseignement, il en a parcouru presque tous les degrés. Il a professé toutes les classes, depuis la 7e. jusqu'à la philosophie inclusivement. Nommé principal du collége de Falaise à la fin de 1832, officier de l'Université en 1836, il prit la grade de docteur ès-lettres le 16 août 1837, et fut appelé, en octobre 1839, à suppléer le professeur de littérature française à la Faculté des lettres de Caen. Bientôt il fut nommé secrétaire de cette Faculté, et suppléant de la chaire de littérature latine dont il devint titulaire au mois d'avril 1845. A la fin de mars 1856, il fut appelé à faire valoir ses droits à la retraite, après avoir professé 36 ans.

Cette vie de dévouement obscur n'eut pour épisode que des travaux littéraires dans lesquels l'auteur a justifié l'épigraphe qu'il adopta pour l'Annuaire de la Manche : *Prodesse.*

Voici la liste de ses publications :

Guilbert, ou le héros de quatorze ans, poème. St.-Lo, 1823, in-8°. ; 2e. édit. en 1824.

Les Algériennes, poésies nationales. Paris, Ladvocat, 1827, in-8°.

Algérienne. St.-Lo, 1829, in-8°.

L'Echo, journal du département de la Manche. Ce journal hebdomadaire, le premier qui ait été publié dans la Manche, attira sur son auteur les persécutions de l'autorité sous le ministère Polignac. Il a paru du 15 février 1829 au 16 mai 1830 ; 66 numéros in-f°.

Annuaire du département de la Manche, 1re. année, 1829 ; 32e. année, 1860 ; les dix premiers volumes de cette collection, où abondent les documents historiques, biographiques, statistiques, administratifs, etc., sont de format in-12 ; les suivants sont de format in-8°. St -Lo, Elie.

Au peuple, sur le choléra-morbus, par un cousin du bonhomme Richard. St.-Lo, Elie, 1831, in-12.

Les Vaux-de-Vire édités et inédits, d'Olivier Basselin et de Jean le Houx, poètes virois; avec discours préliminaire, choix de notes et variantes des précédents éditeurs, notes nouvelles et glossaire. Avranches, E. Tostain, 1833, un vol. in-18.

Réponse à la première lettre aux Normands de M. le vicomte de Tocqueville, par un habitant du Bocage. St.-Lo, Elie, novembre 1832, in-8°.

Réponse aux deux premières lettres aux Normands, de M. le vicomte de Tocqueville, 2e. édition, 1833. St.-Lo, Elie, in-8°.

Discours prononcé par M. Julien Travers, principal du collége de Falaise, avant la distribution des prix. Falaise, Brée, 1833, in-8°.

Les distiques de Muret, imités en quatrains français, ou Conseils d'un père à son fils. Paris, Hachette, 1834, in-8°.

Sonnets. Le Mont-Saint-Michel. Cherbourg, Boulanger, 1834, in-8°.

De l'Histoire, de la Chronologie et de la Géographie, in-8°. C'est le 8e. numéro d'une collection de cahiers autographiés à l'usage des écoles primaires de l'arrondissement de Falaise.

De l'instruction primaire. Falaise, Brée, 1835. in-8°.

Deuil, poésies. Falaise, Brée, 1837. In-18.

De l'avenir de la littérature française, 1837. Falaise, Brée, in-8°. (thèse pour le doctorat).

Dionysii Catonis disticha de moribus ad filium, in gallicos versus translata, quibus accedit ad explanandas quæstiones de auctore et ejus doctrina morali dissertatio. Falaise, Brée, 1837, in-8°. (thèse pour le doctorat).

Excursions dans le nord du Passais normand, par un membre de la Société des antiquaires de Normandie. Paris, Derache, 1838, in-8°.

Discours prononcé par M. Julien Travers, vice-président du Comité supérieur d'instruction publique de l'arrondissement de Falaise, à l'occasion d'une remise de médailles et de mentions honorables, en 1838. Falaise, Brée, in-8°.

Notice biographique sur Frédéric Galeron. Falaise, Levavasseur, 1840, in-8°.

Bulletin de l'instruction publique et des Sociétés savantes de l'Académie de Caen. Caen, Hardel, 1840-43, 6 vol. in-8°.

Du projet de loi sur l'instruction secondaire. Caen, Hardel, 1841, in-8°.

Pétition de Buonaparte et de sa sœur Marie-Anne-Elisa (Mme. Bacciochi); notice et fac-simile. Caen, Hardel, 1842, in-8°.

Rapport sur les travaux de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen. Caen, Hardel, 1843, in-8°.

Œuvres poétiques de Boileau-Despréaux; nouvelle édition, collationnée sur les meilleurs textes, avec un choix de notes de tous les commentateurs, des notes nouvelles, des jugements sur chaque pièce, des sommaires historiques et analytiques, et les variantes de l'auteur. Paris, Dezobry, 1844, in-12. La plupart des lycées et des colléges ont adopté cette édition pour l'enseignement scolaire.

Le magnétisme à Caen; Lettres à un ami. Caen, Hardel, 1845, in-8°.

Maximilien Robespierre. Caen, Delaporte, 1847, in-8°.

Salomon de Caus, ou la découverte de la vapeur. Caen, Hardel, in-8°.

Instruction et amélioration du peuple, deux parties. Caen, Delos, 1849, in-8°. C'est une analyse raisonnée des Petits Traités publiés, sur l'invitation de M. le général Cavaignac, par l'Académie des sciences morales et politiques.

Concours de poésie ouvert à l'occasion de l'inauguration de la statue équestre de Guillaume-le-Conquérant dans la ville de Falaise. Falaise, Levavasseur, 1851, in-8°. Dans cette brochure se trouve le *Chant des Normands avant la bataille de Hastings*, 1066, par M. Travers qui avait remporté sur plus de 200 concurrents la médaille d'or proposée; notre grand compositeur, Auber, en a fait la musique publiée dans l'*Illustration* du 1er. novembre 1851.

Notice biographique sur François Boisard. Caen, Hardel, 1852, in-8°.

Rapport sur les travaux de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, lu dans la séance publique du 24 novembre 1853. Caen, Hardel, 1854, in-8°.

Biographie de Charles-Gabriel Porée, suivie d'un Appendice renfermant des pièces inédites, parmi lesquelles 41 vers de Malfillatre, etc. Caen, Hardel, 1844, in-8°.

Notice sur Pierre-Bernard Durand. Caen, Delos, 1854, in-8°.

Première Olympique de Pindare. Caen, Hardel, 1855, in-8°.

Une question de propriété, à l'occasion des archives publiques et des amateurs d'autographes. Caen, Delos, 1855, in-8°.

Note sur quelques manuscrits. Caen, Hardel, 1855, in-8°.

Addition à la vie et aux œuvres de Nicolas Vauquelin des Yveteaux. Caen, Hardel, 1856, in-8°.

Biographie de M. Jean Simon. Caen, Hardel, 1856, in-8°.

Biographie de Louis Du Bois. Caen, Hardel, 1856, in-8°., 2e. édit., 1857.

Glossaire du patois normand, par M. Louis Du Bois, augmenté des deux tiers, et publié par M. Julien Travers. Caen, Hardel, 1856, in-8°. Ce volume, tiré à 200 exemplaires dont 150 seulement pour la vente, est presque épuisé.

Fontaines publiques de la ville de Caen. Caen, Delos, 1857, in-8°.

Notice biographique sur M. J.-A. Delaporte. Caen, Hardel, 1858, in-8°.

Notice biographique sur M. Narcisse Vieillard. Caen, Hardel, 1858, in-8°.

Notice biographique sur M. V.-E. Pillet. Caen, Hardel, 1858, in-8°.

Le Phénix qui renaît, ou la renovation de l'âme par la retraite et par les exercices spirituels ; ouvrage posthume et récemment édité du cardinal Bona, traduit du latin par M. Julien Travers, et précédé d'une préface par M. Auguste Nicolas.

Paris, Vaston, 1858 ; grand in-32. Ce livre est revêtu de l'approbation de NN. SS. les Evêques de Bayeux et de Coutances.

Le Bréviaire de P.-D. Huet. Caen, Hardel, 1858, in-8°.

Gerbes glanées. Première Gerbe. Caen, Hardel, 1859, grand in-18.

Notice biographique sur M. Ange-Benjamin-Marie du Mesnil. Caen, Hardel, 1859, in-8°.

Notice biographique sur M. Julien Le Tertre. Caen, Hardel, 1859, in-8°.

Prise de Luna par les Normands. Caen, Hardel, 1859, in-8°.

Gerbes glanées. Deuxième Gerbe. Caen, Hardel, 1860, in-18.

Quelques autres opuscules en prose ou en vers ont encore été publiés par M. Travers ; mais nous ne pouvons lever avec certitude le voile de l'anonyme. Son nom se trouve encore sur deux almanachs publiés vers le milieu de 1850 pour 1851 ; l'un est intitulé : *L'Anti-Rouge ;* l'autre : *Almanach historique de la République française.* L'auteur a fait preuve d'indépendance et de courage en faisant imprimer ces deux volumes, dont le dernier renferme les curieuses éphémérides du 1er. janvier au 31 décembre 1848.

M. Travers a pris part à diverses publications, notamment à l'*Encyclopédie des gens du monde* qui lui doit plus de 300 colonnes, au *Dictionnaire historique et géographique*, de Dezobry, dont il a fait plus de 400 articles. Il a fourni divers morceaux à la *Biographie générale*, dirigée par M. Hœfer, à la *Revue contemporaine*, au *Bulletin de la Société française pour la conservation des monuments*, à vingt journaux de Paris et des départements, à l'*Annuaire de l'Association normande*, aux *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen,* dont il est le secrétaire depuis 1839, etc. Il est membre de beaucoup de sociétés savantes de Paris, des départements et de l'étranger. Il a en portefeuille un grand nombre de poésies, les *Mémoires de De Vismes*, ancien directeur de l'Opéra, qu'il a refaits et abrégés en 3 volumes ; des mémoires, des dissertations, etc., et une traduction d'*Arnobe*, préparée pour la 2e. série de la *Bibliothèque latine-française*, de Panckoucke, ou-

vrage interrompu après la publication du 33e. volume. Il se propose de donner une *Histoire de l'Académie de Caen*, et probablement que les loisirs de la retraite lui permettront de publier successivement une partie de ses travaux projetés, entrepris ou terminés.

NOTA. — L'*Annuaire* publiera en 1861 les notices de 25 membres de l'Institut des provinces, de manière à terminer en peu d'années cette intéressante revue.

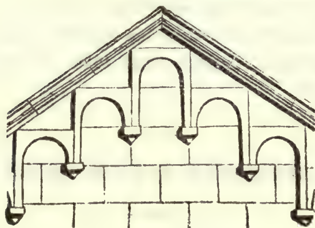
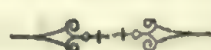


TABLE DES MATIÈRES.



SÉANCE DU 27 AVRIL.

Présidence de M. Pichon-Prémélé.

SÉANCE DU 28 AVRIL.

Présidence de M. le duc d'Harcourt.

SÉANCE DU 29 AVRIL.

Présidence de M. Darblay.

SÉANCE DU 30 AVRIL.

Présidence de M. Darblay.

SÉANCE DU 1er. MAI.

Présidence de M. Darblay.

SÉANCE DU 2 MAI.

Présidence de M. A. Du Boys.

LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS ET ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 26 AVRIL.

Présidence de M. le comte de Mellet.

SÉANCE DU 27 AVRIL.

Présidence de M. de Glanville.

SÉANCE DU 28 AVRIL.

Présidence de M. Mahul.

SÉANCE DU 29 AVRIL.

Présidence de M. Nicias Gaillard.

SÉANCE DU 2 MAI.

Présidence de M. le comte de Mellet.



ASSISES SCIENTIFIQUES TENUES, EN 1859,

PAR L'INSTITUT DES PROVINCES.

ASSISES SCIENTIFIQUES DE L'ALSACE, A STRASBOURG, LE 23 AOUT 1859,

Sous la présidence de M. V. Simon.

LES CONGRÈS EN 1859.

SÉANCES GÉNÉRALES TENUES PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE A ROUEN, St.-LO ET VIRE.

PROGRAMME DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE, QUI AURA LIEU EN 1860, A CHERBOURG, LE 2 SEPTEMBRE ET JOURS SUIVANTS.



Caen, typ. de A. Hardel.

EXTRAIT

DU CATALOGUE DE LA LIBRAIRIE DE A. HARDEL,

IMPRIMEUR-LIBRAIRE, RUE FROIDE, 2,

A CAEN.

MÉMOIRES DE L'INSTITUT DES PROVINCES DE FRANCE, 1re. série, t. Ier. — Sciences physiques et naturelles. 1 vol. grand in-4°. de 500 pages, avec planches et cartes. Prix : 25 fr.

MÉMOIRES DE L'INSTITUT DES PROVINCES DE FRANCE, 2e. série, t. Ier. — Géographie ancienne du diocèse du Mans, par M. Th. Cauvin, suivie d'un Essai sur les monnaies du Maine, par M. E. Hucher. 1 vol. grand in-4°. de 732 pages, avec planches et cartes. Prix : 25 fr.

ANNUAIRE DE L'INSTITUT DES PROVINCES, DES SOCIÉTÉS SAVANTES ET DES CONGRÈS SCIENTIFIQUES, publié par l'Institut des provinces, 1re. série. 10 vol. in-12.

Id. année 1859, 2e. série, in-8°. de 500 pages. Prix : 5 fr.

ABÉCÉDAIRE ou RUDIMENT D'ARCHÉOLOGIE (architecture religieuse); par M. de Caumont. 1 vol. in-8°. orné de 600 vignettes. Br. : 7 fr. 50.

ABÉCÉDAIRE ou RUDIMENT D'ARCHÉOLOGIE (architectures civile et militaire), par M. de Caumont. 1 vol. in-8°. orné d'un grand nombre de vignettes. Prix : 7 fr. 50.

COURS D'ANTIQUITÉS MONUMENTALES, par le Même. 6 volumes in-8°. et atlas; chaque volume se vend séparément avec un atlas. Prix : 12 fr.

BULLETIN MONUMENTAL ou collection de Mémoires et de renseignements pour servir à la confection d'une statistique des monuments de la France, classés chronologiquement, par M. de Caumont. 1re. série, 10 vol. in-8°. ; 2e. série, 10 vol. in-8°. ornés d'un grand nombre de planches, ont paru. Prix de chacun : 12 fr. On fait une remise aux personnes qui prennent une série entière.

STATISTIQUE MONUMENTALE DU CALVADOS, par M. de Caumont. In-8°. avec planches et un grand nombre de vignettes. Trois volumes ont paru. Prix de chacun: 10 fr.